



# John Adams Library,

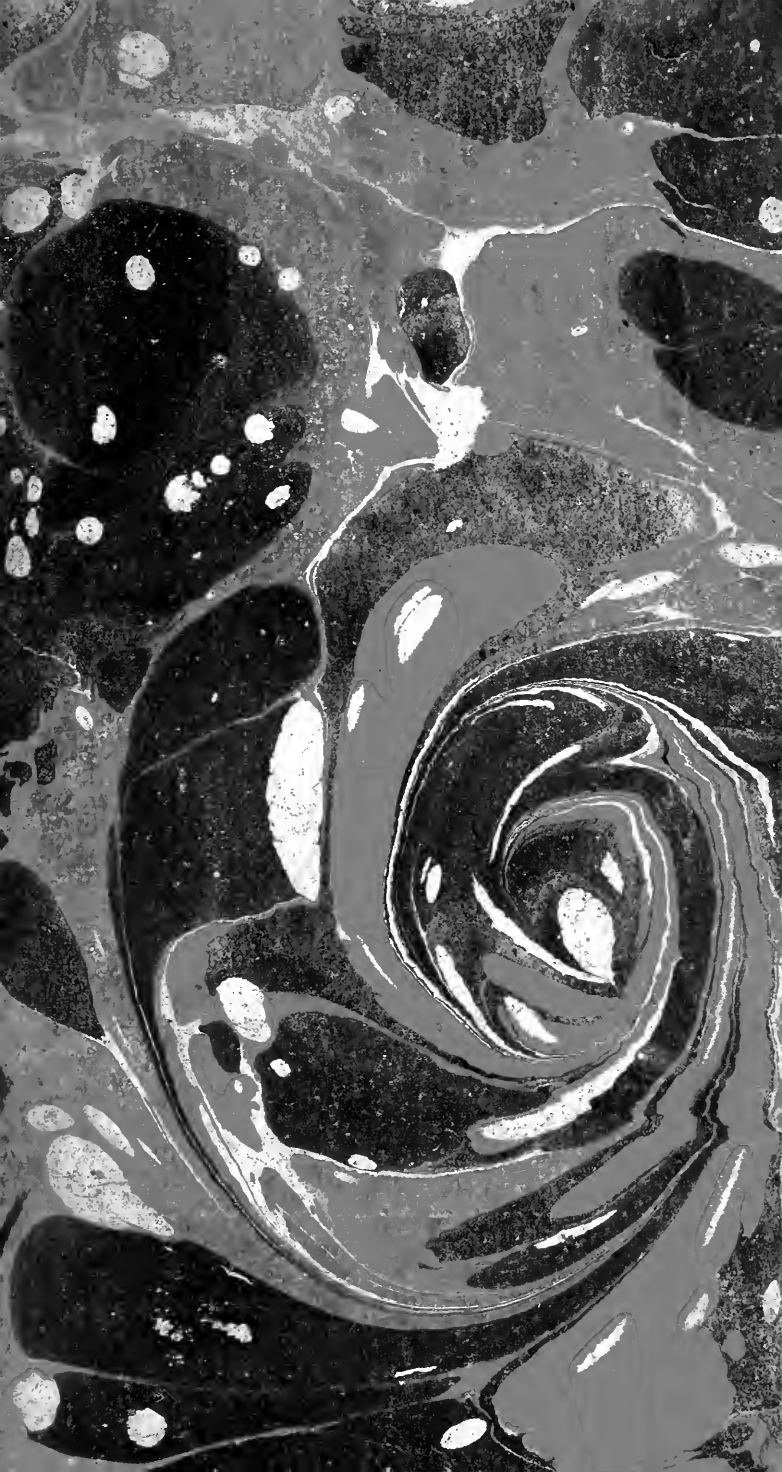
IN THE CUSTODY OF THE  
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF No.

ADAMS

224.4  
Vol. 2



13, 13, 3, 2,

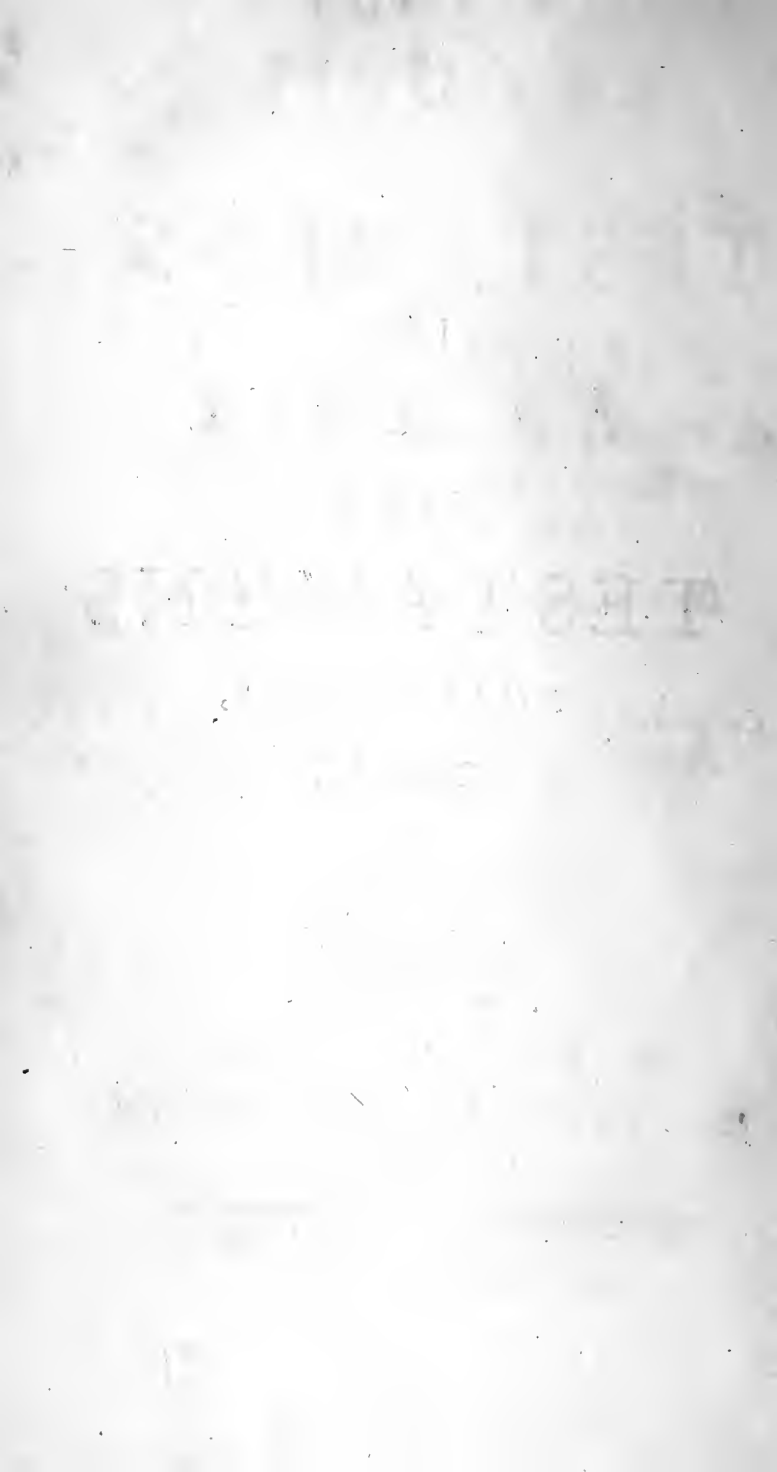




7-8



*RECUEIL*  
DES  
**TESTAMENS**  
*POLITIQUES,*  
*Tome II.*

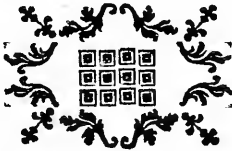


RECUEIL  
DES  
TESTAMENS  
POLITIQUES

Du Cardinal DE RICHELIEU, du Duc  
DE LORRAINE, de M. COLBERT  
& de M. DE LOUVOIS.

*DIVISÉ EN IV. VOLUMES.*  
TOME II.

*Contenant la seconde Partie du Testament du  
Cardinal DE RICHELIEU, & le Testa-  
ment du Duc DE LORRAINE.*



A AMSTERDAM,  
Chez ZACHARIE CHATELAIN  
sur le Dam.

---

M. DCC. XLIX.

UNITED STATES  
POSTAL SERVICE

ADAMS 224.4  
202

Division of Investigation  
Department of Justice  
Washington, D. C.

COMMUNICATIONS SECTION  
RECEIVED

APR 22 1954

U. S. DEPARTMENT OF JUSTICE  
DIVISION OF INVESTIGATION  
WASHINGTON, D. C.

---

---



# T A B L E D E S M A T I E R E S

*Contenues en ce Volume.*

---

## SECONDE PARTIE.

- CHAP. I. **D**E la puissance du Prince ; il est divisé en huit Sections. p. 1.
- SECTION I. *Le Prince doit être puissant pour être considéré de ses sujets & des Etrangers.* 1.
- SECTION II. *Le Prince doit être puissant par sa réputation, & ce qui est nécessaire à cette fin.* 4.
- SECTION III. *Le prince doit être puissant par la force de ses Frontières.* 6.
- SECTION IV. *De la puissance qu'un Etat doit avoir par ses forces de terre.* 11.
- SECTION V. *De la puissance sur la Mer.* 57.
- SECTION VI. *Qui traite du commerce comme une dépendance de la puissance de la mer, & spécifie ceux qu'on peut faire commodément.* 76.
- SECTION VII. *Qui fait voir que l'or & l'argent sont une des principales & plus nécessaires Puissances de l'Etat ; met en avant de rendre puissant ce Royaume en ce genre, fait voir quel est son revenu présent, & quel il peut être à l'avenir, en déchargeant le peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant* 63.
- Tome II. a Section

# T A B L E.

<i>Section VIII. Qui montre en peu de mots que le dernier point de la puissance des Princes doit consister en la possession du cœur de ses sujets.</i>	135.
<b>CHAP. II.</b> <i>Qui conclut cet ouvrage en faisant connoître que tout le contenu en icelui sera inutile , si les Princes &amp; leurs Ministres ne sont si attachés au Gouvernement de l'Etat , que nonobstant aucune chose de ce à quoi leur charge les astreint , ils n'abusent pas de leur puissance.</i>	137.
<i>Observations Historiques sur le Testament Politique du Cardinal de Richelieu.</i>	143.
<i>Observations de Monsieur l'Abbé de Saint Pierre sur le Testament Politique du Cardinal de Richelieu.</i>	197.
<i>Observations sur la table,</i>	197.
<i>Observations sur le Chapitre II.</i>	199.
<i>Observations sur le Chapitre III.</i>	209.
<i>Observations sur le Chapitre IV.</i>	212.
<i>Observations sur le Chapitre V.</i>	214.
<i>Observations sur le Chapitre VI.</i>	215.
<i>Observations sur le Chapitre VII.</i>	216.
<i>Observations sur le Chapitre VIII.</i>	222.
<i>Observations sur le Chapitre IX.</i>	234.
<i>Observations sur le Chapitre X.</i>	235.
<i>Observations sur le Chapitre XI.</i>	237.
<i>Observations sur le Chapitre XII.</i>	240.
<i>Observations sur le Chapitre XIII.</i>	242.
<i>Observations sur le Chapitre XIV.</i>	244.
<i>Observations sur le Chapitre XV.</i>	245.
<i>Observations sur le Chapitre XVI.</i>	246.
<i>Observations sur la seconde partie. Chap. I.</i>	148.
<i>Observations sur le Chapitre II.</i>	207.

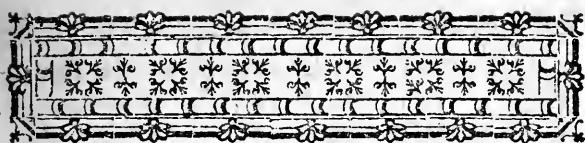


# T A B L E.

*Testament Politique de Charles , Duc de Lorraine & de Bar , déposé entre les mains de l'Empereur Léopold à Presbourg le 29. Novembre 1687. en faveur du Roi de Hongrie & ses Successeurs arrivans à l'Empire. 287.*

FIN DE LA TABLE.





TESTAMENT  
POLITIQUE  
DU CARDINAL  
DUC DE RICHELIEU.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Qui traite de la Puissance du Prince, &  
est divisé en huit Sections.

SECTION PREMIERE.

*Le Prince doit être puissant pour être con-  
sidéré de ses Sujets & des Etrangers.*

LA Puissance étant une des choses  
les plus nécessaires à la grandeur  
des Rois, & au bonheur de leur Gou-  
vernement, ceux qui ont la principale  
conduite d'un Etat, sont particuliere-  
Tome II. A ment

## 2 TESTAMENT POLITIQUE

obligés de ne rien omettre qui puisse contribuer à rendre leur maître si autorisé, qu'il soit par ce moyen considéré de tout le Monde.

Comme la bonté est l'objet de l'amour, la puissance est la cause de la crainte, & il est certain qu'entre tous les principes capables d'émouvoir un Etat, la crainte qui est fondée en l'estime & en la révérence, a cette force, qu'elle intéresse davantage chacun à faire son devoir.

Si ce principe est de grande efficace au respect du dedans des Etats, il ne l'est pas moins au regard du dehors, les sujets & les étrangers regardant avec mêmes yeux une puissance redoutable, les uns & les autres s'abstiennent d'offenser un Prince, qu'ils reconnoissent être en état de leur faire du mal, s'il en a la volonté.

J'ai remarqué en passant que le fondement de la puissance dont je parle, doit être l'estime & le respect; j'ajoute que c'est maintenant chose si nécessaire, que si elle tire son origine d'autres principes, elle est très-dangereuse, en ce qu'au lieu d'être cause d'une crainte raisonnable, elle porte à haïr les Princes

ces , qui ne font jamais en plus mauvais état que lorsqu'elle tombe en une aversion publique.

La puissance qui fait considérer & craindre les Princes avec amour , a plusieurs espèces différentes ; c'est un arbre qui a quatre diverses branches , qui tirent toutes leur nourriture & substance d'une même racine.

Le Prince doit être puissant par sa réputation.

Par un raisonnable nombre de gens de guerre continuellement entretenus.

Et par une notable somme de deniers dans ses coffres , pour subvenir aux occasions imprévues qui surviennent souvent lorsqu'on y pense le moins.

Enfin , par la possession du cœur de ses sujets, comme nous le pouvons clairement voir.



## SECTION II.

*Le Prince doit être puissant par sa réputation, & ce qui lui est nécessaire à cette fin.*

**L**A réputation est d'autant plus nécessaire aux Princes, que celui duquel on a bonne opinion, fait plus avec son seul nom, que ceux qui ne sont pas estimés avec des Armées.

Ils sont obligés d'en faire plus d'état que de leur propre vie, & ils doivent plutôt hazarder leur fortune & leur grandeur, que de souffrir qu'on y fasse aucune brèche, étant certain que le premier affoiblissement qui arrive à la réputation d'un Prince, est, pour léger qu'il soit, le pas de plus dangereuse conséquence à sa ruine.

Je dis hardiment en cette considération, que les Princes ne doivent jamais estimer qu'aucun profit leur soit avantageux, s'il intéresse tant soit peu leur honneur, & ils sont ou aveugles ou insensibles à leurs vrais intérêts, s'ils

s'ils en reçoivent de cette nature.

En effet , l'histoire nous apprend qu'en tout tems & en tous Etats , les Princes de grande réputation font toujours plus heureux que ceux , qui leur cédant en cette qualité , les ont surpassés en force , en richesses , & en toute autre puissance.

Comme ils n'en sçauroient être trop jaloux , leurs Conseillers ne peuvent avoir trop de soin de faire valoir les bonnes qualités qui sont en leurs personnes.

Ceux qui formeront leur conduite sur les règles & principes contenus en ce présent Testament, acquerront sans doute un nom qui n'aura pas peu de poids dans l'esprit de leurs sujets & de leurs voisins , particulièrement si étant religieux envers Dieu , ils le sont encore davantage envers eux-mêmes.

C'est-à-dire , véritables en leurs paroles , & fidèles en leurs promesses , conditions si absolument nécessaires à la réputation d'un Prince , qu'ainsi que celui qui en est destitué ne sçauroit être estimé de personne, aussi est-il impossible que celui qui les possède ne soit révéré de tout le Monde, & qu'on n'ait grande confiance en lui.

## 6 TESTAMENT POLITIQUE

Je pourrois rapporter beaucoup d'exemples de cette vérité , mais ne prétendant pas que cet ouvrage soit un lieu commun , & aisé à faire par toutes fortes d'esprits , qui voudront extraire les bons livres ; je me contente de ne rien mettre en avant qui ne soit si certain & si clair, que toute personne bien sensée en trouvera la preuve en son raisonnement.

---

### S E C T I O N III.

*Le Prince doit être puissant par la force de ses Frontieres.*

**I**L faudroit être privé de sens commun , pour ne connoître pas combien il est important aux grands Etats d'avoir leurs frontieres bien fortifiées.

C'est chose d'autant plus nécessaire en ce Royaume , que quand même la légéreté de notre Nation la rendroit incapable de faire de grandes Conquêtes , sa valeur la rendroit invincible à sa défense , si elle a de grandes Places si bien fortifiées & si bien munies de toutes



tes choses , qu'elle puisse faire paroître son courage , sans être exposée à souffrir de grandes incommodités, qui sont les seuls ennemis qu'elle a à vaincre.

Une Frontiere bien fortifiée est capable ou de faire perdre aux ennemis l'envie qu'ils pourroient avoir de former des desseins contre un Etat , ou au moins d'arrêter leur cours & leur impétuosité , s'ils sont assez osés pour venir à force ouverte.

Les subtils mouvemens de notre Nation ont besoin d'être garantis de la terreur qu'elle pourroit recevoir d'une attaque imprévue , si elle ne sçavoit que l'entrée du Royaume a des remparts si forts , qu'il n'y a point d'impétuosité étrangere assez puissante pour les emporter d'emblée , & qu'il est impossible de s'en rendre maîtres qu'avec beaucoup de tems.

La nouvelle méthode de quelques-uns des ennemis de cet Etat étant plutôt de faire périr par famine les Places qu'ils assiègent , que de les emporter de vive force , & de ruiner plutôt le Pays qu'ils attaquent par grand nombre de Cavalerie , que de s'y avancer de pied , avec des Corps d'Infanterie considéra-

bles, comme on faisoit anciennement; il est clair que les Places Frontieres ne sont pas seulement utiles à résister à tels efforts, mais qu'elles sont le salut des Etats, au dedans desquels il est impossible que les ennemis fassent de grands progrès s'ils laissent derriere eux des Villes qui coupent & la communication de leur Pays, & les Convois tout ensemble.

Cette considération m'oblige à représenter que ce n'est pas assez de fortifier les Places, & les munir seulement pour le tems qu'elles puissent résister à une attaque de vive force, mais qu'il faut qu'elles soient au moins fournies de toutes choses nécessaires pour plus d'un an, qui est un tems suffisant pour donner lieu de les secourir commodément.

Je sçais bien qu'il est presque impossible aux grands Rois de munir ainsi beaucoup de Citadelles, mais ce n'est pas de même des grandes Villes, où la société des hommes produit l'amas de beaucoup de choses, dont un Gouverneur particulier ne sçauroit faire une assez grande provision, & il est aisé d'obliger les Habitans à se pourvoir de vivres pour un an, qui suffiront toujours

toujours pour six mois, & plus, si on chasse les bouches inutiles, comme la raison le veut.

Tant s'en faut qu'on prétende qu'un tel ordre puisse exempter les Souverains d'avoir des magasins publics, qu'au contraire j'estime qu'ils n'en scauroient trop avoir, & qu'après les avoir amassés, ils doivent établir de si bons ordres pour les conserver, qu'il ne soit pas libre aux Gouverneurs, à qui par raison la disposition en appartient, de les dissiper mal-à-propos, ou par une pure négligence, ou par le desir qu'ils pourroient avoir de les convertir à leur profit.

Je ne spécifie point positivement le nombre des canons, \* de la poudre, de boulets, & de toutes autres munitions de guerre qui doivent être en chaque Place, parce qu'il doit être différent, selon leur diverse grandeur;

A. 5. mais.

(\* Pour ne rien omettre, je remarquerai encore en cet endroit, qu'il vaut mieux des Magasins de salpêtre, de soufre & de charbon, que de poudre toute faite, parce qu'elle se gâte aisément à la longue, & qu'un accident de feu est plus à craindre.

mais bien dirai-je que les munitions de bouche ne sont pas plus nécessaires que celles de guerre, & qu'en vain une Place assiégée seroit bien fournie de vivres si elle manquoit de ce qui lui est absolument nécessaire, & pour se défendre & pour offenser ses ennemis, vu principalement que l'expérience nous fait connoître que ceux qui tirent le plus, tuent d'ordinaire davantage, lorsqu'une Place est assiégée, on doit quasi plus épargner le pain que la poudre.

Les Anciens ayant remarqué fort à propos que la vraie force des Places gît en celle des hommes, je ne puis que je ne dise ensuite que toutes les Fortifications sont inutiles, si le Gouverneur & les Officiers qui commandent dans une place, n'ont le cœur aussi fort que ses murailles & ses remparts, & si le nombre des hommes n'est proportionné à la grandeur de la Place, & à la quantité des Postes qu'il faut défendre.

L'expérience nous a fait voir en diverses occasions, que les moindres bicoques se trouvent imprénables par la fermeté du courage de ceux qui les défendent,

dent, & que les meilleures Citadelles ne font pas de grande résistance, quand ceux qui sont dedans n'ont pas le cœur proportionné à leurs forces.

Les Princes ne sçauroient en cette considération avoir trop de soin de bien choisir ceux auxquels ils confient leurs Frontières, puisque le salut & le repos de l'Etat dépendent principalement de leur fidélité, de leur vigilance, de leur courage & de leur expérience; & que souvent le défaut de l'une de ces qualités, coûte des millions aux Etats, si ce n'est la cause absolue de leur perte.

---

#### S E C T I O N I V.

*De la puissance qu'un Etat doit avoir par ses forces de terre.*

Cette Section a pour l'abondance de sa matière plusieurs subdivisions qui seront marquées par renvois au bout des pages.

**L'**ETAT le plus puissant du monde ne sçauroit se vanter de jouir d'un repos assuré, s'il n'est en état de se ga-

rantir en tout tems d'une invasion imprévue , & d'une surprise inopinée.

Pour cet effet , il est nécessaire qu'un grand Royaume comme celui-ci , ait toujours un Corps de Gens-d'Armes entretenus , suffisant pour prévenir les desseins que la haine & l'envie pourroient former contre sa prospérité & sa grandeur , lorsqu'on l'estime dans un repos assuré , ou au moins pour les étouffer dans leur naissance.

Qui a la force , a souvent la raison en matiere d'Etat , & celui qui est foible peut difficilement s'exemter d'avoir tort au jugement de la plus grande partie du Monde.

Comme il arrive beaucoup d'inconvéniens au Soldat qui ne porte pas toujours son épée , le Royaume qui n'est pas toujours sur ses gardes , & en état de se garantir d'une surprise inopinée , a beaucoup à craindre.

Les intérêts publics obligent ceux qui ont la conduite des Etats à les gouverner , enforte qu'ils puissent non-seulement les garantir de tout le mal qui se peut éviter , mais encore de l'appréhension qu'ils en pourroient avoir.

\* La raison voulant qu'il y ait une proportion géométrique entre ce qui soutient & ce qui est soutenu, il est certain qu'il ne faut pas de médiocres forces pour soutenir un si grand Corps que celui de ce Royaume.

Celles qui sont nécessaires à une fin si importante, peuvent & doivent être de différente nature, c'est-à-dire, qu'entre les gens de guerre, destinés pour la conservation de cet Etat, les uns doivent être enrôlés, pour être tous prêts toutes les fois qu'il en sera besoin, & les autres continuellement sur pied, pour n'être jamais un moment sans être en état d'une bonne défense.

† Pour bien garnir les Villes Frontières, & tenir un Corps en état de s'opposer à tout dessein inopiné, il faut au moins entretenir 4000. chevaux & 40000. mille hommes d'Infanterie continuellement sur pied, & l'on peut

( \* La puissance des Princes est le seul moyen qui peut produire cet effet, & partant il reste seulement de sçavoir quelles forces doivent être entretenues dans ce Royaume. )

( † Nomb e de gens de guerre qui doivent être entretenus en ce Royaume. )

peut, sans charger l'Etat, tenir 10000. Gentilshommes & 50000. hommes de pied enrôlés, & prêts à être levés toutes les fois que l'occasion le requerra.

On dira peut-être que la défense de l'Etat ne requiert pas de si grands préparatifs; mais outre que tant s'en faut que cet établissement soit à charge à la France, qu'au contraire la Noblesse & le Peuple en recevront de l'avantage; je dis qu'il est nécessaire pour être capable de faire la guerre lorsque le bien de l'Etat le demandera.

\* Au jugement des mieux sentés, la guerre est quelquefois un mal inévitable; & en d'autres rencontres, il est absolument nécessaire, & tel qu'on en peut tirer du bien.

Les Etats en ont besoin en certains tems, pour purger leurs mauvaises humeurs, pour venger une injure, dont l'impunité en attireroit une autre, pour garantir d'oppression leurs Alliés, pour arrêter le cours de l'orgueil d'un conquérant, pour prévenir les maux dont on est apparemment menacé, & dont on ne sçauroit s'exemter par au-  
tre

\*( La guerre est quelquefois nécessaire. )



tre voie , ou enfin pour divers autres accidens.

Je soutiens , & c'est chose véritable , qu'il n'y en peut avoir d'heureuse qui ne soit juste , parce que si elle ne l'étoit pas , quand l'événement en seroit bon , selon le Monde , il en faudroit rendre compte au Tribunal de Dieu.

En cette considération , la première chose qu'il faut faire lorsqu'on est contraint de venir aux armes , est de bien examiner l'équité qui les met en main , ce qui doit être fait par des Docteurs de capacité & de probité requise.

Ce fondement présupposé , on ne doit penser qu'aux moyens de bien faire la guerre , entre lesquels , prendre bien son tems , n'est pas un des moindres.

Il y a cette différence entre celui qui se venge par colère ou par raison , que le premier fait du mal au hazard d'en recevoir , aimant mieux souffrir du préjudice , que de perdre l'occasion d'en faire à son ennemi , & le dernier dissimule ses sentimens , jusqu'à ce qu'il ait lieu de faire porter à celui qui lui a fait du mal , la peine de sa faute , sans qu'il puisse avoir part à ses souffrances.

Le premier agit en bête , suivant les  
mou-

mouvements de la nature , & le dernier se conduit en homme , se laissant conduire à la raison.

Pour bien faire la guerre , ce n'est pas assez que de bien choisir l'occasion , que d'avoir bon nombre de gens de guerre , abondance d'argent , de vivres & de munitions de guerre , le principal est que les hommes soient propres à ce à quoi ils sont destinés , qu'on sçache les contenir en discipline , les faire vivre avec règle , & qu'on dispense son argent , ses vivres & ses munitions à propos.

Il est aisé de donner ces préceptes généraux , mais la pratique en est difficile , & cependant si elle est négligée , le succès d'une guerre ne sçauroit être heureux que par hazard ou par miracle , à quoi les gens sages ne doivent jamais s'attendre.

Il n'y a pas de Nation au Monde si peu propre à la guerre que la nôtre ; la légèreté & l'impatience qu'elle a dans les moindres travaux , sont deux principes qui ne se vérifient que trop.

Bien que Cesar ait dit que les François sçavent deux choses , l'Art Militaire & celui de bien parler , j'avoue  
que

que je n'ai pu comprendre jusqu'à présent sur quel fondement il leur attribue la première de ces qualités, vu que la patience dans les travaux & dans les peines, qualité nécessaire à la guerre, ne se trouve en eux que très-rarement.

Si cette condition accompagnoit leur vaillance, l'Univers ne seroit pas assez grand pour borner leurs conquêtes, mais comme le grand cœur que Dieu leur a donné, les rend propres à vaincre tout ce qui s'oppose à eux par la force, leur légèreté & leur paresse les rendent incapables de surmonter les moindres obstacles, que les délais d'un ennemi rusé oppose à leur ardeur.

De là vient qu'ils ne sont pas propres aux conquêtes qui requierent du tems, ni à conserver celles qu'ils pourroient avoir faites en un instant.

Ils ne sont pas seulement légers, impatiens, & peu accoutumés à la fatigue, mais outre cela on les accuse de n'être jamais contents du tems présent, & d'être peu affectionnés à leur Patrie; & cette accusation a tant de fondement, qu'on ne sçauroit nier qu'il s'en trouve plus qui manquent à ce à quoi ils sont obligés par leur naissance, que  
de

toutes les autres Nations du Monde :

Il s'en trouve peu qui portent les armes contre la France où il ne se trouve des François , & quand ils sont armés pour leur Pays , ses intérêts leur sont si indifférens , qu'ils ne font aucun effort pour surmonter leurs défauts naturels à son avantage.

Ils courent des cent lieues chercher une bataille , & n'en voudroient pas attendre l'occasion huit jours , l'ennemi les a fatigués , devant même qu'on ait commencé de mettre la main à l'œuvre.

Ils ne craignent pas le péril , mais ils veulent s'y exposer sans aucune peine ; les moindres délais leur sont insupportables , ils n'ont pas de flegme pour attendre un seul moment leur bonheur , & ils s'ennuyent même dans la continuation de leurs prospérités.

Au commencement de leur entreprise , leur ardeur n'est point ordinaire , & en effet, ils sont plus qu'hommes en cet instant , mais peu de tems après ils se ralentissent , enforte qu'ils deviennent égaux à ceux qui n'ont qu'une vertu commune , & à la longue ils se dégoûtent & s'amolissent jusqu'à tel point

point qu'ils sont moins qu'hommes.

Il leur reste bien toujours du cœur pour se battre, pourvu qu'on veuille les mettre aux mains à l'heure même, mais il ne leur en demeure point pour attendre l'occasion, bien que leur honneur, la réputation de leur Nation, & le service de leur Maître les y obligent.

Ils ne savent ni tirer fruit d'une victoire, ni résister à la fortune d'un ennemi victorieux, ils s'aveuglent plus que tous autres dans leurs prospérités, & cependant point de cœur ni de jugement dans les adversités & dans les travaux.

Enfin, ils sont sujets à tant de défauts, que ce n'est pas sans raison que quelques esprits judicieux s'étonnent comment cette Monarchie a pu se conserver depuis le tems de sa naissance, vu que si elle a toujours trouvé des enfans fidèles à sa défense, elle n'a jamais été attaquée que ses ennemis n'ayent rencontré dans son sein des Sectateurs, qui comme vipères, n'ont rien oublié de ce qu'ils ont pu, pour ronger les entrailles de leur mere.

Je sçais bien qu'en contre-change de  
ces

ces imperfections, les François ont de bonnes qualités; ils sont vaillans, pleins de courage & d'humanité, leur cœur est éloigné de toute cruauté, & tellement dépouillé de toute rancune, qu'ils se réconcilient aisément.

Mais bien que ces qualités soient, ou l'ornement de la vie civile, ou essentielles à la Chrétienté, si est-il vrai qu'étant destituées de flegme, de patience & de discipline, ce sont des viandes exquisés, servies sans sauce qui les fait manger avec goût.

Je n'ignore pas que la providence de Dieu, qui est admirable en toutes choses, l'est particulièrement en ce qu'elle a voulu contrepeser les mauvaises qualités de chaque Nation, par d'autres avantages qui suppléent à leurs défauts.

Si la Nation Françoisise est légère & impatiente, sa vaillance & son impétuosité lui font souvent faire d'un premier effort, ce que les autres font avec beaucoup de tems.

Si son inquiétude l'empêche de demeurer volontiers dans les Armées, la bonté Divine la rend si abondante en hommes, qu'il s'en trouve toujours quantité qui sont portés par le même principe

principe de légéreté , à vouloir aller aux occasions quand les autres en veulent revenir , & ceux-ci font prêts à retourner , auparavant que ceux qui ont rempli leur place quittent la Partie.

Si le peu d'affection qu'ils ont pour leur Pays les porte quelquefois à prendre les armes contre leur Roi , l'inconstance & les subits mouvemens auxquels ils font sujets , font qu'étant difficile d'y prendre confiance , ils se font plus de mal à eux-mêmes , qu'ils ne sont capables d'en faire à leur Pays.

C'est chose certaine que les Espagnols nous surpassent en constance & en fermeté , en zèle & en fidélité envers leur Roi & leur Patrie ; mais en contre-change , ce Royaume stérile est si désert en certains endroits , & si peu abondant en hommes , que sans leur fermeté , il se trouveroit souvent abandonné de soi-même.

Au reste , si entre les François quelques particuliers prennent parti contre leur maître , les Espagnols se mutinent & se révoltent quelquefois en corps dans les Armées.

Si l'Empereur a l'avantage de dominer une Nation , qui est la pépinière des Soldats,

Soldats, il a aussi le désavantage qu'elle change aisément de Parti & de Religion tout ensemble, outre qu'elle est extraordinairement sujette à l'yvrognerie, & beaucoup plus déréglée que la nôtre à la campagne.

En un mot, chaque Nation a ses défauts, & les prudentes sont celles qui tâchent d'acquiescer par Art, ce que la nature ne leur a pas donné.

Il est plus aisé d'ajouter au courage, à la vaillance & à la courtoisie des François, le flegme, la patience & la discipline, que de donner aux Nations flegmatiques, le feu que la naissance ne donne pas.

Les François sont capables de tout, pourvu que ceux qui les commandent soient capables de bien enseigner ce qu'il faut qu'ils pratiquent.

Leur courage, qui les porte à chercher la guerre aux quatre coins du Monde, vérifie cette proposition, puisqu'ils vivent comme les Espagnols dans leurs Armées, comme les Suédois dans leur Pays, comme les Cravates dans leurs Troupes, & comme les Hollandois dans leurs Etats.

Ils observent la discipline des uns & des



des autres , ce qui montre bien que s'ils demeurent dans leur Pays en leurs défauts naturels , c'est parce qu'on les souffre , & qu'on ne sçait pas les en corriger.

S'ils vivent dans ce Royaume sans discipline , ce n'est pas tant leur faute que celle des Chefs qui les commandent , qui se contentent d'ordinaire de faire de belles Ordonnances , & n'ont pas le soin qu'ils doivent avoir de les faire observer.

Il n'y a rien de si aisé que de donner des règles de bien vivre , & rien qui soit si difficile de les faire pratiquer , il n'est point pourtant impossible.

Il faut , s'il se peut , en faire comprendre la justice par raison , & ensuite être impitoyable & inflexible à faire châtier ceux qui les violent.

Si un , deux ou trois châtimens n'arrêtent le cours de la défobéissance , la continue l'emporte , & j'ose dire à V. M. que si elle trouve des Chefs dignes de commander , elle ne manquera pas de sujets propres à obéir ; c'est chose certaine , que l'opinion qui s'est répandue par tout le monde , que les François sont incapables de règle & de discipline.

ne, n'a autre fondement que l'incapacité des Chefs, qui ne sçavent pas choisir les moyens nécessaires aux fins qu'ils se proposent.

Le siège de la Rochelle, où durant treize mois une Armée de vingt-cinq mille hommes, reçut les ordres, & y obéit comme des Religieux portant les armes, & le voyage de Pignerol, où ils firent le même, vérifient clairement ce que j'ai dit.

Mais il faut que celui qui commande n'ait aucune acception de personne, & qu'il soit reconnu pour tel, étant certain que si on voyoit qu'il n'eût pas assez de fermeté pour demeurer inflexible dans la rigueur de la règle qu'il a établie, il n'y auroit personne qui pensât être obligé à la garder; ou au moins s'en trouveroit-il beaucoup qui se hazarderoient à la violer, pensant le pouvoir faire impunément.

Mais si un Chef se lasse moins de châtier que les délinquans de faillir, sa fermeté arrêtera le cours de nos légèretés si excessives; à moins d'un tel remède, il ne faut point espérer de contenir dans les bornes de la raison une Nation si bouillante & si impétueuse  
que

que la nôtre. Les châtimens de Marillac & de Montmorenci , ont en un instant mis en leur devoir tous les Grands de ce Royaume , & j'ose aflurer que celui de dix Officiers & de cinquante Soldats , maintiendra les Armées en discipline , & en état de faire tout ce qu'on voudra.

Ainsi si l'on châtie tous ceux qui manqueront à fatisfaire à leurs devoirs & obligations , on en châtierà peu , vu qu'il ne s'en trouvera pas beaucoup qui veuillent de gayeté de cœur s'exposer à leur perte quand ils la connoîtront inévitable , & par la mort de peu de gens , on confervera la vie à beaucoup , & l'ordre en toutes choses.

Jamais les défauts de cette Nation n'ont paru davantage que sous le Regne de V. M. qui étant signalé de beaucoup de bonheur , & d'une grande puissance en votre conduite , le fera auffi au jugement des plus fenfés , pour beaucoup d'infidélités qu'elle a souffert , & par un grand nombre de légèretés pratiquées contre son service.

Après avoir plusieurs fois recherché les raisons des uns & des autres , je ne crains point de dire que ces légèretés

viennent de la foiblesse de la Minorité de V. M. pendant laquelle les esprits se sont tellement accoutumés à toutes sortes de licences , qu'ils ont cru dans votre Regne les pouvoir continuer avec la même impunité qu'ils ont fait auparavant.

La premiere est , qu'y ayant plus de Colléges de Religieux , plus d'Officiers de Justice & de Finances que par le passé, il y a beaucoup moins de Soldats, ce qui fait que la désertion de ceux qui se retirent des Armées , paroît davantage , parce qu'il ne s'en trouve pas tant qu'autrefois , qui remplissent la Place de ceux qui abandonnent leur devoir.

La seconde , que les gens de guerre faisoient par le passé plus de fortune qu'en ce tems , auquel les Financiers & les Partisans recueillent toute la graisse , au grand dégoût de ceux qui se voyent contraints d'exposer leur vie presque inutilement.

La troisiéme , que les Chefs d'apprésent sont moins soigneux de la discipline Militaire, & moins sévères à châtier ceux qui les abandonnent , que n'étoient nos peres.

La quatriéme , que le long - tems  
qu'il

qu'il y a que les François n'avoient eu de guerre étrangere où ils eussent de puissans ennemis à combattre , leur avoit fait quasi oublier le métier , & les avoit défaccoutumés des fatigues dont ils sont peu capables , bien qu'il en faille beaucoup essuyer lorsqu'on a affaire à des ennemis éveillés & puissans.

J'ajoute à ces considérations , que la santé de V. M. ne lui a pu permettre d'être toujours dans les Armées, & que l'injustice des François est telle , qu'ils ne sont pas contens en un lieu où ils hazardent leur vie , s'ils ne voyent leur Roi , par la présence duquel ils l'estiment en quelque façon assurée.

Il n'appartient qu'aux ennemis de cet Etat de faire la guerre avec succès, par de simples Lieutenans ; le flegme de leur Nation leur donne cet avantage , mais la Françoisise est moins propre qu'aucune autre à en user ainsi , parce que l'ardeur qui leur donne du courage , & le desir de combattre , leur donne aussi l'impatience , qui ne peut être vaincue que par la présence de leur Roi.

S'il est arrivé quelquefois qu'une

grande entreprise ait réussi sous des Lieutenans , il se trouvera sans doute que ceux qui ont eu ce bonheur , ont été des personnages de très-grande autorité , tant par la confiance de leur maître , que par le mérite de leurs personnes, ou que les guerres n'auroient pas été de longue durée , qu'en surmontant les ennemis il lui ait fallu aussi vaincre l'amour des François.

Ce n'est pas une petite peine d'être obligé de faire connoître en cet endroit les défauts que V. M. a plusieurs fois remarqué en sa Noblesse , cependant ils sont si publics , qu'il est impossible de les cacher.

L'affection que je lui porte , fait qu'il est nécessaire de les examiner pour y trouver exemple , & y chercher remède.

L'estime en laquelle elle a été par le passé , ne permet pas quasi de croire qu'elle ait mal fait en certaines occasions de votre Regne , mais j'en ferai sans doute concevoir la raison à ceux qui en ont vu l'effet.

Il n'y a personne qui ne comprenne aisément qu'il y a grande différence entre les esprits qui montent en haut  
par

par leur nature , & les plus grossieres parties de leurs corps qui demeurent en bas.

L'excellence de la Noblesse qui cherche la guerre volontairement , sont ces esprits qui montent en haut , estimés de tout le monde , & celle qui n'y va que par la nécessité des Loix de ce Royaume , est si non la lie , au moins le vin qui est au dessous de la barre , & dont on fait si peu de cas , qu'à peine peut-il servir pour des valets.

Il n'y a point de Communauté où l'on ne trouve beaucoup plus de mauvais sujets que de bons ; & partant peu d'yvroye étant capable de gâter plusieurs monceaux de bled , ce n'est pas merveille si lorsqu'une Noblesse est assemblée , le grand nombre corrompt le petit , quoique meilleur ; & comme le meilleur vin , brouillé avec la lie ne vaut rien , aussi le service de la meilleure Noblesse est nonseulement inutile , mais préjudiciable quand elle est jointe avec la lie qui altère.

\* Ce discours me donnant lieu de parler du Ban & de l'Arriere-Ban , je

B 3 ne

( \* Arriere-Ban. )

ne puis que je ne dise que c'est une Assemblée de Noblesse, qui n'ayant point de Chef qui ait autorité, se conduit sans règle & vit sans discipline.

Assemblée dont la subsistance est si peu assurée, que la légèreté, la lâcheté, la malice ou le dégoût de trois ou quatre personnes sont capables de la dissiper en un moment.

Assemblée qui ruine beaucoup plus les lieux par où elle passe, que les Troupes réglées qui ruinant le Pays de V. M. payent une partie de ce qu'elles dépensent, au lieu que celle-ci ne paye rien du tout.

Elle ne fait jamais de garde en une Armée, d'où il arrive double mal, & celui de leur fainéantise, & le dégoût qu'en reçoivent les autres.

Si elle ne combat aussi-tôt qu'elle est arrivée, comme elle a été prompte à venir, elle est prompte à s'en retourner, & en menace à tous momens; en se retirant elle débauche non seulement beaucoup de gens par son mauvais exemple, mais les plus ingénieux de sa Troupe inventent tout ce que l'artifice peut suggérer pour couvrir leur infamie, & faire croire qu'elle ne s'en va

pas



pas sans raison , ce qui fait qu'en affoiblissant les Armées , elle les étonne tout ensemble.

V. M. connoissant mieux que moi ces vérités , dont elle a vu la pratique en sa présence , sans exagérer les défauts d'un Ordre , dont j'ai représenté les perfections , ma conscience m'oblige de dire hardiment qu'il ne faut jamais avoir recours à un tel secours beaucoup plus préjudiciable qu'utile à l'Etat.

Mais afin que ce Royaume ne demeure pas privé du service de la Noblesse , qui en a toujours été le principal nerf , & qui est obligée de le servir en tems de guerre , à cause des Fiefs qui lui ont été donnés à cette condition , & des avantages qu'elle a pendant la paix sur les Peuples ; il faut taxer tous les Fiefs en chaque Bailliage selon leur revenu , & former avec l'argent qui en reviendra des Compagnies réglées , dans lesquelles ceux qui aimeront mieux servir en personne que payer la contribution de leurs Fiefs , seront reçus , pourvu qu'ils s'engagent de satisfaire aux conditions de leurs obligations.

La prudence veut qu'on se serve des

hommes selon leur portée, & que l'on supplée au défaut de la nature; & pour cette raison il faut se servir du Corps de la Noblesse, si l'on veut en tirer quelque utilité.

Ensuite de cette observation, passant plus avant, je suis obligé de remarquer qu'il est presque impossible d'entreprendre avec succès de grandes guerres avec des François seuls.

\* Les Etrangers sont absolument nécessaires pour maintenir le Corps des Armées, & si la Cavalerie Françoisse est bonne pour combattre, on ne peut se passer d'Etrangers pour faire les gardes, & supporter les fatigues d'une Armée.

Notre Nation bouillante & ardente aux combats n'est ni vigilante à se garder, ni propre à former des desseins ou des entreprises qui ne se peuvent exécuter sans peine.

Les Armées Françoises étoient toujours composées de la moitié d'Etrangers, & nous avons expérimenté combien il est avantageux de s'en servir au défaut de notre Nation, par les bonnes qua-

( Etrangers nécessaires. )

qualités de ceux dont nous pouvons être assistés; & cependant corriger nos imperfections autant qu'il nous est possible.

Or, parce que si nous manquons de Soldats bien disciplinés, fermes & constans en leur devoir, nous manquons encore plus de Chefs qui ayent les qualités qui leur sont nécessaires, ce n'est pas assez de remédier à un de ces défauts, il faut aussi pourvoir à l'autre.

Il y en a peu dans le Monde, mais beaucoup moins en France qu'en autre lieu, qui ne s'aveuglent dans la prospérité, & ne perdent cœur & jugement dans l'adversité & les traverses.

Il est néanmoins nécessaire qu'il y ait des gens dans l'administration de l'Etat, & dans le commandement des Armées qui soient exemts de ces défauts, autrement on seroit en hazard de ne tirer jamais aucun fruit des occasions favorables que Dieu nous peut envoyer, & de perdre beaucoup au premier accident de fortune qui nous arriveroit.

Bien que la tête soit ce qui guide le reste du Corps, & que le jugement soit la partie la plus essentielle à celui qui

commande , il est vrai néanmoins que je souhaite plutôt à un Général d'Armée beaucoup de cœur & un médiocre esprit, que beaucoup d'esprit & un médiocre cœur.

On s'étonnera peut-être de cette proposition , parce qu'elle est contraire à ce que plusieurs ont pensé sur ce sujet , mais la raison en est évidente.

Ceux qui ont grand cœur ne s'étonnent pas dans le péril , tout l'esprit que Dieu leur a donné , & leur jugement leur sert fort bien en telles occasions ; au lieu que ceux qui ont fort peu de cœur s'étonnant aisément , se trouvent au moindre danger si troublés , que quelque grand esprit qu'ils ayent , il leur est du tout inutile , parce que la peur leur en ôte l'usage.

Je ne fais pas grande différence entre donner le maniement des Finances à un voleur , & le commandement d'une Armée à celui dont le courage est médiocre.

Comme l'avarice & le desir qu'a le premier d'acquérir du bien , font qu'il ne prend pas toujours les occasions d'augmenter les fonds de son maître ; aussi le second , qui a le desir de con-  
server

server sa vie, & se garantir de divers périls, qui n'ont fondement qu'en son imagination, est porté à perdre & à éviter beaucoup d'occasions très-avantageuses à ses armes; & ainsi si le premier est capable de faire des fautes par le desir de remplir sa bourse, le dernier ne l'est pas moins par le dessein qu'il a d'assurer sa vie.

Entre les gens de cœur, il y en a qui sont vaillans par nature, & d'autres qui le sont seulement par raison; les premiers sont beaucoup meilleurs pour Soldats que pour Capitaines, parce que d'ordinaire leur vaillance est accompagnée de quelque brutalité; mais les seconds sont bons pour Chefs; cependant il est toujours à desirer que leur vaillance raisonnable ne soit pas destituée de la naturelle, parce qu'autrement il seroit à craindre que la prévoyance de beaucoup d'inconvéniens qui peuvent arriver, & qui n'arrivent pas, détournât celui qui agiroit avec trop de raisonnement d'entreprendre ce qui réussiroit à d'autres moins spirituels & plus hardis.

Le manque de jugement contribue beaucoup à la vaillance de certaines

personnes , qui font des coups d'autant plus hazardeux , qu'ils connoissent moins les périls où ils s'exposent.

Le jugement ne sert pas peu à d'autres pour feindre une grande hardiesse en certaines occasions , qui périlleuses en apparence , ne le sont , ni dans l'effet , ni dans l'esprit de ceux à qui Dieu a donné plus de lumiere qu'aux autres.

Comme il ne faut pas une vaillance au Général d'Armée qui soit destituée de jugement ; s'il est clairvoyant & judicieux en éminence , il a besoin de sincérité qui l'empêche de faire passer des artifices pour des actions de cœur. L'homme se déguise souvent en tant de façons , qu'il est bien difficile de distinguer les effets de la tête de ceux dont le cœur est la principale cause.

Il y a des gens si naturellement vaillans , qu'ils sont tels jusqu'au tombeau.

D'autres qui ne l'étant pas de cette sorte , font un effort en leur jeunesse pour paroître tels , afin de s'acquérir quelque réputation , à l'ombre de laquelle ils puissent passer leur vie sans infamie.

Ces derniers n'ont pas plutôt obtenu  
leurs

leurs fins , que les effets de leur vaillance disparoissent , parce qu'ils ont leur compte , & que l'artifice est la source de leur courage , & non leur inclination naturelle.

Il faut bien se donner de garde de choisir un Chef de cette nature , se ressouvenant que l'artifice est aussi dangereux en ceux qui commandent , que le jugement & le courage leur sont nécessaires.

Ces deux qualités doivent quasi marcher de même pied , mais en compagnie de plusieurs autres.

Les grandes entreprises n'étant pas jeux d'enfans , il est vrai de dire qu'elles requierent en ceux qui les font , un âge mûr ; mais aussi est-il vrai , qu'ainsi que la maturité du jugement qui s'avance avec les années est utile à former un dessein , le feu de la jeunesse ne l'est pas moins pour pouvoir le mettre en exécution , & c'est chose certaine que la fortune rit souvent aux jeunes gens , & tourne le dos à la vieillesse.

Il faut remarquer à ce propos , qu'il y a grande différence entre un nouveau , un jeune & un vieillard ; il est difficile d'être bon & mauvais tout ensemble.

Pour

Pour être excellent , il faut être jeune d'années , mais non de service & d'expérience ; & bien que les vieux soient d'ordinaire les plus sages , ils ne sont pas les meilleurs pour entreprendre , parce qu'ils se trouvent souvent destitués du feu de la jeunesse qui est requis en telles occasions.

Pour conclusion , le cœur , l'esprit & la bonne fortune sont trois qualités si nécessaires à un Chef , que bien qu'on n'en trouve pas beaucoup qui les aient toutes ensemble , il est difficile d'attendre sans hazard de grands événemens de ceux qui se trouveront destitués de l'une d'icelles.

Mais si on est assez heureux pour en trouver en qui ces conditions se rencontrent , il sera très-aisé de remédier aux défauts de ceux qu'on voudra commettre à leur conduite.

Un de ceux qui cause plus de mal , est , ainsi que j'ai remarqué , la légèreté de notre Nation , qui la rendant presque incapable de demeurer long-tems en un même Etat , fait qu'une Armée n'est pas plutôt mise sur pied , qu'elle diminue de la moitié.

J'ai quelquefois estimé pour le meilleur



leur expédient qu'on pourroit prendre pour faire subsister les gens de guerre & les maintenir en discipline, \* seroit de mettre l'établissement des Légionnaires, autrefois pratiqué en ce Royaume, y ajoutant quelques ordres particuliers tout-à-fait nécessaires pour le rendre assuré, mais la raison & l'expérience m'ont fait perdre cette pensée.

La raison, parce qu'elle fait connaître clairement que ce qui est commis au soin de plusieurs est d'autant moins assuré, que chacun se décharge sur son compagnon, & que les choix qui se font par l'avis des Communautés, se trouvent rarement faits par le seul motif de la raison, parce qu'encore qu'il y ait beaucoup de gens sages & de probité, le nombre des fous & des méchans est toujours le plus grand.

L'expérience, parce qu'elle apprend à tout le monde qu'il n'y a point de deniers plus mal dispensés que ceux des Communautés.

† Outre que je puis dire avec vérité  
que

(\* Remède pour faire subsister les Armées. )

(† Cette vérité est clairement justifiée par la mauvaise administration des deniers d'Octroi

que lorsque les nécessités urgentes de l'Etat ont contraint V. M. de recourir à des Troupes envoyées par des Princes , conduites & payées par leurs Officiers , ce que j'ai vu deux fois pendant cette dernière guerre ; elles ont toujours coûté le double , & ont fait autant & plus de désordres que les autres , & moins subsisté que celles qui étoient en même tems levées , & conduites par des particuliers à vos dépens.

Ces considérations m'ont fait voir clairement qu'au lieu de charger les Provinces de la levée & de l'entretien des gens de guerre ; les Souverains en doivent prendre le soin ; & qu'ils peuvent les faire subsister avec ordre, s'ils veulent se servir des moyens utiles à cette fin , selon l'ordre suivant.

Tous les Soldats doivent être enrôlés : le Rôle qui en sera fait , doit porter leur nom , désigner le lieu de leur naissance , & leurs habitudes , afin que s'ils viennent à se débander , on les puisse trouver plus aisément.

Le Greffier de chaque lieu doit être chargé  
des Villes & des Fabriques des Eglises. )

chargé du nombre de ce qui se levera en son étendue , & les Juges obligés d'avoir l'œil à faire prendre & châtier selon la rigueur des Ordonnances, tous ceux qui reviendront des Armées sans un bon & valable Congé ; sur peine ausdits Juges d'être privés de leurs Charges, s'il se vérifie qu'ayant eu connoissance du retour desdits Soldats , ils les ayent laissés impunis.

Pour l'enrôlement des Soldats , chacun doit être obligé de servir trois ans sans demander Congé , si ce n'est en cas d'une évidente maladie , à condition aussi que ce terme étant expiré , l'on ne pourra le leur refuser lorsqu'ils le demanderont.

Cette condition semble d'autant plus nécessaire , que le François qui croit être contraint , & retenu contre son gré , ne pense d'ordinaire qu'à s'échaper , dût-il perdre mille vies , s'il en avoit autant , au lieu que s'il lui est libre de se retirer , il y a grande apparence qu'il demeurera volontairement dans les Armées , la nature portant d'ordinaire les hommes à vouloir moins ce qui leur est permis, que ce qui leur est défendu.

Tou

Tout Soldat qui aura obtenu son Congé, fera tenu de le faire enregistrer au Greffe de la Jurisdiction en laquelle il aura été levé.

Les Chefs & les Officiers d'un Regiment ne pourront pour quelque cause que ce puisse être, recevoir des Soldats d'un autre, sur peine d'être dégradés des armes, & même de Noblesse, s'ils sont Gentilshommes.

Et le Soldat qui sera trouvé avoir abandonné son Capitaine sans Congé, sera sans remission envoyé aux Galères en quelque tems qu'il puisse être pris, sans qu'aucun changement de lieu ni de condition le puisse exempter de cette peine.

Nul Congé ne sera estimé bon, s'il n'est signé du Mestre de Camp, ou autre qui commande le Corps en son absence, & scelé du Scéau du Régiment.

Chaque Régiment aura un Prévôt, un Commissaire, un Contrôleur & un Payeur, qui tous seront obligés de suivre le Régiment, sur peine nonseulement de cassation, mais même de punition exemplaire.

S'il se fait quelques désordres dont le Prévôt ne fasse point de châtement  
selon

ſelon les Loix Militaires , il ſera lui-même châtié lors que la plainte viendra à la connoiſſance de V. M. ou de ſes Généraux.

Si le nombre du Régiment n'eſt complet , & que le Commiſſaire & le Contrôleur n'en donnent avis , ils en répondront en leurs propres & privés noms , & ſeront ſévèrement punis.

Si la ſolde manque par la faute du Payeur , ſoit par divertiffement qu'il faſſe du fonds de ſa Charge , ſoit par ſimple remiſe ou délai , ou autre manquement , il ne pourra en aucune façon être exempt du payement du quadruple , & de punition exemplaire.

Leſdits Officiers ſeront ſeulement employés par Commiſſion , diverſes expériences ayant fait connoiſtre que rien ne perd tant les Officiers du Roi , particulièrement en ce qui eſt du fait de la guerre , que de mettre les Charges en titre d'Offices , qui à proprement parler , n'eſt autre choſe qu'un titre de volerie & d'impunité.

Ceux qui commandent les Troupes , ſeront obligés de les faire mettre en bataille toutes les fois qu'ils en ſeront requis par les Commiſſaires.

Afin

Afin que ceux qui auront telles Commissions puissent s'en acquiter fidèlement , le Commissaire aura 200. liv. par mois , le Contrôleur 150. liv. le Prévôt 100. liv. son Greffier 50. liv. & chacun de ses Archers 30. liv.

Or , parce qu'on ne sçauroit rien avancer en réglant les Soldats & les petits Officiers , si l'on ne prescrivoit l'ordre qui doit être observé par les principaux Chefs; les Mestres de Camp, Capitaines Sergens - Majors , Lieutenans & Enseignes , ne pourront s'abstenir de leurs Charges sans Congé de leurs Généraux & Commandans des Troupes , ou de V. M. & au cas qu'aucuns contreviennent à ce Règlement , ils doivent être cassés , dégradés de Noblesse & des Armes , s'ils sont Nobles , ou cassés seulement s'ils ne le sont pas , sans préjudice de plus grande peine. V. M. s'imposera , s'il lui plaît , cette Loi à elle-même , de ne leur donner jamais Congé pendant la guerre sans cause légitime , mais lorsqu'ils seront en garnison , elle usera aussi de cette bonté de ne point refuser Congé aux tiers des Officiers pour quatre mois , afin qu'en un an ils le puissent avoir tous à leur tour. Si

Si avec cette bonne règle qui ne peut être estimée trop austère par ceux même qui en peuvent souffrir, on a un soin particulier des Soldats, si l'on leur donne du pain tout le long de l'année, six montres & un habit; si l'on continue les Missions Militaires pratiquées en 1639. pour les empêcher de tomber malades; si lorsqu'ils le font, on a des Hôpitaux qui suivent l'Armée en tous lieux, ainsi qu'on a fait en la même année, & qu'en assurant la vie à ceux qui auront été estropiés en servant le Roi, dans la Commanderie de Saint Louis, destinée à cette fin; j'ose répondre que l'Infanterie de ce Royaume fera bien disciplinée à l'avenir.

\* Il en fera de même de la Cavalerie, si la mettant sur pied avec le même ordre, & que je ne répète point, pour éviter une redite importune; on oblige en outre chaque Cavalier à avoir deux chevaux de service & un de bagage, si on ne leur en souffre pas davantage, si on leur fait observer rigoureusement les Ordonnances, qui les obligent à n'être jamais sans armes; & si on les  
met

( Cavalerie. )

met en garnison pendant la Paix dans les lieux clos, pour éviter les désordres dont il est impossible de garantir le Peuple lorsque les gens de guerre logent à la campagne.

Elle a si mal fait en ces dernières guerres, que si elle demouroit en l'état auquel elle est, il n'en faudroit plus faire compte.

La vraie cause de sa décadence est le grand nombre qu'on a été contraint d'en faire en ces derniers tems, pour s'opposer à celle des Etrangers, qui mettent indifféremment toutes sortes de personnes à cheval.

De là est venu qu'elle n'a pu être, ainsi que par le passé, composée de Noblesse adroite & courageuse, mais qu'on a été contraint de la remplir non-seulement de vieux Soldats, mais encore de jeunesse de toutes conditions, qui n'a jamais éprouvé ni son cœur ni son bras.

Si en imitant les Etrangers qui reçoivent toutes sortes de gens dans leur Cavalerie, la nôtre avoit appris à supporter aussi-bien les fatigues que la leur, bien qu'elle eût perdu une partie de cette ancienne valeur, qui la rendoit  
recom-



recommandable , nous aurions lieu de nous consoler , mais la légéreté & la délicatesse qui se trouvent presque en toutes les conditions de notre Nation , l'ayant retenue dans ses premiers défauts , elle a perdu ce qu'elle avoit de meilleur , sans acquérir ce qu'elle n'avoit pas.

Bien que les Médecins estiment que la cure d'une maladie est bien avancée lorsque la vraie cause de son mal est connue ; j'avoue qu'en connoissant l'origine & la source de celui dont il est question , sa guérison ne laisse pas d'être très-difficile.

Si l'on réduit la seule Cavalerie à la Noblesse , on n'en scauroit avoir le nombre nécessaire pour s'opposer à celle des ennemis ; & si on y admet toutes sortes de personnes , il est impossible de l'avoir telle que l'Histoire représente la Françoise.

Le seul expédient qu'on peut prendre , à mon avis , en cette extrémité , est d'exhorter les Capitaines à avoir dans leurs Compagnies le plus de Noblesse qu'ils pourront , d'ordonner qu'aucune ne pourra être reçue à la montre , qu'il n'y ait la moitié de Gentilshommes.

D'obli

D'obliger tous ceux de cette naissance qui auront 20. ans , de porter les armes , déclarant qu'ils ne feront jamais capables d'aucunes Charges ni Dignités , s'ils n'ont au moins servi actuellement trois ans dans les Troupes de V. M.

De défendre à tous les Officiers de Cavalerie d'enrôler dans leurs Compagnies aucun Soldat non-Gentilhomme , qui n'ait 25. ans passés , & qui n'ait porté les armes dans l'Infanterie au moins trois ans.

Enfin , de faire rigoureusement exécuter les anciens Ordres Militaires , qui veulent que tous Cavaliers qui abandonnent leur Chef en un combat soient désarmés sur la simple notoriété de leur défection.

Si ce Règlement est religieusement observé , je ne doute point que la Cavalerie Françoise ne regagne sa première réputation , & V. M. ayant son Infanterie & sa Cavalerie bien disciplinées , pourra se vanter d'être forte par les armes en quelque tems que ce puisse être , & en état de donner pendant la paix autant de sûreté à ses sujets , que de terreur à ses ennemis.

Reste

Reste à voir seulement si cet Etat pourra supporter la dépense d'un si grand corps de gens de guerre, tel qu'est celui dont j'ai fait le projet; ce qui s'examinera ci-après.

Cependant bien qu'il y ait lieu d'espérer que par le moyen d'un Règlement si utile, & si aisé à observer comme est celui que je propose, les Armées subsisteront à l'avenir, ainsi qu'il est à désirer, ou du moins qu'elles se maintiendront beaucoup mieux que par le passé; je ne laisserai pas de faire six remarques d'autant plus nécessaires pour une grande guerre, que la prudence requiert qu'aux affaires d'importance on ait tant d'expédiens, qu'on ne soit jamais court en ses mesures.

\* La première, est que si l'on veut avoir 50000. hommes effectifs, il faut en lever cent, n'estimant un Régiment de 20. Compagnies qui doivent avoir cent hommes, que pour mille.

La deuxième, qu'il faut souvent rafraîchir les Armées par de nouvelles levées, sans lesquelles bien qu'elles

*Tome II.*

C font

[ \* Remarques pour faire subsister les Armées, & pour faire utilement la guerre. ]

sont fortes par leur Contrôle, elles seront très-foibles en effet.

La troisième, que tels rafraîchissemens doivent être plutôt faits par fréquentes Recrues de vieux Corps, qu'il faut conserver lors même qu'ils seront entièrement affoiblis, que pour lever de nouveaux Régimens, auxquels toutefois il est expédient d'avoir recours en certaines occasions pressées, parce que les Soldats s'enrôlent plus volontiers sous les Officiers.

La quatrième, que lorsque les Troupes sont ruinées, il vaut mieux les payer sur le pied auquel elles sont réduites que de les réformer, parce qu'il est impossible d'en user ainsi, sans perdre d'excellens Officiers & des Soldats aguerris.

Je sçai bien qu'on peut ordonner que ce qui reste de Soldats passe dans d'autres Régimens; mais il est tout-à-fait impossible de le faire pratiquer, l'affection que chaque Soldat a pour son Capitaine lui donnant sujet de se retirer, ou au moins prétexte à sa légèreté d'en user ainsi.

Je sçai bien encore qu'en réformant des Régimens, on pourroit imiter les

Espa

Espagnols , qui ne font pas seulement passer les Soldats dans de vieux Corps , mais même les Officiers.

Mais bien qu'il soit aisé de résoudre un tel ordre , il n'y a point de sévérité assez grande pour le faire exécuter; l'humour ambitieuse & peu sage de notre Nation , ne leur permettant après avoir commandé de souffrir d'être commandés , quelque avantage qui pût leur revenir d'une telle obéissance.

La cinquième , qu'il est absolument impossible dans les guerres qui requièrent des efforts extraordinaires , de payer réglément les montres des gens qu'on met sur pied , comme on peut faire en une entreprise qui n'exécède point les forces d'un Etat , mais qu'en tel cas ces deux expédiens peuvent remédier à un tel défaut.

Le premier consiste à si bien pourvoir aux vivres ; que jamais le pain ne manque aux Soldats.

Le second , de contenter les Chefs , qui étant satisfaits , ont trop d'intérêt à maintenir les gens qu'ils commandent pour n'y pas faire leurs efforts ; au lieu que s'ils sont maltraités , leurs plaintes & leurs négligences donnent lieu de li-

cence à leurs Soldats , & leur font venir l'envie de se débânder , quand ils n'y penferoient pas de leur propre mouvement.

Cependant je ne veux pas oublier à remarquer que pour bien faire , il faut donner trois montres pendant la campagne , outre cinq mois de quartier d'hyver que les Troupes doivent avoir réglément,

Or , parce qu'il n'y a rien de si important à la subsistance des gens de guerre , & aux succès de tous les desseins qu'on peut entreprendre , que de pourvoir si bien à leurs vivres qu'ils ne leur manquent jamais,

J'ajoute pour sixième remarque , que ce soin est un des principaux qu'on doit avoir , & que l'œconomie & la police sont les principales parties des Généraux d'Armée.

A peine les Armées combattent-elles une fois en un an , mais il faut qu'elles vivent tous les jours , & qu'elles subsistent avec ordre , ce qui ne se peut faire sans une grande œconomie & un extraordinaire soin de Police.

Il se trouve en l'histoire beaucoup plus d'Armées périées par faute de pain

& de Police, que par l'effort des armes ennemies; & je suis fidèle témoin que toutes les entreprises qui ont été faites de mon tems, n'ont manqué que par ce défaut.

Ceux qui n'ont pas d'expérience, estiment d'ordinaire avoir tout fait quand ils ont mis des Armées sur pied, & qu'ils ont pourvu à leur solde, mais quelque paiement qu'on leur fasse, si elles ne sont en lieu où elles puissent vivre commodément leur argent leur est inutile, & ne peut les empêcher de périr.

Je ne puis que je ne dise à ce propos, qu'il faut bien se donner de garde de se fier assez souvent sur la foi d'un simple Munitionnaire, qui s'oblige à fournir le pain d'Armée.

La vie de telles gens est une très-mauvaise caution du dommage que leur négligence peut causer, pour se reposer sur leur foi.

Le soin des vivres doit être commis à des personnes de qualité, dont la vigilance, la fidélité & la capacité soient connues, puisque de là dépend la subsistance des Armées, & bien souvent celle de l'Etat.

Il n'y a point de gens trop relevés  
C ; pour

54 TESTAMENT POLITIQUE  
pour être employés en telles Charges.

\* Pour ne se point tromper en son compte , en mettant une Armée sur pied , il faut faire l'Etat des vivres enforte qu'il y ait pour chaque Régiment de mille hommes quinze chariots pour porter toujours à la suite pour quinze jours de pain , qui est à peu près ce qu'il en faut pour faire une entreprise de considération ; encore faut-il en avoir cent ou deux cent par dessus le calcul , autrement on se trouveroit court.

Il ne faut pas oublier de porter des Moulins & des Fours , car bien loin que l'usage n'en soit pas bon pour l'ordinaire , il est toutefois nécessaire d'en avoir , pour s'en servir en certains lieux , auxquels il seroit impossible de subsister autrement , & auxquels il peut arriver

[ Un chariot à quatre chevaux doit porter par tout Pays sept à huit septiers de bled , ce qui reviendra à 1500. liv. pesant , chaque septier pesant 240. liv. en pain. Il doit porter mille rations , qui doivent peser 1500. liv. en biscuit il portera 2000. rations ; ainsi 15. bonnes charrettes porteront pour 15. jours de pain pour mille hommes , & pour 3. semaines de biscuit. Et partant 225. charrettes à ce compte doivent porter pour 25. jours de pain & pour 30. de biscuit pour une Armée de 15. mille hommes. ]



arriver qu'un séjour de quatre jours donne de grands avantages aux ennemis, sur une Armée qui manque de subsistance.

Les moindres choses étant à considérer dans les grands desseins, un Général d'Armée doit avoir un soin particulier du détail de son équipage.

Il doit sçavoir que des charrettes se débarrassent mieux que des charriots, qu'elles tournent plus aisément en des lieux étroits; mais que d'autre part elles sont plus sujettes à verser, & qu'une renversée est capable d'arrêter long-tems tout un équipage. Ainsi c'est à lui à considérer les lieux où il va pour se servir des unes ou des autres, selon qu'il le jugera plus à propos.

Il doit sçavoir de plus qu'il y a deux façons de porter le pain, ou dans des Caïssons qui pésent & embarrassent beaucoup, ou dans des charrettes clifées par les côtés, & couvertes de toiles cirées, ce qui est beaucoup plus commode.

Ensuite de ces six remarques, il ne me reste qu'à donner deux conseils à ceux qui commandent nos Armées.

Le premier est, d'être toujours le

premier en Campagne , étant difficile à une Armée pour puissante qu'elle puisse être , de faire progrès quand elle en trouve une sur pied qui lui fait tête ; & souvent aisé à celle qui commence la première de s'assurer un bon succès.

Le second de prendre plutôt le parti d'attaquant , lorsqu'on le peut sans témérité , que celui de défenseur ; parce qu'outre que celui qui a l'audace d'attaquer donne quelque impression de crainte à celui qu'il attaque , le naturel des François impatient & léger est aussi mal propre à la défense , que son feu & ses premiers bouillons leur donnent des qualités qui les rendent capables de bien s'acquies de leur devoir.

Diverses expériences me font parler ainsi , & je m'assure que ceux qui seront consommés dans le Commandement , tiendront ce langage.



## SECTION V.

*De la puissance sur la Mer.*

**L**A Puissance en armes requiert non-seulement que le Roi soit fort sur la terre, mais aussi qu'il soit puissant sur la mer.

Lorsqu'Antoine Perez fut reçu en France par le feu Roi Votre Pere, & que pour lui faire passer sa misere avec douceur il lui eut assuré un bon appointement: cet étranger desirant reconnoître l'obligation qu'il avoit à ce grand Roi, & faire voir que s'il étoit malheureux, il n'étoit pas ingrat, donna en trois mots, trois conseils qui ne sont pas de petite considération, R O M A, C O N S E J O, P I E L A G O.

L'avis de ce vieux Espagnol consommé dans les affaires d'Erat, ne doit pas tant être considéré par l'autorité de celui qui le donne, que par son propre poids.

Nous avons déjà parlé du soin que l'on doit avoir d'être pourvu d'un bon

58 TESTAMENT POLITIQUE  
conseil & d'être autorisé à Rome. Ref-  
te à représenter l'intérêt que le Roi a  
d'être puissant sur la mer.

La mer est celui de tous les hérita-  
ges sur lequel tous les Souverains pré-  
tendent plus de part , & cependant  
c'est celui sur lequel les droits d'un  
chacun sont moins éclaircis.

L'Empire de cet Elément ne fut ja-  
mais bien assuré à personne. Il a été su-  
jet à divers changemens selon l'inconfi-  
ance de sa nature , si sujette au vent  
qu'il s'abandonne à celui qui le flate le  
plus , & dont la puissance est si déré-  
glée qu'il se tient en état de le posséder  
par violence , contre tous ceux qui  
pourroient le lui disputer.

En un mot les vieux Titres de cette  
Domination sont la force & non la rai-  
son , il faut être puissant pour préten-  
dre à cet héritage.

Pour agir avec ordre & méthode en  
ce point , il faut considérer l'Océan &  
la Méditerranée , séparément , & faire  
distinction des Vaisseaux ronds , utiles  
en ces deux Mers & des Galères dont  
l'usage n'est bon qu'en celle que la na-  
ture semble avoir réservée expressement  
entre les Terres pour l'exposer à moins  
de

de tempêtes & lui donner plus d'abri.

Jamais un grand Etat ne doit être en état de recevoir une injure sans pouvoir en prendre revanche.

Et partant l'Angleterre étant située comme elle est, si la France n'étoit puissante en Vaisseaux, elle pourroit entreprendre à son préjudice ce que bon lui sembleroit, sans crainte du retour.

Elle pourroit empêcher nos pêches, troubler notre commerce, & faire en gardant l'embouchure de nos grandes rivieres, payer tel droit que bon lui sembleroit aux Marchands.

Elle pourroit descendre impunément dans nos Isles, & même dans nos côtes.

Enfin, la situation du Pays natal de cette Nation orgueilleuse, lui ôtant tout lieu de craindre les plus grandes Puissances de la terre, l'ancienne envie qu'elle a contre ce Royaume, lui donneroit apparemment lieu de tout oser, lorsque notre foiblesse nous ôteroit tout moyen de rien entreprendre à son préjudice.

L'insolence qu'elle fit du tems du feu Roi au Duc de Sully, oblige à se mettre en état de n'en point souffrir de pareille.

Ce Duc choisi par Henri le Grand, pour faire une Ambassade Extraordinaire en Angleterre, s'étant embarqué à Calais dans un Vaisseau François qui portoit le Pavillon François au grand mâ, ne fut pas plutôt dans le Canal, que rencontrant une Ramberge qui étoit pour le recevoir, celui qui la commandoit fit commandement au Vaisseau François de mettre le Pavillon bas.

Ce Duc croyant que sa qualité le garantiroit d'un tel affront, le refusa avec audace; mais ce refus étant suivi de trois coups de canon à boulets, lui perçant le Vaisseau, percèrent le cœur aux bons François, la force le contraignit à ce dont la raison le devoit défendre, & quelque plainte qu'il pût faire, il n'eut jamais d'autre raison du Capitaine Anglois, sinon que comme son devoir l'obligeoit à honorer sa qualité d'Ambassadeur, il l'obligeoit aussi à faire rendre au Pavillon de son Maître l'honneur qui étoit dû au Souverain de la Mer.

Si les paroles du Roi Jacques furent plus civiles, elles n'eurent pourtant pas autre effet, que d'obliger le Duc à tirer satisfaction de sa prudence, feignant

gnant être guéri lorsque son mal étoit plus cuisant, & que sa playe étoit incurable.

Il fallut que le Roi votre pere usât de dissimulation en cette occasion, mais avec cette résolution, une autre fois de soutenir le droit de sa Couronne par la force que le tems lui donneroit le moyen d'acquérir sur la mer.

Je me représente ce Grand Prince, projetant en cette occurrence ce que V. M. doit exécuter maintenant.

La raison veut qu'on prenne un expédient, qui sans intéresser aucune des Couronnes, donne lieu à la conservation de la bonne intelligence qui est desirable entre tous les Princes de la Chrétienté.

Entre beaucoup qui peuvent être proposés, ceux qui suivent, sont, à mon avis, les plus praticables.

On pourroit convenir que les Vaisseaux François rencontrant les Anglois sur les côtes d'Angleterre, salueroient les premiers, & baisseroient le Pavillon; & lorsque les Vaisseaux Anglois rencontreroient les Vaisseaux François sur les côtes de France, ils leur rendroient les mêmes honneurs, à condition

## 62 TESTAMENT POLITIQUE

tion que lorsque les Flottes Angloises & Françoises se rencontreroient hors des côtes des deux Royaumes , chacune feroit sa route sans aucune cérémonie, que de s'envoyer reciproquement reconnoître par quelques Pataches , qui ne s'approcheroient qu'à la portée du canon.

On pourroit aussi arrêter , que sans avoir égard aux côtes de France & d'Angleterre , la Flotte plus nombreuse en Vaisseaux de guerre seroit saluée de celle qui le seroit le moins, soit en baissant le Pavillon , ou en ne le baissant pas.

Quelque expédient qu'on trouve en ce sujet , pourvu qu'il soit égal de toutes parts , il sera juste , si V. M. est forte à la mer , ce qui sera raisonnable , sera tel aux Anglois , tellement aveuglés en telle matiere , qu'ils ne connoissent autre équité que la force.

L'utilité que les Espagnols , qui font gloire d'être nos ennemis présents , tirent des Indes , les oblige d'être forts à la Mer Océane.

La raison d'une bonne Politique ne nous permet pas d'y être foibles , mais elle veut que nous soyons en état de  
nous



opposer aux desseins qu'ils pourroient avoir contre nous , & de traverser leurs entreprises.

Si V. M. est puissante à la mer , la juste appréhension qu'aura l'Espagne de voir attaquer ses forces , unique source de sa subsistance , qu'on ne descende dans ses côtes, qui ont plus de six cent lieues d'étendue, qu'on ne surprenne quelques-unes de ses Places , toutes foibles , qui sont en grand nombre ; cette appréhension , dis-je , l'obligera à être si puissante sur la Mer , & à tenir ses Garnisons si fortes , que la plus grande part du revenu des Indes se consommera en frais pour avoir le tout, & si ce qui lui restera suffit pour conserver ses Etats , au moins aura-t'on cet avantage , qu'il ne lui donnera plus moyen de troubler ceux de ses voisins , comme elle a fait jusqu'à présent.

\* Si V. M. eût été aussi foible que ses prédécesseurs , elle n'eût pas réduit en cendres , au milieu des eaux , toutes les forces que l'Espagne put ramasser en 1638. sur l'Océan.

Cette superbe & altiere Nation ;  
n'eût

[ \* Combat de Gattari. ]

n'eût pas été contraire de souffrir l'abaissement de son orgueil , aux yeux nonseulement de toute l'Italie , mais aussi de toute la Chrétienté , qui se voyant arracher des mains par pure force , les Isles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat, dont elle ne s'étoit rendue maîtresse que par surprise , a vu en même instant & d'un même œil , la honte de cette Nation insolente , & la gloire & la réputation de la vôtre.

Elle n'eût pas enfin sur les mers de Gènes , donné ce célèbre Combat de Galères , qui donnant de la terreur à ses ennemis , a augmenté l'amour & l'estime de ses Alliés , & imprimé tant de révérence aux indifférens que le poids du respect les tira tout-à-fait de son côté.

V. M. ayant des Alliés si éloignés de ce Royaume, qu'on ne peut avoir communication avec eux que par la mer , s'ils voyoient la France dénuée des moyens nécessaires pour les secourir en certaines occasions , il seroit aisé aux envieux du bonheur des uns & des autres , de mettre la même division entre les esprits qu'il y a entre les Etats , au lieu que si vos forces Maritimes sont  
con-

confidérables , quoique divisées quant au lieu , ils demeureront étroitement unis de cœur & d'affection à cet Etat.

Il semble que la nature ait voulu offrir l'Empire de la Mer à la France , pour l'avantageuse situation de ces deux côtes , également pourvues d'excellens Ports aux deux Mers ; Océane & Méditerranée.

La seule Brétagne contient les plus beaux qui soient dans l'Océan , & la Provence , qui n'est que de huit vingt mille d'étendue , en a beaucoup plus de grands & d'affurés , que l'Espagne & l'Italie tout ensemble.

La séparation des Etats, qui forment le Corps de la Monarchie Espagnole , en rend la conservation si malaisée , que pour leur donner quelque liaison , l'unique moyen qu'ait l'Espagne , est l'entretènement de grand nombre de Vaisseaux en l'Océan , & de Galères en la Mer Méditerranée , qui par leur trajet continuel , réunissent en quelque façon les Membres à leurs Chefs ; portent & rapportent les choses nécessaires à leur subsistance ; comme les ordres de ce qui doit être entrepris , les Chefs pour commander, les Soldats pour exé-  
cutter

cuter , l'argent qui est nonseulement le nerf de la guerre , mais aussi la graisse de la Paix ; d'où il s'ensuit que si l'on empêche la liberté de tels trajets , ces Etats qui ne peuvent subsister d'eux-mêmes , ne sçauroient éviter la confusion , la foiblesse , & toutes les désolations dont Dieu menace un Royaume divisé.

Or , comme la côte de Ponant de ce Royaume separe l'Espagne de tous les Etats possédés en Italie par leur Roi , ainsi il semble que la providence de Dieu , qui veut tenir les choses en balance , a voulu que la situation de la France séparât les Etats d'Espagne , pour les affoiblir en les divisant.

Si V. M. a toujours dans ses Ports quarante bons Vaisseaux bien outillés & bien équipés , prêts à mettre en mer aux premieres occasions qui se présenteront , elle en aura suffisamment pour se garantir de toute injure , & se faire craindre dans toutes les Mers , par ceux qui jusqu'à présent y ont méprisé ses forces.

Comme les Vaisseaux ronds sont nécessaires à cette fin dans la Mer Océane , les Galères , Vaisseaux légers , qui  
à

à force de rames font de grandes courses dans les calmes, plus ordinaires dans la Méditerranée qu'ailleurs, le sont autant dans la Mer du Levant.

Avec trente Galères V. M. ne balancera pas seulement la Puissance d'Espagne, qui peut par l'assistance de ses Alliés en mettre cinquante en corps; mais elle la surmontera par la raison de l'union, qui redouble la puissance des forces qu'elle unit.

Vos Galères pouvant demeurer en Corps, soit à Marseille, soit à Toulon, elles seront toujours en état de s'opposer à la jonction de celles d'Espagne, tellement séparées par la situation de ce Royaume, qu'elles ne peuvent s'assembler sans passer à la vue des Ports & des Rades de Provence, & même sans y mouiller quelquefois, à cause des tempêtes qui les surprennent à demi Canal, & que ces Vaisseaux légers ne peuvent supporter sans grand hazard, dans un trajet fâcheux où elles sont assez fréquentes.

Le Golfe de Leon est le plus périlleux trajet qui soit en toutes les Mers de Levant, l'inconstance & la contrariété des vents qui y regnent d'ordinaire,

naire , font qu'il est difficile d'en trouver le passage assuré , en quelque façon qu'on puisse l'entreprendre.

Tout tems forcé y est très-dangereux , & si nos côtes ne sont point favorables à ceux qui les passent , rarement font-ils le trajet sans péril.

La vraie raison du hazard qui se trouve en ce passage , vient de la contrariété des vents , causée par divers aspects des côtes.

Plus une côte est montueuse & élevée , plus jette-t'elle de vents , lorsque la chaleur de la terre est combattue par la froideur & par l'humidité de l'eau ou de la neige dont elle est couverte.

De là vient que les côtes de Provence , qui sont de cette nature , étant toujours pendant l'hyver abreuvées de la pluie ou de neiges , ne sont jamais sans vents , qui venant de la terre , sont toujours contraires à ceux qui veulent les aborder.

Or , comme ces vents sont contraires à l'abord des Vaisseaux , aussi ne sont-ils pas assez puissans pour les rapporter jusqu'aux lieux dont ils sont partis , parce qu'il se trouve d'ordinaire d'autres vents de terre qui les en chassent ;

sent, d'où il arrive que par la contrariété des vents de nos côtes & de celle d'Espagne, les Vaisseaux font sujettes dans le Golphe, où le plus souvent par un tems forcé, leur perte est inévitable.

Pour venir d'Espagne en Italie, les Vaisseaux & les Galères font toujours leur partance du Cap de Quiers, & du Golphe de Roses, & attendent d'ordinaire le Ponant & Maïstral pour arriver heureusement à la côte de Gennes ou à Morgues, qui est le premier abord qu'ils font; mais bien qu'ils partent avec un vent favorable, ils ne font jamais arrivés au Golphe qu'il ne se trouve changé.

Si les vents fauent au Labêche ou My-jour & Labêche, il faut de nécessité qu'ils relâchent dans les côtes de Provence, ou s'ils passent au Liroch & Levant, il est impossible aux Galères & Vaisseaux qui se trouvent près de nos côtes, ni d'achever leur voyage en Italie, ni de regagner l'Espagne, & en tems forcé c'est un miracle, si elles ne se perdent sur les Dignes de nos côtes.

D'autre part, les Vaisseaux qui vont d'Italie en Espagne partent d'ordinaire de Morgues, qui est le dernier Port d'Italie.

Pour

Pour faire bon voyage ils attendent le Maïstral & Tramontane, mais jamais ils ne font à mi - Golphe sans changement de tems , & sans péril tout ensemble , parce qu'un ſiroch ou une tempête de mi-jour , rend leur perte inévitable ſi nos Ports ne leur font ouverts.

Ainſi ſi la France eſt forte en Galères & en Gallions tout enſemble , ils ne peuvent faire aucun trajet aſſuré , étant certain qu'ils ne ſçauroient entreprendre de faire Canal pendant l'hyver , ſans ſe mettre en hazard de ſe perdre, ou dans nos côtes ou dans la Barbarie , ſi les vents paſſent tout-à-fait au Nord.

Et quand même le Grec & Tramontane , les font courre vers Majorque & Minorque , le Maïſtral , & Tramontane , les portent en Corſe & Sardaigne, le plus ſouvent la violence des tempêtes les briſe & les perd devant que de gagner l'abri des Iſles qui leur font favorables.

Et ſi pour ſe garantir de ce péril , ils ſe réſolvent à attendre les vents favorables pour raſer nos terres , encore n'arrivera-t'il pas que de vingt trajets qu'ils tenteront , ils puiſſent paſſer une fois



fois seulement , sans qu'un si mauvais tems ne les fasse donner à travers à notre vue.

Et quand même ils pourroient être servis d'un vent si favorable qu'ils n'auroient rien à craindre de la Mer , le moindre avis que nous aurons de leur passage, nous donnera lieu de le traverser d'autant plus assurément , que nous pouvons toujours nous mettre à la Mer quand bon nous semble , & nous retirer sans péril quand le tems nous menace , à cause du voisinage de nos Ports , qu'ils n'osent aborder.

Trente Galères donneront cet avantage à V. M. & si à un tel Corps elle ajoute dix Gallions , vraies Citadelles de la Mer , redoutables aux Galères quand ils ont un vent favorable , à cause que leur corps n'a point de proportion avec la foiblesse de ces Vaisseaux légers , & qu'ils ne les craignent point dans les plus grands calmes , parce qu'étant pourvus d'aussi bons canons que leurs Coursiers , ils sont en état de leur faire beaucoup de mal , s'ils s'en approchent de trop près.

Quand le Roi d'Espagne augmenteroit de moitié ses forces en cette Mer ,

ce qu'il ne peut faire fans une grande dépense, il ne feroit pas en état de réparer le mal que nous lui pourrions faire, à cause de l'union de nos forces, & de la division des siennes.

Il n'y a rien qu'un tel corps ne puisse entreprendre, il peut aller attaquer les Armées d'Espagne dans leurs Ports lorsqu'elles s'y assemblent, l'expérience nous ayant fait voir dans la reprise des Isles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat, que les Fortereffes flottantes prévalent aux plus assurées de la Mer, lorsqu'on sçait s'en servir hardiment.

Par ce moyen V. M. conservera la liberté aux Princes d'Italie qui ont été jusqu'à présent comme esclaves du Roi d'Espagne.

Elle rédonnera le cœur à ceux qui ont voulu secouer le joug de cette tyrannie, qu'ils ne supportent que parce qu'ils ne peuvent s'en délivrer, & fomentera la faction de ceux qui ont le cœur François.

Le feu Roi votre pere ayant donné charge à M. d'Alincourt de faire reproche au Grand Duc Ferdinand, de ce qu'après l'Alliance qu'il avoit contrac-  
tée

tée avec lui , par le mariage de la Reine votre mere , il n'avoit pas laissé de prendre une nouvelle liaison avec l'Espagne ; le Grand Duc après avoir ouï patiemment ce qu'il lui dit sur ce sujet , fit une réponse qui signifie beaucoup en peu de mots , & qui doit être considérée par V. M. & par ses Successeurs ; si le Roi eût eu quarante Galères à Marseille , je n'eusse pas fait ce que j'ai fait.

La Porte que donne Pignerol à V. M. dans l'Italie , étant bien conservée , si elle s'en ouvre une autre par la Mer , le tems & la fermeté qu'on verra dans vos Conseils , dont on appréhende le changement à cause de la légéreté de notre Nation , changeront les cœurs de beaucoup d'Italiens , ou pour mieux dire , donneront le moyen de faire connoître quels ils ont toujours été.

L'Italie est considérée comme le cœur du Monde , & à dire le vrai , c'est ce que les Espagnols ont de plus grand dans leur Empire , c'est le lieu où ils craignent le plus d'être attaqués & troublés , & celui auquel il est plus facile d'emporter sur eux de notables avan-

rages , pourvu qu'on s'y prenne comme il faut.

Et par conséquent , quand même on n'auroit pas dessein de leur faire du mal , au moins faut-il être en état de leur donner un contre-coup si près du cœur , quand ils voudront faire quelques entreprises sur la France , que leurs bras n'ayent plus assez de force pour tenter de malicieux desseins contr'elle.

Cette force ne tiendra pas seulement l'Espagne en bride , mais elle fera que le Grand Seigneur & ses sujets , qui ne mesurent la puissance des Rois éloignés , que par celle qu'ils ont à la Mer , seront plus soigneux qu'ils n'ont été jusqu'à présent , d'entretenir les Traités faits avec eux.

Alger , Tunis , & toute la côte de Barbarie , respecteront & craindront votre Puissance , au lieu que jusqu'à présent ils l'ont méprisée avec une infidélité incroyable.

En ce cas , ou les Barbares viyront volontairement en paix avec les sujets de V. M. ou s'ils ne sont pas assez sages pour venir à ce point , on les contraindra

dra par la force , à ce à quoi ils n'ont pas voulu condescendre par la raison.

Au lieu qu'à présent que nous pensons n'avoir pas la guerre avec eux , nous en recevons tous les maux , & nous ne jouissons pas de la paix , ni de la moisson qu'elle nous devrait causer , nous trouverons le calme & la sûreté dans la guerre , très - avantageuse avec des gens , dont l'infidélité naturelle est si grande , qu'on ne peut s'en garantir que par la force.

Il reste à voir de combien peut être la dépense nécessaire à l'entretien du nombre des Vaisseaux projetés ci dessus , laquelle pour grande qu'elle soit , doit être estimée petite , en comparaison des avantages que nous en recevrons ; cependant elle peut être faite avec tant d'avantage & de ménage , qu'on pourra la soutenir avec deux millions cinq cens mille livres , selon que les Etats qui seront inférés à la fin de cet ouvrage le vérifient.

## SECTION VI.

*Qui traite du Commerce , comme une dépendance de la puissance de la Mer , & spécifie ceux qu'on peut faire commodément.*

**C**'EST un dire commun , mais véritable , qu'ainsi que les Etats augmentent souvent leur étendue par la guerre, ils s'enrichissent ordinairement dans la paix par le commerce.

L'opulence des Hollandois , qui , à proprement parler , ne sont qu'une poignée de gens réduits à un coin de la terre où il n'y a que des eaux & des prairies , est un exemple & une preuve de l'utilité du commerce , qui ne reçoit point de contestation.

Bien que cette Nation ne retire de son Pais que du beure & du fromage , elle fournit presque à toutes les Nations de l'Europe la plus grande partie de ce qui leur est nécessaire.

La navigation l'a rendue si célèbre & si puissante par toutes les Parties du  
Mon.

Monde ; qu'après s'être rendue Maîtreſſe du commerce aux Indes Orientales , au préjudice des Portugais qui y étoient de long-tems établis , elle ne donne pas peu d'affaires aux Eſpagnols dans les Indes Occidentales, où elle occupe la plus grande partie du Bréſil.

Comme en Angleterre le plus grand nombre de ceux qui ſont les moins accommodés ſe maintiennent par les pêcheries ordinaires ; les plus puiffants font un plus grand trafic en toutes les parties de la terre , par la Manufacture de leurs draps , & par le débit du plomb , de l'étain , & du charbon de terre que produit leur Pays.

Il n'y a que le ſeul Royaume de la Chine dont l'entrée n'eſt permife à perſonne , auquel cette Nation n'a pas de lieu établi pour ſon trafic.

La Ville de Gènes , qui n'a que des Rochers en partage , fait ſi bien valoir ſon Négoce , qu'on peut ſans contredit la dire la plus riche Ville d'Italie , ſi le ſecours d'Eſpagne \* . . . . .

La ſeule France pour être trop abondante en elle-même , a juſqu'à préſent

D 3 né-

(\* Le Manuſcrit en cet endroit eſt défectueux.)

négligé le Commerce , bien qu'elle le puisse faire aussi commodément que ses voisins , & se priver par ce moyen de l'assistance qu'ils ne lui donnent en cette occasion qu'à ses propres dépens.

Les pêcheries de la Mer Océane sont le plus facile & le plus utile commerce qui puisse être fait en ce Royaume. Il est d'autant plus nécessaire , qu'il n'y a point d'Etat au Monde si peuplé que la France.

Que le nombre de ceux qui s'y trouvent dévoyés du chemin du salut est fort petit à proportion des Catholiques, qui vivans sous les Loix de l'Eglise Romaine , s'abstiennent un tiers de l'année de l'usage des viandes.

Et qu'on ne s'y sert point des dispenses pratiquées en Espagne , pour manger en tout tems de la viande , sous un titre spécieux.

Le commerce nous est d'autant plus aisé , que nous avons un grand nombre de Matelots , qui jusqu'à présent ont été chercher emploi chez nos ennemis pour n'en trouver pas en leur Pays , & nous n'en tirons présentement que le fruit des Morues & des Harans ; mais ayant de quoi occuper nos Mariniers ,



au lieu d'être contraints de fortifier nos ennemis en nous affoiblissant , nous pourrons porter en Espagne & autres Pays Etrangers , ce qu'ils nous ont apporté jufqu'à préfent par le moyen des nôtres qui les fervent.

La France eft fi fertile en bled , fi abondante en Vin , & fi remplie de Lins & de Chanvres pour faire les Toiles & Cordages néceffaires à la Navigation , que l'Espagne , l'Angleterre & tous les autres Etats voifins ont befoin d'y avoir recours.

Et pourvu que nous fçachions nous bien aider des avantages que la nature nous a procuré , nous tirerons l'argent de ceux qui voudront avoir nos Marchandifes qui leur font fi néceffaires , & nous ne nous chargerons pas beaucoup de leurs denrées , qui nous font fi peu utiles.

Les Draps d'Espagne , d'Angleterre & de Hollande ne font néceffaires que pour le luxe ; nous en pouvons faire d'auffi bons qu'eux , tirant les Laines d'Espagne comme ils font ; nous pouvons même les avoir plus commodément , par le moyen de nos Grains & de nos Toiles, fi nous voulons les pren-

dre en échange pour faire double gain.

\* Nos Rois s'étant bien passés des Draps de Berri , nous pouvons bien maintenant nous contenter du Drap du Sceau & de Meunier , qu'on fait maintenant en France , sans recourir à ceux des Etrangers , dont par ce moyen on abolira l'usage , ainsi que les Râs de Châlons & de Chartres ont aboli ceux de Milan.

En effet , les Draps du Sceau sont si bien reçus en Levant , qu'après ceux de Venise faits de Laine d'Espagne , les Turcs les préfèrent à tous autres ; & les Villes de Marseille & de Lyon en ont toujours fait jusqu'à présent un fort grand trafic.

La France est assez industrieuse pour se passer si elle veut des meilleures Manufactures de ses voisins ; on fait à Tours des Pannes si belles, qu'on les envoie en Espagne , en Italie & autres Pays étrangers. Les Taffetas unis qu'on y fait aussi ont un si grand débit par toute la France , qu'il n'est pas besoin d'en cher-

( \* Les Draps du Sceau se font à Rouen , & les Draps de Meunier se font à Romorantin & à Elbauf. )

chercher ailleurs. Les Velours rouges, violets & tanés s'y font maintenant plus beaux qu'à Gènes ; c'est aussi le seul endroit où il se fait des Serges de Soye. La Moire s'y fait aussi belle qu'en Angleterre ; les meilleures Toiles d'Or s'y font plus belles , & à meilleur marché qu'en Italie.

Ainsi il nous sera fort aisé de nous priver du commerce qui ne peut nous servir qu'à fomenter notre fainéantise & à nourrir notre luxe , pour nous attacher solidement à celui qui peut augmenter notre abondance , & occuper nos Mariniers , de telle sorte que nos voisins ne se prévalent pas de nos travaux à leurs dépens.

Outre ceux ci - dessus spécifiés qui sont les meilleurs de la Mer Océane , on en peut faire plusieurs autres.

Celui des Pelleteries de Canada est d'autant plus utile , qu'on n'y porte point d'argent , & qu'on le fait en contre-change des denrées qui ne dépendent pourtant que des Ouvriers , comme sont les étuits de ciseaux , couteaux , canivets , éguilles , épingles , serpes , coignées , montres , cordons de chapeau , aiguillettes , & toutes

D ; autres

autres fortes de Merceries du Palais.

Celui de la côte de Guinée en Afrique , où les Portugais ont long-tems occupé une Place nommée Castel de Mine , que les Hollandois de la Compagnie des Indes Occidentales leur ont enlevé depuis deux ou trois ans , est de semblable nature, en ce qu'on n'y porte que de la Quincaillerie , des canevats , & méchantes toiles , & on en tire de la Poudre d'Or que les Nègres donnent en échange.

Les Marchands de Rouen ont autrefois fait un commerce de Toiles & de Draps dans le Royaume de Féz & de Maroc , par le moyen duquel on tiroit une grande quantité d'Or.

Si les sujets du Roi étoient forts en Vaisseaux , ils pourroient faire tout le trafic du Nord , que les Flamans & Hollandois ont attiré à eux , parce que tout le Nord ayant absolument besoin de Vin , de Vinaigre , d'Eau-de-Vie , de Châtaignes , de Prunes & de Noix ; toutes denrées dont le Royaume abonde , & qui ne s'y peuvent consommer , il est aisé d'en faire un commerce d'autant meilleur , qu'on peut rapporter des Bois , des Cuivres , du Brai & du Goldron ,

Goldron , choses nonseulement utiles à notre usage , mais nécessaires à nos voisins , qui ne les sçauroient tirer d'eux sans nos Marchandises , s'ils ne veulent perdre le frêt de leurs Vaisseaux en y allant

Je n'entre point dans le détail du commerce qui se peut faire aux Indes Orientales & en Perse , parce que l'humour des François étant si prompt , qu'elle veut la fin de ses desirs aussi-tôt qu'elle les a conçus. Les voyages qui sont de longue haleine sont peu propres à leur naturel.

Cependant comme il vient grande quantité de Soye , & de Tapis de Perse , beaucoup de curiosités de la Chine , & toutes sortes d'Epiceries de divers lieux de cette partie du Monde , qui nous sont d'une grande utilité , ce négoce ne doit pas être négligé.

Pour faire un bon établissement , il faudroit envoyer en Orient deux ou trois Vaisseaux commandés par des personnes de condition , prudentes & sages , avec Patentes & pouvoirs nécessaires , pour traiter avec les Princes , & faire alliance avec les Peuples de tous côtés , ainsi qu'ont fait les Por-

tugais , les Anglois & les Flamans ;

Ce dessein réussiroit d'autant plus infailliblement que ceux qui ont pied dans ces Nations , en sont maintenant fort haïs , ou parce qu'ils les ont trompés , ou parce qu'ils les ont assujettis par force.

Quant à l'Occident , il y a peu de commerce à faire ; Drack , Thomas Candich , Sperberg, l'Hermitte, le Maire, & le feu M. Comte Maurice qui y envoya douze Navires de cinq cens tonneaux , à dessein d'y faire commerce ou d'amitié ou de force , n'ayant pu trouver lieu d'y faire aucun établissement , il y a peu à espérer de ce côté-là , si par une puissante guerre on ne se rend maître des lieux que le Roi d'Espagne y occupe maintenant.

Les petites Isles de Saint Christophle & autres , situées à la tête des Indes , peuvent rapporter quelque Tabac, quelques Pelleteries , & autres choses de peu de conséquence.

IL RESTE A VOIR CE QUI SE PEUT FAIRE  
DANS LA MEDITERRANÉE.

*Commerce de la Mer Méditerranée.*

Mémoires de divers Commerces qui se  
font en Levant.

*Napoli de Romanie.*

Les François y portent quelques Marchandises  
& en argent, & rapportent des soies, des ma-  
roquins, des Laines, de la cire & des froma-  
ges, dont partie se distribue & débite en Italie.

*Satalie.*

Les François n'y portent que de l'argent, &  
en rapportent des cotons, des cires, des Maro-  
quins de toutes sortes.

*Smirne.*

Les François y portent beaucoup plus de Mar-  
chandises que d'argent, d'autant qu'on y débite  
quantité de Marchandises pour Chio, l'Arché-  
pel & Constantinople. Les Marchandises que  
l'on y porte, sont papiers, bonnets, draps de  
Paris, de Languedoc, bois de Bresil, de la Co-  
chenille, des épiceries, des Satins qui se fabri-  
quent à Lyon; & on en rapporte quelquefois  
des soies de Perse, & des rhubarbes que les Per-  
sans y amènent, des cotons filés en laine, des  
cires, du mastic, & des tapis grossiers.

Près de Smirne il y a un Port nouvellement  
découvert.

*Scala Nova.*

Quelquefois nos Vaisseaux y chargent des  
bleds & des légumes.

*Constantinople.*

Les François y portent quantité de Marchan-  
dises, qui sont les mêmes qu'on apporte à Smir-  
ne.

ne , hormis des étoffes d'or , d'argent & de soie , desquelles il y a grand débit , & fort rarement de l'argent ; ils en rapportent des cuirs & des laines , n'y ayant autre chose , & souvent pour ne trouver pas à employer des marchandises qu'on a vendues , on en envoie l'argent à Smirne pour y être employé , ou bien on le remet par Lettres de change à Alep , où il y a toujours quantité de Marchandises à acheter pour porter en la Chrétienté.

*Ile de Chipre.*

Où il y a divers Ports, on y porte de l'argent , quelques draps & bonnets, & on en rapporte des cotons filés en laines , des soies qu'on fait en la dite Isle & quelques drogues.

*Alexandrette & le Port d'Alep.*

De France on y porte grande quantité de marchandises & d'argent ; ces marchandises sont toutes les mêmes qu'on porte à Smirne , & on en rapporte grande quantité de soies & drogues, toutes sortes de cotons, des gales , des Maroquins , qu'on appelle de Levant , rouges , jaunes & bleus , des toiles de coton , & quelquefois des marchandises des Indes qu'on y apporte par la voie de Perse. Auparavant que les Anglois & Hollandois allassent aux Indes , toutes les soies, drogues & autres marchandises de Perse venoient à Alep , d'où on les portoit à Marseille , qui après les débitoit par toute la France , l'Angleterre , Hollande & Allemagne : & maintenant lesdits Anglois & Hollandois nous ont ôté ce commerce , & pourvoient toute la France non-seulement de marchandises de Perse, mais encore des terres du Grand Seigneur , qu'ils font passer par la Perse pour aller à Goa , où ils chargent.

Les Marchandises qu'on apporte du Levant ,



Se débitent en Sicile, Naples, Génes, Libourne, Majorque, & par toute l'Espagne, Flandres & Allemagne.

*A Seyde, au Port de Tripoly, Barut & S. Jean d'Acree.*

On y porte de France quelque peu de marchandises & presque tout argent; on en rapporte force soies, cotons filés, des cendres propres à faire du savon, des drogues qui viennent de Damas, quelquefois il s'y charge du Ris, & quand la récolte des bleds est bonne, on en laisse charger sur nos Vaisseaux.

*Alexandrie, le Port d'Egypte & le Grand Caire.*

Les François y portent quelques marchandises de France, comme draps, papiers, bresil, cochenille, mais plus d'argent que de marchandises; on en rapporte du natron, des drogues de diverses sortes, & la plupart des marchandises qui se débitent en Italie ou en Espagne.

Autrefois audit Alexandrie par la Mer Rouge venoient toutes les épiceries qui se portoient à Marseille, & maintenant que les Anglois & Hollandois vont aux Indes, il faut que nous les tirions de leur Pays.

*Tunis.*

On y porte de Marseille du vin, du miel, du tartre, des draps, des papiers & autres marchandises, & rarement de l'argent, & on en rapporte des cuirs & des cires.

*Alger & Ports Voisins.*

On y porte quelquefois des mêmes marchandises qu'à Tunis, & on en rapporte aussi des cuirs & des cires.

J'avoue que j'ai été long-tems trompé au commerce que les Provençaux font en Levant.

J'ef-

J'estimois avec beaucoup d'autres , qu'il étoit préjudiciable à l'État , fondé sur l'opinion commune , qu'il épuisoit l'argent du Royaume , pour ne rapporter que des marchandises non nécessaires , mais seulement utiles au luxe de notre Nation.

Mais après avoir pris une exacte connoissance de ce trafic , condamné de la voix publique , j'ai changé d'avis sur de si solides fondemens , que quiconque les connoitra , croira certainement que je l'ai fait avec raison.

Il est certain que nous ne pouvons nous passer de la plupart des marchandises qui se tirent du Levant , comme les soies , les cotons , les cires , les maroquins , la rhubarbe , & plusieurs autres drogues qui nous sont nécessaires.

Il est certain que si nous ne les allons querir , les Etrangers nous les apportent , & tirent par ce moyen le profit que nous pourrions faire par nous-mêmes.

Il est encore certain que nous portons beaucoup moins d'argent en Levant que de marchandises fabriquées en France , nos chanvres , nos toiles , nos bois à faire des Vaisseaux ,

y sont plus recherchés que l'argent.

Tous ceux qui sçavent ce qui se passe au négoce du Levant, sçavent certainement que l'argent qu'on y porte n'est pas du crû de France, mais d'Espagne, d'où nous le tirons par le trafic des mêmes marchandises que nous apportons du Levant, ce qui est grandement à remarquer.

Ils sçavent que plus la Ville de Marseille a fait le négoce du Levant, plus a-t-elle d'argent.

Que les soies & les cotons filés qui sont les principales marchandises qui viennent du Levant, se manœuvrent en France, & se transportent après aux Pays Etrangers, avec profit de cent sur le prix de l'achat de la Manufacture; que ce commerce assure la vie à un grand nombre d'artisans, & qu'il nous les conserve.

Qu'il nous conserve beaucoup de Matelots utiles dans la paix, & nécessaires dans la guerre.

Enfin, que les droits d'entrée & de sortie que l'on y reçoit de ce commerce sont grands.

Et partant il faudroit être aveugle pour ne connoître pas que ce trafic n'est pas

pas seulement avantageux , mais qu'il est tout-à-fait nécessaire.

Quelque utilité que puisse apporter le commerce des deux mers , jamais les François ne s'y attacheront avec ardeur , si on ne leur fait voir les moyens aussi aisés que la fin en est utile.

Un des meilleurs expédiens que l'on puisse prendre pour les animer à leur propre bien , est qu'il plaise à V. M. leur vendre à bon marché tous les ans de ses Vaisseaux , à condition qu'ils s'en serviront au trafic , & ne les pourront vendre hors du Royaume.

Ce moyen rémédiant à leur impatience , qui ne leur permet pas d'attendre qu'un Vaisseau soit fait pour s'en servir , sera d'autant plus convenable , qu'il leur donnera lieu de moissonner presque aussi-tôt qu'ils auront semé.

Outre le profit des particuliers, l'Etat recevra grand avantage d'un tel ordre, en ce que les Marchands se trouveront dans six ans considérables par le nombre de leurs Vaisseaux , & en état d'assister le Royaume s'il en a besoin , ainsi qu'il se pratique en Angleterre où le Roi se sert en cas de guerre de ceux de ses sujets , sans lesquels il ne seroit

roit pas si puissant qu'il est sur la Mer.

Au reste, le nombre des Vaisseaux que V. M. desire entretenir, ne diminuera pas, puisque les Ateliers Publics qu'elle a trouvé bon qu'on rétablisse, en feront tous les ans autant qu'elle voudra.

Il n'y a point d'Etat plus propre en Europe à construire des Vaisseaux que ce Royaume, abondant en chanvres, toiles, fers, cordages, & en Ouvriers que nos voisins nous débauchent d'ordinaire, faute de leur donner occupation en cet Etat.

Les Rivieres de Loire & de Garone ont des lieux si commodes aux Ateliers destinés à cette fin, qu'il semble que la nature l'ait eue devant les yeux en les formant.

Le bon marché des vivres pour les Artisans & la commodité de diverses Rivieres qui s'y déchargent, & apportent toutes choses nécessaires, justifient cette proposition.

Si ensuite de cet expédient, V. M. trouve bon d'accorder au trafic quelque prérogative qui donne rang aux Marchands, au lieu que vos sujets le tirent souvent de divers Offices, qui ne sont  
bons

bons qu'à entretenir leur oisiveté, & à flatter leurs femmes, elle rétablira le commerce jusqu'à tel point, que le Public & le particulier en tireront un grand avantage.

Enfin, si outre ces deux graces, on a un soin particulier de tenir les Mers de ce Royaume nettes de Corsaires, ce qui se peut faire aisément, la France ajoutera dans peu de tems à son abondance naturelle; ce que le commerce apporte aux Pais les plus stériles.

Pour assurer l'Océan, il ne faut que six Gardes - Côtes de deux cens tonneaux, & six Pinasses bien armées, pourvu que ce nombre de Vaisseaux soit toujours à la Mer.

Et pour nettoyer la Mer au Levant, il suffira de faire partir tous les ans vers le mois d'Avril, une Escadre de dix Galères, qui tiennent la route des Isles de Corfique & de Sardaigne, & qui côtoient la Barbarie jusques vers le Détroit, & reviennent par la même route, pour se retirer seulement lorsque la saison les y contraindra, auquel cas cinq ou six Vaisseaux bien équipés prendront leur place pour faire leur caravane pendant l'hyver.

## SECTION VII.

*Qui fait voir que l'or & l'argent sont une des principales & plus nécessaires Puissances de l'Etat , met en avant les moyens de rendre Puissant ce Royaume en ce genre ; fait voir quel est son revenu présent , & quel il peut être à l'avenir , en déchargeant le Peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant.*

**O**N a toujours dit que les Finances sont les nerfs de l'Etat , & il est vrai que c'est le point d'Archimede , qui étant fermement établi , donne moyen de mouvoir tout le Monde.

Un Prince nécessaire ne sçauroit entreprendre aucune action glorieuse , & la nécessité engendrant le mépris , il ne sçauroit être en cet Etat sans être exposé à l'effort de ses ennemis & aux envieux de sa grandeur.

L'or & l'argent sont les Tyrans du monde , & bien que leur Empire soit de soi-même injuste , il est quelquefois si

rai

raisonnable , qu'il faut en faut en souffrir la domination , & quelquefois il est si déréglé , qu'il est impossible de n'en détester pas le joug comme du tout insupportable.

Il faut qu'il y ait, ainsi que je l'ai déjà remarqué , de la proportion entre ce que le Prince tire de ses sujets , & ce qu'ils lui peuvent donner , non seulement sans leur ruine , mais sans une notable incommodité.

Ainsi qu'il ne faut point excéder la portée de ceux qui donnent , aussi ne faut-il pas exiger moins que la nécessité de l'Etat le réquiert.

Il n'appartient qu'à des pédans , & aux vrais ennemis de l'Etat , de dire qu'un Prince ne doit rien retirer de ses sujets , & que ses seuls trésors doivent être dans les cœurs de ceux qui sont soumis à sa domination.

Mais il n'appartient aussi qu'à des flateurs , & de vraies pestes de l'Etat & de la Cour , de souffler aux oreilles des Princes , qu'ils peuvent exiger ce que bon leur semble , & qu'en ce point leur volonté est la règle de leur pouvoir.

Il n'y a rien de si aisé que de trouver des raisons plausibles pour favoriser

une



une levée , lors même qu'elle n'est pas juste , ni rien aussi de plus facile , que d'en produire des apparentes , pour condamner celles qui sont les plus nécessaires.

Il faut être entièrement dépouillé de passion , pour bien juger & décider ce qui est raisonnable en telle occasion , & il n'y a pas peu de difficulté à trouver certainement le point d'une juste proportion.

Les dépenses absolument nécessaires pour la subsistance de l'Etat étant assurées , le moins qu'on peut lever sur le Peuple est le meilleur.

Pour n'être pas contraint à faire de grandes levées , il faut peu dépenser , & il n'y a pas de meilleur moyen pour faire des dépenses modérées , que de bannir toutes les profusions , & condamner tous les moyens qui vont à cette fin.

La France seroit trop riche , & le Peuple trop abondant , si elle ne souffroit point la dissipation des deniers publics , que les autres Etats dépensent avec règle.

Elle perd plus , à mon avis , que des Royaumes qui prétendent quelque égalité

lité avec elle , ne dépendent à leur ordinaire.

Un Ambassadeur de Venise me dit une fois un fort bon mot à ce propos , en parlant de l'opulence de la France , & il me dit , que pour la rendre heureuse du tout , il ne lui souhaiteroit autre chose , sinon qu'elle scût aussi-bien dépenser ce qu'elle dissipoit sans raison , que la République scavoit bien n'employer pas un seul Quatrain sans besoin , & sans beaucoup de ménage.

Si l'on pouvoit régler l'appétit des François , j'estimerois que le meilleur moyen de ménager la bourse du Roi , seroit de recourir à cet expédient , mais étant impossible de donner des bornes à la convoitise des esprits déréglés , comme sont les nôtres , le seul moyen de les contenir , est de les traiter comme les Médecins font les malades affamés , qu'ils contraignent à l'abstinence , en leur retranchant toute sorte de vivres.

Pour cet effet , il faut réformer les Finances , par la suppression des principales voies , par lesquelles on peut tirer illicitement les deniers des coffres du Roi,

Entre

Entre toutes , il n'y en a point de si dangereuses que celle des Comptans , dont l'abus est venu jusqu'à tel point , que n'y remédier pas , & perdre l'Etat , est une même chose.

Bien qu'il soit utile d'en user en quelques occasions , & qu'il semble nécessaire en d'autres; néanmoins les grands inconvéniens , & les abus qui en arrivent surpassent tellement leur utilité , qu'il est absolument nécessaire de les abolir.

On épargnera par ce moyen des millions entiers , & on remédiera à mille profusions cachées , qu'il est impossible de connoître tant que les voies secrètes de dépenfer les trésors publics seront en usage.

Je sçais bien qu'on dira qu'il y a certaines dépenses étrangères , qui par leur nature doivent être secrètes , & dont l'Etat peut tirer beaucoup de fruit , duquel il sera privé toutes les fois que ceux en faveur de qui elles pourront être faites , penseront n'en pouvoir plus tirer d'argent.

Mais sous ce prétexte il se fait tant de voleries , qu'après y avoir bien pensé , il vaut mieux fermer la porte à quelque

utilité qu'on peut en recevoir en quelques occasions ; que la laisser ouverte à tant d'abus qui se peuvent commettre à tous momens à la ruine de l'Etat.

Cependant pour n'interrompre pas les moyens de faire quelques dépenses secretes à son avantage , on peut laisser la liberté à un million d'or pour les dépenses des Comptans , à condition que l'emploi soit signé par le Roi même , & que ceux qui en auront été participans en donnent quittance.

Si on met en avant que les Comptans sont nécessaires pour faire passer les remises qui sont en usage , je dis que c'est une des raisons pour laquelle il les faut ôter.

Si on a vécu aux siècles passés sans les Comptans , on vivra bien encore sans eux , & si en bannissant l'usage on bannit aussi celui des Partis en tems de paix , tant s'en faut que ce soit un bien qui cause un mal , ce sera un bien qui en causera un autre.

On demandera peut-être , pourquoi connoissant l'usage des Comptans mauvais , je ne l'ai pas fait retrancher de mon tems.

Le Grand Henri connoissoit le mal  
établi

établi du vivant de son prédécesseur ,  
& ne l'a pu ôter.

Les troubles & les émotions intesti-  
nes , les guerres étrangères , & par con-  
séquent les grandes dépenses , & les  
partis extraordinaires qu'il a fallu  
faire , n'ont pas permis de penser à  
l'exécution d'un si bon Conseil.

Ruiner le Parti Huguenot , ravalen-  
l'orgueil des Grands, soutenir une gran-  
de guerre contre des ennemis puissans ,  
pour assurer enfin par une bonne paix  
le repos pour l'avenir, sont tous moyens  
dont on s'est servi pour parvenir aux  
fins qu'on se propose , puisque c'est re-  
trancher les causes de la tolérance de  
ces abus.

Le sujet des Comptans m'ayant don-  
né lieu de parler des Partis extraordi-  
naires , il m'est impossible de ne pas dire  
que tant s'en faut que les grandes au-  
gmentations du revenu qu'on peut faire  
par cette voie , soient avantageuses à  
l'Etat , qu'au contraire elles sont préju-  
diciables , & l'appauvrissent au lieu de  
l'enrichir.

Peut-être que d'abord cette propo-  
sition sera tenue pour un paradoxe ,  
mais il est impossible de l'examiner

soigneusement, sans en connoître la justice & la vérité.

L'augmentation du revenu du Roi ne se peut faire que par celle de l'impôt, qu'on met sur toutes sortes de denrées, & partant il est clair que si on accroît par ce moyen la recette, on accroît aussi la dépense, puisqu'il faut acheter plus cher ce qu'on avoit auparavant à meilleur marché.

Si la viande encherit, si le prix des étoffes, & de toutes autres choses augmente, le Soldat aura plus de peine à se nourrir & entretenir, & ainsi il faudra lui donner plus grande solde; & le salaire de tous les Artisans sera plus grand qu'il n'étoit auparavant, ce qui rendra l'augmentation de la dépense bien approchante de l'accroissement de la recette, & causera une grande perte aux particuliers, pour un gain fort médiocre que fera le Prince.

Par-là le pauvre Gentilhomme, dont le bien ne consiste qu'en fonds de terre, n'augmentera point son revenu par tels impôts, les fruits de la terre demeureront presque toujours à un même prix, principalement à son égard, & si le cours du tems les fait encherir, l'excès

du prix en rendra le débit bien moindre, ce qui fera qu'au bout de l'an la pauvre Noblesse ne trouvera pas d'augmentation en son revenu, mais bien en sa dépense, entant que les nouveaux subsides auront de beaucoup encheri toutes choses nécessaires à l'entretienement de sa famille, qu'il pourra bien encore faire subsister sans sortir de chez lui, quoiqu'avec nécessité, mais non plus envoyer ses enfans dans les Armées pour y servir le Roi & son Pays, selon l'obligation de leur naissance.

S'il est vrai, comme c'est une chose bien certaine, que le débit de ce qui est en commerce parmi les sujets, diminue à mesure qu'on en augmente les impôts, il pourra arriver que telles augmentations diminueront les droits du Royaume, au lieu de les augmenter.

S'il est question de ce qui se consomme dans le Royaume, il est certain que lorsque les marchandises sont à un prix raisonnable, on en achete davantage, & qu'en effet on dépense plus, au lieu que si le prix en est excessif, on s'en retranche même les plus nécessaires.

Si d'autre part il s'agit des denrées qui sortent du Royaume ; il est clair que les Etrangers attirés jusqu'à présent à enlever nos marchandises pour la médiocrité du prix, se pourvoient ailleurs s'ils y trouvent leur avantage, ce qui laissera bien la France pleine des fruits de la terre, mais dépourvue d'argent ; au lieu que si les impôts sont modérés, la grande quantité de fruits qui seront enlevés par les Etrangers, récompensera la perte qu'on pourroit estimer être causée par la modération des subsides.

Il y a plus, l'augmentation des impôts est capable de réduire un grand nombre des sujets à la fainéantise, étant certain que la plus grande partie du pauvre Peuple & des Artisans employés aux Manufactures, aimeront mieux demeurer oisifs & les bras croisés, que de consommer toute leur vie en un travail ingrat & inutile, si la grandeur des subsides empêchant le débit des fruits de la terre, & de leurs ouvrages, les empêche aussi par même moyen de recevoir celui de la sueur de leur corps.

Pour reprendre le fil de mon discours,



cours , après avoir condamné l'abus des Comptans , & fait voir que l'augmentation est quelquefois nonseulement inutile , mais souvent préjudiciable ; je dis qu'il doit y avoir une proportion Géométrique entre les subsides & les nécessités de l'Etat , c'est-à-dire , qu'on ne doit imposer que ce qui est du tout nécessaire pour la subsistance du Royaume , en sa grandeur & en sa gloire.

Ces derniers mots signifient beaucoup , puisque nonseulement ils font voir qu'on peut lever sur les Peuples ce qui est requis pour conserver le Royaume en quelque état qu'il puisse être , mais qu'on en peut encore tirer ce qui lui peut être nécessaire pour le maintenir avec lustre & réputation.

Cependant il faut bien se donner de garde d'étendre ces dernières conditions jusqu'à tel point , que la seule volonté du Prince soit sous ce prétexte la règle de ces levées , la raison seule le doit être ; & si le Prince outrepassé les bornes , tirant plus de ses sujets qu'il ne doit , bien qu'en ce cas ils lui doivent obéissance , il en sera responsable devant Dieu , qui lui en demandera un compte exact.

Au reste, il n'y a point de raison politique qui puisse souffrir qu'on augmente les charges du Peuple, pour n'en retirer aucune utilité, c'est cependant s'attirer les malédictions Publiques, qui traînent après elles de grands inconvéniens, étant très-certain que le Prince qui tire plus qu'il ne doit de ses sujets, ne fait autre chose en épuisant leur amour & leur fidélité, bien plus nécessaire à la subsistance des Etats, & à la conservation de sa personne, que l'or & l'argent, qu'il peut remettre en réserve dans ses coffres.

Je sçais que dans un grand Etat il faut qu'il y ait toujours des deniers en réserve pour subvenir aux occasions imprévues, mais cette épargne doit être proportionnée à la richesse de l'Etat, & à la quantité d'or & d'argent monnoyé qui court dans le Royaume, & si elle n'étoit pas faite sur ce pied, la richesse du Prince seroit en ce cas sa pauvreté, puisque ses sujets n'auroient plus de fonds, soit pour entretenir le commerce, soit pour payer les droits qu'ils doivent légitimement à leur Souverain.

Comme il faut être soigneux d'ama-  
fer

ser de l'argent , pour subvenir aux nécessités de l'Etat , & religieux à le conserver ; lorsque les occasions ne se présentent pas à le dépenser , il faut être liberal à l'employer lorsque le bien public le requiert , & le faire à tems & à propos , autrement le retranchement en telles occasions coûte souvent cher à l'Etat , & fait perdre du tems qu'on ne recouvrera jamais.

On a vu souvent des Princes , qui pour conserver leur argent , ont perdu & leur argent & leurs Etats tout ensemble , & c'est chose certaine que ceux qui dépenfent mal volontiers , dépenfent assez souvent plus que les autres , parce qu'ils le font trop tard ; il ne faut pas peu de jugement pour connoître les heures & les momens les plus importans , & tel est capable d'amaffer , qui pour n'être pas propre à la dépense peut causer des maux indicibles.

Or , parce que les maximes générales font toujours inutiles , si on ne sçait bien les appliquer aux sujets particuliers ; il reste à voir :

Quel peut être le revenu de ce Royaume.

Quelle peut être sa dépense.

E 5

Quelle

Quelle réserve de deniers il faut avoir en ses coffres , & jusqu'à quel point le Peuple peut & doit être soulagé.

Le revenu de ce Royaume peut être considéré en deux façons.

Ou comme il peut être en tems de Paix , sans changer l'avance des deniers qui se tirent présentement des Receptes & Fermes Générales , ni faire autre augmentation que celle qui se peut , par la réduction au denier seize, des vieilles rentes qu'on voudra conserver , & des gages de certains Officiers , qui souffriront plus volontiers la diminution , que la suppression de leurs Charges avec remboursement.

Ou , comme il peut être , en faisant certains changemens , estimés si raisonnables & utiles par ceux à qui j'ai vu manier les Finances , qu'à leur jugement on n'a rien à craindre d'autre opposition que celle de la nouveauté.

\* Sur le premier pied , l'épargne  
peut

\* Rentes créées sur la Ville au denier douze, Sel, un million deux cens trenteun mil'e quatre cens onze livres.

Aydes, huit cens cinquante-un mille liv.

peut faire compte de recevoir tous les ans trente-cinq millions, selon l'état qui s'enfuit.

De la taille, dix-sept millions trois cents cinquante mille livres.

De toutes les Gabelles, cinq millions deux cents cinquante mille liv.

Des Aydes, un million quatre cents mille livres.

De la réduction des rentes au denier seize, un million.

De la réduction des Trésoriers de France aux deux tiers de ce qu'ils perçoivent de leurs Charges, laquelle ils souffriront volontiers, pourvu qu'ils soient assurés d'être délivrés des nouvelles taxes desquelles ils sont accablés à tous momens, cinq cents cinquante mille liv.

E 6 Des

Receptes générales, quatre cents soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-quatre livres.

Toutes ces rentes ont été constituées depuis l'an 1551. jusqu'en 1558.

Du Regne de Henri IV. ni même de Henri III. il n'a été créé aucunes rentes.

Il y a vingt-trois Généralités, en chaque Bureau vingt Officiers qui sont en tout 552. chacun desquels ayant mille écus de gages, le tiers d'iceux revient à 552000. liv.

Des Parties Casuelles , deux millions.

De la Ferme de Bourdeaux , huit cens mille liv.

De trois livres par muid de vin entrant à Paris , sept cens mille livres.

Des trente sols anciens, & nouveaux dix sols de vin , cinq cens trois mille livres.

De la Ferme de quarante-cinq sols au lieu des Péages, cinq cens trois mille liv.

Des neuf livres dix-huit sols pour tonneau de Picardie , cent cinquante mille livres.

De la Ferme de Brouage , deux cens cinquante mille liv.

De la Traite-Foraine de Languedoc, épiceries & drogueries de Marseille , & deux pour cent d'Arles , trois cens quatre-vingt mille liv.

Du tiers Surtax de Lyon , soixante mille liv.

Des cinq grosses Fermes , deux millions quatre cens mille liv.

Des nouvelles impositions de Normandie , deux cens quarante mille liv.

De celles de la Riviere de Loire , deux cens vingt-cinq mille liv.

De

De la Ferme du Fer , quatre-vingt mille liv.

Des ventes des bois ordinaire , cinq cens cinquante mille liv.

Des Domaines , cinq cens cinquante mille liv.

Sur le second Pied , en déchargeant entierement le Peuple de dix-sept millions de livres , qui reviennent maintenant aux coffres du Roi des levées de la Taille , la recepte peut monter à cinquante millions , ainsi que l'état suivant le justifiera clairement.

De l'impôt à mettre sur le sel , soit sur les marais , en toutes les Provinces du Royaume , il en peut revenir au Roi , tous frais faits , vingt millions.

Da sol pour livre de toutes les marchandises & denrées du Royaume , douze millions.

Des Aydes , un million quatre cens mille livres.

De la réduction de l'achat des tentes constituées à l'Hôtel-de-Ville , six millions.

De la Réduction des Trésoriers de France , cinq cens cinquante mille liv.

Des Parties Casuelles , deux millions.

De

De la Ferme de Bourdeaux , dix-huit cens mille livres.

De trois livres pour muid de vin entrant dans Paris , de nouvelle imposition , sept cens mille livres.

Des trente sols anciens, & nouveaux dix sols d'entrée pour chacun muid de vin à Paris , cinq cens quatre - vingt mille liv.

De la Ferme des quarante-cinq sols au lieu des Péages & Octrois , cinq cens trente mille livres.

Des neuf livres dix-huit sols pour tonneaux de Picardie , huit vingt quatorze mille livres.

De la Ferme de Brouage , deux cens cinquante-quatre mille livres.

Epiceries & drogueries de Marseille , & deux pour cent d'Arles , trois cens quatre-vingt mille livres.

Des Surtaux de Lyon , soixante mille livres.

Des cinq Grosses Fermes , deux millions quatre cens mille livres.

Des nouvelles impositions de Normandie , deux cens cinquante mille livres.

De celles de la Riviere de Loire , deux cens vingt-cinq mille livres.

De



De la Ferme du Fer, quatre-vingt mille livres.

Des ventes & des bois ordinaires, cinq cens cinquante mille livres.

Des Domaines, cinq cens cinquante mille livres.

Somme totale, cinquante millions quatre cens quatre-vingt-trois mille livres.

Je sçai bien que cet établissement bien entendu, fera trouvé juste & raisonnable par tous ceux qui auront expérience & capacité en la conduite des Etats.

Entre les divers Surintendans des Finances qui ont été de mon tems, j'en ai vu de plus entendus en ce qui est du Fisc, qui égaloient le seul impôt du sel sur les marais aux Indes du Roi d'Espagne, & qui conservoient ce secret comme le vrai fondement du soulagement du Peuple, de la réformation & de l'opulence de l'Etat.

Et en effet, pour peu de sens qu'ayent les plus grossiers, ils seront contraints de reconnoître qu'on ne sçauroit estimer la décharge, & le contentement qu'auroit le Peuple, s'il lui étoit permis d'user du sel comme du bled, cha-

cun n'en prenant qu'autant qu'il en voudroit & pourroit consommer.

Il est certain que la suppression que l'on feroit du grand nombre d'Officiers qui sont établis pour l'impôt du sel, & la délivrance des chicaneurs, & de la procédure qu'ils font quelquefois par le devoir de leurs Charges, & souvent par malice, pour contraindre les Peuples à prendre le sel auquel ils sont imposés, leur causeroient un soulagement indicible.

Il est certain de plus, qu'on pourroit bien justement récompenser les Provinces, qui jusqu'à présent ont joui de l'exemption du sel, par une telle décharge de Tailles, que si à l'avenir ils l'achetoient plus cher qu'ils n'ont fait par le passé, la diminution de la Taille seroit équipollente à l'augmentation du prix du sel à laquelle ils seroient sujets, bien qu'ils l'achetassent librement.

Il est certain encore, que bien que l'on puisse dire que la diminution de la Taille ne touche que le Peuple, & que l'augmentation du prix du sel, que l'on a jusqu'à présent vendu dans les Provinces exemptes de l'impôt, intéresseroit les Ecclésiastiques, la Noblesse

&

& les Exemts; tous recevroient l'effet & la diminution des Tailles, entant que le revenu des Tailles n'étant plus, le revenu des héritages augmenteroit à proportion que les Fermiers qui les font valoir seroient déchargés des impôts qui sont mis sur les héritages qu'ils tiennent à ferme.

Il est certain enfin, que bien que les difficultés d'un tel établissement fussent grandes, si est-ce toutefois qu'on pourroit les surmonter.

Si après avoir considéré cet établissement du sel, on examine celui du sol pour livre, on le trouvera d'autant plus juste qu'il est établi en divers Etats, & qu'il a été déjà deux fois résolu en corps d'Etats sous le Grand Roi Francois, & en l'Assemblée des Notables à Rouen, sous le Grand Henri d'immortelle mémoire.

Cependant parce que les soupçons sont si naturels aux Peuples & aux Communautés, qu'elles établissent d'ordinaire leur principale sûreté en leur méfiance, qui les porte toujours à craindre que ce qui leur est le plus utile, leur soit défavantageux, & que les grands changemens sont quasi toujours sujets

à

à des ébranlemens fort périlleux ; au lieu de conseiller un tel établissement, j'ose en détourner , & le fais d'autant plus hardiment , que telles nouveautés ne doivent jamais être entreprises , si elles ne sont absolument nécessaires.

Or , tant s'en faut que la France soit en ce terme , qu'au contraire j'estime beaucoup plus aisé de rendre le Peuple à son aise , & mettre l'Etat en opulence, sans avoir recours à tels expédiens , qu'en les pratiquant , vu que bien qu'il ne s'y trouve aucune difficulté qui ne puisse être surmontée , il y en a sans doute de beaucoup plus grandes , de recourir à de tels changemens.

Pour vérifier cette proposition , il ne faut autre chose qu'examiner la dépense dont on pourra se contenter en tems de paix , & voir quel profit on pourra tirer de l'épargne que le tems permettra de faire.

La sûreté & la grandeur de ce Royaume ne peuvent souffrir les dépenses de la guerre , moindre que le projet porté ci-dessus , il faut faire état qu'elles reviendront à près de douze millions.

La dépense des Garnisons ordinaires,  
qui

qui revient tous les ans à trois millions , pourroit être supprimée , tant parce que la plus grande partie des gens de guerre qui seront lors entretenus avec l'Etat , entreront en garnison dans les Places , que parce que la plus grande partie des susdits trois millions ne sort de la bourse du Roi , que pour entrer en celle des Gouverneurs particuliers , qui d'ordinaire ne tiennent que dix hommes lorsqu'ils en doivent avoir cent.

Mais étant difficile qu'il n'y ait quelques Places Privilégiées & de telle importance , qu'on ne peut refuser à ceux qui en sont Gouverneurs , quelques Garnisons particulieres , dont ils puissent d'autant mieux répondre , qu'ils les choisiront à leur gré ; il faut , à mon avis , retrancher les deux tiers de cette dépense , pour la réduire à un million.

La dépense de la Mer de Ponant & de Levant , ne scauroit être moindre que de deux millions cinq cens mille livres , ainsi qu'il paroît par les Actes particuliers qui en sont dressés.

Celle de l'Artillerie reviendra à six cens mille livres.

Celle des Maisons du Roi , de la Reine,

Reine, de Monsieur, à trois millions cinq cens mille livres.

Les pensions des Suisses, du payement desquelles on ne peut honorablement s'exempter, sont de quatre cens mille livres.

Les Bâtimens couteront trois cens mille livres.

Les Ambassadeurs, deux cens cinquante mille livres.

Les Fortifications, six cens mille livres.

On pourroit retrancher entierement toutes les pensions qui coûtent au Roi quatre millions, mais d'autant qu'il est impossible de passer d'une extrémité à l'autre sans milieu, & qu'on n'est pas accoutumé en France à résister aux importunités, lors même qu'elles sont les plus injustes; je croi qu'il faut se contenter de les réduire à la moitié: ce qui est d'autant plus nécessaire, qu'il est avantageux au Public, que l'oisiveté de la Cour ne trouve point de récompenses, & qu'elles soient toutes attachées aux périls de la guerre, partant les pensions & appointemens ne seront employés à l'avenir que pour deux millions.

Les

Les Ordinaires du Roi, cinquante mille livres.

Les Acquits patens quatre cens mille livres.

Les parties inopinées & les voyages, deux millions.

Les non-valeurs ; cent cinquante mille livres.

Le comptant du Roi, trois cens mille livres.

Toutes ces dépenses ne reviennent qu'à vingt-cinq millions ; qui étant tirés de trente cinq , à quoi monte la recette ; il en restera dix , lesquels de la première année seront employés à la diminution des Tailles.

Le vrai moyen d'enrichir l'Etat , est de soulager le Peuple ; & de décharger l'un & l'autre de ses Charges , en diminuant celles de l'Etat , on peut diminuer les Tailles , & non autrement ; & pourtant c'est la principale fin qu'on se doit proposer dans le Règlement de ce Royaume.

\* Pour bien prendre ses mesures en une

\* De quarante-quatre millions, à quoi reviennent toutes les diverses natures de levées qui se tirent du Peuple , en vertu du Brevet de la

une affaire si importante, il faut sçavoir que bien que toutes les levées qui se font en ce Royaume , reviennent à près de quatre-vingt millions , il y en a plus de quarante-cinq en Charges , sur lesquels

Taille il y en a vingt-six millions, qui s'emploient au paiement des Charges constituées sur la Taille , qui consistent en rentes ou en gages & taxation d'Offices ou en droits qui leur ont été engagés.

Bien que la Ferme des Aydes produise tous les ans quatre millions , il n'en revient à l'épargne que 400. mille livres. Les Rentes , Gages , Taxations & Droits engagés sur lesdites Aydes consomment le reste , qui est de plus de 3. millions & demi.

Bien qu'on tire de toutes les Gabelles près de 19. millions , il n'en revient à l'épargne que 5. millions 500. tant de mille livres , parce que le reste qui revient à près de 13. millions , est employé au paiement des rentes créées sur lesdites Gabelles , ou à celui des gages , taxations & droits des Officiers des Greniers à Sel , ou des gages du Parlement de Paris , Chambre des Comptes , Cour des Aydes , Grand Conseil ou Secrétaires du Roi.

Bien que toutes les autres Fermes de l'Etat produisent 12. Millions , il n'en revient que dix au Roi , parce qu'il en faut rabattre plus de deux millions affectés au paiement de quelques Rentes , gages d'Officiers , Taxations & Droits aliénés.



lesquels on peut faire un si bon ménage, qu'au lieu qu'on peut dire maintenant que lesdites Charges sont la ruine du Roi ; j'ose avancer que de-là viendra son soulagement & son opulence.

Beaucoup estimeront sans doute, qu'il seroit à souhaiter que l'Etat fût déchargé de tout ce faix, mais parce qu'il est impossible de faire subsister un grand Corps sans diverses dépenses absolument nécessaires à son entretien, comme le poids de toutes ces Charges ensemble ne peut être supporté par l'Etat, la suppression entiere ne peut être désirée avec raison.

On peut proposer trois moyens pour la diminution desdites charges.

Le premier est l'imputation de la trop grande jouissance que les particuliers ont fait des deniers du Roi sur le fonds qu'ils ont déboursé pour acquérir les rentes, les Offices & les droits dont ils jouissent.

Je sçai qu'il n'y auroit pas grande peine à déposséder par ce moyen quelques particuliers des rentes & des droits qu'ils reçoivent, & qu'il ne faudroit faire qu'une bonne supputation des deniers qu'ils ont perçus, dans laquelle

quelle outre l'intérêt permis par les Ordonnances, on trouveroit sans doute le remboursement du prix de leur engagement.

Mais quand la justice de cet expédient ne pourroit être contestée, la raison ne permettra pas de s'en servir, parce que sa pratique ôteroit tout moyen à l'avenir de trouver de l'argent dans les nécessités de l'Etat, quelque engagement qu'on voulût faire.

Il est important de bien remarquer à ce propos, que telle chose peut bien n'être pas contre la Justice, qui ne laisseroit pas d'être contre la raison d'une bonne Politique, & qu'il faut bien se donner de garde d'avoir recours à des expédiens, qui ne violant pas la raison, ne laisseroient pas de violer la foi publique.

Si quelqu'un dit que les intérêts publics doivent être préférés aux particuliers, en avouant sa proposition, je le prie de considérer qu'en la discussion de ce point, ces différentes natures d'intérêts n'entrent point en balance, mais que les publics sont seulement contrepesés par d'autres de même nature, & qu'ainsi que le futur a bien plus

plus d'étendue que le présent , qui passe en un instant ; les intérêts qui regardent l'avenir , doivent par raison être plus considérés que ceux du présent , contre la coutume des hommes sensuels , qui préfèrent ce qu'ils voyent de plus près , parce que la vue de leur raison n'a pas plus d'étendue que celle de leurs sens.

Si l'on garde en ce point la foi publique , ainsi que je l'estime tout-à-fait nécessaire , l'Etat en sera beaucoup plus soulagé qu'il ne seroit , quand même on supprimeroit une partie de ses Charges sans nouvelles Finances , en ce qu'il demeurera maître des bourses des particuliers en toutes occasions , & ne laissera pas d'augmenter considérablement son revenu.

Le second moyen pour diminuer les Charges du Royaume , consiste en leur remboursement sur le pied de la Finance actuellement déboursée par les particuliers ; mais la vérification en seroit difficile , vu que pour faciliter le débit de ce que la nécessité de l'Etat a contraint d'aliéner , on a souvent donné au denier quatre , ce qui paroît engagé au denier six.

Ce moyen juste en soi-même, ne peut être pratiqué sans donner prétexte à beaucoup de plaintes, quoique mal fondées.

Le troisième moyen pour la diminution des Charges de l'État, consiste à rembourser celles qui ne seront pas nécessaires, au même prix qu'elles se débitent entre les particuliers, remboursant sur ce pied les propriétaires des Offices des rentes & des droits qu'on voudra supprimer; ils ne recevront aucun préjudice, & le Roi ne se prévaudra pas de l'avantage commun qu'il a, à des particuliers qui peuvent se libérer à la charge de leurs dettes, lorsqu'ils ont le moyen de les payer au même prix qu'elles se vendent ordinairement.

Ce moyen qui est le seul qui peut & qui doit être pratiqué, peut produire son effet en diverses façons ou en longues années, par le seul ménage de la jouissance des Charges, ou en une seule, moyennant une somme immense de deniers, qu'il faudroit avoir comptant pour le supplément d'un fonds extraordinaire.

L'impatience naturelle à notre Na-

tion, ne donnant pas lieu d'espérer que nous puissions persévérer quinze & vingt années en une même résolution ; la première voie qui requerroit autant de tems, n'est aucunement recevable.

Le grand fonds qu'il faudroit pour rembourser tout à la fois des Charges aussi immenses que sont celles de l'Etat, fait que la proposition de cette seconde voie seroit aussi ridicule qu'impossible, ainsi la troisième reste seule praticable.

Pour s'en servir avec tant de justice que l'on ne s'en puisse plaindre, il faut considérer les Charges qu'on voudra supprimer sur trois pieds différens, suivant le divers cours de leur débit.

\* Les premières rentes constituées sur la Taille qui se vendent d'ordinaire au denier cinq, ne doivent être considérées, ni remboursées que sur ce

F 2      pied,

(\* La plus grande partie des rentes constituées sur la Taille, depuis 1612. sont encore à présent entre les mains des Partisans, de leurs Héritiers, ou de ceux à qui ils les ont transportées, & ils les ont acquises à si bas prix, qu'ils en attendent à toute heure le retranchement, qui leur seroit bien moins avantageux que le remboursement au prix courant.)

piéd, selon lequel leur propre jouissance en fait le remboursement entier en sept années & demie.

Les autres rentes constituées sur la Taille depuis la mort du feu Roi, qui se payent ou dans les Elections ou dans les Recettes Générales, doivent être remboursées sur le piéd du denier six, parce que c'est leur débit, sur lequel leur jouissance ne peut faire leur remboursement qu'en huit ans & demi.

Les Offices des Elections avec gages, taxations des Offices & autres droits qui leur sont attribués, doivent être remboursés sur le piéd du denier huit, qui est le prix ordinaire de telles Charges.

\* La raison oblige à prendre un même piéd pour le remboursement des Charges constituées sur les Aydes, sur toutes les Gabelles, sur les cinq Grosses Fermes, sur la Foraine de Languedoc,

(\* Les nouvelles rentes établies sur les Aydes, ne se vendent qu'au denier sept, & il y en a pour deux millions.

Les nouvelles rentes sur les Gabelles se vendent au denier sept & demi; & il y en a pour cinq millions deux cens soixante mille livres.)

doc & de Provence , sur la Douane de Lyon , sur le Convoi de Bourdeaux , Coutume de Bayonne, Ferme de Brouage , & tels remboursemens ne peuvent être faits par la seule jouissance , qu'en onze années.

Je sçai bien qu'il se vend tous les jours des rentes de cette nature à moindre prix que le denier huit ; mais j'en propose le remboursement sur ce pied pour la satisfaction des particuliers , estimant que si en une affaire de telle importance il doit y avoir de la lésion, il vaut mieux qu'elle tombe sur le Roi que sur eux.

Le pied de tous les remboursemens que l'on peut faire , étant justement établi , il faut considérer qu'il y a certaines Charges si nécessaires en ce Royaume , ou engagées à si haut prix , qu'on ne les met pas entre celles , au remboursement desquelles on doit penser , par la voie qui se propose maintenant.

Tels sont les gages des Parlemens & autres Cours Souveraines , des Présidiaux & Sièges Royaux , des Secrétaires du Roi , des Trésoriers de France , & des Recéveurs Généraux.

Ce n'est pas que j'estime qu'il ne faille faire aucune suppression en ce genre d'Office, je suis bien éloigné de cette pensée ; mais pour procéder avec ordre à la diminution des Charges du Royaume, la raison veut qu'on commence par le remboursement de celles qui sont à meilleur prix, & qui sont incommodes au Public.

En cette considération, je préfère la suppression des rentes établies sur les Tailles, & celle de beaucoup de Charges d'Elus à toute autre.

Celle des rentes de cette nature à cause de leur bas prix, & celle des Elus, parce que ces Officiers sont la vraie source de la misère du Peuple, tant à cause de leur grand nombre qui est si excessif, qu'il fait plus de quatre millions en exemts, que pour leurs malversations si ordinaires, qu'à peine y a-t'il un Elu qui ne décharge sa Paroisse, que beaucoup tirent de celles qui leur sont indifférentes, & qu'il s'en trouve de si abandonnés, qu'ils ne craignent point de se charger de crimes, en augmentant à leur profit les impositions à la charge du Peuple.

Cette même considération est la seu-



le qui m'empêche maintenant de parler de la suppression de beaucoup d'Offices de Judicature , dont la multitude est inutile , leur prix étant aussi extraordinaire que leurs gages sont petits ; ce seroit un mauvais ménage que d'y toucher par la nécessité présente. Quand on voudra en diminuer le nombre , le moyen de parvenir à cette fin , sera de faire un si bon règlement de la Paulette, que les Offices étant réduits à un prix modéré , le Roi puisse lorsqu'ils viendront à vacquer , les rembourser aux propriétaires , & les supprimer tout ensemble.

Je ne comprends point encore dans le nombre des suppressions , les Collèges des Secrétaires du Roi , les Bureaux des Trésoriers de France , & les Receveurs Généraux , non à raison de la modicité de leurs émolumens , qui sont assez bons , mais à cause de leur Finance , qui n'est pas petite.

Je n'y mets point aussi les vieilles rentes qui ont été créées du tems des Prédécesseurs de V. M. & qui se payent au Bureau de la Ville de Paris , tant parce que l'actuelle Finance déboursée par les Acquéreurs , est plus grande que

celle de tous les autres , que parce qu'il est bon que les intérêts des particuliers soient en quelque façon mêlés avec ceux de leur Souverain , que parce qu'enfin elles sont passées à diverses Religions , Hôpitaux & Communautés , à la subsistance desquelles elles sont nécessaires , & qu'ayant été diverses fois partagées dans les familles , il semble qu'elles y aient fait souche , & qu'on ne les en puisse tirer sans troubler leur établissement.

Cependant pour n'oublier aucun ménage qui se puisse faire avec raison à l'avantage de l'Etat , je dois remarquer deux choses en ce lieu.

La première , est que le Bureau des Trésoriers de France subsistant , on peut profiter d'un tiers de leurs gages , étant certain qu'ils se trouveront bien traités en la réformation générale du Royaume , si en les assurant de ne plus leur imposer de nouvelles taxes , on réduit leurs gages aux deux tiers de ceux qu'ils ont eu par le passé , & par leur première création.

La seconde , est qu'en ne supprimant pas les rentes établies sur la Maison de Ville , du tems du feu Roi , qui sont  
toutes

toutes créées au denier douze , ce qui se fera avec d'autant plus de justice , que les particuliers n'en constituent qu'au denier dix-huit , les propriétaires desdites rentes constituées sur la Ville , se prévaudront par la grace du Roi de deux deniers , en la jouissance de celle qu'ils auront de cette nature.

Et comme ils trouveront en cela leur avantage , le Roi y trouvera le sien , en ce que les Rentes dont l'Etat sera chargé seront de meilleur débit que celles des particuliers , supposé qu'on soit exact à les payer sans diminution , ainsi qu'on y est obligé , & qu'on le doit faire pour l'intérêt public.

Pour satisfaire , tant au payement de ces rentes qu'aux gages de plusieurs Officiers , ou absolument nécessaires , ou du moins non supprimables dans les tems présens , j'estime que de quarante-cinq millions dont ce Royaume est maintenant chargé , il faut se contenter d'en supprimer trente , laissant le reste pour l'acquit des Charges qui demeureront.

\* Des trente millions à supprimer ,  
F 5 il

(\* Les Rentes dont le prix courant est au

il y en a près de sept dont le remboursement ne devant être fait qu'au dernier cinq, la suppression s'en fera dans sept années & demie, par la seule jouissance.

Des autres vingt-quatre, il s'en trouvera encore autant, qui ne devant être remboursés qu'au denier six, qui est le prix courant de telles Charges, ils pourront être supprimés en huit années & demie, par la seule jouissance.

Mais parce qu'ainsi que je l'ai représenté ci-dessus, les desseins de longue haleine ne sont pas les plus sûrs en ce Royaume, & qu'en cette considération il est expédient de réduire toutes les suppressions qu'on voudra faire à un nombre d'années, qui n'exécède pas la portée de notre patience; pour faire que tous les remboursemens qu'on entreprendra,

denier cinq, montent justement à six millions huit cens douze mille livres; sçavoir, six millions qui ont été constitués des huit millions aliénés sur les Tailles au mois de Février 1634. quatre cens quinze mille liv. constitués par le Sieur Gaillard & ses Associés au mois de Janvier 1634. & cent douze mille liv. constituées par Edit du mois de Mars de la même année, par les créanciers de Moyssel & Payen;

Prendra, s'accomplissent dans le même tems que les rentes qui se débitent au denier cinq se supprimeront par leur propre jouissance, il faut faire un fonds extraordinaire de la valeur d'un sixième du prix courant desdites rentes, qui revient justement à sept millions, une fois payés, pour la suppression d'autant de revenu.

Pour achever la suppression des trente millions proposés, il en reste encore seize à rembourser, qui le doivent être sur le pied du denier huit, parce que c'est le prix courant de leur débit.

Or, parce que le remboursement de ces seize millions, ne scauroit être fait qu'en douze années par leur propre jouissance, & qu'il est à propos de raccourcir ce tems, pour réduire cette suppression en sept années, ainsi que celle des quatorze millions précédens, il faut de huit parts en suppléer trois par fonds extraordinaires, lesquels reviennent à quarante-huit millions.

Bien que la grandeur de cette somme soit capable d'étonner d'abord, ceux qui savent la facilité des affaires de cette nature en ce Royaume, ne douteront pas qu'elle ne soit d'autant plus

132. TESTAMENT POLITIQUE  
facile à trouver, qu'il ne la faut four-  
nir qu'en sept années.

Et la paix ne sera pas plutôt établie, que l'usage des Partis ordinaires en ce tems pour trouver de l'argent étant aboli, ceux qui se seront nourris en cette nature d'affaires ne pouvant perdre en un instant leurs premières habitudes, convertiront volontiers toute leur industrie à défaire ce qu'ils auront fait par les mêmes voies dont ils se sont servis pour l'établir premièrement; c'est-à-dire, à éteindre & supprimer, en vertu des partis qu'ils feront, à cet effet, les rentes, les droits & les Offices, de la création desquelles ils auront été auteurs en vertu d'autres partis.

Ainsi le Royaume peut être soulagé en sept années, de trente millions des Charges ordinaires qu'il porte maintenant.

Le Peuple déchargé effectivement des vingt-deux millions de tailles, qui est maintenant la moitié de ce qu'il porte, le revenu du Royaume se trouvera de cinquante-sept millions, ainsi que l'Etat suivant le justifie.

## R E C E T T E.

Des Tailles , vingt-deux millions.

Des Aydes , quatre millions.

De toutes les Gabelles , dix-neuf millions.

De toutes les autres Fermes , douze millions.

Total , cinquante-sept millions.

Desquels ayant ôté vingt-sept millions qui entreront tous les ans à l'Épargne , cette somme doit être estimée si notable , qu'il n'y a aucun Etat en la Chrétienté qui en tire la moitié , ses Charges préalablement acquittées.

Si ensuite de ces suppressions , qui assujettiront beaucoup de gens au payement des Tailles , sans qu'ils s'en puissent plaindre , on supprime encore tous les Offices qui s'exercent par matricule ou par simple Commission ; si on règle le nombre des Notaires , non-seulement Royaux , mais des Jurisdictions ordinaires , on procurera un soulagement indicible au Peuple , tant parce qu'on le délivrera par ce moyen d'autant de sangsues qu'on lui ôtera de telles gens , que parce qu'en outre y  
ayant

ayant plus de cent mille Officiers à retrancher de cette nature , ceux qui se trouveront destitués de leur emploi ordinaire , seront contraints de prendre celui de la guerre , du commerce ou du labourage.

Si l'on réduit ensuite toutes les exemptions à la Noblesse & aux Commenfaux de la Maison du Roi , il est certain que les Villes, les Communautés exemptes , les Cours Souveraines, les Bureaux des Trésoriers de France , les Elections , les Greniers à Sel , les Offices des Eaux & Forêts , du Domaine & des Decimes , les Intendants & Receveurs des Paroisses , faisant plus de cent mille Exemts , déchargeront les Peuples de plus de la moitié de leurs Tailles ; étant encore certain que les plus riches sujets aux plus grands Taux, sont ceux qui s'exemptent au prix de leurs bourses.

Je sçais bien qu'on dira qu'il est aisé de faire de tels projets , semblables à ceux de la République de Platon , qui belle en ses idées , est une chimere en effet.

Mais j'ose assurer que ce dessein est non seulement si raisonnable , mais si  
aisé



aidé à exécuter , que si Dieu fait la grace à V. M. d'avoir bien-tôt la paix , & de la conferver à ce Royaume avec ses serviteurs , dont je m'estime l'un des moindres , au lieu de laisser cet avis par Testament , j'espère de le pouvoir accomplir.

---

SECTION VIII.

*Qui montre en peu de mots , que le dernier point de la puissance des Princes doit consister en la possession du cœur de leurs sujets.*

**L** Es Finances étant ménagées selon qu'il est porté ci-dessus , le Peuple se trouvera tout-à-fait soulagé , & le Roi sera puissant par la possession du cœur de ses sujets , qui considérant le soin qu'il aura de ses biens , seront portés à l'aimer par leur propre intérêt.

\* Les anciens Rois ont fait un état si particulier du cœur de leurs sujets , que quelques-uns ont estimé qu'il valoit

[\* Philippe de Valois.]

136 TESTAMENT POLITIQUE  
loit mieux par ce moyen être Roi des  
François que de la France.

Et en effet cette Nation a été autre-  
fois reconnue si passionnée par ses Prin-  
ces, qu'il se trouve des Auteurs\* qui  
la louent d'être toujours prête à répan-  
dre son sang, & dépenser son bien  
pour le service & pour la gloire de  
l'Etat.

† Sous les Rois de la première, se-  
conde & troisième Race, jusqu'à Phi-  
lippe le Bel, le trésor des cœurs a été le  
seul bien public qui se conservoit en ce  
Royaume.

Je sçais bien que les tems passés n'ont  
point de rapport ni de proportion au  
présent, que ce qui a été bon en un siècle,  
n'est pas souvent permis en un au-  
tre.

Mais bien qu'il soit certain que le  
trésor

( \* Ammian Marcellin, Liv. 16. & 17. )

( † Cette Politique étoit fondée au dire d'un  
grand Prince, qui pour être privé de la vraie  
lumière qui consiste en la foi, ne laissoit pas de  
voir si clair par celle de la raison, qu'il estimoit  
ne pouvoir jamais manquer d'argent dans ses né-  
cessités, puisqu'il étoit aimé de ses Peuples, qui  
en avoient pour lui.)

*Cyrus. Xenophon, Liv. 5. de son institution.*

trésor des cœurs ne peut suffire maintenant, c'est chose aussi très-assurée, que celui de l'or & de l'argent est presque inutile sans ce premier, l'un & l'autre sont nécessaires, & qui n'en aura qu'un, sera nécessaire dans l'abondance.

---

## CHAPITRE II.

*Qui conclut cet ouvrage, faisant connoître que tout le contenu en icelui sera inutile, si les Princes & leurs Ministres ne sont si attachés au Gouvernement de l'Etat, que n'omettant aucune chose de ce à quoi leur charge les astreint, ils n'abusent pas de leur puissance.*

**P**OUR terminer heureusement cet ouvrage, il ne me reste qu'à représenter à V. M. que les Rois étant obligés à faire beaucoup plus de choses comme Souverains, que comme particuliers, ils ne peuvent se dispenser si peu de leur devoir, qu'ils ne commettent plus de fautes par omission, qu'un particulier ne sçauroit faire par commission.

Il est ainsi de ceux sur lesquels les Souverains se déchargent d'une partie du faix de leur Empire, que cet honneur les astreint aux mêmes obligations auxquelles les Souverains sont tenus.

Les uns & les autres considérés comme personnes privées, sont sujets aux mêmes fautes, comme tous les autres hommes, mais si on a égard à la conduite du Public, dont ils sont chargés, ils se trouveront sujets à beaucoup d'autres, vu qu'en ce sens ils ne sçauroient omettre sans pécher, ce à quoi ils sont obligés par leur ministère.

En cette considération, tel peut être bon & vertueux, comme particulier, qui sera mauvais Magistrat & mauvais Souverain, par le peu de soin qu'il aura de satisfaire aux obligations de sa Charge.

En un mot, si les Princes ne font tout ce qu'ils peuvent pour régler les divers ordres de leur Etat :

S'ils sont négligens au choix d'un bon conseil, s'ils en méprisent les avis salutaires :

S'ils n'ont un soin particulier de se rendre tels, que leur exemple soit une voix parlante :

S'ils

S'ils sont paresseux à établir le règne de Dieu, celui de la raison & celui de la justice tout ensemble :

S'ils manquent à protéger les innocens, à récompenser les signalés services qui sont rendus au Public, & à châtier les défobéissances & les crimes qui troublent l'ordre de la discipline, & la sûreté des Etats :

S'ils ne s'appliquent pas autant qu'ils doivent, à prévoir & à prévenir les maux qui peuvent arriver, & à détourner par de soigneuses négociations les orages, que des nuës amènent aisément souvent de plus loin qu'on ne pense :

Si la faveur les empêche de bien choisir ceux qu'ils honorent des grandes Charges, & des principaux Emplois du Royaume :

S'ils ne tiennent puissamment la main à établir l'Etat en la puissance qu'il doit être :

Si en toutes occasions ils ne préfèrent les intérêts publics aux particuliers, quoiqu'ils soient bien vivans d'ailleurs, ils se trouveront beaucoup plus coupables que ceux qui transgressent actuellement les Commandemens & les Loix de Dieu, étant certain qu'o-

mettre

mettre ce à quoi on est obligé , & commettre ce qu'on ne doit pas faire est une même chose.

Je dois encore représenter à V. M. que si les Princes & ceux qui sont employés sous eux aux premières Dignités du Royaume , ont de grands avantages sur les particuliers , ils possèdent un bénéfice à titre bien onéreux , puisque nonseulement ils sont sujets par omission aux fautes que j'ai marquées , mais qu'il y en a même encore plusieurs autres de commission qui leur sont particulières.

S'ils se servent de leur puissance pour commettre quelque injustice ou quelque violence , qu'ils ne peuvent faire comme personnes privées , ils sont par commission un péché de Prince & de Magistrat , dont leur seule autorité est la source , & duquel le Roi des Rois leur demandera au jour du Jugement un compte très-particulier.

Ces deux divers genres de fautes particulières aux Princes & aux Magistrats , leur doivent donner à penser qu'elles sont bien d'un autre poids que celles des particuliers ; parce que comme causes universelles , elles influent  
leurs

leurs désordres à tout ce qui leur étant soumis, reçoit impression de leur mouvement.

Beaucoup se sauroient comme personnes privées, qui se damnent en effet comme personnes publiques.

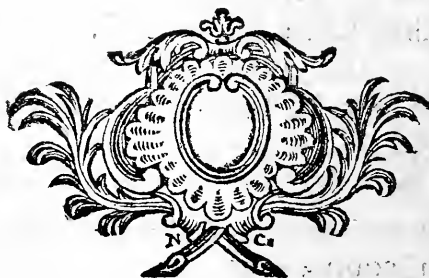
Un des plus Grands Rois de nos voisins, reconnoissant cette vérité en mourant, s'écria, qu'il ne craignoit pas tant les péchés de Philippe, qu'il appréhendoit ceux du Roi.

Sa pensée étoit vraiment pieuse, mais il eût été bien plus utile à ses sujets & à lui-même, qu'il l'eût eue devant les yeux au fort de sa grandeur & de son administration, que lorsqu'en connoissant l'importance, il ne pouvoit plus en tirer le fruit nécessaire à sa conduite, bien qu'il le pût recevoir pour son salut.

Je supplie Votre Majesté de penser dès à cette heure à ce que ce Grand Prince ne pensa, peut-être, qu'à l'heure de sa mort, & pour l'y convier par exemple, autant que par raison, je lui promets qu'il ne fera jour de ma vie, que je ne tâche de me mettre en l'esprit ce que j'y devrois avoir à l'heure

142 TESTAMENT POLITIQUE  
l'heure de ma mort , sur le sujet des  
affaires publiques , dont il lui plaît se  
décharger sur moi.

F I N.





## OBSERVATIONS

HISTORIQUES

SUR

LE TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL

DE RICHELIEU.

Première Partie, Chapitre I. pag. 51  
de la quatrième édition de JEAN  
VAN DUREN, en 1749.

SUR CES MOTS.

**L'***Eloignement du Duc de la Valette ;  
Liquoique volontaire & non forcé , me  
donnant lieu de le mettre en cette Classe ;  
je ne puis ne pas représenter que peu de  
tems auparavant qu'il sollicitât Monsieur  
votre frere & le Comte de Soissons de tour-  
ner vos armes , dont ils avoient pour lors  
le Commandement contre votre Personne ;*  
Votre

*Votre Majesté l'avoit honoré de la qualité de Duc & Pair ; je ne puis me dispenser d'ajouter ensuite , que pour le lier davantage à votre service , vous aviez trouvé bon qu'il prît liaison avec ceux qui en étoient tout-à-fait inséparables ; & qu'en considération de mon alliance , vous aviez accordé la survivance du Gouvernement de Guyenne , & augmenté sa Charge de Colonel de l'Infanterie , de 30000 livres de revenu. Je puis dire de plus , que le pardon que Votre Majesté lui accorda par une bonté extraordinaire , d'un crime si sale & si honteux , avéré par la bouche de deux Princes irréprochables en cette occasion , ne put empêcher que sa foiblesse & sa jalousie contre le Prince de Condé & l'Archevêque de Bourdeaux, ou le dessein qu'il avoit de traverser la prospérité de vos affaires , ne lui fissent perdre beaucoup d'honneur , en perdant l'occasion de prendre Fontarabie , lorsque les ennemis ne pouvoient plus la défendre.*

## OBSERVATION.

Les Ministres les plus sages ont bien de la peine à se défendre de l'orgueil.

Ici

Ici le Cardinal parle au Roi son bienfaiteur & son Maître. Le Duc de la Valette, dont il parle, avoit eu l'honneur à son premier mariage d'épouser \* Gabrielle de Bourbon, légitimée de France, sœur du Roi, qui par cette raison le traita toujours de son frere, soit de vive voix, soit par écrit. Le Cardinal croit pourtant beaucoup faire pour lui, & le rendre éternellement fidèle, quand il ne l'auroit jamais été, en lui donnant Mademoiselle de Pont-Château sa nièce, à la mode de Bretagne.

Mais il ne faut pas examiner les grands hommes à la rigueur. On ne s'arrêteroit pas sur cet endroit, si l'on n'avoit à redresser quelques circonstances essentielles de l'histoire qu'on sçait d'original.

Pour cela il faut remonter plus haut, n'étant presque pas possible de faire entendre l'éloignement volontaire du Duc de la Valette, & quelle a été, ou son innocence, ou sa faute, sans expliquer un peu en quel état se trouvoit alors

*Tome II.*

G

toute

\* Fille de Henri IV. & de la Duchesse de Verneuil.

toute sa Maison , soit auprès du Roi , soit avec le Ministre. Ce récit qui sera un peu long peut-être , & qui semblera quelquefois s'écarter du sujet , y reviendra toujours , & aura , si je ne suis fort trompé , des endroits curieux & remarquables.

Jean-Louis de la Valette , que nous appellons communément le vieux Duc d'Espéron , & qui fut le premier de ce nom-là , pere du Duc de la Valette dont j'ai à parler , étoit né avec beaucoup de fierté & de hauteur. Une grande & éclatante fortune faite en peu de tems , ne lui avoit pas abaissé le courage. La faveur abandonnée de Henri III. l'avoit comblé d'honneurs , de dignités , de Gouvernemens & de Charges importantes. Ce Prince s'étoit vanté quelquefois de le faire si grand , qu'il ne se réservoir pas même le pouvoir de le détruire.

On sçait qu'en le faisant Gouverneur des trois Evêchés , Metz , Toul & Verdun , il voulut les lui donner en pleine Souveraineté , si ce Favori n'eût été assez sage ou assez habile pour ne les pas accepter.

Son mariage avec l'héritiere de Foix  
&

& de Candale lui avoit acquis de grandes terres de cette ancienne Maison, & toutes les alliances les plus illustres. Sous les deux regnes suivans, parmi beaucoup de contradictions, il avoit toujours tenu son rang, & défendu sa fortune, considéré & redouté plutôt qu'aimé de tous ceux qui gouvernoient, par le pouvoir où il étoit de leur faire des affaires au-dedans du Royaume. Ce fut peut-être par cette raison que Henri IV. au commencement parut peu satisfait de sa conduite, puis ayant repris confiance en lui en 1610. dans la grande guerre qu'il vouloit entreprendre quand la mort le prévint, lui destinoit par honneur le commandement de son avant-garde, jusqu'à ce qu'il eût joint le Prince d'Orange, puis le renvoyoit à la Reine Marie de Médicis, pour lui servir de Ministre. Quoiqu'il en soit, depuis sa faveur & son élévation, il ne pouvoit oublier, ni ce qu'il étoit, ni ce qu'il avoit été, ni s'accommoder d'aucun Favori, ni d'aucun Ministre; moins de Richelieu que d'un autre, parce qu'il l'estimoit davantage, & le regardoit comme plus propre à humilier tout ce qui s'étoit élevé.

Le Cardinal de son côté , quoique bien plus souple & bien plus adroit dans le besoin , depuis qu'il se vit le maître des affaires , ne pouvoit trouver de résistance , pour petite qu'elle fût , qui ne le blessât jusqu'au fond du cœur , ni souffrir de grandeur qui ne servît à la sienne. Et dans la vérité , quand nous voudrions le dépouiller des foiblesses & des intérêts particuliers , dont l'humanité n'est jamais exemte , son plan général , & l'honneur de son ministère , ne s'accordoient presque pas avec le pouvoir & l'autorité d'un homme , qui sous Henri IV. avoit soutenu une guerre ouverte pour se maintenir au Gouvernement de Provence ; qui nouvellement , au tems du Duc de Lignes , partant de sang froid de sa Forteresse de Metz , avec son équipage ordinaire de vingt mulets , & de près de deux cens chevaux en Gardes , Gentils-hommes , & autres personnes de sa suite , traversoit tranquillement tout le Royaume pour venir enlever la Reine-Mere réléguée à Blois , lui donner retraite dans ses Gouvernemens , & se rendre Médiateur entre cette Princesse & le Roi son fils,

Le vieux Duc avoit trois enfans , Henri Duc de Candale , Bernard Duc de la Valette , dont il est ici question , & Louis Archevêque de Touloufe , comme on l'étoit quelquefois en ces tems-là , par une maniere de commande , fans être engagé aux ordres sacrés , & depuis Cardinal de la Valette. Henri portoit les noms de Foix & de Candale , suivant l'obligation du pere qui avoit promis en époufant l'héritiere de cette Maifon , d'en remettre tous les biens , avec les noms & les armes , au fils aîné de fon mariage ; celui - ci , d'un grand courage , d'un esprit vif , enjoué & agréable , étoit de fon chef brouillé avec le Miniftre , parce que n'étant pas mieux traité qu'un autre , il laiffoit échapper quelques traits libres , ingénieux & picquans , qu'on retenoit avec plaifir , & qui ne manquoient pas d'être rapportés ; mais en cela il ne donnoit rien à l'inclination de fon pere , dont il étoit moins content que du Miniftre même ; il ne pouvoit lui pardonner qu'en ajoutant à fon partagé quantité de biens au de là de ceux de Candale , jufqu'à cinquante mille écus de rente , & entr'autres , la Charge de premier

Gentilhomme de la Chambre, les Gouvernemens de Saintonge, Aunis, Angoumois & Limosin, il eût mis dans la part de son puîné le Gouvernement de Metz & des trois Evêchés, très-estimé en ce tems-là, mais sur-tout, la Charge de Colonel Général d'Infanterie Françoise, qu'on regardoit comme une Royauté militaire, par le droit qu'elle avoit de nommer à toutes les Charges inférieures, sans en excepter celle de Colonel du Régiment des Gardes; & ce dépit principalement, avec quelques autres déplaisirs domestiques, lui fit acquérir beaucoup de gloire, en allant chercher la guerre & le commandement des Armées dans les Pays Etrangers. Bernard Duc de la Valette, son second fils, destiné de tout tems à porter le nom du pere, étoit en effet le premier objet de son affection & de sa tendresse, à laquelle il répondoit aussi par toute sorte de reconnoissance & de devoirs, se ménageant avec le Ministre, mais sans bassesse, & sans que le Duc son pere en pût être blessé; Louis, le dernier des freres, ou comme meilleur Courtisan, ou comme Cardinal, ou par inclination, ou par estime, s'étoit

lié.



lié d'amitié avec le Cardinal de Richelieu ; mais le pere n'approuvoit pas cette conduite , & disoit souvent , ce n'est plus le Cardinal de la Valette , c'est le Cardinal Valet. Il n'eut guère d'autre récompense de son assiduité & de ses soins , que de commander quelquefois des Armées , ce qu'il avoit éperdument désiré contre les sentimens du vieux Duc son pere , qui avoit toujours tâché inutilement de l'en détourner ; c'est peut-être une chose assez remarquable ( pour le dire en passant ) que dans tout ce Livre le Cardinal de Richelieu n'ait pas fait la moindre petite mention de lui , après en avoir reçu le plus grand & le plus signalé service qu'aucun autre lui eût jamais rendu. Car on sçait qu'à la mémorable journée des duppes, quand la Reine mere lui ayant fait donner son congé, ne pensoit plus dans son Hôtel de Luxembourg , qu'à partager les premieres Charges de l'Etat ; que le Cardinal prêt à partir , ne voyoit déjà au tour de lui que solitude & que disgrâce , le seul Cardinal de la Valette lui rendit le courage , & s'offrant de l'accompagner à Versailles , lui fit enfin prendre la résolution de voir le Roi

encore une fois , & de lui parler , comme il fit, d'où fortit à l'instant ce grand changement de théâtre; le Cardinal retenu pour continuer les fonctions de son ministère , le Garde des Sceaux de Marillac , qui étoit venu pour remplir sa place , arrêté prisonnier , & tout le reste qu'on sçait sans que je le répète. Tant les conseils d'un ami ferme & fidèle sont quelquefois nécessaires aux plus grandes ames , dans cet état incertain & flottant où toutes les grandes passions nous réduisent : mais revenons à notre principal & véritable sujet.

Ces dispositions générales ne promettoient pas une grande union entre le vieux Duc & le Cardinal Ministre ; ajoutez-y maintenant une infinité de choses qui les éloignèrent entièrement l'un de l'autre , les unes de grande conséquence , les autres qui paroïtroient petites , si l'on ne sçavoit quel effet elles ont accoutumé de produire dans les esprits. En 1624. Richelieu déjà Cardinal , fut fait premier Ministre contre l'inclination du Roi , par l'empressement & les importunités de la Reine Mere , le Duc alors absent de la Cour , & qui se croyoit admirablement

ment bien avec la Princesse , comme ses services l'avoient mérité, en fut surpris & fâché , parce qu'elle ne lui avoit laissé entrevoir rien de semblable ; il donna pourtant à la bienséance & à la coutume de faire son compliment au nouveau Ministre par une lettre , mais moins capable de l'obliger que de lui déplaire ; car il garda avec lui , comme avec tous les autres Cardinaux , jusqu'à la fin de sa vie , la maniere particuliere qu'il avoit prise , de leur écrire sans laisser la ligne entière , & de finir par *vosre bien humble serviteur* : Le Cardinal picqué , ne répondit rien , mais à la premiere occasion qui se présenta bien-tôt après , de lui donner les ordres du Roi , il lui écrivit sans lui laisser presque aucun espace blanc dans la ligne , & par *vosre très-affectionné serviteur* , dont le Duc ne fut pas médiocrement blessé. Ceux qui voyoient les choses de près en ce tems-là , prirent ce commencement , ou pour la source , ou pour l'augure de tout ce qu'on a vu depuis. Incontinent après , le Duc , alors Gouverneur de Guienne par sa hauteur , se fit des affaires avec le Parlement de Bourdeaux , sous le Président

de Gourgues , plein de vigueur & d'esprit , qui persuada facilement le Cardinal irrité , de prendre le parti de sa Compagnie ; ces mêmes affaires revinrent souvent , & d'autres plus fâcheuses encore avec Henri de Sourdis , Archevêque de Bourdeaux , créature du Cardinal , qui prit toujours sa défense , comme il y étoit obligé.

En 1627. la fortune leur présenta un beau fantôme & de grandes espérances , comme un insigne sujet de discorde ; ce fut le naufrage de deux grosses Carraques Portugaises revenant de Goa , leur charge en or , en argent , en diamans , en ambre gris , & autres marchandises précieuses , étoit estimée à près de quinze millions de livres , & l'une avoit échoué sous la côté de Medoc. Le droit débris & naufrage en appartenoit au Duc , comme il fut jugé depuis , par des titres authentiques des anciens Seigneurs de Candale , qui s'y étoient faits maintenir en justice contre les Rois même ; le Cardinal prétendoit ce même droit , comme Choiset Sur-Intendant Général de la Navigation & commerce de France , qui étoit en effet la Charge d'Amiral déguisée

guisée pour lui sous ce nouveau titre. Le vieux Duc, autrefois Amiral lui-même, se souvenoit alors avec beaucoup plus de regret, d'avoir donné cette grande & belle Charge, avec le Gouvernement de Provence à Jean de la Valette son frere aîné, à qui il vouloit faire part de sa fortune, & qu'il vit mourir quelques années après.

La mer presque seule profita de ces richesses immenses, dont le Duc, après son droit bien éclairci, ne tira pas dix ou douze mille écus; mais le procès qu'il avoit soutenu avec vigueur devant les Commissaires du Roi, choisis par le Cardinal même, laissa encore de nouvelles impressions de dépit & d'aigreur dans l'esprit de ce Ministre. En 1629. dans le triomphe du Cardinal, pour ainsi dire, lorsqu'après la prise de la Rochelle, l'expédition d'Italie, le Pas de Suze forcé, le secours de Casal, la conquête des Villes Huguenotes de Languedoc, il crut avoir entièrement étouffé ce Parti par la réduction de Montauban, il fallut encore une négociation, & les conseils de tous les serviteurs du vieux Duc les plus fidèles, pour l'obliger à venir de Bour-

deau rendre visite au Ministre ; mais ils se repentirent presque tous d'avoir été de cet avis : l'entrevue gâta les affaires au lieu de les accommoder , non pas que le Cardinal , hors de descendre de son rang , de quoi il n'étoit pas capable , ne fit toute sorte d'honneurs & de caresses au Duc , jusqu'à lui protester qu'il lui vouloit tenir lieu de quatrième fils ; mais le Duc conservoit toujours avec lui cet air de grandeur qu'il ne pouvoit quitter , & ne reçut même que de cette maniere haute , non sans quelque froideur, l'Archevêque de Bordeaux , que le Ministre lui présentoit après une réconciliation apparente. En 1630. encore que le Cardinal de la Valette son fils , eût eu tant de part , comme je l'ai dit , à la journée des Duppes , & qu'en son particulier il eût reçu le jour précédent quelque dégoût considérable de la Reine Mere , il fut à Versailles voir le Roi aussi-tôt après ce grand changement , & ne put jamais être persuadé par ses serviteurs d'entrer dans la chambre voisine , où toute la Cour alloit en foule rendre de nouveaux hommages au Ministre rétabli , il se contenta de le voir deux ou trois  
jours

jours après , comme s'il ne lui étoit rien arrivé d'extraordinaire. En 1631. il sembla que le Cardinal voulût se rapprocher de toute cette Maison , car il fit en sorte que le Duc de la Valette , qui ne l'étoit jusqu'alors que par Brevet , fut reçu en cette qualité au Parlement le même jour que lui , ce que la Cour regarda comme une grande caresse ; mais l'année suivante 1632. lui donna un nouveau sujet de déplaisir , & très-considérable de la part du vieux Duc : il le fit fonder par le Sur-Intendant de Bullion , pour se démettre en sa faveur du Gouvernement de Metz & des trois Evêchés par échange , & sous des conditions avantageuses ; à quoi le Duc témoigna beaucoup de répugnance. Ceux dont les conjectures vont toujours trop loin , ou qui comptent sur la facilité de l'esprit humain à passer de desir en desir , & d'une ambition à une autre , ont crû que le Cardinal se vouloit faire en ce Pays-là un établissement grand & durable contre toutes les révolutions à venir ; obtenir après ce Gouvernement , l'Evêché de Metz & les grosses Abbayes de la même Ville ou des environs ; tirer après  
cela

cela de sa faveur ce que le Duc avoit refusé de celle de Henri III. ajouter aux trois Evêchés , premierement sous le nom du Roi , puis sous le sien , Dun , Stenai, Jamets , & quelques autres Places de Lorraine , Sedan qu'on tireroit de la Maison de Bouillon , Château-Renaud, Charleville & le Mont Olympe , & composer enfin un petit Royaume d'Austrasie capable de se soutenir entre toutes les Puissances voisines , sous un Souverain aussi habile que lui : si cela étoit ainsi dans sa pensée , ce que je ne voudrois ni assurer ni rejeter , cet endroit marqueroit autant qu'aucun autre , le caractère de son esprit accoutumé à donner la loi plutôt qu'à la recevoir ; car il est certain qu'encore qu'il souhaitât passionnément le succès de cette négociation de Bullion, il la rompit le premier , parce que le Duc , sans s'expliquer nettement , & sans accepter ni refuser , parloit d'ajouter à son dédommagement le Bâton de Maréchal de France pour le Duc de Candale son fils , très-digne sujet à la vérité , pour cet honneur , & célèbre dans toute l'Europe , par ses expéditions étrangères , mais à qui le Cardinal



nal ne croyoit pas devoir cette récompense des bons mots qu'il avoit dits contre lui.

Dirai-je encore ce que d'autres ont écrit & publié avant moi, & qui semblera peut-être frivole; cette négociation s'étoit passée en 1632. au voyage de Toulouse, qui finit par le supplice du Duc de Montmorenci; on prétend qu'au retour deux choses légères en apparence ne laisserent pas de blesser sensiblement l'esprit du Ministre, la première, à ce qu'on dit, c'est qu'il se crut négligé par le vieux Duc, trop occupé à recevoir la Reine Anne d'Autriche dans sa Maison de Cadillac sur la route de Bourdeaux. La Reine revenoit par-là pour voir la Rochelle, & le Cardinal pour voir Brouage, où il n'avoit point été depuis qu'il y avoit fait de grandes dépenses. Des carrosses que le Duc avoit ordonnés pour le recevoir à la sortie du batteau, furent pris par la suite trop nombreuse de la Reine, & ne purent retourner assez promptement pour prévenir l'arrivée du Cardinal qu'on n'attendoit pas si-tôt. Le Duc, après avoir conduit la Reine à son appartement, les lui remenoit lui-même,

avec mille excuses de ce qu'on avoit mal exécuté ses ordres ; mais il ne put jamais lui persuader de s'en servir , & le Cardinal aima mieux achever le chemin à pied , tout incommodé & fatigué qu'il étoit , d'un mal qui faillit à le tuer quelques jours après. On ajoute en second lieu , que ce fut encore bien pis à Bourdeaux , d'où son mal , qui n'étoit qu'une suppression d'uriner , l'empêcha de partir en même tems que la Reine ; le Duc , par respect pour cette Princesse , & pour ne garder en sa présence nulles marques de commandement , avoit fait quitter à ses Gardes leurs cafaques & leurs mousquets ; il les leur fit reprendre à l'instant qu'elle fut partie , & alla visiter le Cardinal avec sa pompe ordinaire de Gouverneur , & une très-longue suite de Gentilshommes à lui ou de la Province , qui l'accompagnoient sans cesse. On croit que l'Archevêque de Bourdeaux , & quelques autres ennemis du Duc , qui étoient auprès du Cardinal malade , lui persuaderent que c'étoit nonseulement pour le braver , mais pour le quereller peut-être à un besoin , & entreprendre sur sa personne ; de sorte qu'il s'excusa  
de

de le voir, comme trop incommodé, & pensa presque être échappé d'un péril, quand il fut en état de quitter Bourdeaux, le Duc à son départ l'ayant encore conduit avec le même cortége, comme pour lui faire honneur : ce qu'il y a de vrai, c'est que le Duc fut averti quelque tems après par le Cardinal de la Valette son fils, qu'on avoit au moins voulu donner ces impressions au Ministre ; qu'il en sçut très-mauvais gré à l'Archevêque de Bourdeaux, & rentra plus que jamais en guerre avec lui. Leurs querelles allerent si avant, que le Duc ayant employé les voies de fait, comme pour maintenir son autorité de Gouverneur dans la Ville métropolitaine, donna lieu à l'Archevêque de l'excommunier. Le Clergé de France, inspiré par le Cardinal qui se mit à la tête, se déclara pour le Prélat maltraité, & demanda la réparation de l'injure. Ce fut dans cette grande tempête que le Cardinal de la Valette son fils & quelques-uns de ses serviteurs proposerent, comme un dernier moyen de réunion avec le Ministre, le mariage de Mademoiselle de Pontchâteau avec le Duc de la Valette ; car Gabrielle

brielle de Bourbon , l'une des plus aimables Princesses de son tems , belle , sage , d'un très-bon esprit , & si douce , qu'on ne la vit jamais en colere , étoit morte six ou sept années auparavant , quatorze jours après être accouchée d'un fils que nous avons vu mourir Duc de Candale en l'année 1658. Aussi-tôt que les conditions de ce nouveau mariage eurent été résolues & acceptées , toutes les affaires avec l'Archevêque de Bourdeaux & le Clergé de France finirent bien plus facilement qu'elles n'avoient commencé ; mais si jamais la fierté du vieux Duc se fit connoître , ce fut en cette occasion ; il donna à son fils son consentement de vive voix , mais il ne voulut jamais le donner par écrit , ni signer le contrat , disant tantôt que c'étoit assez d'en avoir signé un autre , & tantôt avec plus d'ouverture de cœur , qu'il n'eût pas été honnête pour lui de signer sans rien donner , ni de rien donner pour se racheter lui-même , & sortir d'une mauvaise affaire. Il ne faut pas encore oublier entre les sujets d'éloignement & d'aversion dont nous parlons , que le vieux Duc , qui croyoit avoir au commencement

mencement rendu office à l'Evêque de Luçon , se plaignoit de n'avoir trouvé depuis nulle trace de reconnoissance au Cardinal de Richelieu , & que dans les derniers tems il ne pouvoit digérer non plus son procedé contre la Reine-Mere , Princesse qui avoit toujours été à l'égard du Duc , l'objet d'une vénération pleine de tendresse , & pour qui il avoit cru devoir tout exposer. On jugera peut-être , qu'il falloit rapporter tout ce détail , pour rendre croyable à la postérité le secret que je vais lui révéler , non pas sur de vaines conjectures , mais sur des connoissances certaines.

Qu'est-ce qu'un grand génie ne croit pas possible ? Le Cardinal instruit par tant d'expériences , qu'il ne rameneroit jamais le vieux Duc , forma le dessein tout-à-fait extraordinaire de le perdre , en s'attachant néanmoins le Duc de la Valette son fils , en qui il n'avoit jamais trouvé que des sentimens raisonnables ; il n'y eut depuis ce mariage marque d'affection qu'il ne donnât durant quelque tems à ce jeune Seigneur qu'on regardoit comme son gendre , élévation ni grandeur qu'il ne lui laissât entrevoir dans l'avenir , jusqu'à  
ce

ce que croyant le feu déjà bien allumé, après l'avoir exhorté à se confier à ses promesses qui n'avoient jamais trompé personne, & à le regarder comme un véritable pere, il passa à lui déclarer que pour cela il falloit n'avoir autre pere que lui; en un mot, ne se pas étonner s'il alloit ne plus épargner le Duc d'Espéron, & *détruire*, ce furent ses propres termes, *un homme qu'il n'avoit jamais pu apprivoiser*. Le Duc de la Valette aussi surpris qu'on se peut imaginer, tâcha inutilement à dissimuler ce qu'il pensoit, une grande partie en parut dans ses yeux & sur son visage; les obligations du sang, celles qu'il avoit au meilleur pere du monde pour lui, & qui l'avoit en tant de choses préféré à un frere aîné de très-grand mérite, repassèrent toutes en un moment dans son esprit. Il crut déjà voir ce vieillard âgé dès-lors de quatre-vingt ans ou davantage, & dont la fortune avoit été jusques-là respectée par ses ennemis même, traîner un reste de vie obscure, solitaire & languissante en quelque lieu d'exil; se voir lui-même pour digne récompense de son lâche consentement, revêtu avec honte des

mêmes

mêmes honneurs , qu'il n'avoit qu'à attendre encore quelques années pour les posséder sans reproche. Qui sçait s'il n'ajouta pas que les partis les plus honnêtes sont ordinairement les plus sûrs, & que tout devoir mis à part , nulle véritable prudence ne lui pouvoit conseiller de manquer lui-même à la fortune si établie de sa propre Maison , pour courir après de vaines espérances ; & s'abandonner à la nouvelle , & peut-être fausse , tendresse de ce pere adoptif ; cependant se faisant beaucoup de violence , il remercia le Cardinal de ses bontés , comme on fait toujours avec ceux qui gouvernent ; il témoigna lui être obligé de sa confiance , il l'assura de son chef d'une reconnoissance parfaite. Quant à son pere , sans l'accuser ni le défendre , il ajouta qu'on ne le changeroit pas pour le peu qui lui restoit à vivre ; qu'il avoit les manières brusques & hardies de son tems , mais que le fond en étoit bon , le cœur droit & sincère , incapable de fourbe & de trahison ; qu'en prenant une fois sa parole , on pouvoit s'en assurer pour toujours ; en un mot , que si le Cardinal vouloit lui faire honneur de s'en rap-

rap-

rapporter sur lui , il répondoit de la fidélité du vieux Duc comme de la sienne même : le Ministre entendit très-bien tout ce qu'on ne lui disoit pas , & eut un secret dépit d'en avoir trop dit lui-même ; l'entretien finit par des complimens généraux qu'ils se firent tour à tour , sans toutefois se tromper l'un & l'autre. Depuis ce tems-là , un grand sérieux & une civilité froide succéderent aux caresses & aux avances du Cardinal pour le Duc de la Valette ; & à l'égard du vieux Duc , tout ce qu'on peut donner de dégoûts & de mortifications à un cœur orgueilleux , qui ne veut pas même faire à son ennemi le plaisir de s'en plaindre ; il trouva des contradictions perpétuelles dans sa Province de Guienne , où l'on sçavoit qu'il étoit extraordinairement jaloux de son autorité. Ceux que l'on connoissoit lui être opposés ou suspects , furent soutenus & favorisés en toutes sortes , les fables même écoutées contre lui , l'Epargne entièrement fermée plusieurs années de suite pour ses appointemens & pour ses pensions , sous prétexte des nécessités publiques , & de l'épuisement des Finances ; excuses toujours prêtes  
pour



pour ceux qu'on n'aime pas ; & quand la guerre étrangere menaçoit ou attaquoit son Gouvernement , nuls secours qu'en paroles , comme si l'on eût été bien aise de le voir en peine , même aux dépens de l'Etat. Enfin , ni lui ni son fils ne pouvoient douter qu'on n'embrassât ardemment la premiere bonne occasion de les perdre , mais le tems n'y étoit pas propre ; \* la guerre étoit déclarée contre l'Espagne , § les ennemis entroient en Guienne , en Bourgogne , en Picardie. † Les Peuples foulés par de nouveaux Edits pour faire subsister les Armées , & encore peu accoutumés à l'obéissance au sortir des guerres civiles , se soulevoient en divers lieux , particulièrement dans le Gouvernement du vieux Duc , tantôt par des séditions de Bourdeaux , tantôt par des Armées entieres qui tenoient la campagne sous le nom de Crocans. Il étouffoit ordinairement ces mouvemens par ses seules forces & sa seule autorité , accusé cependant auprès du Ministre , mais sans aucun fondement , de les exciter secrettement lui-même

pour

\* 1635. §. 1636. † 1637.

pour se rendre nécessaire. Le Cardinal n'avoit pas l'injustice de le croire , mais il mettoit entre les traverses de sa vie & de sa grandeur , d'être obligé pour un tems , nonseulement à ménager , mais à louer & à remercier ceux à qui il ne faisoit ni ne vouloit aucun bien , & qu'il avoit dessein de détruire. On crut sa fortune bien ébranlée quand les ennemis semblerent s'établir dans le Royaume , à la vue de la Capitale & du Trône même , par la prise du Catelet, de la Chapelle & de Corbie. Le succès de cette guerre , qu'il avoit seul conseillée , & dont il faisoit gloire d'être l'auteur , étoit son salut ou sa ruine ; combattu comme il étoit d'ailleurs par tant d'envieux & tant d'ennemis , par tant de secrettes intrigues ; il n'oublia rien pour reprendre les Places de Picardie avec de puissantes Armées que commandoient le Duc d'Orleans frere du Roi , & le Comte de Soissons Prince du sang. Le Duc de la Valette en une occasion que l'on regardoit comme un grand péril de l'Etat , demanda la permission d'aller servir Volontaire dans l'Armée de Picardie , ce qu'on ne crut pas lui pouvoir refuser ; mais avant  
que

que de sortir de Paris, il fit par son malheur plus que par sa faute, & forcé, pour ainsi dire, plutôt que volontairement, une nouvelle & très-profonde blessure dans l'esprit du Ministre. Le Baron du Bec, Gouverneur de la Chapelle, étoit des amis du Duc, soit qu'il se fût trop tôt rendu par foiblesse, ou faute de toute sorte de munitions, comme il le prétendoit, ce que je n'ai point éclairci, le Cardinal crut en devoir faire un exemple, ou pour contenir par cette sévérité les autres Gouverneurs des Places frontières, ou pour se décharger lui-même auprès du Roi & du Public, de la perte de cette Place, qui avoit ouvert par la Picardie le Royaume à l'ennemi; car ceux qui sont à la tête des affaires n'ont jamais tort, & le plus foible est ordinairement le plus coupable: il voulut faire examiner cette affaire dans un Conseil solennel, le Roi présent, où assistassent tous les Officiers de la Couronne; le Duc s'excusa trois fois de s'y trouver pour éviter le danger qu'il prévoyoit, mais Chavigni lui fut envoyé la quatrième pour lui faire entendre qu'il falloit rompre avec le Cardinal, ou ne pas

persister dans son refus. Il fut donc au Conseil, mais plus fidèle, ou à l'amitié ou à la raison, qu'à ses propres intérêts, il parla pour l'accusé contre l'intention du Ministre, qui ordinairement peu maître de lui dans le premier feu de sa colère aussi-tôt après le Conseil levé, le tirant à part, lui dit des paroles dures & picquantes, qu'un bon cœur ne peut ni souffrir ni oublier. La réponse fut nonseulement ferme & hardie, mais pleine d'une chaleur qui fit que le Cardinal s'aperçut lui-même de la sienne, & tâcha de la réparer en finissant par quelques paroles obligantes. En cet état le Duc de la Vallée partit pour l'Armée, où il est très-vrai que le Comte de Soissons & le Duc d'Orléans le firent sonder en secret, pour l'engager à une révolte, & à leur donner retraite en Guienne; mais il est également véritable qu'il leur refusa l'un & l'autre, assurant seulement les Princes d'un côté, de son respect, & même de son secret, & de l'autre, que le vieux Duc, sans qui il ne pouvoit rien, n'entreroit jamais en rien de semblable, quelque sujet qu'il eût de se plaindre du Cardinal aussi-bien que lui.

On

On n'a jamais sçu de la bouche du Duc qui lui fit cette proposition, il ne tint que trop scrupuleusement tout ce qu'il avoit promis, & n'en parla jamais, lors même qu'il le pouvoit sans aucun danger : ce que le Cardinal dit ici, que *ce crime est avéré par la bouche de deux Princes irréprochables en cette occasion*, n'est pas difficile à démêler. L'un des deux qui a survécu long-tems à ce Ministre, a souvent avoué qu'on l'avoit surpris, en lui faisant croire que le Duc de la Valette l'avoit accusé ; de sorte qu'irrité de son infidélité prétendue aussi-bien que de son refus, il avoit été bien aise de se décharger en jettant toute la faute sur lui ; la suite des choses naturellement rapportée, ne permet pas, ce me semble, qu'on doute de la vérité ; cette négociation, soit reçue ou rejetée, n'eût certainement aucune suite, & ne fut pas sçue aussi-tôt après. Mais quand on eut repris Corbie, que la Picardie fut paisible, & l'autorité du Cardinal plus affermie que jamais, ceux-là même qui auparavant le croyoient perdu, & se rejouissoient de sa perte, s'empresserent à lui rendre quelque service, & à s'attacher à lui ;

alors un des faux serviteurs du Duc d'Orleans , à qui le secret avoit été confié se hâta de le lui révéler ; les deux Princes qui en eurent le vent , s'éloignerent à l'instant de la Cour , par la crainte d'être arrêtés. Le Duc de la Varette , déjà parti quelques jours avant pour la Guienne , poursuivit tranquillement son voyage ; ils envoyèrent après lui Bourdeilles & Montresor pour l'exciter , & avec lui le vieux Duc son pere , par la crainte d'un péril commun , dont l'un & l'autre , disoient-ils , tâcheroient inutilement de se défendre dans l'opinion où le Cardinal étoit déjà sur ce sujet , & l'envie qu'il avoit de les perdre. Tous les deux fermerent l'oreille , & le vieux Duc , après des complimens pleins de respect pour les Princes , se contenta de leur donner de sages conseils pour regagner les bonnes grâces du Roi ; le Duc d'Orleans les écouta , & fit sa paix : le Comte de Soissons les négligea pour son malheur , car il ne revint plus à la Cour , & mourut ensuite , comme l'on sçait , les armes à la main contre son Prince & sa Patrie. Le Cardinal bien averti , si Ministre-le fut jamais , n'igno-

gnora pas la bonne conduite du vieux  
 Duc, qui se garda bien pourtant de  
 s'en faire un mérite. On voit encore  
 une lettre que ce Ministre lui fit écrire  
 par le Chevalier Seguier son ami de  
 tout tems, où en le louant du bon parti  
 qu'il a pris, & dont il assure que le  
 Roi est très-content, il tâche de lui en  
 faire dire davantage, de quoi le Duc  
 eut l'adresse de se défendre; aussi bien  
 loin de l'accuser de rien en ce tems-là,  
 ni la Valette son fils, on leur donna à  
 l'un & à l'autre de nouveaux ordres  
 pour achever de chasser les Espagnols  
 de Guienne; car ils s'étoient établis au  
 Port de Secoa, où ils avoient deux  
 Forts, & cinq ou six mille hommes bien  
 retranchés. Ces ordres, pour marquer  
 plus de confiance, donnoient pouvoir  
 au vieux Duc de faire telles levées de  
 Troupes qu'il lui plairoit, & telles im-  
 positions qu'il trouveroit bon sur la  
 Province, pour la délivrer de l'enne-  
 mi, ce qu'il regarda comme un piège  
 qu'on lui tendoit, averti par les exem-  
 ples anciens & nouveaux, & par celui du  
 Maréchal de Marillac même. D'ailleurs  
 il étoit persuadé que sans fouler les  
 peuples qu'il aimoit naturellement, &

qu'il avoit intérêt de ménager pour lui-même, il viendroit à bout de ce qui lui étoit ordonné. En effet, le Duc de la Valerte s'étant mis à la tête d'un petit nombre de Troupes ramassées, assiégea ou bloqua, pour ainsi dire, ces Espagnols retranchés & beaucoup plus forts que lui, mais qui manquoient de toutes choses, encore qu'ils eussent la mer ouverte; il prit des postes avantageux, il fit des courses continuelles de tous côtés, pour empêcher qu'ils ne tirassent aucune subsistance du Pays-même, & les réduisit sans combat, à de telles extrémités, qu'ils abandonnerent & retranchemens & Forts, & ne se servirent de la mer que pour la retraite.

La Cour qui n'applaudit que rarement à ceux qui ne sont pas en faveur, en fut très-aise, sans vouloir pourtant en paroître tout-à-fait contente. Ce qu'elle avoit regardé au commencement comme difficile, lui sembla alors trop aisé; elle eût souhaité que les Espagnols eussent été taillés en pièces, leur camp forcé & pillé, leurs Forts pris d'assaut; en un mot, qu'on n'eût pas fait un pont d'or à l'ennemi. Ce fut  
alors



alors que le Cardinal reveilla dans son esprit la pensée d'attaquer l'Espagne par Fontarabie ; cette pensée lui avoit été inspirée par l'Archevêque de Bourdeaux ou par quelqu'autre , plusieurs années auparavant , mais le Duc d'Espernon & la Valette son fils , envoyés en ce tems-là pour reconnoître la Place , y avoient toujours trouvé de très-grandes difficultés ; le fils fut mandé , & se rendit à la Cour sans sçavoir qu'il en fût question. Après un accueil beaucoup meilleur qu'il ne l'attendoit du Ministre , on voulut s'éclaircir avec lui de tout ce qui s'étoit passé devant Corbie sur cette proposition des deux Princes ; mais il eut assez ou de crédit ou d'adresse pour faire qu'on ne le pressât pas jusqu'au bout , & qu'on fut content de lui , ou qu'on le voulut paroître , sans qu'il eût jamais rien dit , ni au Cardinal ni au Roi , sinon qu'il étoit vrai qu'un homme lui avoit parlé auprès d'un moulin ; qu'il avoit rompu toutes ses mesures par un prompt refus ; qu'il n'avoit pas cru en une affaire dont il ne voyoit aucune suite , se devoir rendre délateur sans preuve , de deux Princes du Sang , à qui il pensoit

avoir persuadé la fidélité par ses raisons & par son exemple. Après ces éclaircissements le siège de Fontarabie lui fut proposé ; je ne croirai jamais ce que d'autres ont pourtant écrit de bonne foi , que ce fut avec un dessein formé de l'engager , & le vieux Duc son pere dans une entreprise où ils ne pouvoient que succomber ; c'est porter les soupçons trop loin , & le Cardinal n'étoit pas capable d'une si fausse Politique contre l'intérêt de la France & le sien , mais il est nullement hors d'apparence que ce Ministre accoutumé depuis la Rochelle & l'expédition d'Italie , à croire que tout étoit facile pour lui , se servît de cette occasion pour envoyer un Prince du Sang en Guienne , avec des forces considérables sur mer & sur terre , dont il pourroit faire après la victoire , tel usage qu'il lui plairoit contre le Duc d'Espéron lui-même , & contre toute sa maison. Il est bien certain que le commandement de l'Armée ne fut offert au Duc de la Valette , que sous deux conditions , l'une que le Prince de Condé seroit Généralissime au-dessus de lui , l'autre que l'Armée Navale seroit commandée par l'Archevêque

vêque de Bourdeaux, réconcilié avec le vieux Duc, ou feignant de l'être depuis quelques années; le vieux Duc avoit refusé plus d'une fois de commander des Armées Royales sous un Prince du Sang, non pas, disoit-il, qu'il n'eût un très-grand & très-profond respect pour ce rang-là, mais il étoit trop vieux, ajoutoit-il, pour apprendre sur la fin de ses jours à recevoir des ordres d'autre que du Roi son Maître. Il étoit aisé au Duc de la Valette de prévoir les mauvaises suites de ce commandement subalterne & partagé; mais le Cardinal son frere, & une autre personne moins fidèle, qui devoit son élévation à leur Maison, secrettement néanmoins dans les intérêts du Ministre, lui persuaderent, non sans peine, qu'il ne falloit pas s'opposer toujours aux inclinations d'un homme qui pouvoit tout, comme si l'on avoit dessein de rompre avec lui, lors même qu'il sembloit vouloir revenir pour toute la famille; que ce qu'on avoit eu peine à supporter au vieux Duc, ne seroit pas excusé ni pardonné en son fils de la même sorte; qu'au fond, comme il agiroit plus que nul autre dans l'Armée, la présen-

ce d'un Prince n'ôteroit rien à sa gloire si le siège avoit un bon succès ; mais le déchargeroit tout-à-fait , si l'événement n'en étoit pas favorable. Par ces raisons il s'engagea au Ministre , sans avoir eu le tems de consulter le vieux Duc son pere , qui ne les approuva nullement , mais qui ne crut pas devoir rien trouver à dire à ce qu'il avoit agréé ; si quelqu'un a écrit le contraire , ou il n'a pas sçu tout le secret , ou il a cru en devoir dissimuler une partie. La résolution que le vieux Duc prit pour lui-même , fit assez voir qu'il n'étoit pas content , ce fut de demander permission pour aller prendre du lait à sa maison de Plassac en Saintonge , comme il le faisoit quelquefois ; mais ce fut alors avec dessein de ne plus rentrer dans son Gouvernement , que le siège de Fontarabie ne fût fini. Il attendit toutefois que le Prince fût arrivé à Bourdeaux , pour lui rendre ses devoirs ; & prenant congé de lui , après lui avoir bien représenté les difficultés de l'entreprise , qui ne devoient que l'exciter davantage par la gloire qu'il auroit à les surmonter , il lui offrit , s'il le falloit , de revenir à son premier ordre ,

à la tête de mille Gentilshommes, pour servir Volontaire auprès de lui. Si certe résolution de se retirer fut sage, la suite l'a fait assez connoître, car on a sçu depuis ce qu'il ignoroit alors; c'est que le Prince avoit emporté des ordres du Roi en bonne forme, mais très-secrets pour lui commander ce qu'il faisoit par sa propre volonté; le siège commença avec de grandes espérances; on loua le Duc de la Valette de ce que le premier, l'épée à la main, à la tête des Troupes, passant la Riviere de Bidassoa, qui sépare les deux Royaumes dans l'eau jusqu'à la ceinture, il força les retranchemens que les ennemis y avoient faits pour défendre l'entrée du Pays. On sçait aussi que son attaque étoit extrêmement avancée, & en état de prendre la Place, quand un ordre par écrit du Prince de Condé l'obligea de céder ce poste à l'Archevêque de Bourdeaux, ce qu'il eut, à la vérité, beaucoup de peine à digérer, & depuis ce tems-là, trouvant une contradiction ouverte & toujours prête à tout ce qu'il proposoit, & se lassant de donner de bons conseils qu'on ne suivoit pas, il se réduisit à ne commander que

dans son nouveau quartier dont il se croyoit obligé de répondre. Il est très-vrai encore qu'avant cet incident même l'intelligence n'étoit pas entière entre nos Généraux , & que les Armées les plus fortes sont ordinairement sans effet , quand on envoie la discorde avec elles. L'Archevêque de Bourdeaux se souvenoit beaucoup plus des différens du passé avec le vieux Duc & toute sa Maison , que d'une réconciliation commandée ; le Prince de Condé ne craignoit rien tant que de voir donner à la Valette tout l'honneur du succès ; il n'avoit point répondu dès le commencement , ni pour le fils ni pour le pere , à l'affection qu'ils avoient espéré l'un & l'autre de trouver en lui , & qu'ils avoient éprouvé en d'autres rencontres , instruit qu'il étoit peut-être , en celui-ci par la Cour , & desirant de plaire au Ministre ; mais après tout , autant que j'en ai pu être éclairci , la véritable ou la principale cause du siège levé avec si peu d'honneur , regardoit le Cardinal même plus qu'aucun autre en sa qualité d'Amiral , sans compter qu'il avoit à se reprocher d'avoir ainsi assemblé des Comman-

dans

dans qu'il pouvoit croire incompatibles. L'Armée Navale qui devoit paroître en même tems que celle de terre ne se trouva point prête, & soit que le Prince eût ordre de commencer le siège en l'attendant, ou qu'il donnât cette précipitation à la seule impatience & à la crainte de perdre la belle saison; car on étoit au mois de Juillet, les Espagnols qui avoient la mer libre, trouverent le tems de secourir deux fois la Place à sa vue, & d'y faire entrer un Gouverneur qui ne contribua pas médiocrement à sa vigoureuse défense : l'Armée d'Espagne parut pour venir au secours par terre; les conseils du Duc de la Valette, quoique souvent réitérés d'aller au devant, & de la combattre, ne furent point écoutés, & l'événement justifia en cette occasion, comme en tant d'autres, qu'ordinairement être attaqué, c'est être à demi vaincu. Tout se passa parmi les nôtres avec beaucoup de surprise, de tumulte & de désordre, sans que l'un des quartiers fût averti de ce qui se passoit à l'autre. Celui du Prince de Condé fut forcé & emporté; jamais François ne firent si peu résistance, ce qui donna lieu

lieu aux vains bruits du peuple , qu'on a peine encore aujourd'hui à effacer des esprits en ce Pays-là , comme si le Prince y avoit consenti lui-même , gagné à force de doublons d'Espagne , qu'on lui envoyoit , disent-ils , en grande quantité , dans de grosses bouteilles , en forme de vin pour la provision de sa table ; le Duc de la Valette n'apprit ni la déroute ni le combat , que par des fuyards , & un peu après , par le Prince lui-même , qui se retirant à Bayonne , le chargea de tout ce qui restoit à faire dans ce malheur , le Duc approuva ce qu'il eût été inutile de condamner , & & il exhorta même le Prince à mettre sa personne en sûreté : mais à peine le vit-il le dos tourné , qu'il ne put s'empêcher de sourire , & ce fut depuis le grand chef d'accusation contre lui ; ensuite donnant ses ordres avec beaucoup de tranquillité & de sang froid , non-seulement il mit en bataille tout ce qu'il commandoit de Troupes , mais ralliant tout ce qui restoit des autres , & s'opposant à la poursuite des ennemis , il sauva la plus grande partie de l'Armée Françoisse , & ce qui n'avoit pas été déjà pris ou d'équipage ou de canon.



canon. La soldatesque victorieuse se vantoit dans Fontarabie d'avoir pillé le Camp du Prince , & d'avoit épargné la Valette qui étoit de leurs amis ; autre grand crime qu'il falloit placer avec les bouteilles de doublons , & qu'on ne manqua pas toutefois à mettre depuis en ligne de compte. Personne ne pourroit exprimer la colere du Ministre contre le Duc de la Valette , soit qu'il n'écoutât que les relations intéressées du Prince de Condé & de l'Archevêque , ou qu'une occasion comme celle-là , rallumât tout son ressentiment contre la Maison d'Espéron , ou qu'il craignît que le Roi & le Public n'imputassent ce malheur à sa conduite , si le Prince ou l'Archevêque , ou le retardement de notre Armée Navale paroissent y avoir la meilleure part ; il témoigna publiquement qu'il feroit plutôt l'Office de Procureur Général contre son allié, que de laisser sa faute impunie. La Duchesse de la Valette eut la générosité en cette occasion , comme en beaucoup d'autres , de ne pas balancer un moment entre son oncle regnant , & son mari disgracié ; mais le Cardinal , quand elle lui parla sur ce sujet , s'échauffa

s'échauffa & s'emporta à tel point , que ceux qui ne devoient point être du secret , & qu'on avoit fait retirer exprès, ne purent s'empêcher de l'entendre. La Duchesse d'Eguillon , qui servoit de très-bonne foi le Duc , après avoir employé tout ce qu'elle avoit , ou de crédit ou d'art , & d'adresse auprès de son oncle , n'en tira que des plaintes amères & des menaces ouvertes , après lesquelles elle fit assez connoître qu'il n'étoit pas bon au Duc de venir , quoique d'un côté il desirât passionnément de se justifier en personne, & que de l'autre, il eût été mandé pour rendre compte de sa conduite. Il n'est pas impossible que le dessein du Ministre même ne fût de lui faire prendre un mauvais parti ; au moins ce qu'il disoit & qu'il témoignoit si hautement , n'étoit pas un bon moyen pour l'attirer à la Cour. On tint là-dessus à Paris par l'ordre du Duc, un petit conseil de ceux qu'il croyoit entièrement dans ses intérêts ; où fut appelé , avec peu d'autres , une des créatures les plus zélées & les plus reconnoissantes de sa Maison. C'étoit Philippe de Cospean , alors Evêque de Nantes , auparavant Evêque d'Aire ,

&amp;

& depuis Evêque de Lisieux, pour qui le vieux Duc, dans le tems de sa faveur, par pure estime de son mérite, après avoir pris goût à ses sermons, n'avoit pas seulement obtenu l'Evêché d'Aire sans qu'il le scût, mais en avoit fait expédier les Bulles à ses dépens, & les lui avoit envoyées. Celui-ci d'un très-bon esprit, & très-agréable, après avoir entendu bien raisonner sur toutes les circonstances de l'affaire de Fontarabie, sur la facilité que le Duc auroit à détruire des accusations si frivoles, & approuver nonseulement son innocence, mais ses services; tout cela est bon, ajouta-t'il, & je le croi, mais qui nous a dit qu'on ne nous parlera point de l'homme ni du moulin: il n'en fallut pas davantage pour persuader la petite assemblée, & c'étoit en effet l'endroit dangereux & redoutable entre les mains d'un Ministre irrité; car encore que le Duc se fût éclairci avec lui & avec le Roi même de ce qui s'étoit passé, & que bien loin d'être châtié il eût été honoré incontinent après, d'un commandement considérable, ce n'étoit pas une abolition de forme, & les Loix de l'Etat obligent tous les sujets, & particu-

ticulierement tous les Officiers de la Couronne , à révéler ce qu'ils sçavent contre le service du Roi , sans examiner s'ils s'y sont opposés en secret , s'ils n'ont pu l'empêcher , s'ils ont cru que l'avis seroit inutile , sans distinguer enfin , Prince , ami , maître , bienfaiteur ; malheur à ceux que leur étoile & cette diversité de devoirs mettent à une si terrible épreuve. Quoiqu'il en soit , le Duc , contre son inclination suivit le conseil de ses amis , & se retira en Angleterre , le procès lui fut fait ; le Cardinal voulut que les informations fussent rapportées devant le Roi. Le Président de Belleviere , depuis premier Président , & quelqu'autre encore , eurent la force de dire qu'ils ne trouvoient point de preuve. Le grand nombre suivit la fausse & pernicieuse maxime , qu'on peut toujours condamner un absent , parce qu'il n'en meurt pas , & que c'est la simple peine de sa contumace ; comme s'il étoit jamais permis de trahir la vérité & la justice , parce qu'elles ne se défendent pas. Le vieux Duc d'Espèron , qui jusqu'alors avoit été un objet d'envie , commença à ne plus être qu'un objet de pitié.

\* En

\*En six mois de tems de l'année 1639. il perdit le Duc de Candale son fils, aîné, il vit condamner à mort le second, à qui il avoit attaché son cœur & toutes ses espérances; & mourir encore le Cardinal de la Valette son troisième fils, qu'on croyoit avoir tiré parole du Cardinal de Richelieu, pour récompense de tous ses services, qu'il laisseroit la vieillesse de son pere en repos: les ordres suivirent aussi-tôt pour le réléguer premièrement à sa maison de Plassac, puis à Loches, où il finit sa vie quelques années après. Sa fermeté fut telle dans ce grand âge, qu'après avoir satisfait en sa dernière maladie à tout ce qu'on pouvoit desirer de lui pour la conscience, sans orgueil ni sans foiblesse, car il avoit de tout tems de la Religion & de la foi, il ne lui échappa rien à l'égard du Cardinal, qui ne fût tout ensemble & Chrétien & Noble. Il ordonna que l'on recommandât au Roi les deux enfans du Duc de la Valette, qui avoient l'honneur de lui appartenir: c'étoient ceux du premier mariage, car il n'en eut point du second;

cond ; & quelqu'un lui suggérant de faire faire le même office auprès du Ministre , dont le pouvoir étoit si connu , après y avoir pensé quelques momens , il se contenta de répondre doucement , je suis son serviteur , sans pouvoir se résoudre à lui faire aucune demande ; il mourut le 13. Janvier 1642. âgé de quatre-vingt huit ans , répétant souvent au milieu de ses prieres même , & jusques dans le bras de la mort , le nom de son fils de la Valette , qu'il regardoit comme son martyr. Le Cardinal de Richelieu ne lui survécut pas long-tems , il mourut le 4. Decembre de la même année âgé de 58. ans seulement, laissant encore aux courtisans un de ces beaux , mais trop subtils exemples de ce que c'est que fortune , grandeur , faveur , jamais certaine , jamais contente , & pour dernier mal , peu de tems présente , & long-tems passée. Le Roi qui gémissoit en secret du trop de pouvoir qu'il lui avoit donné , & de qui il avoit toutes choses à craindre dans un plus long avenir , ne crut pas tant être privé d'un Ministre fidèle , que délivré d'un maître superbe & insupportable. Ce fut alors une espèce de mérite à la

Cour de n'avoir pas été de ses amis, mais elle changea de face une seconde fois peu de mois après par la mort du Roi lui-même, arrivée le 14. de Mai 1643. Le Duc de la Valette appelé Duc d'Espernon depuis la mort de son pere, revint d'Angleterre, se remit à la Conciergerie du Palais de Paris, & fut absous tout d'une voix par le Parlement, avec l'applaudissement général des Grands & du Peuple. Personne que je sçache de quelque considération hors le Cardinal en cet endroit, ne s'en est pris à lui du mauvais succès de Fontarabie; & quand à la prétendue intelligence ou conspiration avec les deux Princes, bien loin de se la reprocher à lui-même, il mettoit cette avanture entre ses meilleures actions, puisque maltraité & opprimé, comme il prétendoit par le Cardinal, au point qu'on l'a vu, il avoit résisté à la tentation de se délivrer lui-même & le Duc son pere, par une guerre civile la plus grande & la plus dangereuse de toutes celles de ce tems-là, si l'un & l'autre y eussent voulu entendre.

Comme le Cardinal de Berulle est mort en odeur de Sainteté, & que tous  
ceux

ceux qui l'ont connu lui en ont rendu le témoignage excepté le Cardinal de Richelieu ; il est d'extrême importance que le Public soit informé des motifs qui peuvent avoir obligé le même Cardinal de Richelieu d'écrire dans la treizième page de son Testament ces propres termes. Votre Majesté eût par ce moyen affranchi pour jamais la Nation des Grisons de la tyrannie de la Maison d'Autriche, si Fargis son Ambassadeur en Espagne n'eût à la sollicitation du Cardinal de Berulle , fait ( ainsi qu'il l'a confessé depuis ) sans votre sçu , & contre les ordres exprès de V. M. un Traité fort défavantageux , auquel vous adhératez enfin, pour plaire au Pape , qui prétendoit être aucunement intéressé dans cette affaire ; & dans la dix-septième page , le Cardinal de Berulle & le Garde des Sceaux de Marillac conseilloient à V. M. d'abandonner ce pauvre Prince ( il parle du Duc de Mantoue ) à l'injustice & à l'avidité insatiable de cette Nation ennemie du repos de la Chrétienté ( il veut parler des Espagnols ) pour empêcher qu'elle ne le troublât , le reste de votre Conseil fut d'avis contraire ; tant parce que

l'Es-



l'Espagne n'eût osé prendre une telle “  
 résolution incontinent après avoir fait “  
 un Traité d'union entre les Anglois ; “  
 que quand même elle eût pris un aussi “  
 mauvais conseil, elle n'eût sçu arrêter “  
 le progrès de vos desseins. “

Il ne faut qu'avoir une légère instruction des principales affaires arrivées sous le Regne de Louis XIII. pour sçavoir que les Cardinaux de Berulle & de Richelieu étoient tous deux attachés aux intérêts de la Reine-Mere Marië de Médicis, & qu'ils vécurent en parfaite intelligence jusqu'à l'année 1622. que survint la guerre du Pont de Cé. Tous les serviteurs de la Reine-Mere s'étoient attendus que le Cardinal de Richelieu à qui cette Princeesse avoit donné l'Ordre & le pouvoir de conclure un accommodement avec les Ministres du Roi son fils, ménageroit leurs avantages comme les siens propres, & ne les laisseroit pas exposés à la vengeance de leurs ennemis, qu'ils n'avoient irrités que pour être demeurés fideles à la Reine-Mere; cependant le Cardinal de Richelieu ne pensa qu'à se procurer une place dans le Sacré Collège, & négligea tout le reste. De-

là vint que le Cardinal de Berulle, le Maréchal & le Garde des Sceaux de Marillac, Monsieur & Madame du Fargis & plusieurs autres rompirent entièrement, & n'eurent plus désormais aucun commerce avec lui. En second lieu, la première affaire considérable qui survint dans le Conseil de France en 1624. incontinent après que le Cardinal de Richelieu y eut entré, fut le mariage de Madame Henriette de France dernière sœur du Roi avec le Prince de Galles. Le Cardinal de Richelieu prétendit s'en attribuer tout l'honneur, & négocia avec tant d'adresse, qu'il obtint des Comtes de Halland & de Carlile Ambassadeurs d'Angleterre des conditions plus avantageuses à la Religion Catholique que n'avoient été celles que le Roi de la Grande-Bretagne avoit accordées aux Espagnols lorsqu'il avoit recherché leur Infante pour le même Prince de Galles. Mais il s'agissoit de faire approuver à la Cour de Rome les conventions du Cardinal de Richelieu avec les Ambassadeurs d'Angleterre, & la chose paroissoit tout-à-fait difficile : la Cour jeta les yeux sur le Cardinal de Berulle

rulle pour la terminer; il alla à Rome, il y commença, continua & conclut la célèbre négociation qui se trouve entre les Manuscrits de Lomenie dans la Bibliothèque du Roi. Il obtint du Pape tout ce qu'il lui avoit demandé, & apparemment il n'en fallut pas davantage pour exciter la jalousie du Cardinal de Richelieu.

Quant au Traité que du Fargis fit à Monçon en 1626. avec les Espagnols pour ce qui regardoit la Valteline, il faut présupposer qu'il y avoit déjà six ans que le même du Fargis étoit Ambassadeur en Espagne, & que la Cour de France l'y avoit envoyé avant que le Cardinal de Richelieu fût entré dans le ministère, ce qui n'arriva qu'en 1624. L'instruction que du Fargis, en prenant congé de la Cour avoit reçue de M. de Puisieux Secrétaire d'Etat, fils du Chancelier de Sillery, l'obligeoit à traiter avec les Espagnols aux mêmes conditions qu'il le fit depuis à Monçon, parce que le Conseil d'Etat étoit alors dans la résolution de ne pas rompre avec l'Espagne: mais le Cardinal de Richelieu fit changer cette résolution & le recueil des pieces pour la

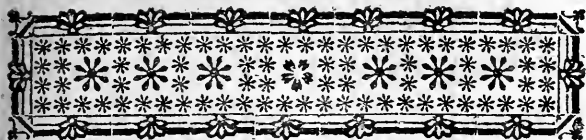
fication de ce Cardinal qui furent don-  
 nées au Public par M. du Châtelet, sou-  
 tient en plusieurs endroits que ce Car-  
 dinal envoya à Monsieur du Fargis des  
 ordres directement contraires à ceux  
 qu'on lui avoit donnés en France  
 Mais M. du Fargis persévéra constam-  
 ment à nier qu'il les eût reçus, & la  
 chose est demeurée jusqu'à présent in-  
 décidée. Il n'est donc pas vrai qu'il ait  
 confessé lui-même qu'il avoit conclu le  
 Traité de Monçon à la sollicitation du  
 Cardinal de Berulle, à l'insçu du Roi  
 & contre les Ordres exprès de Sa Ma-  
 jesté ; car de tant d'Auteurs qui ont at-  
 taqué & défendu la réputation du Car-  
 dinal de Richelieu, aucun ne s'est jus-  
 qu'à présent ingéré d'écrire ce point  
 d'histoire, & d'ailleurs il n'est pas juste  
 que le même Cardinal soit cru sur sa  
 seule déposition, puisqu'il s'étoit si  
 ouvertement déclaré contre le Cardinal  
 de Berulle, que ses Panégyristes ne  
 laissent échapper aucune occasion de le  
 blâmer sans la pousser aussi loin qu'elle  
 pouvoit aller.

Enfin, il est encore moins véritable  
 que le Cardinal de Berulle & le Gardien  
 de Sceaux de Marillac ayent conseillé

au Roi d'abandonner le Duc de Mantoue à l'injustice & à l'avidité insatiable des Espagnols, & tout ce qu'il y a d'indubitable pour ce regard, comme les deux Auteurs les plus dévoués au Cardinal de Richelieu, qui sont ceux qui ont écrit sa vie & l'histoire de son ministère en demeurent d'accord, est qu'à la mort de Vincent Duc de Mantoue, & lorsque le Duc de Nevers lui succéda, l'on agita dans le Conseil de France, non pas si l'on appuyeroit le Duc de Nevers absolument parlant; mais si on l'appuyeroit jusqu'à s'exposer au hazard de rompre à sa considération la paix de Vervins que le Roi Henri le Grand avoit conclue avec l'Espagne, & il passa à la pluralité des voix que l'on ne hazarderoit pas de courir ce risque. Le Cardinal de Berulle, qui étoit alors des principaux Conseillers d'Etat, avoit été de cet avis; & il y persista jusqu'à ce que le Cardinal de Richelieu eût fait examiner de nouveau l'affaire dans le Conseil, & résoudre que l'on soutiendrait le Duc de Nevers contre l'Empereur & contre le Roi d'Espagne. Il n'y eut que six mois de distance entre ces deux délibérations.

& l'on les prit toutes deux en l'année 1627. Si le Cardinal de Berulle durant l'intervale des mêmes six mois prétendit qu'il n'étoit point à propos d'irriter les Espagnols, il ne fit en cela que se conformer à la détermination du Conseil d'Etat de France : mais on soutient qu'après la seconde délibération qui fut de protéger le Duc de Mantoue envers & contre tous, il n'est jamais échappé au Cardinal de Berulle de blâmer la Guerre où la France entra sur le sujet du Duc de Nevers avec l'Empereur & le Roi d'Espagne, & l'on ne scauroit rapporter aucune piece imprimée ou manuscrite qui le dise.

F I N.



## OBSERVATIONS

DE MONSIEUR

*L'ABBÉ DE S. PIERRE*

SUR


LE TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL

DE RICHELIEU.

## OBSERVATION

*Sur la Table.*


 Le Dauphin Bourgogne divisoit la science du Gouvernement en trois principaux articles, suivant les trois genres principaux d'affaires que doivent diriger le Roi ou son Ministre Général, avec le secours

I 3

des

198. OBSERVATIONS  
trois Ministres particuliers, Secrétaires  
d'Etat qui suivent.

*Ministre des Etrangers.*

Affaires du dehors qui comprennent  
les négociations & les guerres avec les  
Souverains Etrangers; guerre de terre,  
guerre de mer, Colonies & commerce  
maritime.

*Ministre des Finances.*

Affaires qui regardent les subsides &  
revenus du Roy & de l'Etat, les dépen-  
ses, les dettes & les pensions.

*Ministre de la Police générale.*

Justice, Polices particulières, com-  
merce intérieur, mœurs, Religion,  
éducation, réglemens & retablisse-  
mens nouveaux à faire, ou anciens à  
perfectionner.

Toutes les affaires d'un Gouverne-  
ment se rapportent à ces trois ministe-  
res particuliers.

Le Cardinal avoit trouvé les affaires  
de l'Etat divisées en plusieurs ministe-  
res



res particuliers ; mais au lieu de faire sa division par ces ministeres , il prit sans beaucoup de réflexion la division de sa Politique dans une ancienne méthode de division des trois Corps, dont les Députés composoient nos Etats Généraux , Clergé , Noblesse & tiers Etat.

Si le Cardinal eût eu à traiter des moyens de perfectionner la forme des Etats Généraux , il auroit pu adopter cette division , mais ayant à traiter des principales affaires de l'Etat , sa division faite par les trois Corps des Etats Généraux n'étoit pas si naturelle & si raisonnable que celle du Dauphin Bourgoigne ; aussi le Cardinal lui-même n'a-t'il pas suivi sa division dans tout son ouvrage.

## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre second.*

1°. Je croirois volontiers ce que l'on dit de la plûpart des douze sections de ce chapitre , qu'elles n'ont été composées par le Cardinal que lorsqu'il n'étoit pas Ministre d'Etat , & qu'il n'a pas voulu perdre ses anciens travaux. Car

ses discours sur les appels comme d'abus , sur les exemptions , sur les cas privilégiés , & la maniere dont ces matieres sont traitées ne sentent que le Théologien , & il l'étoit & même bon pour son tems , mais ils ne sentent point du tout le Ministre Général.

2°. Il ne propose point de méthode pour faire connoître au Roi qui est le meilleur sujet pour être Evêque entre trente concurrens : or , pourquoi ne pas établir dans la Capitale trois ou quatre différentes Classes de trente Ecclésiastiques Nobles , pour monter de l'une à l'autre par scrutin , & lorsqu'il vacqueroit un Evêché , le Roi demanderoit à la plus haute Classe , composée de trente ou environ , trois Sujets par la méthode du scrutin les meilleurs esprits , & sur-tout les plus bienfaisans & les plus zélés pour le bien public.

Les Ecclésiastiques de la même Classe & de la même compagnie , sont ceux qui se connoissent le mieux , sur-tout s'ils confèrent souvent ensemble. Il est vrai que du tems de ce Cardinal on n'avoit pas encore éclairci la grande utilité & la grande praticabilité de la méthode du scrutin.

3°. Sur les appels comme d'abus , le bon ordre demande que l'Etat les abolisse en abolissant la Jurisdiction Ecclesiastique , qui est évidemment une ancienne usurpation sur l'autorité Royale & sur les Jurisdicions Séculières ; il est vrai que pour punir les Curés ou les Prêtres qui ne feroient pas leur devoir , il est à propos que l'Etat donne l'autorité aux trente Curés du Doyenné d'exclure du scrutin un Curé de mauvaises mœurs, ou qui est dans les cas de la loi d'exclusion que je suppose être faite , mais seulement aux trois quarts des voix. Voilà ce que doit penser un grand Ministre pour la plus grande utilité publique.

4°. Pour entretenir l'émulation entre les Curés de chaque Doyenné , il faudroit que dans les trente Cures il y eût la Paroisse du Doyenné de 3000. liv. & quatre d'environ 2000. liv. pour les Paroisses les plus nombreuses , & les autres de 7. ou 8. cens liv. & cela se pourroit en prenant des pensions sur les Bénéfices plus riches que 800. liv. en faveur des cinq grandes Paroisses les plus peuplées , & des pensions sur dixmes que prennent les Evêques, les

Chapitres, les Abbayes & les Prieurés.

5°. Quand une de ces cinq Cures viendrait à vacquer, on la rempliroit par le choix du Scrutin entre les 29. curés qui nommeroient trois Sujets au Nominateur.

6°. Cela suppose que l'Etat diminueroit le droit de nomination des Cures qu'ont les Abbayes, les Evêchés, les Chapitres, les Laiques, & les restreindroit au droit de choisir un des trois qui auroient été nommés par Scrutin dans la Classe des Vicaires.

7°. Le Cardinal dit qu'il ne faut pas mettre de pensions sur les Evêchés, mais il est certain qu'il y a des Evêchés trop riches & d'autres trop pauvres; tous les cent douze Evêques devroient avoir au moins vingt mille livres de rente, en supposant le marc d'argent à quarante-neuf liv. ou cinquante liv. les dix-huit Archevêchés quarante mille, & dix Evêchés des plus nombreux en Paroisses, devroient avoir trente mille livres, & cela se peut en ne donnant les Evêchés de grand revenu, qu'à condition de payer telles & telles pensions à d'autres Evêchés pauvres.

8°. Il ne parle point de la résidence des Evêques , cependant elle est très-importante aux Diocésains , & les voyages & les séjours de Paris coutent beaucoup aux pauvres. Il faudroit donner à chaque Evêque trois mois par an hors de son Diocèse , & ordonner que pour leur absence au delà , ils payeroient vingt liv. par jour à la caisse commune des Hôpitaux que je suppose à Paris , & à cet effet , ils feroient signifier leur arrivée & leur départ au Directeur.

9°. Les exemptions selon le Cardinal , sont des abus qui ôtent à l'Evêque le droit de gouverner certains Curés , certains Ecclésiastiques de son Diocèse ; il conseille au Roi de les abolir , & il a grande raison.

10°. *Il n'y a pas peu de difficulté , dit le Cardinal , de bien distinguer l'étendue & la subordination de la puissance des Papes & de celle des Rois.*

Il évite d'entrer sur cela dans aucun examen d'aucune question ; or il semble qu'il eût dû sur-tout dans un Testament laisser quelques principes de décision à Louis XIII. pour suppléer à ce défaut , j'en mettrai ici deux.

Le premier, c'est que tout ce qu'il est nécessaire de croire pour le salut, est décidé, tant par le Symbole des Apôtres que par la soumission à l'Eglise représentée par les Conciles généraux. Cette soumission suffit pour n'être pas dans une erreur qui exclut hors du salut.

Delà il suit que s'il arrive quelque nouvelle dispute entre les Théologiens, il n'y a qu'à la laisser indécise : sans assembler de Concile, & dire que comme on s'est bien sauvé jusqu'à présent sans décision, il n'est pas nécessaire pour le salut de la décider, qu'il suffit d'être unis dans le Simbole du *Credo* des Apôtres ; ainsi de ce côté-là nous n'avons point besoin de la décision ni des Papes ni des Conciles, mais nous avons besoin de calme, & par conséquent de silence sur une question dont la décision n'est point nécessaire au salut.

Pour second principe, c'est qu'à l'égard de ce qu'il faut faire pour obtenir le Paradis, le nécessaire, l'essentiel, c'est *d'aimer Dieu sur toutes choses, & notre prochain comme nous-mêmes* ; en cela seul consiste la Loi & les Prophètes, on peut disputer sur les cérémonies,

nies , mais ce n'est rien d'essentiel au salut.

Delà il suit que de ce côté-là , non plus nous n'avons besoin ni des Conciles ni des Papes.

Delà il suit que ni les Conciles ni les Papes n'ont point de puissance qui nous soit nécessaire pour notre salut , nous avons tout ce qui nous est nécessaire pour nous sauver.

Delà il suit que la puissance du Pape étant nulle à notre égard , si ce n'est en tant que le Roi lui en donne sur nous , elle est nulle aussi par la même raison par rapport à la puissance du Roi.

Delà il suit qu'avec de pareils principes , il y auroit à la vérité quelque diversité d'opinions entre les Théologiens sur les cérémonies des Nations Chrétiennes , mais nul sujet essentiel de schisme ou de division qui mérite l'intolérance & la persécution mutuelle , si opposée à la charité bienfaisante qui seule est essentielle au salut.

Delà il suit que l'Eglise Chrétienne, ou la société des Chrétiens unis dans le *Credo* , peut se passer d'avoir un Chef unique pour toutes les Nations , & que chaque Chrétien ne laissera pas de pouvoir

voir se sauver avec son *Credo*, & en pratiquant la justice & la bienfaisance envers tout le monde pour plaire à Dieu.

Voilà une preuve que le siècle du Cardinal étoit moins éclairé que le nôtre, c'est l'effet du progrès de la raison universelle.

11°. Le Cardinal n'avoit pas une idée fort juste de ce qui étoit de plus important à attendre de l'éducation de la jeunesse dans les Colléges pour l'augmentation du bonheur de la société.

Il n'avoit pas assez bien compris que les avantages les plus précieux que les enfans peuvent retirer d'une bonne éducation, ce n'étoit pas la connoissance des langues & des sciences, c'étoient les fortes habitudes à pratiquer les différentes parties de la justice, la douceur, la patience, la politesse, & les autres parties de la bienfaisance pour plaire à Dieu, & pour en obtenir le Paradis.

Il falloit que de son tems on n'eût pas assez réfléchi sur la grande différence qui est entre des Scavans vicieux, c'est-à-dire, orgueilleux, impatiens, brouillons, féditieux, persécuteurs, & des citoyens vertueux, c'est-à-dire, justes,



justes , doux , sages , pacifiques , indulgens , bienfaisans , afin d'augmenter leur propre bonheur , & le bonheur de la société où ils ont à vivre.

12<sup>o</sup>. Le Cardinal a raison de marquer que c'est un grand défaut dans l'ordre des Jésuites , par rapport au gouvernement du Royaume , qu'au lieu d'avoir leur Supérieur général en France , ils l'ayent résident à Rome ; mais le Roi peut comme à ses autres sujets , leur ordonner d'élire un Général François , & alors il n'aura que des avantages à attendre de cet Ordre nouveau pour son Royaume.

13<sup>o</sup>. Les Jésuites eux-mêmes aussi bien que l'Université , font une grande faute dans l'éducation de la jeunesse , ils devroient employer au moins la moitié des heures à fortifier les habitudes , à honorer les vertueux , & à pratiquer la vertu , au lieu qu'ils en emploient présentement les trois quarts à fortifier les habitudes aux langues mortes au latin & au grec , connoissances presque inutiles en comparaison , sur-tout pour nous qui avons dans notre langue les ouvrages grecs & latins tous traduits , & qui en avons de beaucoup

coup meilleurs en plusieurs genres ; écrits en François par nos Contemporains.

14°. Pour la distribution des petits Bénéfices , il faut plutôt songer à préférer les Ecclésiastiques les plus vertueux aux plus sçavans , parce que les bonnes mœurs du peuple sont plus importantes au bonheur de la société , que le plus ou moins de science.

Il faut par conséquent chercher dans les Ecclésiastiques des degrés dans la bienfaisance , vertu nécessaire & essentielle au salut , plutôt que des degrés dans les sciences , dont on peut se passer pour le salut.

On ne sçavoit point encore du tems du Cardinal se servir de la méthode du Scrutin entre trente pareils qui eussent des conférences , afin que le Roi ou autre Nominateur pût facilement & sûrement connoître les trois plus vertueux , & les préférer aux trois plus sçavans médiocrement vertueux ; c'est que les plus vertueux peu sçavans sont plus propres à persuader la vertu par leur exemple , que les plus sçavans peu vertueux.

Or , si la méthode du Scrutin perfectionné

tionné étoit établie pour la collation des Bénéfices à ceux qui auroient plus de vertu & de lumières, il est visible qu'il faudroit retrancher les indults & les grades. Le Cardinal n'a point parlé ni de la maniere de multiplier les Seminaires, ni de la méthode d'en diriger les études vers les diverses parties des mœurs, ni des meilleures méthodes pour enseigner la morale aux peuples.

Delà il suit qu'au bout de cent ans nous voyons un peu plus loin que ce grand Cardinal, grand pour son siècle, c'est que notre siècle est plus éclairé en Politique.

## OBSERVATIONS

### *sur le Chapitre III.*

1°. Le Cardinal conseille d'abolir la vénalité des Charges Militaires aussi-bien que de celles de la Maison du Roi, & avec beaucoup de raison ; c'est qu'il faut entretenir parmi la Noblesse l'émulation, nonseulement pour l'acquisition des talens utiles à la Patrie, mais encore pour les talens agréables dans la société : or, la vénalité ôte aux jeunes Gentilshommes toute émulation, mais  
en

en ôtant la vénalité , il faut établir des Classes supérieures , inférieures , & des Compagnies de trente dans chaque Classe , & le reste de la méthode du Scrutin

2°. Le Cardinal dit qu'il a beaucoup pensé à la maniere de faire cesser les duels , & il convient qu'il y a beaucoup de négligence de la part des Procureurs Généraux ; mais il n'a pas songé qu'ils avoient quelque raison d'être négligens par indulgence en faveur des gens qui ne défobéissent à la loi que par la crainte d'être déshonorés. J'ai montré ailleurs la possibilité de guérir cette maladie de la Noblesse , mais on ne l'a pas encore pratiquée. On n'a point encore donné de marque extérieure de Noblesse aux Gentilshommes en leur ôtant l'épée , qui est une distinction très-équivoque , & une parure fort incommode , & qui sent encore la barbarie & la guerre civile.

3°. Il n'a point songé aux moyens de diminuer les sources qui multiplient les familles Nobles , & le nombre de ceux qui sont exemts des subsides.

4°. Il n'a point parlé des distinctions entre la Noblesse ou des titres de Barons,

rons, de Comtes, de Ducs, qui ne devroient être que personnels & électifs pour entretenir l'émulation & jamais héréditaires. Il faudroit aussi des titres dans les différens emplois de Magistrature, après que la méthode du Scrutin y auroit été établie.

Le fils d'un homme distingué par ses grands talens & par ses grandes vertus hérite-t'il nécessairement des talens & des vertus de son pere : prétention ridicule, & qui est visiblement injuste, en ce qu'un titre héréditaire met un sot, un fat, un fou à niveau d'un grand homme. Cette hérédité ôte l'émulation pour les grands titres, pour les grands talens & pour les grandes vertus.

Ces remarques importantes suffisent pour prouver que la science du gouvernement comme les autres sciences vont toujours en se perfectionnant, & que ce progrès est fort sensible en moins de cent ans à quiconque veut comparer les ouvrages Politiques modernes avec les anciens.

## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre IV.*

Le Cardinal s'est engagé dans un mauvais pas en soutenant que quant à présent la vénalité des charges de Magistrature peut être avantageuse à l'Etat; il est vrai qu'il n'est pas possible de rembourser tout d'un coup toutes les charges, mais ce remboursement se peut faire peu à peu aux héritiers, & le Roi y peut employer tous les ans deux ou trois millions dans toutes les Provinces à mesure qu'il en meurt, & à mesure que ces charges sont importantes.

La grande raison du Cardinal, c'est qu'il vaut encore mieux que le Roi vende les charges que de voir qu'elles ne sont données qu'à la faveur; mais pourquoi ne pas établir des Classes de Gentilshommes-Avocats, faisant leur métier noblement envers les riches, & travaillant gratis pour les pauvres; & ensuite établir un Scrutin entre trente pareils dans une Généralité, & autant dans les Parlemens.

La vénalité établie dans la Guerre, dans la Marine, dans les Finances & à la

la Cour, fait un grand tort à nos armes & au bon gouvernement de l'Etat, mais on peut y remédier peu à peu en remboursant ceux qui par leurs défauts méritent le plus d'être remboursés.

Je ne sçai rien de si important pour perfectionner le dedans du gouvernement que l'établissement & le perfectionnement de la méthode du Scrutin entre trente pareils de même Classe pour monter aux Classes superieures; ainsi on ne sçauroit trop tôt en commencer des essais dans quelques parties du gouvernement, & on le pourroit facilement par le moyen de quelques remboursemens annuels.

On n'avoit point encore en ce tems-là éclairci toutes les objections de la méthode du Scrutin, ni montré les différens moyens de la perfectionner. Nous avons profité des lumieres du siècle précédent, & nous nous en sommes servis pour le surpasser comme nos successeurs du siècle suivant, nous surpasseront avec le secours des découvertes de notre siècle.

## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre V.*

1°. Il paroît qu'il seroit utile à l'Etat de supprimer peu à peu les gouvernemens des Provinces à mesure qu'ils viennent à vacquer, & de continuer à gouverner par des Commandans de Troupes, & par des Intendans tous revocables *ad nutum*.

2°. De même il ne faudroit point de Gouverneurs de Places qui ne résident point, mais y envoyer des Commandans dans les cas de sièges à craindre.

3°. Il condamne fort les survivances, mais il ne donne par les moyens d'en empêcher l'effet; il suffiroit pour délivrer l'Etat de cette maladie, d'établir la méthode du Scrutin, & de déclarer les survivances futures invalides, parce que tous les Emplois doivent être remplis par le choix du Roi sur les trois choisis par le Scrutin.



## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre VI.*

Louis XIII. étoit crédule sur le mal , impatient, défiant , & par conséquent léger & inconstant ; ainsi je suis surpris comment il n'a pas eu sept ou huit Ministres Généraux au lieu du Cardinal de Richelieu.

Il est certain qu'il étoit timide , & que le Cardinal étant parvenu à lui faire craindre sa mere, son frere , les Grands & le Parlement , il le gouvernoit par la crainte de ses ennemis du dedans & du dehors , & par la joie qu'il lui inspiroit par des bonnes espérances , & par la plus excessive flatterie ; il lui avoit persuadé qu'il eût été beaucoup plus habile que son premier Ministre , & que les autres Ministres subalternes, s'il eût voulu s'en donner la peine.

Delà il suit que l'on ne doit point être étonné de ce que disoit le Cardinal , qu'il étoit obligé d'employer plus d'heures à gouverner le Roi & son cabinet , qu'à gouverner toutes les affaires du dehors & du dedans du Royaume.

Le

Le Cardinal Mazarin n'avoit pas la même peine à gouverner la Reine Regente , & voilà pourquoi à comparer les entreprises & les succès de l'un aux succès de l'autre ; je regarde l'habileté , le courage & le génie de Richelieu comme beaucoup supérieur au génie & au courage de Mazarin.

## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre VII.*

Il paroît que le Cardinal aime la propreté dans la Maison du Roi ; il a raison , & je croi qu'on pourroit venir à bout de l'y introduire avec un peu de soin , de la part d'un Valet de chambre qui seul en seroit chargé.

Ce qui seroit très-important pour augmenter le bonheur du Roi , c'est d'introduire dans son Palais tous Officiers choisis & connus pour avoir plus d'intelligence , de modération , de patience , de douceur & de politesse.

Pour cet effet , il seroit à propos que les Colléges pussent fournir au Roi au sortir de Philosophie à quinze ou seize ans un jeune Gentilhomme choisi entre douze ou quinze , pour être Page , & de

Page de dix-huit ou vingt ans, pour être choisi entre trente pour le service de la Chambre & de l'Ecurie, & les autres Pages d'un moindre mérite personnel, mais d'une plus grande espérance de mérite national, seroient mis Officiers dans la Cavalerie ou dans l'Infanterie de la Maison du Roi, pour y monter par degré de Classe en Classe, & par Scrutin, jusqu'aux premières places.

Il se feroit un premier choix dans le Collège, un second choix dans les Pages, & puis différens choix entre les différentes Classes d'Officiers jusqu'aux premières charges, & de cette sorte, ces Premiers & Grands Officiers de la Maison du Roi seroient toujours nécessairement les plus intelligens, les plus vertueux, les plus aimables & les plus estimables de leur âge, & le Roi seroit ainsi toujours nécessairement environné de ce qu'il y a de plus grands hommes dans son Royaume. Il est certain que les Rois en seroient plus constamment mieux conseillés, plus facilement vertueux, plus solidement heureux, & que leurs sujets en seroient beaucoup mieux gouvernés.

Le Roi en seroit plus ferme, dans la vertu, plus constant dans le travail, plus compatissant, & tantôt clément pour le bien du particulier, tantôt sévère pour le bien Public, & toujours raisonnable. Ces Officiers seroient pour ainsi dire, le conseil de l'homme & de sa conduite dans sa famille, tandis que les Ministres & les Bureaux du ministère formeroient le Conseil du Roi & des affaires de son Royaume.

Et alors de quelle force seroient les exemples du Roi & de sa Cour pour engager les autres sujets à tenir une conduite raisonnable, pour user avec modération de tous les plaisirs innocens, & pour en procurer de semblables aux autres, tant pour le bonheur de cette vie, que pour obtenir le bonheur de la vie future.

Tel est le but où il faudroit viser pour perfectionner la Maison du Roi, la Maison de la Reine & les Maisons des Princes, si l'on vouloit viser à augmenter leur bonheur, leur gloire & le bonheur du Public.

Il est vrai que cet établissement du Scrutin perfectionné par différentes Classes, par diverses Compagnies de  
trente,

trente , & par des Commissaires , aura ses difficultés ; mais quand un Ministre Général ne feroit que cet établissement en trente ans de ministere , il aura plus fait pour le bonheur Public que tous ses prédécesseurs ensemble.

Quelle différence entre une Maison Royale , établie ainsi par les mains de la sagesse , & les Maisons des Rois telles que nous les voyons établies par la méthode de la vénalité , ou par la mode des recommandations des parens , des amis , des favoris , des favorites , des Ministres & de leurs Commis , nonobstant l'imbécilité , l'ignorance , la débauche , les folies , les enfances , les fourberies & les scelerateſſes de ceux à qui ils procurent ces places.

Dans la Maison d'un Roi sage on ne rencontreroit aucun Officier ni vieux ni jeune qui n'eût passé successivement par diverses Classes inférieures & supérieures comme à l'Armée , qui n'eût été choisi entre trente dans la Classe inférieure , comme distingué par la pénétration de son esprit , par la douceur de son humeur , par la gayeté & l'égalité de son ame , par son attention à pratiquer en toute occasion toutes les

parties de la justice , & sur-tout la reconnoissance , par son attention à pratiquer le long du jour toutes les parties de la bienséance , & sur-tout la politesse & le pardon des injures , & par un esprit exercé sur les ouvrages les plus agréables & les plus utiles , & principalement dans la morale & dans la Politique.

Au lieu que dans les Maisons Royales composées par le hazard , les Officiers , les Courtisans ne songent qu'à terrasser leurs ennemis par des accusations & par des calomnies , qu'à chercher des patrons , & à leur plaire par de basses flatteries.

Sur cent personnes , à peine en trouve-t'on un ou deux tels que sont tous ceux de la Maison construite par la sagesse , qui est tantôt sérieuse , tantôt gaye , toujours convenable aux tems , aux lieux & aux personnes.

Quelle différence pour les amusemens ; pour les divertissemens du Roi d'avoir à vivre avec des gens de peu d'esprit , qui ne sçavent rien , qui oubrent tout , qui ne vont que par sauts & par bonds & sans réflexion , qui ne veulent pas se donner le moindre soin,

la

moindre peine ; la moindre attention pour apprendre les choses les plus utiles pour diminuer leurs maux , leurs chagrins en pratiquant la justice , & pour augmenter & multiplier leurs plaisirs innocens en pratiquant la bienfaisance.

Nous commençons à voir le but que doivent se proposer les Rois pour se composer une maison qui soit en même tems la plus délicieuse & la plus estimable qui ait jamais été ; mais qu'il y a loin entre voir le but & avoir mis en œuvre les moyens pour tenter d'y arriver par degrés ! Nous voyons ce merveilleux but vous & moi ; mais les Rois , les Ministres les voyent-ils ? & quand ils en verroient la beauté , voient-ils les moyens d'en surmonter peu à peu les difficultés ? ont-ils même assez de courage & assez de sagesse pour en faire les premiers essais , & pour commencer à jeter les fondemens du palais de la vertu voluptueuse ou de la volupté vertueuse ; qui ne peut s'achever entierement qu'en plusieurs regnes sages de suite ; encore seroit-ce beaucoup si nous le voyons commencer ,

puisque'il ne fera jamais achevé, s'il n'est jamais commencé.

Nous ne le verrons pas bâti ce palais si desirable, mais comme nous voyons que la raison spéculative fait de grands progrès de siècle en siècle, & que la raison pratique la suit de loin en proportion du nombre des sages spéculatifs, notre postérité verra un jour chez les Rois ces palais de la sagesse ou de la volupté vertueuse, se perfectionner tous les ans à l'envi les uns des autres.

## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre VIII.*

1°. La maxime, *plus vident oculi quam oculus*, que propose le Cardinal, n'est pas toujours vraie, elle ne peut l'être qu'en supposant les yeux également bons & mis à un point de vue également élevé; car un œil meilleur que les autres au même point de vue, verra plus de choses du même côté & plus distinctement que les autres moins bons, & s'il est égal par nature, mais parvenu par la supériorité d'application à un degré plus élevé, il verra plus loin que les autres; mais il n'est pas douteux



douteux que le Roi le plus habile ne fasse sagement de consulter les plus habiles sur chaque matiere pour écouter leurs vues & leurs raisons , afin d'être plus sûr d'avoir tout vu , & tout pesé avant que de prendre sa résolution.

2°. Ce que dit le Cardinal sur la capacité d'un Ministre , m'a paru plein de bon sens ; mais on peut le dire en d'autres termes , & même y ajouter plusieurs choses.

Pour accorder par exemple la docilité avec la fermeté , il suffit qu'un homme n'ait de fermeté que sur les opinions démontrées , comme évidemment conséquentes de principes évidens , & dont tout le monde convient ; qu'il ait de la docilité pour examiner les opinions contraires , & qu'ainsi il n'ait que des opinions provisionnelles sur les partis où il est pressé de se déterminer par provision , & jusqu'à ce qu'on lui montre son erreur , ou bien supériorité de vraisemblance dans les occasions où il n'est question que d'opter le plus vraisemblable d'alors.

Or , comme il y a peu de démonstrations connues en morale & en Politique , la plupart des opinions du sage

Ministre ne font que provisionnelles ; ainsi il est de son intérêt & de la plus grande utilité publique d'écouter les raisons des opinions contraires mises par écrit , de les examiner & de les faire examiner , quand ceux de la part de qui elles viennent ne méritent pas d'être méprisés & d'être regardés , comme gens qui proposent des visions impraticables.

Voilà pourquoi les personnes vives , impatientes , autorisées sont rarement dociles ; voilà pourquoi ils ne sçauroient gueres profiter des lumieres des autres , au lieu que les personnes patientes , attentives ont non seulement tout leur esprit , mais ils ont encore à leur service toutes les lumieres des autres , qui quoiqu'inferieurs de beaucoup de côtés , peuvent être superieurs par hazard d'un certain côté.

2°. Un Ministre peut avoir pour but dans toute sa conduite la plus grande utilité publique par divers motifs. 1°. pour avoir l'honneur de surpasser les Ministres , ses pareils en bienfaits envers sa patrie , & pour avoir le plaisir d'être honoré & considéré dans son Pays , même après sa mort , pour le  
plus

plus grand bienfaiteur du Public qui ait encore été dans le ministère.

Ce plaisir qu'il attend peut lui paroître si grand, qu'il peut suffire pour lui faire supporter patiemment les fatigues, les ingratitude des Peuples, & les calomnies de ses envieux; mais s'il est assez heureux pour ajouter à ce motif le grand motif de plaire à Dieu, pour en obtenir le Paradis après cette vie, il peut fort bien mépriser le plaisir de la gloire que l'on trouve à laisser de grands revenus & de grandes dignités héréditaires dans sa famille; & à dire le vrai, le motif de cette sorte de petite gloire, porte presque toujours à des entreprises contraires à la plus grande utilité publique.

Ainsi malheur aux Etats dont les Ministres ont le plaisir de cette gloire pour le grand ressort de toutes leurs entreprises, & ce sont cependant les plus communs & souvent les plus laborieux.

Ce motif inférieur aux deux autres motifs, est le même que l'on reproche aux Papes sous le nom de népotisme, lorsqu'ils ont gouverné par l'intérêt de leur famille, & ce motif est si naturel à

l'homme du commun, qu'un Pape ayant commencé par gouverner en apparence par les deux motifs plus élevés durant les premières années de son Pontificat, s'étant ensuite relâché de sa sévérité pour sa famille, & ayant enfin consenti à faire premier Ministre son neveu peu sage & peu habile, on vit dans Rome une affiche qui portoit ces mots; *Et homo factus est*: enfin il est devenu homme.

Un Ministre Général doit quelque chose à sa famille, il est juste qu'elle se ressente de sa grande fortune, mais non pas aux dépens de la justice qu'il doit à toutes les autres familles: or, s'il y a dans le Royaume quelqu'un qui par les services importans qu'il a rendus à l'Etat, & par ceux qu'il est en état de lui rendre, mérite mieux d'être fait ou Ministre ou Duc & Pair, que le neveu du Ministre, jamais le Ministre juste ne lui préférera un neveu qui n'a rendu aucun service important à l'Etat, & qui n'a point de talens & les vertus nécessaires pour lui en rendre de pareils.

C'est que comme Ministre il doit la justice à tout le monde, & ne doit distribuer les grâces aux familles, qu'en

con-

consultant la justice pour la plus grande utilité du Royaume, & s'il est injuste dans cette distribution, le voilà devenu homme du commun qui préfère son petit intérêt particulier au grand bien public; nous ne pouvons plus le regarder comme grand homme.

La seule chose que puisse faire un grand Ministre en faveur de sa famille, c'est de dire dans son Testament; si j'ai rendu aux Roi & à l'Etat quelque service important, c'est à Sa Majesté d'en marquer sa reconnoissance à ma famille.

C'est que cette sorte de reconnoissance après la mort du bienfaiteur de la patrie, augmente infiniment le courage & la constance des grands hommes leurs successeurs dans les grandes entreprises.

Plus un Ministre Général fait d'injustices en faveur de sa famille, par le desir de cette espèce de *gloriole*, plus il se prive lui-même du plaisir de la gloire la plus précieuse qui est d'être toujours juste entre sa famille & toutes les autres familles de l'Etat.

En cessant d'être grand homme, il ne sçait pas qu'il ôte à sa famille plus d'honneurs qu'il ne lui en laisse en lui

laissant un Duché, car le voilà désormais confondu avec tous les Ministres du commun.

3°. Le Cardinal demande pour un Ministre Général beaucoup de courage, & non pas beaucoup de cette valeur guerrière, que l'on emprunte souvent de la colere; mais de ce courage qui augmente dans le grand homme à proportion que les difficultés augmentent, parce que plus il y a de difficultés dans une entreprise importante au bonheur de la patrie, plus le succès en est glorieux, & à dire le vrai, le Cardinal avoit beaucoup de cette sorte de courage, c'est seulement dommage qu'il l'ait plus souvent montré dans des affaires qui regardoient beaucoup plus son oien personnel que le bien de l'Etat.

4°. Comme il ne se servoit pas de la méthode du Scrutin perfectionné, les choix qu'il faisoit dans les promotions paroïssent presque tous injustes, non-seulement aux intéressés, mais encore au Public même, & voilà la principale source de ses puissans ennemis, voilà pourquoi il a été forcé d'employer si souvent son courage à les terrasser.

Au lieu que s'il eût toujours fait employer

ployer la méthode du Scrutin , il auroit toujours passé pour très-juste , il n'auroit point eu d'ennemis , sur-tout parmi les Princes , & comme tous les sujets eussent passé leur vie non plus à s'acquérir des Patrons , mais à acquérir à un plus haut degré les talens & les vertus en un mot le mérite national ; le public en auroit été incomparablement mieux servi , & la nation plus heureuse , qu'elle n'a été sous son Ministère.

5°. Le Cardinal demande pour le Ministre une grande & longue application au travail.

La grande application doit se faire le matin , parce qu'une heure du matin en vaut deux ou trois de l'après dînée ; c'est alors qu'il faut penser à trouver des expédiens pour lever les difficultés d'une entreprise , c'est le tems de la pénétration & de l'invention.

Le travail particulier du Ministre & le plus important , c'est de trouver le matin les moyens de faire beaucoup travailler , & le plus utilement qu'il est possible de tous ses Sous-Ministres ; c'est à lui proprement à leur tailler de la besogne & de les encourager , & c'est un  
grand

grand défaut dans un Ministre Général de vouloir faire quelquefois les fonctions des Ministres subalternes pour les affaires particulières , quoiqu'il y réussisse mieux qu'eux , parce que les heures qu'il y employe seroient beaucoup plus utilement employées pour le public à diriger les affaires générales.

C'est au Ministre Général lorsqu'il est question de choisir entre deux entreprises , laquelle doit passer devant , comme la plus pressée & la plus utile , mais après avoir écouté les raisons pour & contre.

C'est au Ministre Général à décider entre deux Sous-Ministres à quel département telle affaire d'un genre douteux doit être renvoyée.

C'est au Ministre Général à entretenir en même tems d'un côté la concorde , & de l'autre l'émulation entre les Ministres particuliers , & toujours en visant à la plus grande utilité publique qui est le fondement de la plus grande gloire du Regne du Roi.

Voilà de ces observations que le Cardinal a omis de faire dans son Chapitre , & dont un Commentateur doit faire mention.



J'ai dit ailleurs plusieurs autres choses sur les fonctions du Ministre Général & des trois Ministres particuliers d'un Etat : Les Philosophes Politiques mes successeurs seront peut-être assez bons citoyens pour faire dans 100 ans des commentaires sur mes erreurs & sur mes omissions politiques, comme je fais sur celles du Card. de Richelieu ; c'est ainsi qu'ils pourront mesurer les progrès que la science du Gouvernement fait de siècle en siècle comme les autres sciences. Le Cardinal avoit grande raison de dire qu'il faut montrer du courage pour commander avec autorité afin de se faire obéir sans résistance.

6°. Lorsque le Roi ne veut pas se charger de gouverner lui-même, & de diriger les travaux de ses Ministres, le Cardinal est d'avis qu'il choisisse un Ministre Général, & trois Ministres subalternes ; mais il ne dit point en quoi consistera le département de chacun de ces trois Ministres.

Le feu Dauphin Bourgogne avoit dessein, dit-on, de donner à un Secrétaire d'Etat tout ce qui regarde le Gouvernement au dehors, les négociations, les guerres, le commerce Maritime & les Colonies.

A l'égard du Gouvernement du dedans, il le divisoit en deux, parce que le travail d'un seul Ministre Secrétaire d'Etat n'y pouvoit pas suffire, ainsi il prétendoit un jour donner à l'un les Finances, les chemins, le commerce intérieur des rivières & des canaux, & prétendoit donner à l'autre Ministre du dedans le reste du Gouvernement intérieur; la Justice, les Polices particulières des Villes & des Provinces, la direction des Colléges, des mœurs & de la pratique de la Religion, le progrès des Arts, des Sciences, &c.

J'ai expliqué ailleurs les raisons de cette division de ces trois départemens, & jusqu'à présent elle me paroît la plus commode & la plus avantageuse à l'Etat; & apparemment que des intérêts particuliers & des complaisances personnelles ont fait naître sous le regne précédent des divisions différentes moins conformes à l'intérêt public.

7°. Il paroît que le Cardinal désapprouvoit fort la conduite du Roi lorsqu'il écoutoit volontiers tout ce qu'on lui disoit contre ce premier Ministre, & c'étoit un véritable défaut en Louis XIII. parce que ce défaut de confiance

se tournoit contre ses propres intérêts, en ce que cette conduite diminueoit fort dans son Ministre un crédit & un loisir qu'il auroit pu employer utilement au service du Roi & de la Nation.

Il est vrai qu'il y a un grand inconvénient à ne vouloir rien écouter, pas même en matiere très-importante contre son Ministre, mais l'inconvénient de vouloir tout écouter même des choses peu importantes, est ce me semble encore plus grand.

Il me paroît très-difficile de donner sur cela de bonnes règles de conduite à un Prince aussi défiant qu'étoit Louis XIII. je n'en sçai qu'une qui puisse tranquiliser un pareil Roi foible, qui confie toute son autorité à son Ministre Général, c'est la protection toute puissante de la Diète Européene dont Henri le Grand nous a proposé l'établissement : car alors le Roi n'auroit jamais rien à craindre de son Ministre quelque puissant qu'il fût.



## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre IX.*

Cette maxime , *un Royaume sera d'autant plus heureux que la charité bienfaisante & mutuelle envers tout le monde y sera mieux observée* , est une maxime facile à démontrer.

C'est cette maxime de bienfaisance dont il est dit dans Saint Mathieu , *et cela consiste la Loi & les Prophètes.*

De là il suit que la pratique de la bienfaisance est l'unique moyen efficace pour obtenir une seconde vie heureuse & éternelle.

De là il suit que si dans la société chaque citoyen étoit bienfaisant envers sa famille & ses concitoyens pour imiter l'être bienfaisant , on ne verroit plus dans le monde tous les maux immenses & innombrables que produit l'injustice , & l'on verroit au contraire une infinité de biens que produit la reconnaissance & la justice dans les bienfaits que l'on reçoit , & l'espérance de plaisirs & de joies qui ne finiront jamais puisque notre ame étant une substance infiniment plus parfaite que les parties de

de matiere qui composent notre machine, durera autant que ces parties qui dureront toujours.

Delà il suit que plus un Prince sera bienfaisant & estimable, plus il donnera ses soins pour diriger la Religion du côté des bonnes œuyres de bienfaisance.

## OBSERVATIONS

### *sur le Chapitre X.*

Le Cardinal demande que le Roi n'obéisse pas à ses passions, mais qu'il écoute en tout la raison, c'est-à-dire, son plus grand intérêt & le plus grand intérêt de ses sujets : cela est fort souhaitable, mais il ne lui donne pas les moyens de se garantir des passions, & d'appercevoir toujours de quel côté est son plus grand intérêt & le plus grand intérêt de l'Etat en général qui devrait être son plus grand intérêt particulier, lorsqu'il n'est question que de la fonction du Roi.

Toutes les fonctions du Roi ne consistent qu'en deux points pour gouverner sagement. 1°. Suivre le conseil des pareils dans le Scrutin sur les promotions

tions , comme étant les plus habiles connoisseurs du mérite national de leurs pareils. 2°. Suivre l'avis des Bureaux du Conseil pour les affaires de l'Etat , sur-tout quand il est uniforme , & en supposant que ceux qui les composent ont été choisis de Classe en Classe , comme les plus sages de leurs pareils.

Il y a quelquefois deux biens égaux à procurer à l'Etat : or , il vaut mieux procurer celui qui regarde cinquante mille familles que celui qui n'en regarde que cinquante.

Si les biens sont inégaux & le nombre de familles égal , il vaut mieux leur procurer le plus grand bien.

Si les biens à procurer sont inégaux en durée , la raison veut que l'on procure le plus durable.

Si l'un coûte plus cher au peuple que l'autre , il faut , le reste étant égal , choisir le bien le moins coûteux.

Il en faut dire autant des maux dont le Roi peut garantir les familles de son Etat , lorsqu'il a à choisir entre différens partis.

Ce qui peut servir au Roi à choisir avec sûreté le meilleur parti , c'est de

con-

consulter les quatre Bureaux du Conseil attachés à chaque département des trois Secrétaires d'Etat, en comptant pour deux voix l'avis du Bureau que regarde l'affaire particuliere, & cela lorsqu'elle est très-importante; car lorsqu'elle n'est que médiocrement importante, il suffit de l'avis du Bureau particulier.

Il n'a point à craindre l'effet de ses passions lorsqu'il met en consultation ce qu'il a à ordonner.

## OBSERVATIONS

### *sur le Chapitre XI.*

Le Cardinal dit que notre ministere est si sujet au changement par le changement des Ministres Généraux, que l'on y abandonne souvent une bonne maxime pour en suivre une mauvaise, selon le peu de capacité du successeur.

Le remède est bien aisé: donnez à chacun des trois Secrétaires d'Etat, quatre Bureaux de dix ou douze membres, moitié Conseillers d'Etat, moitié Rapporteurs ou Maîtres des Requêtes. Qu'à chaque affaire on en renvoie le mémoire ou les mémoires pour &

con-

contre au Bureau qui en a la connoissance , que le Président de ce Bureau en rende compte au Secrétaire d'Etat qui en rendra compte au Conseil-Privé composé du Roi , du Ministre Général & des trois Secrétaires d'Etat : comme le Bureau est immortel & toujours en vigueur & conservateur des bonnes maximes ; quand le Ministre Général mourroit ou seroit disgracié , les bonnes maximes du Gouvernement ne se perdroient pas pour cela.

Or , cette méthode des Bureaux consultatifs , montre que le Ministre Général n'a pas tant besoin de capacité & d'étendue d'esprit , que de probité & de justesse d'esprit , puisqu'il a à son service toute l'étendue d'esprit & toute la capacité des Bureaux de chacun des trois Ministres particuliers.

Si chaque placet qui demande ou quelque grace ou quelque justice étoit renvoyé au Bureau de sa matiere , le Ministre Général ne seroit point accablé , & s'il suivoit l'avis du Bureau , il s'épargneroit les haines que causent les refus , & seroit sûr de ne faire jamais que des décisions avantageuses à l'Etat , sur-tout si le Bureau accompagnoit son

avis



avis de refus des raisons déduites du principe *de la plus grande utilité publique.*

Le Roi montreroit ainsi sa justice ; ceux qui auroient obtenu leur demande lui en feroient obligés , & les autres n'en accuseroient que le Bureau auquel même ils pardonneroient souvent en voyant la raison de son refus ; or, quel avantage pour un Roi & pour un Ministre Général de pouvoir ainsi se faire aimer par les uns , sans se faire haïr par les autres ; & à dire la vérité , un Roi comme Roi n'a point de graces à faire, il n'a que des justices à rendre , car les récompenses elles-mêmes sont des justices , puisqu'il faut qu'elles soient estimées & distribuées avec justice ; il faut penser la même chose du Ministre Général , il n'a que des justices à rendre , maxime vraie , mais bien éloignée de l'opinion du commun des hommes , qui ne pensent que comme les enfans.



## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre XII.*

Il paroît que le Cardinal s'imaginoit que tout Ministre Général devoit pour ainsi dire proposer tous les bons projets proposables pour la plus grande utilité publique , ce qui est ridicule ; c'est bien assez qu'il engage par les récompenses tous les bons esprits à chercher les projets les plus utiles

Il eût suffi que ces inventeurs fussent sûrs d'obtenir des récompenses proportionnées à l'utilité de leurs projets sur le pied du deuxcentième de cette utilité annuelle , il auroit eu alors incomparablement plus de bons projets à faire examiner & à faire exécuter qu'il n'en eût jamais pu proposer lui-même.

C'est que dans la Capitale , dans les autres Villes , dans les campagnes, dans les Communautés , il y auroit eu , si le Roi l'eût voulu , cent bons esprits aussi habiles que lui , parce qu'on suppose qu'ils auroient étudié comme lui les meilleurs ouvrages Politiques anciens & modernes , & qui auroient eu dix fois plus de loisir que lui pour méditer,  
pour

pour diriger & pour éclaircir leurs projets.

Il ne songeoit pas que sa fonction de Ministre Général n'étoit pas de penser & de méditer sur chaque sujet en particulier, mais de faire méditer les autres bons esprits qui ont beaucoup plus de loisir que lui, & de faire examiner & perfectionner leurs bons projets par l'Académie Politique : or tel est l'office du Roi ou du Ministre Général auquel il confie son autorité.

Il est vrai que les grandes affaires qui sont portées à la consultation, se décident plus lentement à cause des contradictions ; mais elles se décident avec plus de maturité, avec plus de sûreté & de lumière, & par conséquent avec incomparablement plus de succès ; mais je doute que le Cardinal fût lui-même assez docile & assez patient pour prendre souvent le parti de suspendre son jugement, pour consulter & pour attendre l'avis du Bureau consulté : Il étoit trop vif & trop présomptueux pour être docile, il avoit même raison d'être présomptueux alors, c'est qu'il ne voyoit dans les autres que des esprits fort inférieurs au sien ; mais il au-

roit trouvé beaucoup d'esprits égaux au sien, il n'auroit pas été si présomptueux, il auroit été docile, s'il y avoit eu des pépinières de Politiques dans les Bureaux de l'Académie Politique, & si l'on en eût tiré par la méthode du Scrutin perfectionné la Classe de Maîtres des Requêtes, & puis les Conseillers d'Etat de la Classe des Maîtres des Requêtes, puis la Classe des Ministres Particuliers de la Classe des Conseillers d'Etat.

## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre XIII.*

Le Cardinal a raison de dire qu'un Etat ne sçauroit qu'être bien gouverné & avec un grand succès lorsqu'on y observe bien ces deux points principaux; *punir suffisamment* les fautes & les crimes contre la société, & *récompenser suffisamment* les services distingués rendus à l'Etat pour faire craindre aux uns suffisamment la punition des injustices, & exciter suffisamment les autres à une bienfaisance envers le Public qui soit supérieure à celle des autres citoyens.

Le difficile n'est pas de prouver la  
vérité

vérité de cette maxime , c'est de donner aux Souverains & aux Ministres Généraux , les moyens les plus faciles & les plus efficaces pour la mettre toujours bien en pratique dans toutes les occasions ; & quand on aura tout examiné, on verra qu'il n'y a rien de meilleur pour la récompense & les promotions d'une Classe inférieure à la Classe supérieure que d'observer le jugement des pairs ou des pareils , c'est - à - dire , le jugement des trente pareils suivant la méthode du Scutin perfectionné.

Le Cardinal a bien connu la méthode du Scrutin , il a bien connu les inconvéniens de cette méthode , mais il n'a jamais songé aux moyens de l'en purger. Pour moi j'y ai beaucoup pensé, & quoique je croie avoir déjà trouvé les moyens d'en faire des essais avec un grand succès , je ne laisse pas de croire que les bons esprits avec les secours de l'expérience pourront mettre cette incomparable méthode en beaucoup meilleur état que je ne l'ai proposée , & j'ose dire que c'est le point le plus important au Gouvernement intérieur d'un Etat.

## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre XIV.*

Le Cardinal a pour maxime qu'il est avantageux à l'État d'entretenir une négociation continuelle & étendue chez tous les Souverains puissans. Ce qui me le persuade, c'est 1<sup>o</sup>. que le Ministre Général est plutôôt averti, & de plus de choses & de plusieurs côtés des desseins des Souverains voisins, & surtout des desseins ambitieux.

2<sup>o</sup>. Pour être instruit par rapport au commerce du prix de chaque marchandise.

3<sup>o</sup>. Pour emprunter de nos voisins de nouvelles Manufactures & de bons ouvriers.

4<sup>o</sup>. Pour acheter en Pays Etranger avec des pensions des hommes excellens en diverses professions les plus utiles.

5<sup>o</sup>. Pour apprendre à imiter parmi nous les bons établissemens & les bons réglemens qui ont du succès chez les Etrangers.

On peut observer l'immense distance d'importance qui est entre cet article d'une négociation continuelle, & l'impor-

portance de la maniere de distribuer avec justice les récompenses publiques. On pourroit avoir quelque peine à voir ces deux utilités l'une auprès de l'autre, tant leurs Classes sont différentes d'importances, elles me paroissent comme d'un à cent ou à mille.

## OBSERVATIONS

### *sur le Chapitre XV.*

Il est aisé de voir que le Cardinal fâché contre Cinq-mars favori de Louis XIII. veut détourner ce Prince d'écouter ses favoris sur les affaires d'Etat; ce qu'il dit est très-vrai, très-solide & très-raisonnable, mais il parloit à un enfant, & le favori l'auroit peut-être à la fin emporté sur le Ministre, si celui-ci n'eût saisi l'occasion de sa conspiration pour lui faire couper la tête; cela me fait croire que ce Chapitre est fait avant la découverte de la conspiration de Cinq-mars.

Au reste, ce que dit le Cardinal est très-vrai, que pour bien gouverner il faut mettre chacun à la place à laquelle il est le plus propre pour le service de l'Etat, mais cette maxime qui s'obser-

ve si rarement , s'observeroit d'elle-même & nécessairement , si dans cet Etat on y pratiquoit pour les emplois du Conseil & de la guerre , & les autres emplois publics de la méthode du Scrutin perfectionné, & l'on n'y auroit jamais à craindre que de jeunes favoris devinssent ou Généraux d'armée ou premiers Ministres : ainsi les Princes jeunes sont trop heureux de trouver dans leur Etat des loix & des établissemens anciens qui les garantissent de faire des extravagances si marquées qui les perdroient eux-mêmes ; & à dire le vrai , une méthode qui dans un Etat monarchique garantit le Prince & l'Etat des Conseils extravagans & pernicieux des favoris & des favorites , doit être regardée comme une des plus importantes découvertes , & un des plus desirables établissemens qu'on puisse jamais proposer.

## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre XVI.*

Le pauvre Cardinal avoit été si fatigué durant tout son ministère par les médifances que les courtisans faisoient de



de lui au Roi ; il étoit si las des combats qu'il avoit fallu soutenir contr'eux, qu'il n'est pas étonnant qu'il en fasse un article des plus importans au bon gouvernement des Etats & qu'il conseille les exils.

Je croi bien que les exils des personnes intrigantes qui cabalent, qui méditent du gouvernement sont utiles à la tranquillité publique ; mais cela n'étoit de grande importance que pour le Cardinal dont on n'envioit la place, & qui n'avoit d'ennemis que parce qu'il avoit voulu se réserver les nominations & les promotions, au lieu de laisser ce jugement au Scrutin des pareils, & de réserver seulement au Roi le pouvoir de choisir un des trois proposés par la compagnie des trente pareils de la même Compagnie & de la même Classe.



---

# OBSERVATIONS

## SUR LA II. PARTIE.

### *Chapitre I.*

**I**L paroît que le Cardinal desiroit plus la puissance pour se faire craindre que pour se faire aimer.

Il faut se faire craindre des méchans, des injustes, soit sujets, soit voisins; mais il est encore plus agréable pour le Roi de se faire aimer de ses sujets & de ses voisins justes, en observant & faisant observer la justice, & en leur procurant de plus quelques avantages qu'il ne leur doit point.

De là il suit qu'un bon Ministre doit encore plus s'appliquer à découvrir de nouveaux moyens d'employer la puissance du Roi, telle qu'elle est pour le plus grand avantage de ses sujets & de ses voisins, que s'appliquer à trouver de nouveaux moyens d'augmenter cette puissance par des conquêtes aux dépens de ses voisins.

Pour un Prince juste qui s'en tient aux derniers Traités, & qui ne veut point

point conquérir, il lui suffit d'être sur la défensive, & de n'augmenter ses Troupes ordinaires qu'à mesure que ses voisins augmentent les leurs.

De là il suit que les voisins moins puissans peuvent demander avec justice à un voisin ambitieux plus puissant, de congédier partie de ses nouvelles Troupes pour n'être pas toujours à sa discrétion.

De là il suit que dans les Traités de paix, il est raisonnable de stipuler le nombre de Troupes qu'il sera permis d'entretenir.

De là il suit que dans chaque traité il seroit raisonnable de convenir d'Arbitres, 1°. Pour garantir l'exécution du Traité, 2°. Pour terminer sans guerres les petits différends qui peuvent naître.

Mais comme pour garantir & pour faire exécuter les jugemens de l'Arbitrage, il faut que les Arbitres soient les plus forts, & par conséquent faire la dépense d'armer; il est juste que le garanti promette de son côté de garantir l'exécution des derniers Traités faits entre sesgarants, & s'il est leur ju-

ge, il est juste qu'il promette de faire aussi exécuter ses jugemens.

Or, tout cela est le chemin de l'établissement de l'arbitrage Européen pour mettre les Princes d'Europe moins puissans à couvert des injustices des plus puissans, comme fait l'Arbitrage Allemand à l'égard des Princes Allemands moins puissans : Cet Arbitrage leur fait éviter à tous les frais ruineux de la guerre, les meurtres, les pillages & les incendies, & leur fait encore plus souvent justice sur leurs demandes reciproques que ne feroient les divers succès de la guerre.

Au reste, sur la maniere de fortifier les places & de les attaquer, sur la maniere de faire subsister de grandes Armées, sur la discipline des troupes, sur les moyens de les mieux armer, de les aguerir & d'en augmenter le nombre, & de les faire combattre avec plus d'ordre, il n'y a personne qui ne voie que de ce côté, nous & nos voisins nous avons fait un progrès très-sensible sur nos ancêtres il y a cent ans, & c'est l'effet naturel de l'accroissement de la longue expérience, & de la raison humaine  
qui

qui tend toujours aux moyens de jouir de ses biens avec sûreté & tranquillité.

Elle n'a plus qu'un pas à faire cette raison humaine pour arriver sans guerre à cette sûreté & à cette tranquillité ; elle a même un exemple dans la diette Germanique , elle approche insensiblement de ce pas , mais il faut que quelque Souverain plus sensé que ses prédécesseurs le propose à son voisin, & qu'ils le proposent ensemble à d'autres voisins. Cela n'est pas difficile ce semble , mais nous serons bien encore cent ans sans voir un pareil pas de la raison humaine , parce que dans nos conseils en 1737. en France & ailleurs elle tient encore beaucoup à l'enfance.

Le Cardinal conseille au Roi d'être plus fort que les Anglois sur mer en tems de guerre , mais il ne lui en donne pas les moyens , c'est qu'il faudroit qu'en tems de paix la France entretînt par le commerce autant de Matelots que les Anglois , & ils en entretiennent dix fois plus que nous , & pour cela il faudroit que le Roi prêtât aux Commerçans , qu'il formât des colonies , qu'il augmentât les colonies formées ; il faudroit donner la Noblesse aux riches

Marchands, à condition que leurs enfans qui fortiroient du commerce avant cent ans dérogeroient.

Le succès de notre Compagnie des Indes prouve deux choses, la première que les François sont capables de grandes & de longues entreprises contre l'opinion du Cardinal; la seconde que la partie de la Politique qui regarde le commerce peut se perfectionner en France malgré l'impatience, l'inquiétude & la légèreté de la Nation; c'est qu'il y a dans chaque Nation des temperamens différens, & que tous les hommes sont soumis aux habitudes, & les habitudes soumises à la récompense. Les Romains d'aujourd'hui ressemblent-ils aux Romains de Cesar? mais ils sont de même pâte, & à la seconde ou à la troisième génération, & avec le secours des nouvelles habitudes soutenues par la récompense, ils deviendront des Cefars.

Le Cardinal dit bien qu'une des choses qui augmente le plus la puissance du Roi, c'est l'amour que lui portent ses sujets, mais il ne donne pas au Roi les moyens de leur inspirer cet amour. Ils consistent d'un côté à leur rendre & à leur

leur faire rendre justice, & de l'autre à les garantir des grands maux, & à leur procurer de grands bienfaits; car on ne peut pas s'empêcher d'estimer l'homme juste & d'aimer le bienfaiteur.

Nos Rois & nos Ministres Généraux pourront donc voir ici une liste des principaux bienfaits qu'ils pourroient procurer à leurs sujets.

Si le Roi ou le Ministre Général par ses soins formoit les quatre grands établissemens dont nous avons parlé. 1°. la Diète Européene. 2°. la méthode du Scrutin en ôtant la vénalité. 3°. l'éducation vertueuse des Colléges. 4°. l'Académie Politique. Quel nombre prodigieux de bienfaits immenses naîtroient de ces quatre établissemens !

Si le Roi ou son Ministre Général établissoit des Compagnies poursuivantes dans toutes les Provinces pour faire observer les Loix de la Police & les autres Loix, & cela en leur donnant pour récompense les amendes des contrevenans, ne délivreroit-il pas les peuples d'une infinité de maux & d'incommodités ?

Si le Roi établissoit dans la capitale & ailleurs de nouvelles Académies,

comme de Médecine, de morale & autres, deux Professeurs de la science du Gouvernement & deux Professeurs du Droit public, ne seroit-ce pas un bienfait considérable ?

Le Cardinal suppose que la dépense de la Maison du Roi, de la Reine & de Monsieur Gaston montoit à trois millions cinq cens mille livres qui valoient le double de l'argent d'aujourd'hui à cause de l'augmentation du marc d'argent, c'est-à-dire, sept millions : or, si le Roi se contentoit de quatorze ou quinze millions ou autre somme fixe pour sa Maison, & si toutes les fois qu'il augmenteroit les impositions sur ses sujets, il prenoit le parti d'en payer sa part à proportion, afin de les persuader ou de l'utilité ou de la nécessité de ces impositions, ne seroit-ce pas leur procurer un grand bienfait ?

Si le Roi ou le Ministre Général par ses soins à multiplier les décisions des Loix civiles pour décider les cas indécis, afin de garantir ses sujets de plus de la moitié de leurs procès, ne leur procureroit-il pas un bienfait très-important.



Si le Roi ou le Ministre Général pour augmenter le nombre de ses sujets & des familles Catholiques donnoit ses soins à procurer aux Prêtres & aux Evêques modernes, la liberté de se marier qu'avoient les Saints anciens.

Si le Roi ou le Ministre Général pour garantir ses sujets futurs des grands inconvéniens qui viennent du changement dans les monnoyes, ordonnoit que les Contrats se fissent à l'ordinaire par tant de livres tournois avec l'addition, *valant tant de marcs d'argent d'onze deniers de fin.*

Si par les soins du Roi ou du Ministre Général il y avoit dans le Royaume un nombre suffisant d'Hôpitaux & d'Écoles, & si les revenus en étoient suffisans & bien administrés; si les Monastères d'hommes & de filles étoient rendus encore plus utiles à la société Chrétienne, & si les sujets du Roi étoient garantis par le silence des disputes entre Théologiens, n'en feroient-ils pas beaucoup plus riches, plus vertueux & plus heureux?

Si le Roi par un nouveau Règlement établissoit la méthode de la taille tarifée pour proportionner toujours le sub-

sive

side annuel au revenu annuel des tail-  
lables ; si on laissoit liberté entiere aux  
pauvres de travailler les jours de Fêtes,  
que de misérables il soulageroit !

Si par les soins du Roi ou du Minis-  
tre général les instructions des Curés &  
des Prédicateurs étoient encore mieux  
dirigées vers la pratique des différentes  
parties de la justice & de la bienfaisan-  
ce par les grands motifs de l'immorta-  
lité , si par des récompenses les plus  
grands esprits étoient suffisamment ex-  
cités à produire de bons projets politi-  
ques, par exemple d'une rente de 20. ans  
de la deuxcentième partie de l'utilité  
annuelle qu'en doit retirer l'Etat , que  
de biens il en reviendrait au Royaume !

C'est avec de pareils moyens de sa-  
gesse , de justice & de bienfaisance que  
les Rois , que les Ministres Généraux se  
feront estimer , aimer & admirer de  
leurs contemporains, que leur nom sera  
sur la terre en vénération dans la pos-  
térité , & qu'ils jouiront dans le Ciel  
d'une félicité qui n'aura point de fin.

## OBSERVATIONS

*sur le Chapitre II.*

Ce Chapitre est une exhortation fort sensée que le Cardinal fait au Roi son maître, pour l'obliger à travailler davantage aux affaires de l'Etat dont il est chargé, mais j'ai montré ailleurs que pourvu que la machine du Gouvernement soit bien construite, & la méthode du Scrutin bien perfectionnée & observée, l'Etat se gouvernera bien par les soins & les travaux des Officiers publics. Son travail se réduira à encourager son Ministre Général & les trois Ministres Particuliers avec qui il travaille, parce qu'ils auront soin d'encourager leurs subalternes par les louanges, les gratifications, les pensions & les honneurs qui se distribueront par Scrutin.

Je demande pardon au Lecteur si de toutes parts je reviens à la méthode du Scrutin, mais c'est la nécessité dont elle est pour un bon gouvernement qui m'y ramene toujours.

F I N.

TES

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is difficult to decipher due to its low contrast and blurriness.

# TESTAMENT

P O L I T I Q U E

DE CHARLES,  
DUC DE LORRAINE  
ET DE BAR.

*Déposé entre les mains de l'Empereur  
Léopold à Presbourg le 29. Novem-  
bre 1687. en faveur du Roi de Hon-  
grie & ses Successeurs arrivans à l'Em-  
pire.*

NOUVELLE EDITION.

AVER.

THE NATIONAL

ARCHIVES

OF THE

UNITED STATES

OF AMERICA

AND

OF THE DISTRICT OF COLUMBIA

AND

OF THE TERRITORIES

AND POSSESSIONS

OF THE UNITED STATES

OF AMERICA

AND

OF THE DISTRICT OF COLUMBIA

AND

OF THE TERRITORIES



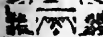
AND POSSESSIONS

OF THE UNITED STATES

OF AMERICA



## AVERTISSEMENT.


**U** I S Q U E de l'aveu de toute  

**P** l'Europe le feu Duc de Lor-  

**r**aine étoit grand Capitaine ,  
 on ne peut douter qu'il n'eût d'ex-  
 cellentes qualités : un jugement  
 solide & profond , & une pénétra-  
 tion , qui pour être plus enfon-  
 cée que brillante , ne laissoit pas  
 de lui procurer une grande justes-  
 se d'esprit , & un merveilleux dis-  
 cernement.

Il y a eu néanmoins quelques  
 connoisseurs qui ont prétendu que  
 ce Prince étoit fort borné , & que  
 l'expérience plutôt que ses lumie-  
 res lui avoit acquis l'art de com-  
 mander une armée & de la bien  
 mettre en action. De ceux-ci les  
 uns en jugent sur son adolescence,  
 comme si un esprit tardif & pesant  
 étoit

étoit une exclusion universelle de pénétration : au lieu que dans le sens de Polybe, ce caractère d'hommes vole plus tard, mais aussi plus haut que tant d'autres qui frétilent de si bonne heure, & qui sont déjà fatigués au milieu de leur carrière. Les autres croient s'assurer mieux sur les suffrages prétendus solidés & éclairés de près, de ceux qui ont eu l'honneur de converser avec ce Prince, ou d'office ou de confiance; comme si le sentiment de Messieurs les Ministres de la Cour Impériale, peut-être même la jalousie de quelques Princes de l'Europe étoit leur caution assurée & infallible; ils veulent supposer que ce Général n'avoit qu'autant d'étendue d'esprit qu'il a plu à ces Messieurs de lui en assigner; qu'ils peuvent se régler par-là, & que les confidences ou les instructions des Ministres de toute l'Europe à la Cour Impériale, s'accor-

dant



dant à n'en pas juger autrement, il n'y a pas d'apparence de lui en supposer davantage.

On croit que les premiers raisonnent imparfaitement, quand ils concluent de la perfection de l'âge d'un Prince sur la montre qu'il faisoit dans son adolescence; n'y a-t-il pas effectivement de ces imaginations assoupies, paresseuses & lentes qui ne s'éveillent qu'au bruit & qui ne s'évertuent qu'à la nécessité. Le genre d'éducation qu'avoit reçu le feu Duc de Lorraine, l'état dans lequel il se trouva dès qu'il commença de se connoître, les démêlés & les disgraces que l'un & l'autre lui procurerent avant que de pouvoir être à lui-même; cet e point d'élevation, & ce genre d'ambition, ou ce desir de grandeur, qui ne l'a jamais quitté qu'au tombeau; les contre-tems fâcheux que cette délicatesse lui a fait es- fuyer en France, en Pologne, à  
 Rome

Rome , & en Autriche ; tout cela relevoit-il le courage & donnoit-il de l'assurance à un jeune Prince , qui ne pouvoit considérer sa naissance & pressentir ses propres inclinations sans découvrir le fonds & les suites de son malheur ; il n'en faut pas davantage pour inférer que souvent cette indolence dans laquelle il paroissoit , étoit politique , & que cet enfoncement d'esprit qu'il a fait paroître à dessein , n'a fait que surprendre toute l'Europe , quand on lui a vu faire des choses auxquelles on ne s'attendoit pas de sa part.

On est bien assuré que les seconds sont les duppes de leur prévention, ou les idolâtres mal réglés des impressions du Ministère de l'Empereur, auprès duquel ce Prince n'a jamais osé paroître ce qu'il étoit, par la vive connoissance qu'il avoit de ce qu'il auroit eu à en attendre. Il se traduisoit donc pour  
vivre

vivre à la Cour Impériale selon l'esprit secret & impénétrable de cette Cour : en voici une preuve , & les suites qu'elle a eu acheveront de convaincre le Lecteur de ce qu'on avance , contre l'expression authentique de quelques Ministres publics qui se sont trompés les premiers à Vienne, & qui ensuite sont venus tromper leur Maître sur le détail & sur le portrait de ce Prince.

Le feu Duc de Lorraine remarqua pendant que Vienne étoit assiégée par Kara Mustafa , que l'irrésolution du Ministère & la mauvaise disposition du Prince Herman de Bade qui y présidoit , avoit exposé l'Etat à l'extrémité ; que si les Turcs eussent fait ce qu'ils pouvoient faire avec autant de monde qu'ils en avoient amené aux Portes de Vienne , jamais cette Ville n'eût tenu trente jours, quelque forte que fût sa garnison. Ce Prince vit en Campagne toutes les

M fuites

suites de cette effroyable indifférence à se bien préparer contre un si puissant ennemi, tous ces manquemens du Ministère ne lui parurent considérables que par la profonde méditation qu'il faisoit des moyens d'y remédier actuellement, & de s'y précautionner s'il en échappoit. Ce fut donc à la défaite des Ottomans qu'il crut devoir s'en ouvrir à l'Empereur, pour l'intéresser par lui-même aux soins de son Etat.

La foiblesse de cette Majesté compromit ce pauvre Prince auprès des Ministres de son Cabinet les plus accredités; il ne put leur suggerer de si bonnes choses, qu'ils ne s'apperçussent que cela ne venoit pas de son fonds, moins encore de son expérience; ils en regarderent de travers le Généralissime, qu'ils crurent en être l'auteur; & s'imaginant déjà que c'étoit fait de leur autorité dans l'Etat, & de leur  
ascendant

ascendant sur l'esprit de l'Empereur , s'ils ne coupoient racine à cette nouvelle confiance , ils paroissent plus indécis & plus irrésolus que jamais pour désespérer un Prince qui voyoit bien ce qu'il y avoit à faire pour rétablir les affaires de l'Empereur en Hongrie , & pour profiter del'effroyable consternation de l'Ottoman.

La facilité de l'Empereur à s'expliquer d'une maniere nouvelle & odieuse au Ministère , ayant déconcerté le Duc de Lorraine , qui ne sçavoit plus où donner de la tête , ni à qui s'adresser , cette Majesté crut raccommo-der les choses, en s'érigeant enfin par les mêmes airs en chef de son Conseil, pour y dire une fois absolument qu'il y vouloit le siège de Bude pour la Campagne prochaine , au préjudice de toute autre remontrance.

Cette déclaration fut appuyée & passée , mais elle couta cher à

l'Empereur & au Prince qui la lui avoit inspirée ; chacun sçait ou peut dire dans les mémoires allégués † ce qui en arriva.

Ce fut au retour honteux & désolant de cette expédition infortunée , que le Duc de Lorraine n'omit rien pour abandonner & le commerce & le service de l'Empereur.

L'Abbé de Chevremont. *Voy. l'avert. du nouv. E. ditteur.*

† Par l'Abbé de D. C. qu'une longue véxation a jusqu'ici empêché de paroître quelque remerciement qu'il ait pu faire de son retour de la Cour Impériale pour les rendre publics & en profiter le premier , au moins pour en être connu tel qu'il est , au-dessus des fausses impressions que quelques Ministres mal intentionnés pourroient en avoir données. C'est dans les deux premières parties de ce grand Ouvrage qu'on trouvera un ample Commentaire de ce qui n'est ici qu'en abrégé , même de tout ce qu'on ne comprend pas assez dans le Testament Politique, dont ce préliminaire n'est que l'essai , & à la fin duquel un détail singularisé sur l'esprit de la Cour Impériale à l'égard de toutes les Couronnes de l'Europe , achevera peut-être d'apprendre ce qu'on n'auroit pas dû ignorer il y a plus de cinq ans , puisqu'il n'a pas tenu à celui qui le possède , que toutes les Puissances de l'Europe qui y sont intéressées , n'en ayent eu une pleine connoissance. *Voyez ci-dessous , pag. 284.*

pereur. Comme il avoit des mesures à garder à cause de son alliance & de l'état malheureux dans lequel il se trouvoit, il fit tous ses efforts possibles pour refoudre la Cour d'Espagne à le nommer pour Gouverneur perpetuel des Pais-Bas, afin de pouvoir y passer avec bien-séance. Il se servit pour émouvoir le Ministère de Madrid, des projets qu'on y faisoit déjà, & qui commençoient de courir secretement les Cabinets de l'Europe; & on a vu copie de certains Offices qui tendoient à obtenir cet emploi par l'assurance qu'il y marquoit de donner par là tant d'affaires à la France, appuyé de la Hollande, peut-être même de l'Angleterre, si les choses venoient à changer; que la Paix de Nimegue en attireroit une plus honorable & plus utile à la Maison d'Autriche.

Les Ministres Impériaux sçurent cette négociation, dès que la nou-

velle put revenir de Madrid à Vienne, mais ils la dissimulerent prudemment, pour lui donner occasion d'aller ailleurs les incommoder moins; on m'a même assuré sur les lieux qu'ils y interposèrent sous main & leur crédit & leurs avis, pour y déterminer plus infailliblement & plus promptement le Ministère d'Espagne; tout paroissoit d'intelligence pour le succès de ce changement, duquel ce Prince se flattoit déjà pour s'opposer à cet accablement qui le désoloit. Quand il fallut enfin fondre la cloche à Madrid, on se vit réduit d'en instruire le Roi d'Espagne: cette Majesté demanda d'abord si l'Empereur le demandoit ou y acquiesçoit. Ses Ministres ne purent que lui répondre, qu'il y avoit apparence qu'oui: puisque les Ministres de Vienne leur en écrivoient en des termes qu'ils montrèrent; sur quoi le Roi d'Espagne répondit qu'il en écrivoit



roit lui-même à l'Empereur , pour sçavoir par sa réponse précise & personnelle , comment il se gouverneroit là-dessus ; d'autant plus qu'à la première proposition que ce Prince en avoit déjà fait faire avant la rupture des deux Empires , les Ministres de Vienne & de Madrid n'y avoient pas voulu donner les mains ; ce qui lui rendoit leur nouvel empressement suspect.

Ce fut à cette Lettre du Roi d'Espagne que l'Empereur eut la première nouvelle des intentions de son Beau-frere , & de l'effroyable éloignement qui étoit déjà entre ce Prince & les Ministres de son Cabinet. Qu'eût fait l'Empereur ? Il prit pour ce coup-là le parti de dissimuler ; il écrivit au Roi d'Espagne pour le prier de ne pas accorder cette demande aux mauvais desseins des Ministres communs , puisque ce Prince lui étoit absolument plus nécessaire

que jamais , & cependant l'appella dans son Cabinet pour lui développer tout le secret de cette alteration. Ce fut là où le Prince se plaignit tout de bon de la conduite de l'Empereur à son égard , lorsqu'il ne s'agissoit que de son bien & du salut de ses Etats. Le dialogue fut long , toutes les particularités rouloient sur la conduite mal entendue & malicieuse du siège de Bude qu'on venoit de lever. L'Empereur pleura de douleur & de dépit d'être obligé de conclure que le Duc de Lorraine avoit raison , mais qu'il n'y pouvoit remédier.

Ce Prince fut touché de cette indolence aussi-bien que des belles promesses que l'Empereur lui fit , & ils convinrent que le Duc de Lorraine ne se mêleroit plus que de l'exécution , & que feignant une entière indifférence sur les propositions du Conseil , il affecteroit même de s'y trouver rarement ,

ment, & de ne contredire jamais à la résolution de ces Excellences.

C'est depuis ce moment que le Duc de Lorraine a paru insensible & très-peu éclairé à ceux qui ne l'ont observé que par ses dehors composés, ou même par la précaution qu'il apportoit à paroître tel à plus de gens, afin d'en persuader le Ministère de l'Empereur, au point d'en être souffert, & achever de vivre en paix s'il se pouvoit en attendant la mort. Ce sont ses propres termes. C'est apparemment en considération de cette violence & de cet obstacle invincible à une plus heureuse fortune, que ce Prince s'étudia de réduire en corps tout ce que ses lumières, sa docilité à apprendre par lui-même de toutes les personnes distinguées, quelles qu'elles fussent, & ce que son expérience lui avoient fait connoître de bon, dans l'art de regner mieux qu'il n'avoit pu le per-

suader à l'Empereur. On sçait pertinemment que pendant tout l'hiver qui sépara la Campagne de la prise de Bude , de celle qui lui procura la bataille victorieuse de Mohachz , & l'invasion inespérée de la Transylvanie, ce Prince fut fort retiré & fort rêveur , renouvela son empressement d'écouter tout ce qu'il y avoit d'éclairé & de sage qui pouvoit l'aborder, engagea même quelques-uns de ces esprits extraordinaires à lui confier par écrit ce qu'ils lui avoient autrefois dit par conversation , jusqu'à faire l'honneur à quelques particuliers de leur en écrire de sa main ; par où il est aisé de juger que c'étoit pour former de toutes ses découvertes personnelles & relatives, ce Testament Politique dont il est ici question.

Il y a des matieres dans la confusion , qu'il auroit pu séparer mieux & étendre davantage ; il a mis le  
commerce

commerce de l'Etat avec les Finances du Prince , il a omis sur le fait des Ministres quantité de choses qu'on ne croit pas qu'il ait ignorées , & qui se trouvent répandues dans les Mémoires de la Cour de l'Empereur, seconde partie, parce qu'il a eu intention d'aller plutôt au remède qu'à la découverte & au détail du mal ; il y a marqué le chagrin qu'il avoit contre la politique de Rome , & contre la seduction intéressée d'une Compagnie qu'il ne pouvoit souffrir , par les raisons qu'on expliquera à propos ; mais on sçait pertinemment qu'il auroit pu porter bien plus loin le premier, & soutenir le dernier bien plus vigoureusement , s'il eût mis par écrit ce qu'on lui a entendu dire sur ces deux articles, sur lesquels on croit qu'il eût mieux fait de n'en pas faire à demi , c'est-à-dire, ou de tout dire pour une bonne fois , ou de n'en rien dire du tout ; il y a

même des redites qui montrent qu'il n'a pas eu tout le tems qu'il falloit pour le relire avec loisir, les blancs qui s'y trouvent, justifient qu'il n'étoit pas encore au-dessus de toute addition; tout cela prouve, ce me semble, & que le Duc de Lorraine avoit plus d'esprit qu'on ne lui en supposoit, & que ce chef-d'œuvre en matiere de politique, de sagesse, de protection de sa famille, d'élevation pour elle, sous prétexte de service à la Maison d'Autriche, de discussion solide, & d'éternité pour sa mémoire, est l'ouvrage de son jugement, & l'assemblage de tout ce qu'il avoit pu apprendre en toute sa vie.

Ce fut pendant la tenue des Etats de Tranffylvanie que ce Prince y mit la dernière main; il ne put apprendre la mauvaise interprétation que le Ministère de Vienne donnoit au service qu'il rendoit à l'Empereur, sans ache-  
ver

ver de s'abandonner au dernier accablement. L'inquiétude de la Cour Impériale lui imputoit de ne travailler que pour lui, pendant qu'il suoit sang & eau pour elle; il s'expliqua sur l'amertume de ce dernier chagrin d'une manière à laisser comprendre qu'il n'espéroit plus rien que de la mort; il prit occasion du Couronnement du Roi d'Hongrie son neveu, pour mettre dans le Cabinet de l'Empereur, à son passage à Presbourg pour Inspruch, cette riche pièce; on étoit sur les lieux; le commerce secret qu'on avoit avec les premiers de l'Etat ne laissa pas long-tems ignorer qu'il y avoit de la nouveauté; la gayeté de l'Impératrice si imprévue après une inquiétude si grande ne fut pas inconnue au confident de sa conscience; celui-ci se fit un mérite de s'en expliquer à ceux auxquels il vouloit paroître fort enfoncé dans les affaires du Cabinet;

net; on suivit cette découverte, on l'interpréta, on en sçut la valeur, le dépôt & le lieu, on y étoit familier; enfin soit par inadvertance ou par mépris de celui qui la gardoit, on mit un jour la main sur cette pièce, lorsqu'on se trouvoit seul occupé à quelque service secret dans le Cabinet d'un des premiers Ministres de Vienne.

La curiosité plutôt que la mauvaise intention convia de la transcrire le plus promptement qu'on put; on en vint à bout à plusieurs reprises assez inquietes & que trop dangereuses. On eut même le bonheur de pouvoir retrouver au même endroit la même pièce quelques jours avant l'expédition de Belgrade, en conséquence de la grande maladie de ce Prince, qui avoit attiré si précipitamment la Douairiere de Pologne sa femme à Vienne, pour la conduire jusqu'à Bude à dessein de soulager davan-  
tage



rage & de plus près ce cher mari. Ce fut dans ce dernier moment que l'on transcrivit encore cette addition qui s'y trouve, & qu'on fit l'abregé du Traité des Négociations, lequel on n'eut pas le loisir de transcrire mot à mot; ce qui fait qu'on croit y avoir beaucoup omis, quoiqu'à ce qu'on a pu voir, il n'y ait rien de changé sur l'Original. Voilà comme une pièce si curieuse & si riche regardée dans le Cabinet de l'Empereur comme le fief de sa famille, & comme l'unique ressource de son Fils, aussi-bien que de l'ambition de cette Maison, inconnue (comme on croit) à la plus grande partie des Ministres Impériaux: voilà, dis-je, comme cette pièce est, heureusement pour les Etats de l'Europe, tombée entre les mains d'un particulier qui la rend publique.

Les disgrâces d'un voyage long & soumis à des accidens imprévus, n'ont

n'ont pas compromis cette curiosité ; on la tenoit dans une poche secrète si mal écrite , & sur des papiers si dérangés & si peu apparens, que quand ceux qui ne me laisserent rien , m'y auroient fouillé , il n'y a pas d'apparence qu'ils se fussent avisés de m'enlever des chiffons de papiers , dont une bonne partie servoit de mémoires abrégés pour composer ceux de la Cour Impériale , & dont les autres contenoient pêle mele la copie exacte de ce Testament. Voilà comme cela m'est demeuré malgré cette mauvaise fortune qui ne me laissa la vie que par miracle.

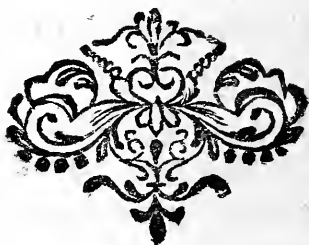
J'avois cru d'abord cette pièce digne d'être présentée à un Souverain , tant par sa valeur que par le bonheur de sa découverte , aussi bien que par ce qu'elle a coûté à celui qui la lui vouloit offrir ; mais enfin m'étant imaginé que trop de gens y auroient intérêt , pour ne  
la

la sacrifier qu'à un seul, j'ai préféré l'intérêt public au mien propre, & je prétens que tous les Etats dont la perte est méditée par cette politique originaire à la Maison d'Autriche, me sçauront quelque gré de la leur avoir découverte dans tous ses principes, & par tous les moyens sur lesquels on a déjà vu que sa conduite s'est réglée jusques ici.

Ce Testament fait mention d'une autre instruction de famille qu'on n'a pas vu, quoiqu'on ait appris fort particulièrement de l'Abbé de Vardes Aumônier de la Douairière de Pologne, qu'on en faisoit tous les jours des leçons secretes & fort ferventes aux trois Princes, qu'on dispose apparemment aux emplois qui leur y sont marqués.

Comme on croit connoître assez parfaitement l'intérieur de la Cour de l'Empereur, pour ajouter quelque chose par éclaircissement à ce  
Testa-

Testament , on en fera des notes à la marge du texte , & on espère que le Public ne tirera pas peu de satisfaction de cette découverte , laquelle on est bien convaincu être tout le centre des mystères du Cabinet de Vienne.



# AVERTISSEMENT

## DU NOUVEL ÉDITEUR.

ON a cru pouvoir inférer ici la note suivante qu'on a trouvée dans un exemplaire du Testament Politique du Duc de Lorraine ; exemplaire qui appartient à un Académicien de Paris.

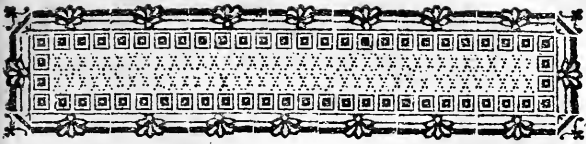
*Monsieur l'Abbé Dubos, Secrétaire de l'Académie Française, m'a dit que l'Auteur de ce Livre, est l'Abbé de Chevremont Lorrain, qui a été attaché à la Reine Christine de Suede, & au Duc Charles, & ensuite au Maréchal de Vauban. Cet Abbé a fait aussi des Mémoires sur le séjour de la Reine Christine à Rome, qui sont rares, des Anecdotes de Pologne, & un Jugement sur les Généraux de l'Empereur, qui est réimprimé dans le Livre, intitulé le Portefeuille de M. L. F. (la Faille, Auteur des Annales de Toulouse.)*

*Monsieur l'Abbé Dubos a vu l'Abbé de Chevremont à Bruxelles en 1700. & depuis il n'en a pas entendu parler.*

*L'Abbé*

*L'Abbé de Chevreumont est désigné par ces Lettres initiales D. C. dans une note qui se trouve ci-dessus à la p. 268. de l'avertissement du premier Editeur.*





# TESTAMENT

*P O L I T I Q U E*

DE CHARLES,  
DUC DE LORRAINE  
ET DE BAR.

Es prospérités d'une Couronne  
**L** sont des présens du Ciel & des  
 épreuves de l'art de regner.

Quand Dieu fait cette faveur à une famille, eile doit la regarder comme une insigne marque de sa bienveillance, comme un motif à sa reconnoissance, & comme un avis d'en profiter, puisqu'il y a tant de Princes malheureux pour ne vouloir pas apprendre à regner, lors même que Dieu sembloit les destiner à cet auguste exercice.

La branche d'Autriche en Allemagne vient d'expérimenter à son tour ce  
 que

que celle de Madrid a négligé de soutenir ; Dieu s'est tourné de son côté, après avoir long-tems patienté sur les faux pas de l'Espagne dans les guerres précédentes qui l'ont dépouillée du Portugal, de la Hollande, & dans la suite de la Flandre presque entiere, de la Comté de Bourgogne, & ses Alliés de leurs Etats tous entiers. L'Espagne a cru se soutenir sans employer les avis secrets du Grand Charles-Quint ; elle a cru que la Politique de regner n'étoit qu'une Académie de fourbe, de ruse, de perfidie & de mauvaise foi : \* le tems nous marque qu'elle s'est trompée, que sa décadence est venue de la découverte de ses maximes, & que s'étant trop fiée sur les détours de son Cabinet pour brouiller par tout, elle a mis tout le monde en garde contr'elle, personne dans la continuation de ses intérêts, & perdu un crédit qui auroit pu la porter si loin, si elle eût sçu l'art de s'en servir dans les regles, & de ne pas tenter Dieu, en l'obligeant de la soutenir par miracle. Il

\* Il entend ce que l'Espagne faisoit en France du tems de la ligue, & dans les vues de profiter des divisions qu'elle causoit dans la Nation.



Il faut que le Roi de Hongrie & ses successeurs arrivant à l'Empire , étudient diligemment de contraires maximes , & que pour profiter de la prospérité qui vient de se tourner de leur côté , ils emploient la sagesse au lieu de la fourbe , la vigilance au lieu de la ruse , la candeur au lieu de la perfidie , & l'assurance des effets de leur protection au lieu de la mauvaise foi des Espagnols.

Pour opposer l'un à l'autre avec discernement , ils liront curieusement l'Histoire depuis les mémoires que le Grand Charles - Quint laissa à Philippes II. son fils , une partie desquels il communiqua à Ferdinand son frere , qui s'en est assez mal servi ; & observant ce qu'ils ont à faire sur les funestes accidens qui marquent les fautes de la branche aînée de leur maison , ils apprendront l'art de regner mieux , par les manquemens même qui ont procuré la décadence de l'aîné de leur famille , lequel expie aujourd'hui par une stérilité & par d'autres disgraces à l'infini , les omissions de ses peres & les crimes de son conseil.

Pour aider celui qui voudra se servir

vir de cette instruction , je la confie en détail au Cabinet de Sa Majesté l'Empereur Léopold , par reconnoissance de m'avoir donné sa sœur pour femme , & d'avoir eu quelque confiance en moi ; & je supplie ses successeurs d'avoir soin de la famille que Dieu m'a bien voulu accorder d'un si auguste sang , auxquels je laisse des instructions \* qui ne les rendront pas indignes de cette protection.

Il y a long - tems † que les plaintes de Madrid , & les murmures de Rome inquiètent la Cour de Vienne sur une rupture avec la France ; comme chacun de ses Etats y regarde ses intérêts , c'est à la famille qui regne à y mesurer les siens.

Quelque projet qu'on fasse sur le dé-  
mem-

\* Domestiques & secrettes , qu'on ne croit pas devoir être plus connues aux Ministres de la Cour Imperiale , que le Testament Politique qui regarde la méthode d'agrandissement en faveur de la Maison d'Autriche.

† Dès la levée du siège de Vienne , on en voulut regler le projet qui étoit conçu dès l'établissement des Chambres Royales à Metz & à Brisac en interpretation de la Paix de Nimegue , qui n'expliquoit rien moins que celle de Munster.

membrément de l'Angleterre, des intérêts de la France, le dessein qu'on veut faire réussir est trop violent & trop outré pour n'avoir pas de fâcheuses conséquences. Un Nassau \* en deviendra Roi d'Angleterre, & entrera dans une étroite alliance avec la famille qui regne ici; je l'entrevois, mais Nassau n'a point d'enfans, le Peuple d'Angleterre est léger, & ne peut souffrir de joug; l'épuisement où il faudra qu'il entre, le fatiguera de ce gouvernement; ou Nassau viendra à mourir,

*Tome II.*

N ou

\* La proposition de détrôner le Roi d'Angleterre, quel qu'il eût été, avoit été conçue à Madrid comme un moyen à l'humiliation méditée de la France; & on a sçu par plusieurs bons & sûrs avis, que le Prince d'Orange l'avoit fait insinuer par ses créatures, dans les plaintes ameres qu'avoit fait Madrid à l'occasion du Traité accéléré des Etats Généraux à Nimegue auparavant, & au préjudice de leurs Alliés; cette ingénieuse défaite étoit représentée aux Hollandois par ce rusé Stathouder, comme un moyen assuré de les disculper auprès des deux Maisons d'Autriche, en leur exposant que les deux Provinces unies n'avoient pas pu faire mieux pour le tems, mais qu'il falloit s'y prendre de plus loin; & avec de plus sûres précautions, pour venir à bout de réduire la formidable puissance de la France.

ou le peuple d'Angleterre à changer ; & il y a tout à craindre de cette révolution , sur laquelle il est impossible de se précautionner après la rupture ouverte , & en conséquence de l'union publiquement déclarée contre la France.

Puisque néanmoins on ne voit point d'autres moyens d'humilier la France , & que les Envoyés de Sa Majesté n'ont pu rien gagner sur le Roi Jacques ; \* je suppose qu'il faut conclure la paix avec la Porte avant que d'achever de s'expliquer , & sur le champ , avant que de désarmer , venir à la charge en même tems qu'on conclura l'alliance offensive & défensive avec l'Angleterre contre la France , y faisant intervenir le Parlement Anglois , avec lequel il sera toujours plus sûr de traiter qu'avec le Souverain qu'on lui va donner , intéressant dans la même alliance la Hollande , & approchant de la Haye le Duc de Baviere † pour par son crédit  
main-

\* Auquel on venoit de faire pressentir ces derniers offices par l'Envoyé de la Cour Impériale.

† A la place qu'il n'avoit pu obtenir pour lui,

maintenir l'un & l'autre en chaleur, afin d'attirer toutes les forces de la France de ce côté-là, & d'en disposer mieux ses affaires en Italie & sur le Rhin.

C'est là où il faut\*avoir 100000 hommes préparés, de l'argent, de quoi les payer, de munitions, de quoi les faire vivre, des quartiers d'hyver réglés à Ratisbonne d'un commun accord de toute l'Allemagne, & des Commandans d'intelligence dans la subordination réglée, avant que de signer la ligue qui se présente, sans quoi on court risque d'être prévenu sur le Rhin par la vigilance de Louis XIV. puisqu'il n'est pas possible que Nassau passe, s'instale, & se mette en état de faire assez tôt une descente en France, comme on le propose assez légèrement. La vraisemblance du succès qu'on s'en promet par les Religionnaires outrés, † n'a pas la

N 2 mine

afin en apparence de marquer qu'il prenoit quelque part aux intérêts de l'Espagne, mais en effet pour essayer de se défaire d'un compétiteur appuyé, que ce Ministre lui mettoit toujours en tête pour le contrecarrer.

\* Cet avis est de feu Monsieur l'Electeur de Brandebourg.

† Sur quoi les Emissaires d'Hollande & d'Es-

mine de réussir ; car comme il n'y a pas de chef à leur donner , ce ne feront que des Milices mal réglées , peu capables de discipline ; & la Politique de France , qui manie tout le bien de cet Etat , n'a point laissé de moyens à cette tentative d'avoir un heureux succès ; quand même cela devoit arriver , j'assure qu'il n'arrivera pas assez à tems , pour assurer l'Allemagne contre la violente irruption de la France.

A la proposition que fait Nassau d'un neuvième Electorat en faveur d'un Protestant sous le prétexte de secours présent , il faut observer que son parti lui suggere là - dessus de plus longues vues ; mais si on signe la ligue , il ne faut pas manquer d'accepter sa proposition , en en prenant occasion de proposer à son exécution l'élection du Roi de

pagne appuyoient extrêmement pour presser l'ouverture de la ligue ; en quoi seul le feu Duc de Lorraine justifie qu'il avoit un jugement au dessus de toute surprise.

\* Voyez curieusement la première & la seconde partie des Mémoires de la Cour de l'Empereur , vous y trouverez l'origine , le sujet , le prétexte & le dénouement en détail de cette conduite.

de Hongrie en Roi des Romains , & la faisant suivre de la proposition \* bien conçue d'un dixième Electorat en faveur de la Hongrie , en prétextant la nécessité qu'il y a pour l'Allemagne en corps, de faire entrer en commerce perpétuel avec elle une Nation belliqueuse , & par la communication de laquelle il y aura plus d'intelligence entre les deux peuples , agissans dans la guerre contre leur ennemi commun.

Mais la fin de cette nouveauté , présentée à l'Allemagne sous les intérêts de sa défense & de sa gloire , doit être de l'obliger à l'alliance offensive & défensive contre le Turc , & à régler sur le champ le nombre des Troupes que chacun des Membres sera obligé par ce Traité solennel d'y envoyer , & d'y entretenir à ses dépens pour la conservation de la cause commune , par où la Famille sera assurée des trois avantages.

Le premier , d'avoir dans l'Allema-  
N. 3 gne

\* Elle avoit été suggerée par le feu Comte de Straatman , Chancelier Aulique , lui-même conseillé par un bon connoisseur sur les affaires Politiques d'Allemagne & de Hongrie.

gne une défense assurée pour ses Etats héréditaires sans qu'il lui en coûte rien, & de pouvoir mettre dans la désolation le membre qui manquera aux premiers ordres.

Le second, d'épuiser insensiblement sous prétexte de gloire & de conquête tous les Princes d'Allemagne, \* jusqu'à ce qu'on les ait réduits en Gouverneurs de Province, comme en France, & leurs enfans à la nécessité de devenir Pages dans la Famille Imperiale, comme on l'a si politiquement pratiqué en France.

Le dernier, de pouvoir se servir de l'antipathie des Hongrois avec les Allemands, pour lâcher ceux-là aux troupes de ceux-ci, & leur Roi à leur tête enfoncer l'Allemagne, † & la réduire par conquête en Monarchie; ce qui s'opérera toujours plutôt & plus sûrement par la force ouverte, que par Politique, mais il faut aller plus lentement dans le ménagement de ce dernier projet.

Si

\* Partie de l'ancien projet détaillé par le feu Empereur Charles-Quint.

† Autre portion du même ancien projet.



Si avec moins de précaution que j'en viens de marquer, on est réduit à la nécessité de déferer à la conjoncture, & de signer la ligue, il ne faut pas différer d'un moment l'élection d'un Roi des Romains, \* pour profiter de la chaleur de cette première émotion, qui pourroit se ralentir, & avoir d'autres suites.

Si la France prévient les Etats exposés, il faut se servir dans les dehors de ce danger pour intéresser les membres de l'Empire à se cottiſer d'hommes & d'argent en paix & en guerre, afin de faire un rempart perpetuel contre la France; mais il n'y faut employer que des paroles & des desirs extérieurs, étant plus avantageux † à la famille de faire remuer l'Angleterre & la Hollande de toute leur animosité, de toutes leurs richesses, de tous leurs intérêts contre la France, & de se servir du passage du Duc de Baviere en Flandres pour exci-

N 4 ter

\* On croyoit à Vienne que l'empressement de la France pour obtenir la Coadjutorerie de Cologne, au Cardinal de Furstemberg (qu'on y appelloit le Tekely de l'Empire) n'avoit point d'autre but.

† Autre portion de l'ancien projet.

ter l'appétit de ces deux Nations , que de fécourir véritablement le Rhin , fon affoibliffement devant toujours concourir à la grandeur de la Maifon d'Autriche.

Il ne faut pas craindre que les Princes Eccléfiastiques & Séculiers , faits ou nés Souverains , fe tournent jamais du côté de l'efclavage de la France ; leur jalousie de regner en Souverains , durera toujours , tandis que la famille feindra d'en vouloir appuyer les droits ; & celle-ci fe fervira utilement de leurs remontrances & de leur inquiétude , pour faire valoir à Ratisbonne l'impreflion que j'ai donnée plus haut , de cotifier tous les Membres de l'Empire d'hommes & d'argent , en paix & en guerre , à la charge d'abandonner la difpofition de l'un & de l'autre à un Prince de la Famille , fans quoi les laiffer fe défendre par eux-mêmes , & veiller de fon côté à fes intérêts domestiques , en attendant que la profperité transfere Ratisbonne à Vienne , \* d'où il ne parte plus que des loix despotiques & abfolues. Pour

\* Principal empreflement de la Cour & du Conseil fecret du Cabinet de Vienne.

Pour y réussir insensiblement , il faut se servir de la stérilité du Roi d'Espagne , pour le résoudre à disposer de ses Etats d'Italie en faveur de l'Archiduc Charles , & sous prétexte d'oppression à craindre pour les Princes d'Italie , d'invasion à prévenir pour le Milanéz & pour la Sardaigne , & de guerre à soutenir en faveur du Duc de Savoie , \* qui se déclarera toujours utilement s'il se déclare à tems , & si on le met en état d'exécuter ce qu'on lui propose par l'entrée dans la ligue ; il faut faire couler des Allemands dans le Royaume de Naples , en Sicile , &

N 5 dans

\* Toutes les propositions de cette rupture étoient concertées dès l'année 1685. & si le Roi de France eût eu à Turin un Ministre plus entendu & plus docile que l'Abbé d'Estrade , qui refusa de donner une audience privée à un François déguisé ; par là même fort enfoncé dans les affaires , lequel ne s'empressa de parler à ce Ministre , que pour lui révéler ce qu'il venoit d'en apprendre à Rome de la propre bouche de la Reine Christine , pour lors en mauvaise intelligence avec la France , Sa Majesté Très Chrétienne n'auroit pas été forcée d'attendre jusqu'à 1689. pour s'en persuader. Le feu Duc de Lorraine pouvoit-il l'ignorer , puisqu'on le sçavoit si pertinemment ?

dans le Milanez , assez pour pouvoir y prendre pied , & s'assurer de ne pouvoir être chassés par les Nationnaires.

Il faut, tant par les quartiers d'hyver , que par les taxes des Feudataires de l'Empire, ou les épuiser insensiblement, ou les obliger à quelque soulèvement , \* duquel on prend occasion de les châtier sévèrement , & de s'affermir plus fortement dans leurs Etats que dans ceux des autres. L'exemple effrayera une Nation fainéante & sans expérience , on en viendra enfin à bout , & ce n'est qu'après quelques années de cette épreuve qu'il faut installer l'Archiduc Charles , Roi de Naples & Seigneur du reste des Etats Espagnols en Italie , afin d'avoir déjà de quoi l'y maintenir par la force , quand on en fera la déclaration.

Ce sera pour lors qu'il faudra redoubler la ferveur des Anglois & des Hollandois contre la France , & entretenir sans y rien épargner l'antipathie & l'animosité des Couronnes & des peuples , afin qu'ayant cette épine au pied, elle ne soit pas en état d'amener de  
grandes

\* Cet avis est dû au feu Général Caraffa.

grandes forces au secours des Complaignans d'Italie ; qu'au fond l'Allemagne les prime toujours sur cette révolution ; les Troupes Espagnoles y étant jointes, & ce que l'Espagne peut faire par mer y concourant , le dessein de l'Italie réussira infailliblement le premier, dans le projet de la Monarchie Imperiale , à unir mieux que jamais , du debris de tous ces petits Princes qui ne font que l'inquiéter par leurs rémontrances , & dont les Etats ne sont destinés \* qu'à concourir à sa grandeur , & qu'à jouir d'une paix assurée & fructueuse sous sa protection.

Si ce dessein est bien conduit, il réussira comme insensiblement ; car pendant que le Roi d'Espagne vit encore , l'enfant se fera grand , & se mettra en état de se faire voir à ses Peuples ; conjoncture qui ne manquera jamais d'em-

N 6           porter

\* Langage ordinaire dans les entretiens de confiance & d'ouverture reciproque entre les créatures du Cabinet secret de la Cour Imperiale , c'est-à-dire , entre ceux des Ministres & des Grands qui partagent la confiance de l'ambition des vues & des projets de la Famille , ce qui est fort dissemblable des Ministres en place publique.

porter toute l'Italie ; & érigeant un Roi sur cette portion de l'Empire , la branche est divisée fans être séparée \* avec bien plus de moyens de s'entre-secourir , que de Madrid à Vienne , puisque les Etats en sont contigus , que du Port d'Otrante & de tant d'autres , outre ceux de Sicile ; il est aisé d'avoir de quoi attaquer le Turc par mer , lorsqu'il remue à contre-tems par terre , & d'obliger insensiblement les Vénitiens , pressés des deux Couronnes , de rendre libre l'Adriatique , afin d'y entretenir des Galères & d'y armer des Vaisseaux , au moins dans la Morlaquie & le long de la côte d'Istrie , sans quoi on trouveroit un ménagement à les y forcer , en les faisant attaquer par terre du côté du Milanez pour le recouvrement de Bresce & de Bergame , pendant qu'on les attaqueroit du côté du Frioul , pour reparer l'invasion qu'ils y ont faite , sur laquelle ils ont eu l'adresse de bâtir la Forteresse de *Palma nuova*.

Etant pressés des deux Couronnes ,  
&

\* Cette déduction m'a toujours paru une réflexion du Général Merci , aussi piqué contre les Italiens , que rebutté contre les Espagnols.

& hors d'état d'espérer du secours de la France occupée de toutes ses forces, tant sur le Rhin en cas de guerre ouverte, que du côté d'Angleterre, de Flandres & de Hollande, où il faut toujours entretenir la guerre \* par les raisons que je dirai ci-dessous ; les Républicains étant sans espérance de pouvoir même tirer du secours de la Suisse, (avec laquelle il faut garder les mesures que je vais marquer) rendront gorge, & on les dépouillera aisément de ce qu'ils ont de terre ferme, qui sépare l'Etat de Milan du Tirol d'un côté, & de ce qu'ils ont dans le Frioul de l'autre ; par-là on pourra les réduire à leurs Lagunes, & à devenir tout au plus une République comme Dantzic, ou comme Geneve, qui n'ont rien du tout hors l'enceinte de leurs murailles.

Cette expédition doit occuper tous les Politiques attachés à la Famille, † c'est-à-dire, ceux qui au préjudice,  
&

\* Proposition principale pour induire la Maison Imperiale à la rupture contre la France, & promesse positive & expresse du Prince d'Orange.

† Les Académiciens Politiques desquels il sera

& par exclusion du ministère, découvrent & soutiennent ses intérêts pour la bien ménager, pour ne la découvrir que par degrés & à tems, & pour ne la laisser éclatter que quand un Prince de Lorraine sera en état de commander une Armée sous le Roi d'Italie, & d'y soutenir ses intérêts & l'établissement de sa grandeur.

Cette exécution, & la diminution des forces de la France dépendent principalement de l'alliance avec les Suisses & les Grisons, \* c'est à cela qu'il ne faut pas

parlé dans le Traité des négociations Étrangères inferé plus bas ; ce qui marque évidemment que le feu Prince avoit l'un & l'autre en vue en même tems.

\* Cette déduction peut être imputée au Comte de Rosenberg ; on en juge par plusieurs fortes conversations sur cet article, desquelles on a entendu faire le récit au feu Duc de Lorraine, avec cet air de suffrage qui marque si bien l'intérieur des Princes. On croit même que le Comte Kinski Chancelier de Bohême y a beaucoup de part, tant par la finesse de ses discussions Politiques, que par quelques ouvertures qu'on en a eu de sa part dans plusieurs conversations assez serrées sur cette matière. Ce leurre néanmoins qu'on présente aux Suisses est plutôt destiné à se servir d'eux, qu'à les considérer, &



pas épargner l'argent , puis que tout autre moyen est inutile , & sera toujours foible

& à leur faire du bien. La Maison d'Autriche peut-elle jamais oublier qu'ils tiennent son premier patrimoine ? que c'est un peuple de rebelles qui se sont soustraits violemment à la subordination de l'Empire , & qui se prévalant de la situation de leur terroir , de son ingratitude & de leur nombre , ont osé secouer le joug d'une domination originaire , & s'affermir par des loix particulieres , jusqu'à devenir formidables ou nécessaires à une Maison à laquelle ils sont tributaires par tant de titres.

L'idée politique du Ministre de Vienne & le secret de l'ambition de la Famille prédominante est occupé tout entier à les réduire ; quelle apparence qu'étant devenus les Maîtres de l'Allemagne & de l'Italie sous une double Monarchie aussi despotique que celle qu'on y médite , ils abandonnent entre deux freres une Nation qui pourroit leur causer tant d'obstacles ? La Terre-ferme des Vénitiens une fois reconquise à la Maison d'Autriche , les Suisses & les Grisons ne seroient-ils pas mieux à sa bien-séance que toute autre conquête ? Tant pour se procurer des passages libres & de communication par tout , que pour les empêcher aux autres à prix d'argent. Ceux des Suisses qui en opineroient autrement, raisonneroient en mal-habiles ; & quelque intérêt présent que la délicatesse de cette induction ait ménagé pour leurrer les Suisses , on les croit trop connoisseurs & trop Politiques pour s'en laisser éblouir , & pour ne s'en désist

foible quand il réuiffiroit ; il faut chercher dans les fonds domestiques des Finances

pas ; on les asservira les derniers, c'est toute la grace qu'ils peuvent espérer des services qu'ils rendront pour beaucoup d'argent à la Maison d'Autriche ; & on ne manquera pas de leur redemander avec hauteur & avec usure, ce qu'on leur aura avancé par Politique, & par les motifs d'une grande ambition ; c'est à quoi ils n'oseroient avoir contredit, en connoissant comme ils font, jusqu'où va l'ambition des Souverains quand elle est heureuse & qu'elle a de la prospérité.

Les Hollandois qu'on flatte si agréablement d'alliance perpetuelle, & d'étendue de commerce pour soutenir adroitement les vues auxquelles on les dispose sont assez intéressés, mais on ne les croit pas assez mal-habiles pour s'y laisser surprendre ; ils n'ont qu'à se souvenir de ce qu'ils sont originairement, & ce qu'ils ont coûté à la Maison d'Autriche pour s'ériger en Etat libre, ils ne manqueront pas de convenir que ces sortes de playes saignent toujours dans le démembrement violent des Couronnes ; on dit à Vienne agréablement sur leur sujet, ils nous auront servi à perfectionner la navigation, & à établir un fonds de richesses avec l'art d'en acquérir, ce sera à nous quelque jour d'en profiter.

On prétend même les rendre ennemis irréconciliables avec la France, par la longue alliance, & par les inquiétudes obstinées qu'on leur doit suggérer, afin que cet Etat les abandonne au besoin, & qu'ils n'ayent plus à qui

Finances exprès pour cet emploi , sans quoi néant pour le succès qu'on médite.

Il faut se servir de l'Angleterre, de la Hollande, & des Electeurs & des Princes Protestans pour séparer les cantons Protestans de l'ancienne alliance qu'ils ont en commun avec la France , ou y semer une division intestine par une alliance pécuniaire avec eux , bien payée , même par avance , supposé que les Cantons Catholiques n'y veuillent pas entrer ; auprès desquels on se servira adroitement des offices du Pape , à tems & selon la disposition de la personne , pour les obliger à force d'argent de rompre avec la France , d'entrer en suspicion de ses forces , & de  
fa

avoir recours dans ce dernier coup d'accablement. Ce prétexte de Religion sera toujours assez puissant pour remuer cette machine , & si jamais les Electeurs & Princes Protestans vivent sous le joug , les Suisses asservis par bien-séance , par surprise ou par force , même par des partialités intestines , il n'y a point à douter que le coup ne médite de tomber sur la Hollande , peut-être même n'aille incommoder le Dannemarc comme une portion du continent , tout-à-fait à la bien-séance de la Maison Impériale. Ce sont les réflexions ordinaires de l'ambition qu'à la Maison d'Autriche.

sa proximité par la Comté de Bourgogne , au même moment qu'on tirera , tant de leurs Troupes bien entretenues dans les Villes qu'on aura assujeties , & dans celles de Hongrie qu'il s'agira de bien garder , qu'ils n'ayent pas occasion d'en pouvoir fournir à d'autres pour de l'argent , par où les Vénitiens , les autres Princes d'Italie , & la France n'en pourront avoir ; & la Famille d'Autriche en profitant seule , il n'y a rien dont elle ne vienne à bout par cette dépense , & par l'usage de cette politique.

C'est le Pape\* qu'il faut pousser le dernier de tous les Princes d'Italie , afin de réduire

\* Cette expression ci-dessous ne manque pas de catholicité , comme on le suppose , pour ne l'attribuer pas au feu Duc de Lorraine , Prince solidement & évangéliquement religieux ; elle marque distinctement son dégoût contre les maximes purement temporelles de Rome , de donner des dispenses aux uns , qu'elle s'avise de refuser aux autres.

Voici le sujet.

L'Espagne pour gratifier le feu Duc de Lorraine en lui refusant le Gouvernement de Flandres , lui fit offrir pour son second fils la survivance du grand Prieuré de l'Ordre de Calatrava & comme il falloit être né Prince de sa Mai-

réduire tous les autres sous le joug, & au titre de Gouverneurs seulement, avant que d'entreprendre de réduire le Pape au seul Domaine de la Ville de Rome,

son, ou être fait Cardinal, la présomption étoit que ce Prince obtiendrait aisément un Chapeau, au moins *in petto* à Rome, pour pouvoir jouir de ce bienfait, qui convenoit à l'éducation même de ce jeune Prince. Tous les Offices du Duc de Lorraine à Innocent XI. & toutes les remontrances de l'état de sa Famille, & de sa conduite personnelle furent vains pour engager ce Pape à lui accorder cette grace, laquelle il sembloit que toute l'Eglise en Corps demandât pour ce Prince en reconnaissance de qu'il faisoit en sa faveur. Toute la réponse du Pape, après mille tergiversations aboutit à objecter le bas âge de l'enfant, & à compter pour si peu de chose les services du pere, que celui-ci ne put s'empêcher d'en être indigné. Le Cardinal Pio, qui en avoit sollicité le succès par ordre même de l'Empereur, écrivit au Duc de Lorraine, & lui manda ceci dans une Lettre qu'on a vue en original entre les mains de ce Prince, dans laquelle on se souvient d'avoir lu ces propres termes. *La politica del Palazzo soprasta alla gratitudine; Poco pensa Roma à principis fortunati; l'arte di regnar più tocca li Pontefici che la proportionne di qualsivoglia consideratione, e per non mancar al loro regno, più tosto mancherebbono all'intarresse di Dio, &c.*

On est bien assuré que ce mauvais succès & son détail joint à plusieurs entretiens profonds

Rome , en unissant par là le Royaume de Naples avec le Milanez , bon gré malgré , & la force à la main. Il faut avoir

sur cette matiere avec des personnes qui ne croient point un article de leur catholicité de supposer les Pontifes Romains en droit d'être Souverains temporels , & de préférer la passion de dominer, reprouvée dans l'Évangile, à l'obligation de ne procurer que l'avancement du Règne de Jesus-Christ, tout cela , avec les exemples du passé , avoit réduit le Duc de Lorraine à souhaiter par une abondance de piété bien éclairée , & tout-à-fait Apostolique , que les Papes fussent enfin un jour déchargés des soins du temporel , pour faire renaître la sainteté dans Rome , & la gloire de Jesus Christ par un désintéressement des maximes & des suites de toute Politique mondaine. Que ne put pas penser de plus ce feu Prince , quand il vit le même Pape accorder au Prince Clement de Baviere , en faveur de l'Archevêché de Cologne , Bénéfice à charge d'ames , & de si grande conséquence , ce qu'il s'est toujours souvenu qu'on lui avoit refusé , quoique l'âge de son fils préjudiciât moins aux canons , que Rome fait valoir comme il lui plaît , que l'âge du Prince Clement , qu'elle sçut interpréter d'une maniere, qui pour n'être pas Canonique , n'en convenoit que mieux avec ces vues d'égard & de Politique mondaine , sur laquelle l'esprit de Rome est attentif jusqu'au scrupule sur tout ce qui pourroit l'avancer ou la reculer selon les proportions du tems. Le Prince de Lorraine se trou-

avoir à la dévotion des Docteurs profonds, qui instruisent le peuple de vive voix, & par écrit, de l'inutilité & de l'illusion des excommunications, quand il s'agit du temporel, que Jesus-Christ n'a jamais destiné à l'Eglise, & qu'elle

voit enveloppé dans la disgrâce de sa famille, & second fils d'un Prince malheureux & sans ressource; quelle conséquence pouvoit-il y avoir à le refuser? par ce dernier on faisoit retentir la force & l'autorité des Canons qu'on ne vouloit pas violer; par le premier on faisoit voir son autorité despotique sur les Canons, qui n'avoient de force que tant que le pouvoir du Pape regnant vouloit bien leur en donner: n'est-ce pas avoir conservé scrupuleusement l'odeur du Pontificat avec l'art & la méthode de bien regner? C'est tout cela que le feu Duc de Lorraine a eu devant les yeux.

Il y a plus; après l'infortunée journée de Budé, la Douairiere de Pologne sa femme étant épuisée de ressource pour remettre son mari en équipage, écrivit à sa Sainteté pour lui demander part à ses gratifications en faveur d'un Prince dont la Chrétienté avoit encore si besoin. Mais le Pape qui n'aimoit pas des libéralités, qui manquoient d'éclat, & qui ne retournoient pas directement à l'odeur de son Pontificat, lui fit réponse que s'il se mettoit sur ce pied-là avec les Princes malheureux, il chargeroit la Chambre Apostolique de l'obligation d'en continuer la dévotion, & intéresseroit par ce soulage-

qu'elle ne peut posséder sans outrer son exemple , & sans intéresser son Evangile , observant exactement qu'en cet état , pour le Spirituel , l'une & l'autre Couronne lui marquent tous les respects possibles pendant qu'elles le contiendront dans Rome comme il étoit autrefois dans Avignon à la dévotion du Souverain regnant. Ce sera pour lors qu'il faudra se servir des Hongrois , des Italiens & des Suisses pour réduire l'Allemagne en Monarchie ; & ce

ment qui lui deviendroit onéreux , la jalousie de tous les Souverains , quelqu'un desquels s'aviserait d'avancer que Rome fourniroit des secours à son ennemi déclaré ; que par conséquent sa Sainteté ne pouvoit rien accorder aux prières d'une Reine , même en faveur du Heros de la Chrétienté. La Douaire de Pologne dissimula à son mari cette négociation crainte de l'affliger ; mais le Cardinal Azzolino la lui fit sçavoir de la part de la Reine Christine de Suede , qui obligea le Marquis Delmonté son premier Officier d'en confirmer toutes les circonstances par écrit & comme de lui-même au Baron de Merci son intime ami & favori de ce Prince. Qu'on juge après cela s'il n'a pas pu inspirer à la postérité de concourir à redresser un abus qui préjudicifit fort à l'odeur du Christianisme , qui y cause tant de désordres & de divisions , & qui n'y peut jamais faire que du mal.



ce que l'aîné de la famille aura fait pour son cadet , le cadet le faisant pour son aîné de concert , ils viendront à bout d'y ôter la Souveraineté , premièrement des Villes Anféatiques & Impériales où ils posteront de bonnes Garnisons , s'ils ne peuvent obliger les Bourgeois d'y bâtir de bonnes Citadelles à leurs dépens ; ensuite des Electeurs & des Princes du Rhin , pour être à portée d'empêcher la jonction des secours qu'ils pourroient invoquer de France ; & enfin réduire , tant par épuisement que par force, les Electeurs Protestans les derniers.

Pour tenter ce dernier coup , il faut beaucoup de ménagement avec la Suède , & on peut se servir des intérêts qu'elle a à s'aggrandir des débris du Brandebourg , pour l'engager d'armer puissamment , ou la première , sans qu'on paroisse , en ayant adroitement jetté l'occasion , ou de concert avec la Famille Impériale , pour partager à l'amiable ce qui reviendra de ce débris ; au moyen de quoi , & quand les choses en seront là , il ne faut plus se relâcher du titre de conquête , qu'aux conditions que le Corps Germanique défé-  
rera

ra l'hérédité de l'Empire à la Famille regnante avec une entière soumission à ses ordres, sans qu'il y reste d'Etats ou d'Assemblées à Ratisbonne.

Pour réussir dans ce dernier projet, il faut entretenir l'Angleterre & la Hollande sous l'appas du commerce \* & de liberté de conscience, sur laquelle il faut être inviolable dans ses promesses, & laisser chacun vivre à sa mode, pourvu qu'il obéisse, & qu'il soit entièrement soumis, renouvelant dans ce tems même une ligue offensive & défensive avec l'Angleterre & la Hollande, contre tous ceux qui seront déclarés

\* Cet avis est du Prince Herman de Bade dans les Mémoires Politiques qu'il fournissoit de tems en tems au cabinet de l'Empereur, pour mieux faire sa Cour contre le nombre d'opposans qu'il y avoit, en marquant un grand attachement au bien & à l'agrandissement de la Maison Imperiale; ce qui est pour l'Empereur & pour l'Imperatrice la plus douce amorce qu'on leur puisse présenter. On croit aisément que ce Prince avançoit cela en conséquence du grand commerce qu'il avoit eu en particulier avec les Emisaires d'Hollande sur les premières ouvertures de la Ligue. Lisez les Mémoires de la Cour de l'Empereur, vous y trouverez toutes ces circonstances.



dre d'en vouloir poursuivre la succession aux termes de son Testament ; mais il ne faut pas s'y attacher comme à une maxime d'Etat, & comme à un bien pour la Famille.

Au contraire, le génie de la Nation & l'éloignement n'ayant jamais fait que du mal dans la séparation des deux branches, il faut paroître résolu d'en disputer la possession à celui qui s'avivera d'y prétendre, afin de la lui faire acheter cher & à longues années, y suscitant des partis, & les y entretenant en crédit & en autorité. Si le Roi de Portugal est dans les intérêts actuels de la famille regnante, il faut l'aider à y disputer l'entrée, même à lui faire tomber cette portion d'Etat qui est si fort à sa bienfaisance, toujours aux conditions d'être l'ennemi déclaré de la France pour l'occuper davantage.

C'est pendant cette contestation qu'il faut faire ses affaires comme ci-dessus ; & à la faveur de cette division, qu'il faut

extrêmement épris du plaisir & des avantages de voir regner un Roi présent en Italie, jusqu'à inferer infailliblement qu'il seroit l'arbitre de l'Europe.

faut favoriser les Anglois & les Hollandois, même les Portugais espagnolifés pour l'invasion des États du nouveau Monde, avec les Flottes desquels il faut joindre une Escadre équipée en Sardaigne, qui aille ou les installer sur les lieux, ou partager sous leur force & sous leur protection, ce qu'il y a à prendre, & pendant que les prétendans s'agiteront pour la terre ferme du vieux monde.

C'est de ce regard qu'il faut entretenir les alliés de la famille, & c'est assurément de quoi les engager puissamment, tant à bannir les François du nouveau Monde, & à y ruiner leur commerce, qu'à leur causer des diversions ruineuses & de conséquence, desquelles les alliés qui touchent la mer, pourront profiter à leur tour.

Pour réussir dans cette ouverture du commerce en faveur du Royaume de Naples, & du reste de l'Italie soumise du côté du nouveau Monde, \* ce qui

O 2            doit

\* On est bien assuré que cette méthode d'enrichir les Pays héréditaires à été suggerée à ce feu Prince par le Baron Abelé, qui l'avoit lui-même suggerée au Chancelier Aulique Paul Hocken.

doit apporter des Finances & du soulagement infini aux Pays héréditaires & voisins de la Mer Adriatique ; il faut prévenir les Rois du Nord pour enlever tous les bois propres à construire des Bâtimens de mer ; ce que les Anglois & les Hollandois peuvent porter fort loin pour leur propre intérêt : de telle maniere que la France n'en puisse tirer de bois ni de Bâtimens fabriqués , & n'en pouvant espérer ni d'Irlande ni d'Ecosse , ni du Nord , où en prendra-t-elle pour équiper , & pour construire des Flottes capables de s'opposer aux desseins qu'on vient de marquer ? elle qui n'en a point ou très-peu dans son sein. Au contraire , les Alliés de la famille en ayant eu abondance , pourront tout entreprendre & réussir par-tout , pour s'y partager le commerce à l'exclusion de la France , ce qui est lui couper les nerfs , & lui ouvrir toutes les veines à la fois.

Il faut prendre la même précaution sur les Forêts de Stirie , de Carinthie , de Carniole , d'Istrie , du Frioul & de Croatie , après avoir forcé le Vénitiens de rendre au moins la mer Adriatique libre , pour le service & l'assurance de la

la prompt communication d'Otrantè avec Trieste ou Zegna dans la Morlaque ; par où les Etats des deux freres seront joints en attendant l'entiere reduction des Vénitiens , & la jonction par terre de l'Etat de Milan , & avec le Frioul d'un côté , & le Tirol de l'autre , afin que tous ces bois tournent au profit de la Famille regnante.

Il ne sera pas difficile de former un canal qui ira de la Save dans le Lac Czirnizée , & de là à S. Veit \* pour s'enfoncer dans la mer par le Golfe qui fait la double Isle de Cherfo & de Vegia , étant très-possible de former de côté & d'autre deux grands Ports capables de contenir grand nombre de Vaisseaux , & les y construire pacifiquement , & d'en fermer les avenues avec un peu de défense ; ce qui doit être d'un merveilleux secours au commerce du Nouveau Monde , & à l'abondance des Pays héréditaires.

O 3 C'est

\* Où il y a nombre de Fontaines répandues çà & là , qu'on peut réunir de meilleure heure , & en former la plus proche qu'on pourra du lieu , un Canal aussi fort que celui qui se jette dans la mer , lorsque l'eau de toutes ces fontaines est réunie.

C'est par ce temperament que la famille s'aggrandira malgré toutes les précautions de la France, en feignant toujours la neutralité avec elle, qu'elle s'acquerera tant l'assurance de régner, que la commodité de s'entre-secourir dans les besoins communs, abandonnant l'Espagne à faire diversion contre la France pour ses intérêts; l'Angleterre & la Hollande dans la même impression, & par la même raison, les Rois du Nord en paix, pourvu qu'ils n'entrent pas dans de contraires intérêts. C'est par là que les deux freres feront naître une décadence insensible à la Maison de France, laquelle il n'est plus possible de ménager par un autre moyen, \* moins encore de l'accabler par la force ouverte.

Il faudra pendant cette méditation politique entretenir à quelque prix que ce soit, correspondance avec le Grand Visir à prix d'argent, avoir quelques

Dinaniſtes

\* Cet endroit & ce qui le précède, marque que le Duc de Lorraine avoit plus de pénétration sur les forces de la France, & en jugeoit plus sainement que tout le reste de l'Europe éblouie par le projet d'une ligue.



Dinanistes à pension , & des Emissaires fidèles à la Porte , qui apprennent à point nommé tout ce qui s'y médite , & tout ce qui s'y remue ; & il ne faut établir les Juifs sur les nouveaux Ports de commerce , qu'à condition de cette correspondance , &c.

Il faut entretenir un parti en Perse , ne rien épargner pour s'y donner du crédit & de l'autorité , afin de s'en servir pour une diversion contre la Porte , quand elle s'avisera de remuer à contre-tems.

Si on se trouve embarrassé de la résistance des Vénitiens , il ne faut \* pas

O 4 fei-

\* Cet endroit & celui qui y a rapport plus haut , naissoient dans l'esprit du Duc de Lorraine , de l'empressement d'humilier la fierté de ce Senat , qu'on croit comme naturel à tous les Souverains , particulièrement à ceux d'Italie & d'Allemagne ; il avoit à leur égard un nouveau sujet de mécontentement : le voici. La Douairière de Pologne voulut dans un besoin d'argent après la réduction de Neuheissel , engager ses grosses pierreries à Vénise dans l'intention de ne les vendre pas , mais de ne les faire qu'engager : elle intéressa le Juif d'Inspiuk à lui rendre cet office , & à passer à Vénise pour cette négociation. Ce Partisan de la Synagogue de Vénise n'eut pas de peine à trouver dans le Quai

seindre de leur attirer la Porte en Morée, même en Dalmatie, tant pour les réduire par cette diversion, que pour en prendre occasion de recouvrer sur eux toute la Dalmatie.

Dès

des Juifs la somme qu'il demandoit sur de si bons gages; mais comme il est naturel à cette espèce d'hommes de vouloir gagner beaucoup, ils s'en découvrirent à un Procureur de Saint Marc fort puissant & fort riche, parce qu'ayant actuellement une fille à marier richement, il pourroit leur assurer leur argent sur ces pierres, en cas qu'elles ne fussent pas retirées dans le tems dont on étoit convenu. Cet habile Vénitien fier de ses grands biens, convint avec le Juif, qui lui parloit d'une somme de trente mille sequins au-delà de son prêt, si précisément dans le tems marqué il pouvoit lui faire tomber ces précieux bijoux. Celui-ci fit voyage à Inspruk pour déterminer la Reine Douairiere de Pologne à les lui vendre absolument en lui offrant une somme considérable au-delà de ce qu'elle vouloit emprunter, refusant même de la lui avancer autrement, afin de profiter, tant du besoin extrême où étoit cette Princesse, que de la parole du Vénitien, qui lui assuroit un gain réel & comptant. La Reine n'y voulut pas acquiescer, rien ne se fit, elle envoya ces mêmes pierreries à sa mere Eléonore l'Imperatrice Douairiere, & la supplia de les engager aux Juifs de Prague, pour procurer cent mille écus à son mari en entrant en campagne.

Dès que l'on aura réduit le Piémont en Province, il faut abandonner la Savoie aux Suisses, pour récompense de leur attachement à la famille, à condition de tel nombre de Troupes de leur part, & de garder inviolable-

O s. ment

Ce Juif de Vénise fut fort chagrin d'avoir manqué son coup, son indiscretion vint de son dépit; son Compagnon d'Inspruk revéla ce qui s'étoit passé à Vénise sur la négociation des pierrieres. Cette fiere Princesse en écrivit au Comte de la Tour, Ambassadeur de l'Empereur à Vénise, afin que cette Excellence répandît dans le Sénat le mécontentement qu'elle avoit contre la conduite de quelques particuliers. Celui qui s'y sentoit intéressé, répondit un jour fort brusquement à quelqu'un qui l'en vouloit railler : *Ceux qui n'ont point de pain, doivent-ils faire les difficiles à s'en procurer ? il n'appartient qu'à ceux qui ne doivent rien, & qui sont dans l'abondance, d'acheter des choses de conséquence & de prix, qui leur fassent honneur dans la succession de leur famille.* Cette expression si rare en apparence dans la dispensation ordinaire de la sagesse de Vénise, ne laissa pas que de repasser à Inspruk. (C'est du feu Prince de Lorraine en personne qu'on sçait ce démêlé; & on est sûr qu'il est mort sans avoir pardonné au Sénat de Vénise, de concourir à la suffisance & à la fierté des particuliers, au désavantage & au mépris des Souverains nés, mais foibles ou malheureux.)

ment tout passage de France en Italie.

Il faut se servir du Roi de Pologne à proportion qu'il entrera dans les intérêts de la famille, & moyennant cela l'aider, non pas seulement à obtenir la succession, mais encore à réduire dans la suite cet Etat en Monarchie.

Il faut lui avoir persuadé avant la guerre, d'entretenir une forte alliance avec les Czars de Moscovie, & de les avoir tellement à sa dévotion, qu'ils tombent toujours sur les Tartares à sa prière, afin que dans le tems d'une guerre de la part de la Porte, on puisse avec lui détruire les Souverainetés de Transylvanie, de Valachie, & de Moldavie, sauf à lui abandonner la dernière pour sa portion; pour cela même être extrêmement retranché, tant sur la Drave que sur la Save, pour soutenir la basse Hongrie en attendant une plus heureuse ouverture du côté de l'Orient.

En cas que le Roi de Pologne continue de prendre quelque intérêt avec la France, il faut le rendre suspect dans son Etat, sa famille odieuse, sa mémoire reprochable de mauvais gouvernement, & ne rien omettre pour le perdre

perdre de crédit & de réputation dans ses propres Etats , s'étudiant d'y en faire substituer un autre qui apprenne par l'exemple de son prédécesseur , ce qu'il doit craindre de la Famille Impériale s'il la défoblige ; & ce qu'il en doit espérer au contraire s'il entre dans ses intérêts , jusqu'à entrer en alliance de sang & de Politique avec elle.

Ici il y a un blanc destiné apparemment à y suppléer quelque chose dans l'occasion.

*Pour le Conseil.*

**L**E successeur de la Maison d'Autriche composera toujours son Conseil secret de trois personnes seulement , dont un sera Italien , le second Flamand , & le troisième tiré de ses Etats héréditaires à son choix , & à la preuve qu'il aura donné de son attachement pour la Famille ; observant bien exactement de n'y donner jamais ni entrée ni confiance à pas un Jesui-

te , \* ( gens qui se cherchent eux-mêmes , & qui pour s'établir sacrifieroient leur propre bien-facteur , ) parce qu'il

\* Cet endroit étoit commun à ce Prince avec l'impression de la plupart des Cabinets de l'Europe , la plupart desquels craignent bien davantage ces Messieurs qu'ils ne les aiment. Leur manière de tout emporter auprès des Princes qu'ils gouvernent , déplaisoit extrêmement au feu Duc de Lorraine , & il avoit coutume de dire , *donnez-moi un Jésuite d'un âge avancé qui ne se mêle point des affaires du monde & de la Cour, & je ferai tel miracle que vous voudrez.* Voici le sujet particulier de l'aliénation qu'il avoit contr'eux.

Les Jésuites d'Ingoldstat avoient une grosse somme sous des noms empruntés à Vénise , dans l'ouverture de la guerre des deux Empires : ces habiles Politiques s'imaginèrent que leurs deniers alloient risquer dans les suites de cette guerre , dans l'interruption du commerce de ce Sénat du côté du Levant , ils firent une instance pour les retirer fort à contre tems pour l'avantage de la bourse publique de Vénise. Ce fut dans les symptômes de cette violente inquiétude qu'ils découvrirent que la République avoit long-tems procuré leur intérêt contre les vues du sien , & sa méthode de vivre avec les Jésuites ; la somme repassa à Ingoldstat , la Douairière de Pologne le sçut, elle employa son Confesseur pour persuader à ces Peres de la lui vouloir confier , avec des sûretés qu'elle leur présentoit capables de persuader ( même à des

qu'il n'y a rien ni de sûr ni de secret ,  
ni de bien conduit dans un Etat dès  
qu'un Jésuite le sçait, étant très-à pro-  
pos

Juifs ) de prêter. Ce médiateur s'y intéressa de  
trop bonne foi pour un membre de la Compa-  
gnie. Ces Jésuites d'Ingoldstat se sentant pres-  
sés, répondirent qu'ils en écriroient au Reve-  
rend Pere Confesseur de l'Empereur, de la con-  
duite duquel ils dépendoient absolument, ce  
qu'ils firent.

Le Pere Confesseur de l'Empereur reçut à  
peu - près en même tems une lettre fort obli-  
geante du jeune Electeur de Baviere qui s'alloit  
marier à Vienne, & qui lui demandoit sa mé-  
diation pour engager les Jésuites d'Ingoldstat  
de lui confier une somme de deniers qu'ils  
avoient retirée de Vénise, dont ils n'avoient que  
faire, & dont il leur donneroit des assignations,  
& un recouvrement sûr à leur porte, puisqu'ils  
se trouvoient dans ses Etats, & qu'il la leur as-  
signeroit sur le plus liquide de ses revenus à In-  
goldstat même, & aux environs.

Le Confesseur de l'Empereur ayant reçu ces  
deux Lettres, comprit d'abord que la mauvaise  
Politique des Jésuites d'Ingoldstat avoit dé-  
couvert qu'ils avoient de l'argent à placer, ( ce  
qui est un sujet d'anathême pour celui de ce  
Corps, qui laisse voir quelque chose de sembla-  
ble aux Souverains & aux principaux Minis-  
tres; ) & s'étant imaginé qu'il n'y avoit pas  
moyen d'éviter de l'abandonner à un de ces deux  
Princes, il fit sa Cour au Duc Electeur de Baviere.

pos dans cette considération de se défaire de cet attachement actuel que la Famille paroît avoir pour ces adroits & intéressés Politiques.

Ce

re aux dépens des offices de la Douairiere de Pologne : on lui fit valoir cette préférence autant qu'elle méritoit, on eut même l'art ou la malice de la tourner du côté de l'échec que ce refus alloit donner au Généralissime, qui ne s'épuiseroit jamais assez tôt de forces & de ressources, pour faire place à une jeune Altesse vigoureuse, puissante, & bien-tôt en état de supplanter tout compétiteur dans le Commandement.

La jeunesse & la fierté du Duc de Baviere flattées par un si bel endroit qui produisoit du comptant aux grandes dépenses qu'il étoit obligé de faire pour aller épouser l'Archiduchesse fille aînée de l'Empereur, ne lui permirent pas de dissimuler la joie, & de cacher le plaisir secret que lui donnoit cette prophétie. Le Marquis de Beauvau toujours bon Lorrain, & déjà fort fatigué d'être Bavarrois, démêla toute l'intrigue des Jésuites, & en fit sçavoir toutes les circonstances au feu Duc de Lorraine, qui a toujours cru que c'est parce qu'il s'en plaignit à l'Empereur à l'entrée de la premiere campagne, que les Jésuites craignant qu'il ne devînt puissant à s'en venger, s'intéresserent à empêcher depuis à Rome le succès de la négociation qu'il y fit faire en faveur d'un Chapeau pour son second fils, ayant été très-convaincu que le Pere Confesseur de l'Empereur, contre le gré de son Penitent,



Ce Conseil aura pour Chef un Prince de la Maison de Lorraine , qui n'ayant point d'autre appui que la Famille Imperiale , n'aura jamais d'autres intérêts , & se perpétuera en fidélité & en service avec elle , tant par les alliances réitérées , que par les principaux emplois dont ils feront toujours soigneux de se rendre capables.

Le Ministère de la Couronne verra à sa tête pour Président le même Prince de Lorraine qui présidera par tout en l'absence de l'Empereur , tant dans l'un que dans l'autre Conseil , & qui pour cela même , c'est-à dire , pour y être mieux préparé , aura eu dans son éducation un Italien pour Gouverneur, un Flamand pour Ecuyer , & un Na-  
tion-

écrivit au Général des Jésuites de rompre le col à cette prétention , qui ne pourroit avoir pour la Compagnie que de fâcheuses suites ; ce que tous les gens un peu enfoncés dans les affaires ont sçu distinctement. Qu'on juge après cela si ce Prince pouvoit inspirer aux successeurs de l'Empereur ou aux siens , de la confiance pour un Corps qui sçait si bien imiter Rome , & se prévaloir de tout pour regner. Ce sont des termes qu'on a oui tenir à ce feu Prince plus de cent fois en différentes conjonctures.

tionnaire pour Précepteur, afin d'épuiser le génie de ces Nations, qui ont la réputation d'entendre la politique, & d'y pouvoir réussir parfaitement par leur union.

Par ce Chef perpétuel du ministère, les quatre partis qui y font tant de mal à la Famille, & qui en méditent encore davantage pour la suite, seront découverts, déconcertés & détruits; & le Souverain regnant viendra enfin à bout de les supplanter, & de se rendre le maître.

Observant que ceux qui font du Conseil secret ne communiquent jamais avec le ministère, ni d'intérêt ni de rélation, quoique toutes les propositions agitées dans ce ministère, doivent se résoudre dans le Conseil secret seulement, sans que ce qui se sera passé dans le Conseil secret, aille jamais à la connoissance du ministère, sous les plus rigoureuses peines.

Par ce même Chef du Conseil secret & public, ce successeur d'Autriche commencera de regner en maître; ce qu'il n'est pas à propos de tenter qu'après la réduction des Princes d'Italie, comme on l'a dit plus haut, & in-

médiatement avant que d'entreprendre la réduction de l'Allemagne, & l'évocation de Ratisbonne à Vienne, afin de justifier qu'on sçait \* regner chez soi, avant que d'entreprendre de dominer chez les autres.

† Le Conseil du cadet de la Famille qui regnera en Italie, doit être composé de trois personnes de la même Nation, c'est-à-dire, d'un homme des Etats héréditaires à la Famille, d'un Flamand & d'un Italien, pour les mêmes raisons que dessus, afin d'y faire naître une correspondance entière entre les deux freres; un Prince de Lorraine même Ecclésiastique pouvant présider à ce dernier Conseil par les mêmes raisons, & sur la même précaution que dessus.

Il ne faut entreprendre de réduire les Partis, § ou les Membres du Ministère

\* C'est un des raisonnemens de l'Empereur Charles-Quint, dans l'institution qu'il formoit pour Philippe II. à la Monarchie universelle de l'Europe.

† Ce détail ne fait il pas voir qu'il agissoit en bon pere & en grand Prince ?

§ Ce qu'on appelle à Rome Factions, se nomme secrètement, & s'entend encore plus obscure

nistere de Vienne , qu'en se servant des uns contre les autres , accordant beaucoup à celui qui convient aux vues qu'on a sans se déclarer, & refusant beaucoup à celui qui s'en éloigne ou qui y con-

rément à Vienne sous le nom de Partis ; avec cette différence qu'à Rome les différentes factions ont en vue différens Souverains , même des intérêts souvent opposés , & toujours dissimulables ; au lieu que dans la Cour de l'Empereur tous ces partis regardent l'affermissement & la gloire du même Souverain , n'étant dissimulables que dans les différens intérêts qu'ils unissent sous une même Couronne. Le Parti de Hongrie s'étudie à en procurer les intérêts , & à n'être pas la victime des autres , celui de Bohême à peu près la même chose , & celui de l'Empire y observe les siens , & prend garde que l'on ne les y néglige pas. Enfin celui des petits Etats héréditaires y soutient ses vues le mieux & le plus finement qu'il peut , dans l'impatience secrète de supplanter tous les autres & de se les asservir pour regner plus despotiquement avec le Souverain , qu'ils regardent comme leur compatriote. Lisez la seconde partie des Mémoires de la Cour Imperiale , intitulé *l'Intérieur ou les Ressorts secrets de la Cour Impériale dans tous les membres qui la composent* ; on croit que vous y trouverez de quoi vous instruire en détail , & vous satisfaire beaucoup au-delà de tout ce que les Relations superficielles ont accoutumé de découvrir d'une Cour Etrangere.

contrédict ; surquoi le Conseil secret éclairé sur les projets concertés , ne manquera pas d'étudier des raisons plausibles , desquelles on se servira pour rompre ces Partis.

Il faut faire dépendre de ces trois têtes du Conseil secret le choix des personnes qui doivent être envoyées en Ambassade , \* ou en des Commissions importantes , comme de Fortifications , de vivres d'Armées à fournir , de Citadelles à ravitailler , de Munitions de guerre à préparer , de nouvelles levées à diligenter , &c. au préjudice de toutes les vues du Ministère public , afin que la préférence qu'on fait des premiers , les animant à soutenir l'idée qu'on en a , on puisse s'assurer sur leur diligence , & sur leur exactitude ; mais aussi ne faut-il pas demeurer en

\* Lisez les Mémoires de la Cour de l'Empereur seconde partie , vous y verrez que les surprises ordinaires qui lui sont présentées par les Offices ( publics en apparence ) de tous les Envoyés dans les Cours Etrangères , n'ont pas été inconnues au feu Duc de Lorraine , quoiqu'elles soient si finement pratiquées à Vienne , & si scrupuleusement cachées à la pénétration commune.

en arriere pour les avances , ce qu'on expliquera plus bas en détail.

Il faut avoir des Pensionnaires cachés dans toutes les Cours alliées & ennemies , & leur tenir exactement autant de compte , avec égale récompense d'une nouvelle finistre , comme d'une bonne , pourvu qu'elle soit vraie ; il est très-à propos d'y en avoir plusieurs , tant Etrangers sous prétexte de voyages , que Nationnaires connus , intéressés & fideles , même envoyés exprès dans le besoin , lesquels ne se connoissent pas ensemble , & n'écrivent jamais directement , mais par médiation les uns aux autres , comme s'ils se donnoient des avis , afin que la découverte puisse moins s'éventer , & que l'on sçache pertinemment ce qui se passe par-tout , pour agir dans ce Conseil secret conformément à ces avis , desquels il ne faut pas absolument que le Ministère public ait aucune connoissance.

Il n'est pas à propos d'introduire de la Moinerie dans ces deux Cours , c'est un genre d'hommes qui n'a jamais fait de bien à Souverain , & qui n'est destiné qu'à leur faire du mal. Si on m'en vouloit

vouloit croire, il n'y auroit jamais de ces gens d'Eglise du bas vol, qu'un simple Chapelain pour dire la Messe, lequel mangeroit & coucheroit ailleurs, tant il est peu sûr d'avoir à vivre parmi des gens qui profitent de tout ce qu'ils voient, pour deviner ce qu'on ne veut pas qu'ils sçachent, & qui sçavent preser l'autre sexe, \* pour achever d'apprendre par sa foiblesse, ce qu'ils n'ont pas pu approfondir par leurs fausses découvertes; moins il y a de Prêtres & de Moines dans une Famille, plus l'idée

\* Il entend par là la conduite du R. P. Slavata, Carme déchaussé, ci-devant Général de son Ordre, Confesseur de l'Imperatrice; & l'art qu'il a de tout apprendre par cette voie, parce qu'effectivement outre que l'Empereur a la foiblesse de tout dire à sa femme, celle-ci a encore l'industrie d'en sçavoir & d'en pénétrer plus que son mari ne sçauroit lui en apprendre; ce qui ne manque jamais de passer à la confiance entière du R. P. soit par scrupule, soit par estime. C'est même par l'effet de cette confiance universelle entre le Confesseur & sa Penitente, qu'on apprit à Presbourg qu'il y avoit un papier de conséquence nouvellement déposé dans le Cabinet de l'Empereur, à la grande satisfaction de l'Imperatrice, de quoi dans la suite on a sçu profiter.

l'idée de la Religion s'y conserve-t'elle, la paix y est plus assurée , & le secret plus impénétrable.

Ici il y a un blanc destiné apparemment à y suppléer quelque chose dans l'occasion.

*Pour les Finances.*

**I**L faut absolument que le successeur d'Autriche s'applique par Politique ou par force , à rendre les Tailles & les Taxes de ses Etats réelles & personnelles , tant sur les biens nobles & Ecclésiastiques , que sur les roturiers , sans quoi il sera toujours à l'aumône. Il faut commencer par une taxe si modique , qu'elle n'allarme pas ; ainsi en continuant à proportion qu'on croîtra en autorité & en crédit. Le successeur d'Autriche doit établir dans les Etats héréditaires \* trois Manufactures , une à Prague pour les étoffes de laine , bas , chapeaux ,

\* Cette déduction confuse de Finances & de commerce, montre bien que ce feu Prince s'étoit



chapeaux & cuirs de toutes manieres , afin d'y avoir un magasin d'habillemens , de fouliers , & d'équipages pour ses troupes , & pour y faire fabriquer jusqu'aux selles de la Cavalerie ; & une seconde à Bolsano , ou dans l'entrée du Tirol pour les soies façonnées , galons , étoffes d'or & d'argent , armes blanches & rouges , propres à équiper des Troupes , afin de profiter du voisinage de la Vallée Camonica ou de Bresce , dans laquelle se trouve & se travaille la matiere des meilleures armes de l'Europe catholique ; une troisiéme dans un Fauxbourg de Vienne du côté du Luxembourg , où on travaille universel-  
lement

laissé instruire là-dessus par différentes personnes. Le Comte de Zinzendorff décédé dans l'empressement d'être utile , & de mériter le pardon de son peculat dans la Charge de Président des Finances , avoit laissé par écrit quelques Mémoires sur cette déduction ; mais le Baron Abele , qui s'en vouloit faire honneur , & avoir toute la gloire du rétablissement des Finances de l'Empereur , les a travestis , & de beaucoup augmentés. On croit que le feu Duc de Lorraine en a tiré la plus grande partie de tout ce qui se trouve dans ce paragraphe de son Testament Politique.

lement toutes les gentilleſſes de Cour, de meubles, de pierreries, de glaces, &c. généralement de tout ce qu'on avoit coutume de tirer de la communication avec la France, en ſe ſervant du Danube pour les faire deſcendre & monter dans l'Allemagne, par toutes les Rivieres qui y aboutiſſent, & de voiture de terre, pour les faire aborder à la Save, & de là par le Canal ci-deſſus dit, les conduire dans la Mer Adriatique, pour les communiquer à toute l'Italie.

Il faut employer les toiles de Siléſie, de Moravie & de Bohême, même de tous les Etats voiſins & ſujets, pour les échanger contre les ſoies & autres marchandises, en les faiſant remonter le Danube, & juſqu'à Halles, & de là les conduire à Bolſano, afin de ne débouſſer point d'argent pour acheter ce qui manque, & de quoi occuper les ouvriers.

Il faut admettre dans ces Manufactures toutes les Nations en général, pourvu qu'ellés ayent de l'induftrie particuliere, ſpécialement les François adroits, de quelque religion, ſexe & âge que ſoient les uns & les autres, afin

afin que librement ils viennent y profiter, à condition de former chacun un apprentif du Pays, en l'enseignant pendant cinq ans au moins, & profitant de tout son travail & de tous ses services, moyennant quoi on en tirera bientôt les plus habiles ouvriers de France, de laquelle on ruinera le commerce, tant par les endroits ci-dessus, que par cette désertion, pour laquelle avancer il faut faire gagner à chaque Ouvrier adroit, le double par jour de ce qu'il auroit gagné en France ou en Flandres.

En cas de paix, il faut laisser la liberté aux marchandises de France d'aborder & d'être échangées avec d'autres marchandises, & non autrement, sans en augmenter les Douanes, comme on a voulu faire; ce qui ne fait que du mal, & donne du crédit à ce qui est plus cher, mais en défendant très-exactement & sur des peines irremissibles & universelles de porter les marchandises qui servent au luxe, à la mode & à la vanité, d'une autre fabrique que celles qui seront travaillées dans les Manufactures de l'Etat, afin que les bagatelles étrangères demeurent à ceux qui les ont achetées, que par là le commer-

ce journalier qui épuise toute l'Europe des folies Françoises , cesse tout d'un coup ; & voilà le nerf de cet Etat coupé , & la source des Finances de la Couronne de France tarie insensiblement & sans rupture.

Il faut absolument ôter au Ministère public l'administration des Finances , & en charger deux hommes tour à tour , & par succession d'années , de la probité & intégrité desquels on soit si sûr , qu'à la moindre malversation ( laquelle ne pourra manquer d'être découverte sous tant d'yeux jaloux ) ils soient rigoureusement exclus & sévèrement punis , par l'assurance perpétuelle de leur personne & arrêts de leurs biens , de quoi il faut faire une loi domestique & suprême , sans quoi jamais la Famille n'aura de quoi se soutenir.

Il faut procurer aux sujets des Etats héréditaires des moyens de remuer à l'occasion de l'ouverture de la mer en leur faveur , afin de multiplier leur argent par le commerce , & de faire repasser en Angleterre , en Hollande , en Suede , en Dannemarc , en Espagne & en Portugal, quelque chose de ce qui se

se travaille chez eux , pour le compenser avec ce que le Danube leur apporte presque de tous les endroits de l'Europe.

Il faut leur ouvrir une échelle dans le Levant pour les faire entrer de compagnie avec les Négotians d'Italie , & profiter de leur correspondance à Smyrne , &c. afin qu'ils profitent de la double protection de la même Famille , & que ces deux nations s'accoutument à se souffrir , &c. & à s'entr'aider par préférence à toutes les habitudes qu'ils ont formées avec les François.

Pour cela il faut établir une règle de bonne foi inviolable , & punir si rigoureusement ceux qui y contreviendront les premiers , que les manquemens soient rares , & jamais ou sans justification d'une mauvaise fortune, ou sans conviction d'une friponnerie digne de tous les supplices; par où le commerce se nouëra infailliblement avec les deux Nations sous la même confiance , au préjudice de la France , où il n'y a plus que des banqueroutiers , & où rien n'est assuré ; jusques-là que les Orientaux ont été réduits à ne traiter plus avec eux qu'en comptant , lors même

qu'ils traitent avec les autres Nations maritimes par de simples billers.

Il faut établir une bourse commune de négoce en trois endroits des Etats héréditaires , une à Prague , la seconde à Vienne , la troisième à Grazz , ou même à Trieste , en attendant qu'on ait ouvert un Port à Zegna ou ailleurs dans un plus bel endroit de la Méditerranée , laquelle bourse sera inépuisable , si on y prend les mesures que voici.

Il sera permis à tout le monde d'y mettre son argent à six pour cent de rente annuelle , à condition de ne rien recevoir pour les six premiers mois , parce qu'il faut avoir le tems de l'employer , ni les six derniers mois , date du jour que l'on veut retirer , parce qu'il faut avoir le tems de le préparer ; moyennant quoi y mettra qui voudra sans aucune exception , & chacun pourra le redemander à sa volonté.

Pour profiter de ce secours public & infaillible qui unira l'argent des Etats ensemble en faveur des Négotians , les principaux Négotians ne seront admis dans ce Bureau , qu'en y déposant au moins cinquante mille florins comptant pour avoir droit de séance & d'entrée

trée dans le produit de tout l'argent ; les charges acquittées , avec cette observation qu'ils ne percevront rien les six premiers mois d'entrée , ni les six derniers depuis qu'ils auront demandé leur argent , & que recevant en espèce leur produit & leur comptant , ils n'auront aucun droit d'entrer dans la division de la masse principale , qui demeurera impartageable & comme un fonds propre à assurer les deniers publics. Dans la répartition annuelle des profits de l'argent commun , ils entreront en gain à proportion de ce qu'ils ont mis dans la totalité de la somme employée par la bourse publique ; & ce qui surpasse six pour cent , revenant aux deniers mis au dépôt des rentes, sera renvoyé à la caisse commune pour ériger ce fonds perpetuel qui ira toujours en croissant , & où le Prince en cas de besoin avec de bonnes assignations , trouvera toujours de l'argent en abondance ; par où l'exploitation & la vigilance des Négotians feront naître le bien public de la Couronne & de l'Etat , pendant qu'ils procureront leur propre intérêt par le secours de l'un & de l'autre.

Cet établissement se formant à la fois en trois endroits, la Noblesse pécunieuse trouvera le moyen de faire valoir son argent, le Bourgeois riche, & qui ne sçauroit rien acheter qui ne l'engage à servitude, y déposera le sien; le Commerçant y fera entrer le sien, pour profiter de celui des autres; la bonne foi y attirera celui de tant de particuliers étrangers qui ne veulent pas découvrir ce qu'ils possèdent dans les Etats où ils vivent, & qui sont bien aises de multiplier, même en l'éloignant d'eux. C'est pour cela que jamais la Couronne ni son Ministère ne doivent s'intéresser à l'infraction de cette bonne foi, mais laisser aller le commerce en paix ou en guerre, sans s'inquiéter quels étrangers y ont part.

Il est à propos que le Souverain lui-même ait trois hommes affidés & dans ses intérêts, lesquels mettent une somme considérable dans chacune de ses bourses, tant afin qu'il en profite le premier sous leur conduite, qu'afin de comprendre plus pertinemment le fonds & l'ordre de cet établissement, qui doit procurer l'abondance à la Maison d'Autriche, attirer la bénédiction de ses

peu-



peuples , & surprendre toute l'Europe.

Il faut étudier de profiter mieux des mines de Hongrie qu'on n'a fait par le passé, l'expérience a justifié qu'on pourroit en tirer beaucoup d'avantages, si la jalousie des Hongrois contre le Ministère, & du Ministère contre les Hongrois, ne ruinoit les affaires de la Famille Impériale. Il est donc à propos d'ôter cette connoissance au Ministère public, & de s'en rapporter aux Etats de Hongrie, en leur présentant certaines personnes intelligentes dans l'art de souffrir & d'ébrouer, &c. & intéressées au bien de la Famille, en convenant avec les Etats de la portion que chacun y prendra sans contestation, moyennant quoi rendre les Comtes de Hongrie les maîtres des trésors que la nature leur a confié, & en profiter en comptant, au-dessus de cette jalousie d'Etat, qui se fait misérable crainte de contribuer au bonheur des autres.

Si sur cet article on s'accorde avec les Etats de Hongrie, il faut le faire publier dans toute l'Europe, afin que les plus habiles Ouvriers y accourent, & que les bourses des Républiques y viennent faire les premières dépenses, dans

l'assurance d'en profiter les premiers , afin que le comptant qu'on en pourra tirer , vienne par mois , & se mette en reserve pour le besoin.

Il faut absolument diminuer la servitude des sujets de la Noblesse , & prévenir cette véxation particuliere , qui forme tant de misérables à la campagne , pour soutenir un gros Seigneur , pendant que l'argent & le commerce sont renfermés tout entier dans les Villes ( pour éviter cet esclavage ) au préjudice du bien public.

Quand les Tailles seront réelles & les Taxes personnelles , ce malheur qui désole les Etats héréditaires de la Famille , cessera en partie ; mais pour sçavoir le secret d'en achever l'ouvrage , il faut étudier l'art de regner.

Il faut ouvrir une retraite glorieuse , avec une entrée & une sortie libre à tous les Philosophes qui donneront des preuves assurées de quelque singularité dans toutes les parties de la Physique , afin de s'attirer ce qu'il y a de plus excellent dans l'Europe , sans les forcer à communiquer leur secret , comme la fausse jalousie de l'Etat le suggère à la plûpart des Princes , qui se laissent là-

dessus

dessus séduire par leurs Ministres. Il faut les laisser aller & venir librement, par où vous attirerez plus de confiance qu'il n'en faut pour tout apprendre avec le tems : étant obligé de convenir qu'il y a quelque chose de réel dans toutes les parties de la Physique, de quoi on m'a montré des expériences qui m'ont étonné. Cette loi de bonne foi & de bienfiance réunira tous ces curieux égarés çà & là, & vous n'irez pas loin sans en profiter ; mais sur-tout il ne faut pas leur manquer, ni de bonne foi ni de protection.

Ici il y a un blanc destiné apparemment à y ajouter quelque chose dans l'occasion.

*Pour la Justice.*

**I**L faut que les récompenses de ceux qui servent la Famille, soit dedans soit dehors, ne passent jamais par les mains des Ministres publics, crainte qu'elles ne s'y arrêtent, ou qu'elles ne s'y diminuent, devant être promptes,

convenables, & données de bonne grace, en évitant plus que la honte même, le soupçon d'ingratitude.

\* Il faut réformer les longueurs & les mangeries des Sénats & des Justices subalternes, même de celle du Grand Maréchal de la Cour, étant aussi fâcheux pour des peuples d'être obligés d'attendre long tems la Justice que le Prince leur doit, comme en Italie & en France, &c. que de ne l'oser même espérer que sous le bon plaisir de certaines puissances comme ici & dans les Bachanies de Turquie, &c.

Il faut rendre la Justice criminelle, sévère, diligente & exacte au-delà de tout ce qui se pratique ici; mais pour l'un & pour l'autre, il faut consulter des gens de probité & de sages Législateurs désintéressés, qui travaillent à réformer la Justice du Barreau, & qui lui donnent la promptitude du Divan, avec

\* On croit que le Comte Ferrari & le Sénateur Sallies ont beaucoup contribué à inspirer au feu Prince cet endroit, outre ce qu'on peut y avoir contribué soi-même par le récit reiteré de ce qui se passe dans le Divan sur le fait de la distribution de la Justice publique.

avec sa circonspection & sa sévérité autant qu'il sera possible.

Il faut installer en titre de Commission, certaines personnes d'un grand mérite & de belle littérature, qui visitent de tems en tems tous les Barreaux des Etats héréditaires, & qui recevant les plaintes de tous les complaignans contre qui que ce soit, en dressent des verbaux & des instructions sur les lieux & les apportent au Conseil secret pour y remédier par les voies sages & politiques qu'on avisera selon l'occasion.

Comme ces Charges ne sont pas vénales non plus que les autres, il ne faut pas épargner les défauts de ceux dont on a bien voulu reconnoître le mérite, & plutôt hauffer la taxe de tous les Juges de moitié, en les obligeant d'expédier, que de souffrir qu'ils tirent les Procès en longueur, ou qu'ils pratiquent les concussions ordinaires à tous les gens de Robe.

Ici il y a un blanc destiné apparemment à  
suppléer quelque chose dans l'occasion.

*Pour la Guerre.*

\* **J**AMAIS la Famille Impériale n'arrivera à regner heureusement , & à profiter long-tems de la prospérité que le Ciel lui présente, si elle ne prend le train de se confier sur ses propres Troupes , & de les discipliner si sévèrement , qu'elles servent d'exemple aux autres , en vivant sans violence pendant la Campagne , & sans véxation pendant les quartiers d'hyver. Pour parvenir à pouvoir entretenir des troupes à sa dévotion , il faut avoir l'art de multiplier & de bien employer ses Finances ; & pour bien discipliner ses Troupes , il faut les bien vêtir , les bien payer , leur donner de bons Officiers subordonnés eux-mêmes à la loi établie , leur faire voir un soulage-  
ment

\* Personne ne doutera jamais que ce paragraphe ne soit digne du feu Duc de Lorraine : il est pourtant vrai qu'il s'y trouve quantité d'observations qu'on a ouï faire à plusieurs Généraux , tant en public qu'en particulier ; ce qui marque la grande docilité de ce Prince à apprendre de tout le monde , & à se servir de tout ce qu'il apprenoit pour disposer l'établissement de sa famille , au moins après sa mort.

ment dans leurs maladies ou blessures , une retraite dans leurs mutilations ou impuissances , une récompense infail-  
 ble par degrés , & universelle pour tous  
 les Soldats qui auront du mérite , de  
 l'affection au service , & de la valeur  
 dans l'occasion , afin que rien ne les re-  
 butte , & que tout conspire à les allu-  
 mer de zèle pour une Couronne qui  
 veut les avancer.

Il faut premierement avoir établi par  
 l'abondance de ses Finances , le moyen  
 d'y satisfaire , & ensuite publier la loi  
 qu'on veut rigoureusement imposer  
 aux Officiers & aux Soldats séparément  
 dans un détail si grand & si sévèrement  
 représenté , & soutenu dans la suite si  
 rigoureusement , que personne ne s'y  
 puisse méprendre. \* C'est la conduite  
 que j'ai toujours davantage admirée  
 dans l'œconomie de cette Couronne †  
 qui a mis ma Famille à l'aumône , &  
 qui m'a rendu aventurier. Il ne faut  
 pas

\* Cette Justice publique que ce feu Prince  
 rendoit à la discipline militaire de la France ,  
 justifie sa candeur & son bon cœur , aussi-bien  
 que sa belle ame ; mais la critique qu'il y ajoute ,  
 marque mieux son jugement que tout ce qu'il a  
 prononcé pendant toute sa vie.

† De la France.

pas seulement l'imiter, mais il est aisé de la surpasser, même de l'y supplanter, en éloignant des défauts qu'elle y a laissé, le plus grand desquels est de ne point donner d'entrée assurée, ou de méthode régulière pour avancer la fortune des Soldats de service, ce qui cause toutes les défections Françaises.

Je croi qu'il faut faire le fonds d'un escalin par jour à chaque Fantassin, & le Cavalier à proportion; & lui retenant un sol & demi par jour depuis qu'il est en campagne au pain de munition, lui faire passer cet argent dans l'entrée de son quartier d'hiver, pendant lequel le payant à raison d'un escalin par jour, il faut l'obliger rigoureusement de se contenter des seuls ustanciles de son Hôte, avec place dans son poële & à sa chandelle. Toute autre régularité n'accommodera pas le Païsan ni le petit Bourgeois: Une moindre sévérité ne remédiera jamais au désordre de la Milice Allemande.

Par là le Soldat a de l'argent pour ses besoins pressans & pour sa subsistance, & l'Officier à proportion; ceux qui ont du cœur s'en accommoderont pour paroître plus lestes, & ceux qui n'ont



n'ont que du ventre le mangeront, chacun suivant en cela sa passion ; par là même on les connoitra par discernement, & les Officiers jaloux de leur réputation y pendront garde, en rendront compte par écrit, & en feront comptables en général sur leurs propres appointemens, puisqu'eux-mêmes n'auront plus rien à souffrir.

Je soutiens que vingt mille de ces Troupes feront plus d'affaires que quarante mille dans le train ordinaire d'aujourd'hui. Il faut donc disposer ses Finances \* sur ce pied-là ; & quand on accordera des quartiers d'hyver à des Troupes Etrangères, il les leur faut accorder sur le pied des siennes propres, par

\* Combien de gens en Allemagne même présumement que la réformation de cette irrégularité est impossible, tant par l'habitude où sont les Allemans de vivre à discretion, que par les différens Princes qui concourent à la totalité du Corps Germanique, chacun desquels est jaloux de sa conduite & de ses maximes par préférence à celle d'un autre Prince. Cependant ce qui ne paroît pas possible dans la réunion du même dessein, à faire recevoir également par tant de têtes, devient très-aisé, même s'opère comme insensiblement par ce chef-d'œuvre de sagesse.

par où on conservera son Pays , & on accoutumera insensiblement les Alle-mans à la discipline militaire , en attendant qu'on puisse les asservir sous un joug plus impérieux.

Pour parvenir là d'assez loin , il ne faut pas permettre que les Regimens attachés à la Famille portent le nom du Colonel ; il est à propos de former six ou huit Brigades divisées par Regimens ; par exemple , la Brigade de Hongrie , laquelle doit avoir la presséance pour les considérations ci-dessus , la Brigade d'Italie , la Brigade des Etats , la Brigade de Lorraine , la Brigade de Flandres , la Brigade Etrangere , &c.

C'est dans cette dernière seulement qu'il faut recevoir & admettre les Officiers & les Soldats François , comme une Nation intelligente & belliqueuse , de laquelle néanmoins il ne faut se servir que comme la Médecine emploie les poisons ,

de politique & de maturité , d'expérience & de jugement. Ce seul endroit peut justifier qu'un particulier sans expérience n'auroit jamais pu arriver à cette élévation , & à en réduire la méthode d'une manière qu'elle fût également insensible & infaillible.

poisons , & avancer tant les siens , que les autres à proportion de leur mérite , de leurs services & de leur liaison à la Couronne Impériale ; observant de porter les Soldats jusqu'à la Compagnie auparavant que de les tirer de la Brigade Etrangere , laquelle doit avoir tous les grands Officiers Italiens ou Allemands.

Mais quand on jugera à propos de les avancer davantage , ou selon leur naissance , ou selon leur service , il faut les préposer à des Regimens de la Brigade , ou Allemande ou Italienne , afin que ce mélange assure leur constance dans le service , & prévienne leur légèreté qui ne naît communément , ou que du mécontentement d'être négligés au gré de leur ambition naturelle , ou que de l'occasion qui les invite à une plus belle fortune par la facilité d'y contribuer.

Il ne faut jamais mêler d'Etrangers parmi les Lorrains , s'ils ne le demandent d'eux-mêmes , cette Nation étant jalouse de sa bravoure & de sa presséance , tant à attaquer qu'à se défendre ; afin que la Maison de Lorraine exilée se conserve un nom malgré la vigilance

ce de la Famille qui l'opprime, & qu'un jour l'occasion favorable arrivant, ce soit un secours présent à donner à un de mes successeurs pour rentrer en possession du Domaine de ses peres, ce qui tôt ou tard ne manquera pas d'avoir son effet.

Il faut avoir provision d'Ingenieurs de tous les degres, & une excellente Académie de Mathématiques pour en former; mais l'art d'en profiter, c'est celui de les contenter en leur personne, & de ne leur laisser manquer de rien dans l'exercice de leur science, sans quoi ils nous imputent toujours ce qu'ils omettent.

Il faut faire garder les Villes avancées de Hongrie par des Milices Suisses, les bien payer, & les entretenir d'intelligence avec les Comtes Hongrois pour bien s'assurer de vos frontieres, étant plus à propos de mettre les Troupes Françoises Etrangères dans la Bohème & dans les autres Pays à gauche du Danube, que de les exposer aux Frontieres de Hongrie, ou à celles du Rhin, ou à celles de l'Adriatique, où la Brigade Allemande sera très-bien postée.

Il faut ériger dans chaque Brigade un Regiment de Fortune Cavalerie , & un Regiment de Fortune Infanterie , dans lesquels on fasse passer les Soldats qui auront mérité cette récompense , où ils s'avanceront infailliblement à tour de rôle , & sans aucune exception , jusqu'à la Lieutenance Colonelle seulement , n'y devant point avoir d'autres Officiers dans ces Regimens , que ceux que le mérite , sans aucune naissance , aura porté à ce degré , afin de donner une émulation générale à vos Troupes. Le Colonel de ces Regimens sera toujours de la première Noblesse de la Nation , mais jeune & de peu d'expérience , tant afin qu'il y fasse son apprentissage , qu'afin qu'on le puisse souvent changer , & laisser tout l'honneur & tout le commandement au Lieutenant Colonel.

Ces Soldats de fortune doivent tirer de paye par jour cinq gros , c'est-à-dire , dix sols , avec la même déduction ci-dessus ; les Cavaliers & les Officiers de tous les degrés à proportion , afin qu'ils aient de quoi se soutenir mieux , & se montrer dignes de plus grands emplois , qu'ils puissent servir  
d'exem.

d'exemple , de régularité & de valeur à toutes les Troupes , même d'objet d'émulation à tous ceux qui auront de la vertu & du courage.

Il ne faut pas souffrir que les Officiers pillent leurs Soldats & qu'ils les négligent ; il vaut mieux donner une somme plus considérable à chaque Capitaine pour former d'abord sa Compagnie , l'entretenir & la recruter à ses risques, ou que d'en traiter avec un Colonel , ou que de s'engager à fournir tous les ans des hommes & des chevaux nouveaux , à la place de ceux que les Officiers négligent & laissent périr , parce qu'après la montre faite ils périssent pour le compte de la Famille. Ce qui ruine la Couronne & l'Armée , ce qui épuise les Finances , & n'enrichit que quelques Colonels avarés qui ne vont à l'armée que pour faire de l'argent , payer leurs dettes , & se retirer au premier chagrin qui les prend.

Si la Famille Impériale ne prend cette route , elle n'opérera jamais rien avec ses Troupes , lors même qu'elle en épuîsera & ses sujets & ses Finances ; mais aussi qu'elle ne craigne pas d'en manquer sur le pied de cette bonne  
paye ,

paye , de bonne récompense , & de vigilance à ménager l'avancement de tout le monde , tandis qu'il y aura des Hongrois , des Italiens , des Allemands , des Lorrains & des François au monde ; les Troupes Imperiales dressées & entretenues sur ce pied-là , seront toujours florissantes , & capables de toute sorte d'expédition.

Il faut se charger de tirer des Manufactures de l'Etat , tous les habits , linges , chapeaux , fouliers , baudriers , bandouillieres , selles , brides , armes blanches & rouges , & généralement tout ce qui est nécessaire aux Troupes , afin qu'elles soient équipées à tems & à bon compte ; & que ce soin ne soit pas remis à la discretion d'un Ministère qui n'omet rien pour détruire son maître , crainte qu'il n'ait un jour la force & l'art de les réduire.

Il faut avoir sur qui se reposer absolument & infailliblement de la subsistance de l'Armée en campagne , avec tant de vigilance & d'exactitude , que la moindre omission là-dessus soit irrémissible comme elle est irréparable. Pour cela il faut avoir au mois de Janvier , sans différer d'un jour par delà , tous  
les

Magasins fournis pour l'année qui commence , de telle maniere qu'il y en ait plutôôt deux fois trop , même du perdu , que d'y en manquer , sans quoi il ne faut jamais espérer de discipliner une Armée ; bien loin de conserver l'abondance dans ses Etats , au milieu de si fréquens quartiers d'hyver , & dans la vicissitude de plusieurs campagnes.

Il ne faut donc pas se mêler de faire la guerre, ou il faut trouver le moyen de délivrer dès le premier Octobre toutes les sommes nécessaires pour préparer les provisions de l'année suivante. Il faut avoir des Intendans affidés , non pas des créatures du Ministère public , qui en répondent sur leur tête , & outre cela des surveillans zélés qui avertissent à tems de tous les manquemens.

Comme cette œconomie des Finances , & le dessein de disposer la guerre doivent dépendre dans leurs distributions , du Conseil dont j'ai parlé plus haut , il ne faut pas permettre que pas un des trois hommes qui le composent , ait commerce & fasse alliance avec le Ministère public , sous peine d'assurance perpétuelle de sa personne , afin de disposer peu à peu les choses au but que  
l'on



l'on a , & à la subordination absolue qu'il faut établir parmi tous ses sujets , si on prétend réussir dans ses projets , il n'y a que par là qu'on puisse être impénétrable.

Assez proche d'une des Manufactures ci-dessus , il faut ériger une Hôpital double , l'un pour les Soldats malades , & l'autre plus grand pour les estropiés , dans lequel rien ne manque pour cette subsistance perpétuelle , qui doit leur tenir lieu de récompense après la perte de leurs membres , & encourager les autres à s'exposer plus librement aux accidens de la guerre , afin que ceux qui seront encore capables de travailler à quoi que ce soit , ou d'agir , puissent gagner quelque chose en comptant , qui les y encourage , & qui leur demeure.

Il ne faut point y confondre les Officiers , pas même ceux de fortune , ou les Errangers , cette récompense est beaucoup au dessous d'eux ; il faut les répandre dans les Places à garder , & les y entretenir de pensions bien payées selon leur rang , étant visible que tant qu'ils peuvent parler , ils sont encore très - nécessaires & très - utiles dans des  
Places

Places de défense ; ils y tiennent la place des Officiers absens , même en cas de pressant besoin , ils la remplissent aisément pendant qu'on en tire les Officiers servans pour en former sur le champ d'autres nouvelles Troupes, ce qui peut apporter un merveilleux avantage.

Il faut laisser en pleine liberté ceux qui sont arrivés jusqu'à la Lieutenance Colonelle & au dessus , en leur assignant des pensions ou des emplois fixes, permanens , honnêtes & immanquablement payées de quartier en quartier, & par avance , afin que leur inclination les approchant de la Cour , les Ministres du Conseil secret puissent conférer avec eux dans leur besoin , & se servir utilement de leurs avis.

Il faut préposer à ces Magasins qui regorgent de toutes sortes de provisions de guerre & de bouche , des Officiers estropiés & pensionnaires , la vigilance desquels soit assurée sur leur propre nécessité de subsister de deniers de la Famille.

Il faut avancer les Officiers de la Nation sans partialité & sans égard d'aucune autre recommandation que leur service & leur aptitude , afin que cette

uniformité fatisfasse publiquement tout le monde. Sur-tout il ne faut jamais en mécontenter aucun en le reculant ou le négligeant, pour en avancer un autre plus accrédité. Le Souverain doit même n'écouter pas là - dessus la recommandation la plus pressante du Conseil secret, pas même d'un de mes enfans qui y présideroit, s'il s'oublioit jusqu'à le demander, puisque cette régularité vaudra toujours mieux que toute autre exception.

Il ne faut rien épargner pour entretenir des espions adroits, intelligens & fidèles, en les faisant subsister pendant la paix, même passer, sous prétexte de voyages, dans toutes les Cours Etrangères en gens de figure & de nom, quels qu'ils soient, afin qu'ils aient entrée par-tout, les joignant adroitement avec des enfans qualifiés, afin qu'ils aient plus de facilité de s'instruire, & de devenir propres au service de la Famille.

Il faut avoir un payeur de Cabinet & d'Armée qui soit si exact & si prompt, qu'ayant toujours de l'argent devant soi, il acquitte sur le champ les ordres du Conseil secret, tous signés du suc-

cesseur regnant , sur peine d'être cassé irremissiblement à la première plainte de délai , étant plus à propos de différer les ordonnances au Conseil , quand on sçait qu'il n'y a point d'argent , que de les délivrer ; & en laissant attendre le paiement , révéler sa turpitude , & désespérer l'intéressé.

Quiconque n'a pas le moyen ni l'art de se procurer de l'argent en regnant , ne sera jamais censé digne de regner ; c'est l'expérience qu'il faut consulter là-dessus , & non pas l'impuissance qu'il faut prétexter.

Il faut s'intéresser à faire élever bien plus de Haras de Chevaux qu'il n'y en a dans les Etats héréditaires , puisque le terrain semble l'attendre & y être disposé , afin d'en avoir une si grande quantité , qu'on ne soit jamais en peine d'en chercher , & qu'il ne faille pas courir les Etats voisins pour en chercher à prix d'argent.

Il en faut empêcher la sortie des Etats , & y mettre une Douanne si forte , qu'ils y demeurent , se réservant de donner de tems en tems ( la Paix longue supposée ) une permission particulière d'en sortir , même *gratis* , certain nombre,

nombre, tant pour récompenser ceux qui y ont employé leurs biens & leur industrie, que pour en encourager d'autres à multiplier les Haras.

Il faut faire travailler dans les Manufactures tout l'équipage d'un Cavalier, d'un cheval, & de tout ce qui regarde le train de l'Artillerie & de la guerre, afin de n'être jamais obligé d'en acheter chèrement & à la hâte.

*Signé,*

CHARLES DE LORRAINE.



*En 1688. pendant le mois de May.*

\* **L**A prospérité de la France aura son période , la rapidité de ses conquêtes , & la maniere de son Gouvernement nous font caution d'une prompte vicissitude , de laquelle nos enfans auront droit de profiter mieux que nous aujourd'hui , s'ils sçavent se servir de l'occasion , & s'y préparer par ces instructions.

Il faut employer la Paix à cet usage , bien plus utilement que la guerre qui va commencer , s'étudiant d'intéresser cependant l'Angleterre & la Hollande à ne laisser jamais plus la France en  
paix ,

\* Cette addition marque que l'Empereur avoit pris confiance à ce précieux dépôt , & paroît n'avoir été supplée que pour dire ce qu'il pensoit de la rupture publique de tous les Etats ligués contre la France. Ce que ce Prince a dit , est si sage , si judicieux , si profond , si digne de lui , que cela seul acheve de justifier que c'étoit un des plus éclairés Princes de l'Europe ; qu'il a dicté & signé ce Testament par l'accomplissement d'un zèle pour la Maison d'Autriche , lequel il a porté jusqu' au tombeau , témoin la Lettre écrite à l'Empereur de *W*elz la veille de sa mort.

paix, puisqu'une guerre continuée la doit désoler en l'épuisant malgré ses ressources, & en ruinant son commerce par la méthode ci-dessus, au lieu qu'une guerre interrompue l'accommodé, & la rendra toujours inaccessible.

Il faut employer avec la France la sagesse & la franchise ouverte, à la place de la ruse & de la surprise, que l'Espagne n'a pu pousser à bout, & sur la découverte desquelles elle s'est ruinée de réputation & de crédit; & à force de ménagemens & de préparations sourdes gagner du tems, au secours duquel les choses ne manqueront pas de changer de face.

Il ne faut pas faire d'alliance avec elle, point accepter de médiation qui la regarde, & ne l'inquiéter que du côté de l'Angleterre & de la Hollande, pour lui faire acheter cher le reste de la Flandre, & en épuiser ses forces & son haleine, pendant qu'on se préparera en Italie & ailleurs à déployer successivement ses desseins.

*Signé,*

CHARLES DE LORRAINE.

---

# INSTRUCTIONS

## SUR LES NEGOCIATIONS

Etrangeres & Domestiques.

*Par le même Prince.*

**D**E's que la seule naissance fait d'un homme un Ministre, il y a assurance qu'il ne sera jamais qu'un sot.

Sa fierté l'empêche d'apprendre ce que son élévation ne le convainc pas toujours qu'il ignore, & plus il est distingué par son rang, plus les affaires publiques vont mal, quand on s'en repose sur sa conduite.

Il est à propos de joindre l'un à l'autre en suppléant au défaut de la naissance par de l'autorité & de l'élévation, & au défaut du mérite acquis, par le secours de ceux qui ont employé toute leur vie à en acquérir. Si cela est nécessaire chez soi sur peine de ne sçavoir pas l'art de regner, il devient inévitable dans les négociations étrangères, où les coups de plume, & les manie-

res



rés de traiter avec les Têtes couronnées, décident de la paix & de la guerre, & sont toujours les premières sémences de la prospérité ou de la décadence d'un Etat.

Je crois que pour bien faire, le Roi de Hongrie arrivant à l'Empire, doit former une Académie de treize Politiques, qui se choisissent entr'eux un Référendaire d'Etat annuel, qui soit chargé pendant son année de porter la parole de sa Compagnie dans le Cabinet du Souverain, afin qu'il puisse être éclairé à fonds sur toutes les matieres qui sont sur le tapis, & qui en soit réciproquement instruit de toutes celles qui doivent s'agiter dans cette Compagnie.

L'occupation de ces nouveaux Conseillers ou Référendaires d'Etat, doit être une discussion par chaque semaine à jour précis, sur quelque matiere qui leur aura été proposée, ou à son défaut qu'ils se feront proposée entr'eux: deux particuliers parleront, l'un pour l'affirmative, & l'autre pour la négative de la décision qui en aura été reçue préalablement à la pluralité des voix. Ce discours sera par écrit qu'ils pourront li-

& ensuite sera porté en copie dans le Cabinet du Prince ; pour y employer du tems à s'instruire des raisons qui peuvent l'ériger en Chef de son Conseil. Tous les Conseillers Auliques & les enfans des Ministres âgés de vingt-un an & au dessus y seront admis, mais pour écouter seulement, même ceux de la Regence aux mêmes conditions, afin que ces jeunes hommes d'Etat s'instruisent plus à fonds par le travail de ces habiles Politiques.

Ce nouvel établissement ne doit dépendre, & ne doit conférer qu'avec le Prince seul. Le secret y doit être inviolable de part & d'autre, & quelque déclaration qui y paroisse des sentimens partagés, il n'est pas à propos que l'agitation indique ceux qui ont tenu la négative ou l'affirmative dans le tems que le Référéndaire en Chef est allé aux avis, pour former la décision qui doit toujours être réglée entr'eux treize seulement, ou entre ceux de la Compagnie qui ne sont pas absens.

Il n'y faut admettre que du mérite, même sans naissance, & ne remplir le nombre vacant que par le choix des sujets déferé à leur pénétration. Ils pré-

présenteront donc au Souverain trois sujets qu'ils affirmeront être les plus capables de tous ceux qu'ils connoissent. Ce Souverain en choisira un pour remplir le premier la place vacante ; mais les deux autres viendront infailliblement à leur tour , dès qu'une fois ils auront acquis ce suffrage de l'Académie Politique.

Il leur faut assigner trente mille florins de gages annuels ; sçavoir , mille florins à chacun par an , & le double à celui qui sera élu pour leur Chef , ce qui en remplit quatorze mille ; deux mille pour les Expéditionnaires des copies , subordonnés à un Secrétaire déclaré ; avec un sous-Secrétaire , pour être présent en son absence ; quatre mille pour les petites pensions qu'ils feront à ceux qui commencent à prendre goût , & à s'avancer dans les affaires , ce qui fait vingt mille , & les dix mille restans doivent être employés , ou pour donner un secours à un d'eux qui passe où l'on l'envoie , ou pour les regaler en particulier de petits secours qui assurent leur vigilance par ce surcroît de bienfait.

Dès qu'on voudra envoyer un Mi-  
 nis-

nistre dans une Cour considérable , il fera obligé de choisir en second un homme de cette Compagnie , auquel il ne donnera que sa table & place dans son carrosse , en lui communiquant exactement tout ce qui se passe , & tout ce qui se délibere , pour en avoir son sentiment par écrit.

Celui qui sera choisi pour aller en second dans une Cour Etrangere , jouira de ses appointemens ordinaires , qui lui seront transférés à point nommé , gardera une entiere subordination avec le Ministre avec lequel il confère , & aura correspondance avec le Conseil des Politiques qu'il a laissé dans l'Etat , afin d'en tirer les lumieres qui lui sont nécessaires pour bien conseiller celui qu'il assiste, & reciproquement enverra de mois en mois des instructions à son assemblée , des observations & des découvertes qu'il fera dans la Politique , & dans les maximes de la Cour où il se trouve ; ce qui sera communiqué exactement à tous les membres de ce nouveau Corps , afin qu'ils s'enfoncent dans les affaires par les affaires mêmes.

Celui qui aura été en second en quel-  
que

que Cour avec un principal Ministre, n'y retournera jamais, si ce n'est en premier avec un second, comme ci-dessus; par où les Ministres seront obligés de les y faire considérer comme des gens de marque & du secret du Cabinet, afin qu'ils n'y soient pas dans la suite avilis par leur faute, au préjudice de l'Etat, sur peine d'un exil de Cour, & d'autres punitions encore plus grandes.

Celui qui aura passé ces années en second dans une Cour célèbre, sera renvoyé en premier dans une Cour subalterne, ou renvoyé avec un autre Ministre; jamais avec le même dans une autre Cour de conséquence, afin qu'insensiblement le mérite soutienne la naissance, & s'en procure les avantages & les entrées, & que la naissance soit forcée d'acquérir du mérite, ou au moins l'Etat dispensé de s'assurer sur des gens qui le compromettent par leur fierté, en feignant de lui être extrêmement utiles.

Il n'y aura jamais que six Cours principales, avec lesquelles les Négotians puissent avoir de belles ou de fâcheuses conséquences.

Celle de Constantinople, où il faut envoyer un homme de belle apparence, ferme de parole, mais concis, solide dans ses raisonnemens, & point du tout entêté de son caractère. Celui qui ira en second doit donc être un homme intrepide, doux, mais pressant dans ses raisonnemens, & qui sçache ouvrir tant de moyens de faire réussir ce qu'il prétend, que le Commissaire Ottoman soit forcé d'en accepter quelqu'un, ou d'en proposer lui-même de recevables. Il faut que celui-ci sçache pertinemment l'art de regner, & il ne sçauroit trop avoir d'expérience pour éviter toutes les ruses des Mahometans, qui se piquent si haut de mener les Allemands par le nez, & de les effrayer dès qu'ils menacent.

Celle de Pologne demande un homme d'intrigue & de partis, qui sçache connoître les uns par le commerce des autres, & soutenir son caractère avec tant de hauteur & de justesse, qu'il se fasse toujours respecter, plus encore par crainte que par ménagement. Celui qu'on lui donne en second doit être un homme docile, qui écoute & qui profite de tout, qui s'épuise en raisonnemens

nemens pour détruire le sentiment qu'il ne veut pas suivre , en disant très-peu de celui qu'il prétend établir , afin que les Polonois y viennent comme d'eux-mêmes , ce qui est le grand secret de faire ses affaires en ce Pays-là ; qui traitent l'un & l'autre le Roi avec estime , mais non pas avec confiance , sans jamais s'ouvrir à lui de ce qu'il pourroit faire omettre , s'ils n'en ont un ordre exprès de la Cour , & si ce Prince n'est profondément dans les intérêts déclarés de la Maison d'Autriche , car il arrive souvent que ce Prince révèle à d'autres ce qu'un Ministre lui suggère , & indispose infailliblement contre lui ceux qui ne sont pas de ce sentiment ; de quoi un Prince habile à regner en Pologne sçait se prévaloir contre la Couronne même qui lui en donne l'occasion par cette indiscrete découverte.

Celle de Rome demande un homme fastueux qui fasse plus de montre qu'il ne dise de paroles , qui sçache se faire aimer , & non pas craindre , ce qui éveille trop les Italiens , & qui sous un air de bonté , sans affectation , s'insinue dans tous les détours & dans toutes les souplesses de cette rusée Cour. Celui  
qu'on

lui donne en second doit être précis à ne dire ce qu'il prétend que d'une seule manière, & toujours par les mêmes raisons, puisque l'Italien pénètre tout dès qu'on s'ouvre trop, se contentant d'improver de même par très-peu de paroles, tout ce qu'on lui oppose, en faisant l'un & l'autre provision de phlegme, sans même marquer la moindre impatience, pour profiter des regnes comme ils font; & disposer de loin le moyen de se redimer de cette véxation que Rome donne à toutes les Couronnes puissantes, sous prétexte de Religion.

Celle d'Angleterre demande un homme familier, populaire & magnifique, qui épuise les réflexions d'un tas d'opinions peu enfoncées & fort intéressées au lucre domestique, & qui par son affabilité paroisse tout espérer des Anglois, même à force de les flatter. Celui qu'on lui donnera en second, doit avoir le génie ouvert, être éloquent, juste dans ses découvertes, & si accoutumé aux contradictions, qu'il s'en serve pour raisons, au lieu d'en employer d'autres, afin que son opinion paroissant établie sur des principes reçus

çus



çus de quelqu'un , ait autant de Patrons que la proposition qu'il voudra relever à des partisans , & que l'indisposition des autres ne retombe jamais sur lui , mais sur ceux qui y ont contredit : c'est l'art de triompher dans cette négociation.

Celui qui vient d'Angleterre doit être appliqué en Hollande, afin de faire valoir dans l'une , ce qu'il aura ébauché dans l'autre , & que ces nouveaux Républicains l'estiment davantage par l'habitude qu'il aura acquise de traiter avec des gens qu'il faut entretenir dans les mêmes jaloufies d'intérêt & d'animofité contre la France ; comme il est à propos d'adrefler à Vénife le Miniftre qui revient de Constantinople, pour apprendre mieux l'art d'ébranler ce ferme Sénat quand on voudra en venir à une rupture ouverte.

La Cour de Suede demande un homme mûr & circonfpect , qui ne marque jamais aucune envie de remuer , homme de paix , qui ne parle que d'accord, que de concorde entre les Couronnes pour le bien public des peuples , &c. Celui qu'on lui donnera en fecond , doit être pénétrant à découvrir ceux  
qui

qui sont mécontents , soit de leur état , soit du gouvernement pour les faire entrer en confiance de la Couronne qu'il sert , les engager même par des pensions modiques , mais bien payées & fort secrettement , afin de pouvoir s'en servir à ses fins , quand il sera tems de remuer le gouvernement de l'Allemagne ; il faut qu'il soit si couvert , qu'il ne paroisse affecter que les découvertes du commerce , de la culture , des inclinations prédominantes de la Nation ; mais qu'il sème adroitement de grandes défiances contre les vues sourdes ou publiques de la France , s'attirant même de ses confreres certains avis faits exprès , qui lui marquent que le Cabinet du Prince est fort occupé sur les trames sourdes de la France , qui agit toujours malgré elle-même , & souvent au delà de ses propres intérêts , afin d'observer le penchant des esprits sur cette découverte , pour pouvoir à tems en profiter.

Ce lui-ci fera bien de passer en Danemark pour marquer quelque égalité d'estime entre ces deux Rois jaloux l'un de l'autre , mais principalement pour y faire la même chose qu'en Suede , y  
entre-

entretenir des partis qu'on puisse ménager pour les intérêts de son maître , & desquels on puisse se servir dans l'occasion , pour opposer au moins l'un à l'autre , si on ne peut joindre l'un & l'autre contre la France.

La Cour de France demande un homme qui affecte la simplicité & un grand éloignement du faste & du luxe, puisqu'il n'y tient pas le rang qui lui est dû, qu'il soit libéral de sa table, facile à aborder, & si profond à ne s'expliquer sur rien, qu'il paroisse plutôt stupide qu'intrigant, & auprès du Souverain de cet Etat, plutôt sincère que Politique. Celui qu'on lui donnera en second, doit être extrêmement retiré, & appliqué à de grandes choses, toujours embarrassé d'affaires en apparence, fort exact à tout observer, & à conférer de tout avec le Ministre, point du tout parleur, mais solide & juste dans tout ce qu'il dira, si accoutumé à trouver tout bien & tout bon, que sa seule complaisance lui donne le suffrage par tout; se conformant à la mode, aux habits, &c. & paroissant aussi somptueux que son adjoint; paroît négligé dans ses dehors, qui n'ait avec les gens  
d'Etat

d'Etat que des conférences sur d'autres affaires que les siennes , & qui paroisse si peu instruit de celles de la France , même de celles de son maître , qu'on le prenne plutôt pour un homme qui voyage par curiosité, que pour un homme destiné à découvrir la Politique & les desseins de ce Cabinet. Celui-ci entretiendra une grosse correspondance avec tous ses Coégaux de Constantinople , de Pologne , de Rome de Venise & de Suede , &c. pour apprendre par eux-mêmes ce qui paroît se remuer où ils sont pour les intérêts de cette Cour , & n'en juger jamais assurément que sur ces découvertes étrangères.

Celui-ci pourra passer en Portugal & en Espagne sans aucun obstacle , & puisqu'outre qu'il y recevra les honneurs qui lui ont été déferés , il achèvera aisément d'indisposer les Nations contre la France , par le seul détail de ses mœurs & de la conduite de son gouvernement , y mêlant les irrégularités de religion , de sentimens , de coutumes , pour grossir l'éloignement naturel qui se trouve entre ces Nations.

Quand tous ces seconds reviendront à leur place , il faut les laisser au moins  
reposer

reposer une année avant que de les renvoyer chez les Princes d'Italie ou d'Allemagne , & obliger leur Compagnie de les élire pour Chefs Référéndaires d'Etat , afin qu'en portant la parole ordinaire , ils instruisent à fonds le Prince de ce qu'ils ont remarqué dans ces Cours qu'ils viennent de quitter ; ce qu'on peut même les obliger de donner par écrit.

Pendant leur absence si le nombre des Politiques d'Etat n'alloit pas jusqu'à sept , ceux qui restent introduiront dans leurs conférences Politiques de semaine cinq ou six aspirans jugés capables , & déjà Pensionnaires de cette Chambre , comme on l'a dit plus haut ; on les fera de même présenter au Souverain regnant , afin qu'il s'instruise par lui-même de leur mérite & du bon choix de la Chambre en faveur de son service , mais ils n'auront point de part aux décisions ni aux consultations secrètes du cabinet, jusqu'à ce qu'ils aient prêté le serment de fidélité & de secret.

Quand le Souverain jugera à propos, il les fera passer dans le Conseil Aulique , même dans celui de la Regence , selon leur capacité ; il pourra même  
par

par la suite les élever encore plus haut, s'ils continuent à le mériter : C'est par là qu'il est assuré de tout sçavoir , d'être averti à tems , d'être bien servi , & de n'être jamais surpris.

Dès que le Souverain aura avancé un membre de Conseil jusqu'à quelque participation du Ministère , il l'obligera de donner par écrit signé de sa main & affirmé vrai selon sa conscience , l'idée qu'il a de tous ceux qu'il a laissé dans la même Chambre qu'il vient de quitter , afin que le Souverain les connoisse plus intimément , ce qui sera tenu secret entre le Souverain & le sujet.

Il est à propos de ne pas ennoblir ces nouveaux sujets par des distinctions extérieures qui seront toujours au-dessous de leur mérite ; s'il est tel qu'on le suppose , le titre de Conseiller secret du Cabinet suffit pour avoir entrée par tout , afin que leurs enfans s'étudient encore de surpasser leurs peres pour succéder à leur distinction par les mêmes voies , & qu'on oblige par là même les peres à les cultiver d'une maniere si sévere & si rigoureuse, que la lâcheté & l'indolence qui désolent les familles de grande qualité , & les

enfans des Ministres les plus acrédités, n'aillent pas jusqu'à eux, mais qu'ils l'évitent par la seule nécessité de soutenir la fortune de leurs peres. C'est la seule méthode qui reste aux Souverains aujourd'hui de perpétuer la vigilance des Ministres dans leur service.

De ces treize Politiques il pourra y en avoir trois ou quatre Ecclésiastiques, supposé qu'ils ayent de grands talens; mais il ne les faut jamais employer en Seconds qu'en Pologne, en France, en Suede, & chez les Princes d'Italie ou d'Allemagne Catholiques.

Tous les Commissaires qu'on assigne en Cour pour écouter les négociations étrangères, doivent être accompagnés d'un de ces Politiques, avec voix délibérative dans l'assemblée, & le même pas, que l'homme de la premiere qualité, auquel il doit toujours être ajouté en second par tout, sans quoi le Souverain sera toujours la dupe de son Ministère.

Il faut envoyer en Perse & en Moscovie, même ailleurs, des Ambassadeurs Extraordinaires fort éclatans, magnifiques, d'une grande dépense, & sur-tout accompagnés de plusieurs bon-  
-nes

nes têtes bien instruites des inclinations & des maximes de ces peuples, pour en tirer le fruit qu'on en espere selon le besoin.

Quand il y aura quelque proposition scabreuse, à laquelle il s'agit de répondre, le Souverain fera consulter cette Chambre de Politique d'Etat, avant que de la proposer au Conseil Privé ou secret, afin que chacun y sçache tout ce qu'on peut y entrevoir, soit dans les termes, soit dans les suites.

Il faut être extrêmement circonspect dans les Traités publics, plutôt ne les finir jamais, que d'y passer ce qu'on ne veut pas tenir; mais aussi ne faut-il jamais en permettre l'infraction dès qu'ils sont ratifiés, afin d'attirer par cet air de bonne foi la confiance de toute l'Europe; il y aura toujours assez d'autres moyens de brouiller, où on s'avisera de le faire sentir.

Il faut d'abord de gré ou de force se rendre l'arbitre de tous les différends entre les Princes d'Italie ou ceux d'Allemagne, quels qu'ils soient, & à la moindre invocation, même ménagement de secours étrangers, les accabler sans ressource, & sur-tout les opprimer  
du



poinds de ses forces actuelles dans la moindre résistance ; quand même après cette punition passagere , il faudroit rendre ou abandonner la proie , n'importe , l'exemple de la désolation retient les autres , & rend plus dociles & plus soumis ceux qui ont plus perdu à la querelle.

Il faut communiquer incontinent après le serment à tous les Politiques le Testament Politique que j'ai donné à l'Empereur Léopold en faveur du Roi de Hongrie & ses successeurs arrivant à l'Empire , afin que ce jeune Prince trouve des gens remplis & versés dans ses intérêts , & qu'ils puissent s'en servir utilement pour apprendre à regner , puisque ç'a été mon intention.

En paix & en guerre ces Politiques entretiendront commerce de lettres dans les Pays Etrangers , mais ils se serviront du Chiffre du Secrétaire de la Chambre , qui sera donné par le Souverain , afin qu'on puisse assurément découvrir jusqu'où vont leurs intelligences , & à quoi elles aboutissent.

Comme la Famille regnante aura beaucoup de confiance à ces sages Politiques , ils ne lui manqueront de fidélité

lité qu'au danger de leur propre vie ; car si quelqu'un est convaincu de la moindre trahison dans les dehors , quelle qu'elle soit , il sera pendu devant la porte de l'Assemblée , les Confreres étant obligés d'être ses Juges sans appel. Si cette infidélité est en dedans de l'Etat par quelque indiscretion , &c. il en sera quitte pour sa fortune , & sera relegué pour sa vie à trente lieues au moins de la Cour sans aucune pension à espérer , où il sera mis en assurance dans une Ville forte ou Citadelle pour prison perpétuelle , après avoir fait amende honorable devant la porte de son assemblée en chemise la torche au poing , toujours par le propre jugement de ces propres confreres , qui encoureront la même peine sans y rien changer , s'ils n'en décident selon l'intention de ces instructions.

Unissant ces instructions à celles que j'ai données dans mon Testament Politique, il n'y a point d'apparence que la Maison d'Autriche ne prospère , que toute l'Europe n'ambitionne d'être sous sa domination , & qu'elle ne supplante peu à peu tous ceux qui lui résistent.

Il faut admettre dans cette Chambre les Sujets des Pays nouvellement conquis , reconnus habiles & éprouvés fideles , afin que chacun trouve un rang dans l'Etat à proportion du mérite que le Ciel lui aura communiqué , les observant de près , aux mêmes droits & dangers de punition que dessus ; par où personne ne sera indisposé contre le sage gouvernement de la Famille dominante , & on évitera ce qui arrive aujourd'hui au Gouvernement d'Espagne , qui n'a pour amis ni parens ni alliés , ni Sujets acquis , ni ennemis déclarés.

*Signé* CHARLES DE LORAINÉ.

F I N.

